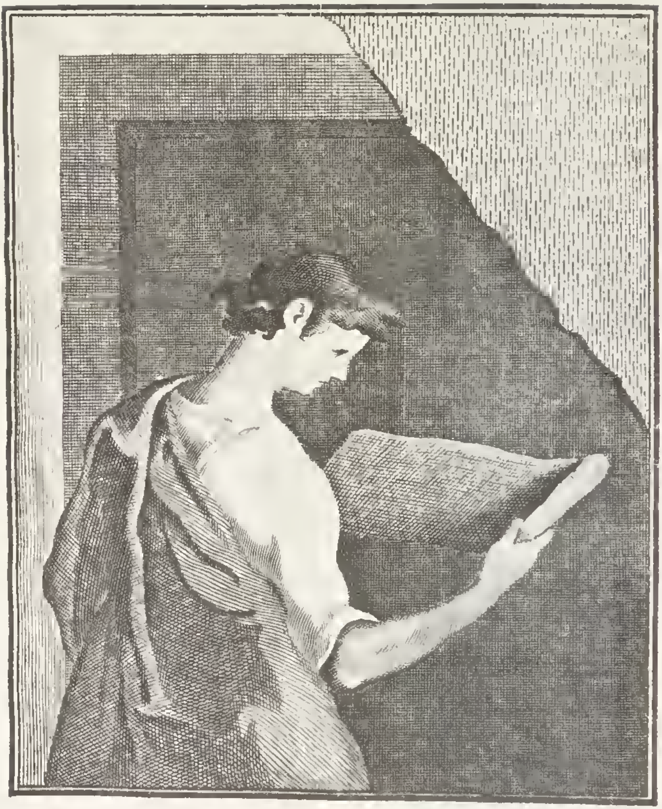

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/memoirespourlhi1728unse_1

Collegii Billomi

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Juillet 1728.

3

Collegii Billom; Soc. Jesu Catal. Inscript.

MEMOIRES POUR L'HISTOIRE

Des Sciences & des beaux Arts,

Recueïllis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Juillet 1728.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez Claude Plaignard, Libraire, ruë Merciere, au Grand Hercule.

M. DCCXXVIII.

Avec Approbation & Privilége.

CES MEMOIRES SONT COMmencez au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9.	vol.
——	1702.	12.	V.
——	1703.	12.	V.
——	1704.	13.	V.
——	1705.	12.	V.
——	1706.	12.	V.
——	1707.	12.	V.
——	1708.	12.	V.
——	1709.	12.	V.
——	1710.	12.	V.
——	1711.	12.	V.
——	1712.	12.	V.
——	1713.	12.	V.
——	1714.	12.	V.
——	1715.	12.	V.
——	1716.	12.	V.
——	1717.	12.	V.
——	1718.	12.	V.
——	1719.	12.	V.
——	1720.	5.	V.
——	1721.	12.	V.
——	1722.	12.	V.
——	1723.	12.	V.
——	1724.	12.	V.
——	1725.	12.	V.
——	1726.	13.	V.
——	1727.	12.	V.
——	1728.	7.	V.

Collegii. Billom

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Juillet 1728.

ARTICLE LXVI.

DE LA MANIERE D'ENſeigner & d'étudier les Belles-Lettres par rapport à l'eſprit & au cœur. Par M. Rollin, Ancien Recteur de l'Univerſité, &c. Tome III^e. de l'Hiſtoire, pagg. 577.

LE prompt débit des deux premiers volumes de l'Ouvrage de M. *Rollin*, qui parurent en 1726. & dont il y a déja une ſeconde Edition, eſt d'un heureux augure pour ceux qui ſuivront, & en particulier pour le troiſiéme qui paroît, & dont il n'eſt pas difficile de tirer l'Horoſcope : car on-

tre qu'il eſt écrit avec autant ou plus de ſoin encore que les deux premiers, il roule ſur une matiére beaucoup plus intereſſante, & qui plaît toûjours par elle-même.

Cette matiére eſt *l'Hiſtoire*. L'Auteur diviſe en quatre Parties ce qui y appartient. La premiere eſt un petit Traité ſur ce qui fait *la ſolide gloire & la véritable grandeur*. La ſeconde concerne *l'Hiſtoire Sainte*. La troiſiéme, *l'Hiſtoire Profane*; & la quatriéme eſt deſtinée à ce qui regarde *la Fable*, & *l'Etude des Antiquitez Grecques & Romaines*.

Monſieur *Rollin* comptoit d'abord de renfermer ces quatre Parties dans un ſeul volume; mais l'abondance & la richeſſe du ſujet, l'ont mené plus loin qu'il n'avoit prévû, de ſorte que des quatre Parties, il n'a pû en traiter que les deux premieres, & entamer la troiſiéme, dans le volume qu'il donne aujourd'hui; quoiqu'il ſoit de près de 600. pages: c'eſt dequoi nous allons rendre compte dans le préſent Extrait.

Quoique l'étude de l'Hiſtoire ſoit d'une grande utilité, comme le fait

voir Monſieur *Rollin* dès le commencement de ſon Ouvrage; on ne peut nier cependant qu'elle n'eût quelque choſe de dangereux pour un Lecteur, qui n'auroit pas des idées ſaines ſur ce qu'on y doit eſtimer ou réprouver. Il y a des objets ſi marquez, ou en bien ou en mal, dans l'Hiſtoire, que perſonne ne peut ſe méprendre ſur le Jugement qu'on en doit porter : mais il y en a auſſi, & en grand nombre, qui ont de bons & de mauvais côtez, & ſur leſquels il eſt facile de ſe tromper dans l'eſtime qu'on en fait.

Tout ce qui paroît grand, & qui a un certain éclat, ſaiſit d'abord l'admiration des jeunes gens, & fait ſur eux une impreſſion d'autant plus vive, qu'elle flatte plus agréablement leur ambition naturelle. Telles ſont les richeſſes, la magnificence, les grandes Dignitez, les Victoires, les Conquêtes, les grands talens, la haute réputation. Comme l'Hiſtoire eſt pleine de pareilles choſes qui y figurent avec avantage; c'eſt une ſorte de ſéduction pour un jeune homme, qui ne peut s'empêcher de regarder comme véritablement grand, ce qu'on lui expoſe

comme tel ; si, avant que de lui présenter ces objets, on n'a la précaution de le prévenir contre les préjugez, ou de la nature, ou de l'habitude & de l'opinion commune, & de rectifier ses idées sur ce qui fait la véritable grandeur.

C'est dans cette vûë que Monsieur *Rollin*, avant que d'introduire les jeunes gens dans l'étude de l'Histoire, a voulu commencer par leur donner des principes, pour juger sainement de tout ce qu'ils doivent y rencontrer. Et quoi que le Traité *du goût de la solide gloire & de la véritable grandeur* qu'il donne à cette fin, puisse influer dans toutes les Parties de la Littérature, on peut dire qu'il n'y en a point, où l'utilité en soit plus sensible que dans ce qui regarde l'Histoire.

Il se propose dans ce *Traité* d'instruire les jeunes gens, pour qui principalement il fait profession de travailler, & de les mettre en état de discerner dans l'Histoire ce qui y est digne d'estime & d'admiration, & ce qui ne mérite que l'indifférence & le mépris. Il examine en détail, & par Articles exprès, chacun des objets que

nous avons indiquez ci-dessus, comme les richesses, la pauvreté, &c. Et pour faire mieux comprendre aux jeunes gens combien sont faux & déraisonnables les préjugez, où l'on est sur ces matiéres, il tire des sources du Paganisme même les principes dont il se sert pour les combattre, & fait voir que les Payens, quoique destituez des lumieres de la véritable Religion, ont été bien éloignez de croire que ni les richesses, ni la magnificence des Bâtimens, ni la somptuosité des habits ou des meubles, ni le luxe de la Table, ni l'éclat des Dignitez ou de la naissance, ni la réputation, ni les actions les plus brillantes telles que les Victoires & les Conquêtes, ni même les qualitez de l'esprit les plus estimables, pussent faire ce qui s'appelle une solide & véritable grandeur.

Aprés avoir montré par leur autorité, qu'elle ne consiste en rien de tout cela ; il examine en quoi on doit la faire consister, & pose d'abord un principe bien propre à y conduire ; c'est que tout ce qui est extérieur à l'homme, & tout ce qui peut être commun aux bons & aux méchans,

ne sçauroit le rendre véritablement estimable : d'où il conclut que c'est dans le fonds du cœur de l'homme, dans la noblesse des sentimens, & dans le merite personnel, qu'il faut chercher la véritable Grandeur.

Mais quoique l'Auteur, pour faire plus d'impression sur l'esprit des jeunes gens, n'ait d'abord employé en tout ceci que des raisons empruntées d'Auteurs Payens, il n'a pas cru devoir finir ce morçeau, sans purifier encore la Morale Payenne, en la soutenant & en la relevant par les motifs de notre Religion employez par les SS. Peres sur de pareilles matiéres. Il se sert en particulier pour cela d'un bel endroit de S. *Augustin* aux Livres de la Cité de Dieu, où ce Saint Docteur fait voir en quoi consiste la différence de ce qui fait la véritable grandeur dans un Prince Chrétien ou dans un Prince Payen ; car après avoir fait un long détail d'actions moralement bonnes & dignes de loüanges, il ajoûte que cela suffit pour rendre véritablement Grands des Princes Idolâtres & Payens; mais que cela ne suffit pas pour des Princes Chrétiens ; & qu'ils ne sont vé-

ritablement Grands, que *quand ils font toutes ces choses, pour l'amour de la félicité éternelle.*

Cette premiere Partie, qui est comme une disposition à l'étude de l'Histoire, est habilement diversifiée par un grand nombre de traits tirez de l'Histoire tant ancienne que moderne, qui en rendent la lecture aussi agréable qu'elle est utile.

L'Auteur, après avoir ainsi préparé les jeunes-gens à la lecture de l'Histoire, entre en matiére sur l'Histoire même, & commence par l'Histoire Sainte. Il en donne d'abord une très-haute idée, par les caracteres qui la distinguent de toutes les autres Histoires, sur lesquelles elle l'emporte infiniment, soit du côté de son objet, soit du côté de ses preuves.

L'Histoire Profane ne renferme que des événemens temporels, & des faits humains; au lieu que l'Histoire Sainte est l'Histoire de Dieu-même, l'Histoire de sa Toute-Puissance, de sa Sagesse infinie, de sa Providence, &c. L'Histoire Profane est pleine d'incertitude, & n'est appuyée que sur la foi humaine: au lieu que l'Histoire Sain-

te se trouve appuyée par des témoignages authentiques, qui portent visiblement le caractere de la Toute-Puissance de Dieu, dans les Miracles & les Prophéties.

Ce seroit manquer, dit M. *Rollin*, à la partie la plus essentielle de l'éducation de la jeunesse, que de lui laisser ignorer une Histoire, dont la connoissance lui est si importante, par l'union intime qu'elle a avec Notre Sainte Religion. Il observe ensuite que ce ne sera la lui apprendre qu'imparfaitement, que de lui en exposer les faits simplement, sans les instruire du fruit qu'ils en peuvent tirer; ou de s'en tenir à la Lettre, sans pénétrer plus avant pour en découvrir l'esprit & la véritable signification.

Après avoir fait entendre jusqu'où doivent s'étendre les notions préliminaires de Chronologie & de Géographie qu'on peut donner aux jeunes gens, il veut qu'on leur fasse observer 1.° les caracteres principaux des Juifs considérez dans le gros de la Nation, leur ingratitude envers Dieu malgré tous les biens-faits dont il les avoit comblez, & le penchant in-

ſurmontable qu'ils avoient à l'Idolatrie; 2°. le deſſein que Dieu a eu en donnant la connoiſſance de l'Hiſtoire Sainte aux hommes, de leur fournir des exemples & des modéles des plus grandes & des plus héroïques vertus. Aprés quoi il montre en détail, en parcourant toutes les conditions & toutes les profeſſions, comment il n'y en a aucune pour qui Dieu n'ait ménagé dans l'Hiſtoire Sainte des regles de conduite, & des modéles de vertus qui leur ſoient propres.

Ces principes & ces regles étant poſées, M. *Rollin* en fait l'application dans quelques traits particuliers de l'Ecriture, auſquels il s'attache; & comme il ſuit toûjours la même méthode dans les ſuivans, il ſuffira de donner ici quelque idée de la maniere dont il traite l'Hiſtoire du Patriarche *Joſeph*, qui eſt la premiere qu'il propoſe.

Il raconte d'abord comment *Joſeph* fut vendu par ſes Freres, & tout ce qui lui arriva dans la maiſon de Putiphar juſqu'à ſa priſon incluſivement.

Après ce Narré, il expoſe par de-

mandes & par réponſes, les réflexions utiles & inſtructives, que ces premieres avantures de *Joſeph* donnent lieu de faire. Il demande, par exemple, pourquoi Dieu permet que la vertu de *Joſeph* ne lui attire que des diſgraces? A quoi il répond que le deſſein de Dieu en cela eſt de détromper les hommes de la fauſſe idée qu'ils ont, & ſur la Providence & ſur la Vertu; comme ſi Dieu négligeoit les choſes de ce monde, quand il permet quelquefois que les gens de bien ſont opprimez; ou que la vertu dût toûjours rendre heureux ici bas ceux qui la pratiquent. Il découvre enſuite le ſoin particulier que Dieu prit de *Joſeph*, lors même qu'il ſembloit l'avoir le plus abandonné dans ſes diſgraces; & comment la Providence divine conduiſant toutes choſes à l'exécution de ſes deſſeins, y fait ſervir les obſtacles-mêmes que les hommes s'efforcent d'y oppoſer; en quoi ſe vérifie cette belle parole de l'Ecriture, qu'*il n'y a ni ſageſſe, ni prudence, ni conſeil, qui puiſſe avoir de force contre le Seigneur*.

L'Auteur paſſe enſuite aux autres

événemens de l'Histoire de *Joseph*, & les accompagne de réflexions semblables. Il reconnoît que dans le peu de tems que les Etudes ordinaires des Classes laissent aux jeunes gens, il n'est guéres possible de leur expliquer avec beaucoup d'étenduë un grand nombre d'Histoires ou de Prophéties: mais il avertit que si on en fait un choix judicieux, & que tous les ans on trouve moyen de leur en faire lire quelques-unes, en les accompagnant de réflexions qui soient à leur portée; ce petit nombre ne peut manquer de leur inspirer de grands sentimens de Religion, & un goût particulier pour la lecture des Livres Saints.

M. *Rollin* suit, à l'égard de l'Histoire Profane, la même méthode qu'il s'étoit prescrite pour l'Histoire Sainte; c'est-à-dire qu'il commence par établir certains principes propres à diriger les jeunes gens dans la lecture de cette Histoire, & qu'il fait ensuite l'application de ces principes par rapport à quelques faits choisis.

Il réduit ces principes à sept, que nous exposerons en peu de mots.

1°. L'Ordre qu'il faut se prescrire

dans cette étude; ce qui consiste à distribuer le Corps de l'Histoire en certaines parties qui en renferment tout le plan, & qui servent comme d'entrepôt à l'esprit: il en donne un modéle au sujet de l'Histoire Romaine.

2°. Observer ce qui regarde les Loix, les Usages, & les Coûtumes des Peuples.

3°. Chercher sur tout la vérité. Sur quoi il parle de ceux des anciens Historiens, dont la bonne foi a été suspecte.

4°. S'appliquer à découvrir les causes des évenemens. Il cite à ce sujet un avis très-sage de *Polybe*, qui dit, que sans cela l'Histoire est bien un amusement durant qu'on la lit, mais non une instruction pour la conduite de la vie; c'est ce que ce même Historien rend encore plus sensible par une suite de détails d'Histoire, dont il fait l'application à son principe, & que M. *Rollin* a mis ici en œuvre d'une maniere très-judicieuse.

5°. Étudier le caractere des Peuples & des Grands Hommes dont parle l'Histoire. M. *Rollin* renvoie sur cet article, à la seconde partie du Dis-

cours de M. *Boſſuet* ſur l'Hiſtoire Univerſelle. On ne croit pas cependant que cette ſeconde Partie ſoit du même Auteur. A l'égard de ce qui touche le caractere des Grands Hommes, M. *Rollin* fait une obſervation auſſi utile qu'elle eſt ſenſée, en avertiſſant que pour les bien connoître, c'eſt ſur tout dans le particulier & dans leur domeſtique, où ils ſe gênent le moins, & où ils ne ſont pas en garde contre la curioſité publique, qu'il faut le plus les épier.

6°. Obſerver dans l'Hiſtoire ce qui regarde les mœurs & la conduite de la vie. Il remarque ſur cela d'après *Seneque*, que de lire l'Hiſtoire ſans ces attentions, ce ſeroit faire comme un Voyageur, qui ſe contenteroit de paſſer par les Villes qui ſe trouveroient ſur ſa route, ſans y rien obſerver; ce qui, ſelon *Seneque*, doit plûtôt s'appeller errer que Voyager. Le Portrait qu'*Horace* nous fait d'*Ulyſſe* dans l'*Odyſſée*, c'eſt-à-dire d'*Ulyſſe* Voyageur, eſt, ſelon M. *Rollin*, le modéle qu'on doit ſe propoſer pour lire l'Hiſtoire avec fruit.

Qui mores hominum multorum vidit & Urbes.

7°. Remarquer avec ſoin tout ce qui a rapport à la Religion. Sur quoi M. *Rollin* fait une réflexion très-judicieuſe ; qui eſt qu'à travers le cahos confus d'une infinité d'opinions ridicules, de Cérémonies abſurdes, impies & criminelles, on ne laiſſe pas d'entrevoir des traces précieuſes de preſque toutes les véritez fondamentales de Notre Sainte Religion : il en touche même quelques traits en peu de mots ; ce qui ſuffit par rapport à ſon deſſein general.

Après avoir établi ces principes, il en fait l'application à des exemples particuliers tirez premierement de l'Hiſtoire des *Perſes* & des *Grecs*, & enſuite de celle des *Romains*. Il ſuit en ceci la même méthode qu'il avoit ſuivie par rapport à l'Hiſtoire Sainte ; c'eſt-à-dire qu'après avoir expoſé les Faits dans une Narration nette & préciſe, il montre l'utilité qu'on peut tirer de ces Faits. Par exemple, après avoir rapporté ce que dit *Xenophon*, touchant la maniere dont *Cyrus* fut

élevé, il fait obſerver combien une éducation mâle, robuſte, & vigoureuſe, eſt propre à fortifier le Corps & à former l'eſprit. On peut juger du détail des autres morceaux par celui-ci.

Quoique M. *Rollin* traite aſſez au long, de ce qui regarde l'Hiſtoire Grecque; cependant on voit bien qu'il fait ſon objet principal de l'Hiſtoire Romaine, comme de celle qui fournit de plus grands événemens, & un plus grand fond d'inſtructions. Mais comme il ne fait ici qu'entamer ce qu'il ſe propoſe de dire ſur cette Hiſtoire en entier; nous attendons le Volume ſuivant, pour en faire un Extrait, qui renferme cette Hiſtoire en entier.

Quoique M. *Rollin* faſſe toûjours profeſſion de ne travailler en ceci que pour l'inſtruction des jeunes gens; cependant on peut dire avec verité qu'il y a peu de perſonnes, à qui ſon travail ne puiſſe être très-utile. Du reſte, on peut auſſi aſſurer que ſi ce troiſiéme Volume ne cede en rien aux deux premiers qui ont été ſi bien reçûs, ſoit par la clarté & la méthode,

ſoit pour le ſtile & l'expreſſion ; il l'emporte de beaucoup par l'agrément de la matiére, & par la multitude des traits d'Hiſtoire très-curieux, & d'obſervations & de réflexions très-utiles dont il eſt rempli.

ARTICLE LXVII.

VITA DEL SERVO DI DIO P. Franceſco di Geronimo. *La Vie du P. François Geronimo, par le P. Simon Bagnati, in 4°, pagg. 393. A Naples.*

Suite de l'ARTICLE LVII.

LEs trois Chapitres du ſecond Livre de la Vie du P. *François* de *Geronimo*, qui nous reſtent à rapporter, renferment ſes prédictions, & la connoiſſance qu'il avoit de l'interieur d'autrui. C'étoit le ſentiment univerſel des gens de bien les plus ſages & les plus éclairez, qu'il avoit reçû de Dieu le Don de Prophétie non point paſſager, mais perſéverant. A Naples & dans les Païs étrangers, on en jugeoit ainſi par le grand nombre de ſes prédictions ſi exactement accom-

plies, que l'évenement n'a manqué à aucune.

Le P. *Bagnati*, n'ose pas inferer delà expressément que le serviteur de Dieu ait été doüé d'un Don permanent de Prophétie, mais une raison porte à ne pas s'écarter ici de l'opinion générale; c'est que le Pere *François* interrogé à l'article de la mort en vertu de la sainte obéïssance pour la Gloire de Dieu, si la bonté divine ne l'avoit point favorisé de quelque Don particulier, il déclara, entre ces dons reçûs, tout indigne qu'il en étoit, celui de Prophétie: c'est ce que son Confesseur a assuré après la mort du Saint, auquel le même Pere *Bagnati* qui le rapporte venoit de fermer les yeux.

Le Don de Prophétie a trois objets; l'avenir qu'il fait prédire; le dedans des cœurs qu'il fait pénetrer, & les évenemens dans les lieux éloignez qu'il fait appercevoir: comme si les choses se passoient devant la personne même qui les annonce. 1° Quant à l'avenir: Tout l'équipage d'un Vaisseau nouvellement construit à Naples, se recommandant aux Prieres

du Pere *François* ; le Saint Homme leur dit : *Pas un de vous ne perira, & cependant le Vaisseau échouëra.* Le Vaisseau échoüa en effet à la vûë de Cadis, & s'entr'ouvrit si-près de la terre, que tout l'équipage se sauva. 2°. Quant à la connoissance du fond des cœurs : Des Communautez entieres, sans parler d'une infinité de particuliers, ont déclaré que le Pere *François* suppléoit dans la Confession à ce que les ames pénitentes oublioient, & à ce qu'elles seules pouvoient sçavoir. 3°. Pour ce qui est de l'éloignement des lieux : un jeune homme avoit quitté depuis long-tems la Maison paternelle, sans qu'on sçût ce qu'il étoit devenu. On eut enfin recours au Pere *François*, qui dit que tel jour qu'il nomma, on le reverroit à Naples. Le jeune homme arriva au jour précis, après avoir erré de Ville en Ville sur les côtes de la Mer ; fait attesté par les parens, &c. Nous ne rapportons que ces trois exemples entre mille autres. Au reste, ces Prédictions amenent presque toûjours en même-tems quelque miracle avec elle : Tantôt c'est un mort ressuscité ; tantôt c'est un enfant

de deux mois qui parle en témoignage de la vérité, &c.

Le troisiéme Livre contient en huit Chapitres, les Prodiges arrivez par le ministere du Pere *François*, & pendant sa vie & après sa mort; par ses intercessions, par ses images, par ses apparitions, par les choses qui ont été à son usage: & cela non seulement dans toute l'Italie, mais aussi dans presque toute l'Allemagne, à Cologne, à Dilingen, à Vienne, à Prague, à Munster, &c. Nous ne ferons que nommer ici quelques-unes de ces merveilles, toutes attestées, & vérifiées juridiquement.

Dans l'Italie un jeune garçon connu dans Naples, lequel rampoit plûtôt qu'il ne marchoit, à la voix du P. *François* qui l'appelle dans l'Eglise à son confessionnal, se trouve tout-à-coup droit & ferme sur ses pieds.

Une Religieuse Converse, qui, de l'aveu de toute la Communauté n'avoit jamais sçu écrire; sur l'Ordre du Pere *François* prend une plume, de l'encre & du papier, écrit de suite les lumieres extraordinaires qu'elle recevoit de Dieu dans l'Oraison, & a toûjours écrit depuis, ce qui appartenoit à son Office.

Des Pêcheurs deſeſpérez de s'en retourner, ſans avoir rien pris pour la ſubſiſtance de leur propre Famille s'adreſſent au Pere *François* qui paſſoit. Le Pere benit la Mer devant eux ; ils trouvent après cela leurs filets ſi chargez, qu'ils ne les tirent qu'avec beaucoup de peine. Le Pere *François* ſe trouve en deux differens endroits dans le même-tems, en Province & à Naples, où ſon Frere Jeſuite mourant le ſouhaitoit.

Une proviſion entiere de bled toute pourrie, devient, par la bénédiction du Pere *François* auſſi belle que ſi l'on avoit choiſi le bled grain à grain.

Les rouës d'un Caroſſe avoient paſſé ſur le corps d'un petit enfant dans la Place publique où le Pere *François* prêchoit. La mere en furie chargea d'abord d'injures le Prédicateur, comme ſi ſon nombreux Auditoire avoit cauſé l'accident. Le Serviteur de Dieu deſcend tranquillement, & fait le ſigne de la Croix ſur l'enfant, qui ſe releve en ſouriant à ſon Liberateur.

Le Pere *François* guérit de la Lepre a fille du Gouverneur de *Malfi*, en préſence des Eccleſiaſtiques les plus

considérables de cette Ville, ausquels le Gouverneur donnoit un repas pour une fête du Païs.

Le Serviteur de Dieu à la priere des Pasteurs & de tous les Paroissiens d'une Ville, ou il faisoit Mission, obtient sur le champ de la pluye pour les Campagnes voisines, qu'une longue séche-resse désoloit.

Pendant une pluye affreuse, il n'en tomba pas une goute sur le Missionnaire, lequel voyageoit avec plusieurs personnes à pied, qui arriverent tout trempez.

Un Médecin, qui avoit ramassé les miettes du pain que le Pere *François* venoit de manger, en guérit une infinité de malades : il l'avouë ; peut-on douter ?

Le Pere *François*, quelque tems avant sa mort, étoit à la Campagne. Une Bourgeoise de Puzzoli tourmentée d'un mal depuis huit ans jugé incurable, se recommande à ses prieres. Le Pere lui dit que dans peu elle guérira, & qu'elle revînt le trouver. On le transporta à Naples : sur la nouvelle de ce départ, la Bourgeoise de Puzzoli s'y rend aussi ; elle vient d'abord à la Mai-

ſon Profeſſe, elle demande le Pere *François*, qu'on lui dit qui étoit mort: n'importe, dit-elle, il m'a promis que je guérirai; il n'a jamais trompé perſonne; il faut que je lui parle, & que je le ſomme de ſa parole: on la conduit au tombeau du Saint, & ſur le champ elle guérit, &c.

Le jour de la mort du P. *Geronymo*, une Religieuſe toute impotente gardant toûjours le lit, lui fit le ſoir une inſtante priere. Le lendemain matin elle ſe léve, s'habille ſeule, ſe rend la premiere au Chœur: ſes Sœurs ſucceſſivement frappées, s'aſſurent l'une après l'autre du fait, entonnent le *Te Deum* pour un miracle, auquel tous les Medecins ſouſcrivirent.

Un Juriſconſulte de Naples avoit des maux de tête inoüis: enfin on s'aviſa de lui froter les temples avec de l'huile qui avoit été bénite par le Pere *François*. Auſſi-tôt il s'écria: *voyez quelle choſe dure m'eſt tombée dans la bouche*: c'étoit une eſpece de pierre en forme de cloud armé de trois pointes. Les Chirurgiens & les Médecins prévinrent les autres Aſſiſtans, & crierent *Miracle* les premiers.

On étoit ſur le point d'enſevelir un enfant mort-né, lorſque des perſonnes pieuſes touchées de ſon état malheureux, firent un vœu au Pere *François.* Après leur fervente priere, on alla voir l'enfant, qui ſe trouva plein de vie avec la plus belle chair du monde: au lieu qu'un moment auparavant, elle étoit toute noire, toute cadavereuſe, & le corps inſenſible à tout mouvement. Il fut nommé François, & joüit encore aujourd'hui d'une parfaite ſanté. Tous les témoins & l'Accoucheuſe, ont dépoſé au Tribunal Eccleſiaſtique, que l'enfant étoit mort-né.

Un enfant de quatre ans tombe d'un endroit élevé de 25. palmes, & la tête porte ſur une pierre: on lui applique inceſſamment le bonnet du Pere *François* au front; l'enfant ſe releve, ſourit à ſa mere, & lui demande à manger.

Un fils unique, enfant d'un an & demi, laiſſé pour mort par les Medecins, guérit tout-à-coup par le ſeul attouchement du bonnet du Pere *François.*

Un enfant vient au monde avec une énorme rupture, laquelle croît pendant quatre ans: on le porte au

tombeau du Serviteur de Dieu, & on l'en raméne guéri.

L'Evêque de *Carinola* avoit une petite vessie sous la langue, qui se remplissoit & se vuidoit continuellement, qui le faisoit beaucoup souffrir, & dont les Medecins avoient mille fois tenté en vain de le guérir. Il se toucha lui-même à l'endroit de la bouche avec un petit lambeau d'un linge qui avoit servi au Pere *François*, & le mal disparut.

Une petite fille de 7. ans qui n'avoit point encore pu parler, le fit après avoir avalé dans de l'eau un petit filament de la Robe du Pere *François*

Un enfant mort d'Apoplexie ressuscite, tandis que son Pere, les larmes aux yeux, en demande la vie au Serviteur de Dieu.

Un portrait du Pere *François* détourne les flammes d'un terrible Incendie au Monastere de Ste Claire : témoin toute cette Communauté.

Deux Tartanes sont accuëillies d'une horrible tempête en revenant de Messine à Naples : l'un des deux Patrons touche les flots avec un petit morceau de bois du Confessionnal du P.

François : le vent devint favorable, & la Mer s'appaiſa.

Un enfant en naiſſant eut une violente convulſion, qui lui fit tellement fermer les yeux, qu'on ne pût les lui ouvrir que par force : on les trouva couverts d'une pellicule blanche qui le rendoit aveugle : on avoit un petit portrait du Pere *Geronymo*, qu'on lui mit ſur les yeux. La pellicule tomba, & les yeux devinrent très-nets & très-clairvoyans, &c.

En Allemagne. La premiere guériſon, & d'un mal au-deſſus de l'Art éprouvé des plus habiles Medecins & Chirurgiens, c'eſt celle de la Sereniſſime Archiducheſſe d'Autriche. C'étoit une Ranule très-dangereuſe & très-douloureuſe ſous la langue. La Princeſſe fut guérie, en s'attachant au col un petit morçeau de la Robe du Pere *François* avec un peu de linge teint du ſang du Serviteur de Dieu, auquel elle adreſſoit tous les jours une courte priere. La Princeſſe reconnoiſſante envers le Serviteur de Dieu, envoya à Naples ſon témoignage en bonne forme, fort détaillé, & ſigné : *In cujus rei fidem manu meâ teſtimonium hoc ſcripſi*,

subscripsi, ac sigillo munivi. Dresdœ 20. Juillet 1722.

MARIA *Archiduc. Aust. Dux Sax.*

Une Bourgeoise de Cologne avoit depuis douze ans une hydropisie si extraordinaire, qu'elle se voyoit très-souvent sur le point d'en être suffoquée. Comme nul secours humain ne la pouvoit ni guérir ni soulager; elle demanda & obtint un petit morçeau de la Robe du Pere *François*, dont elle fit usage en forme de Croix: un mois après, cette maladie invétérée cessa.

Un Jesuite avoit contracté une surdité si étrange, qu'il n'entendoit pas le Canon-même, & que les plus sçavans Medecins lui avoient laissé écrit sur sa table cet axiome pour tout remede: *melior est surditas quàm cœcitas*. Ce Pere fit un vœu au Serviteur de Dieu, & le lendemain sa surdité étoit passée. Pour abreger. On mande de Cologne, de Prague, &c. qu'il n'y a pas un seul jour qui n'éclaire quelque guérison miraculeuse soit par les Reliques, soit par les Prieres du Pere *Geronymo*; &

on ajoûte que les Hérétiques d'Allemagne, témoins oculaires de ces prodiges, ne ſçavent plus que répondre ſur leur erreur, à l'égard de l'Invocation des Saints. Cependant nous ne pouvons ici ſupprimer les choſes arrivées à Bucold, à Munſter, &c.

Voici le précis d'une Lettre écrite à un Docteur de l'Univerſité de Cologne par Monſeigneur le Grand-Vicaire de Bucold, Ville preſque toute Lutherienne. « Le Pere *Sculler* de la Com-
» pagnie de Jeſus avoit opéré une gué-
» riſon miraculeuſe par des Reliques
» du Pere *Geronymo*. Le bruit de ce
» miracle attira bien-tôt en cette Ville
» une infinité de perſonnes de tous les
» endroits circonvoiſins ; du Duché
» de Clèves, de la Weſtphalie, de la
» Gueldre, &c. C'étoit non un con-
» cours mais un aſſaut au College de
» Coensfel, pour parvenir à parler au
» Pere *Sculler*; en ſorte que l'on mit
» des Soldats pour la garde du Colle-
» ge. J'y vins moi, avec le Clergé ; &
» j'ai vû de mes propres yeux cinquan-
» te guériſons miraculeuſes en dix
» jours. Dieu ſçait que je ne ments
» pas & qu'on peut aujourd'hui dire

» ce que J. C. dit aux Disciples de S.
» Jean : *cæci vident, claudi ambulant.*
» C'est réellement que j'ai vû avec
» mon Clergé, des lépreux guérir, des
» boiteux marcher, des aveugles voir,
» des sourds entendre ; & cela, les
» uns sur l'heure même que quelques
» Reliques du P. *François* leur étoient
» appliquées ; les autres très-peu de
» jours après. Le tems ne me permet à
» présent que de vous rapporter ce seul
» exemple : un jeune homme nommé
» *Spangeniacher*, sourd *à nativitate*,
» par le seul attouchement d'une Reli-
» que du Serviteur de Dieu, reçût à
» l'instant l'usage de l'ouïe & de la
» Langue ; & les premieres paroles
» qu'il prononça, furent : *Jesus, Ma-*
» *ria, Joseph.* Retourné à sa Patrie, il
» fut reçû du Clergé, de tout le Peu-
» ple, au son des Cloches, & placé
» avec honneur dans l'Eglise, où une
» Messe Solemnelle fut chantée.

Selon une autre Lettre, mais dans la même Ville, un homme tout disloqué depuis les hanches jusqu'à la plante des pieds, toucha avec une grande confiance les Reliques du Pere *Geronymo* : il jetta après cela ses deux

potences, & marcha ferme ſur ſes pieds.

Un Prélat dans la Baſſe-Autriche atteſte avec ſerment qu'il a été guéri de trois maladies incurables, par l'interceſſion du Pere *François*.

En un mot, dans toute l'Allemagne, dans la Bohême, dans la Baviére, dans la Hongrie; il n'eſt point de maladie imaginable, dont les Reliques du Pere *Geronymo* n'ayent opéré la guériſon deſeſperée; & les Atteſtations juridiques ſont toûjours ſuivies de ces mêmes guériſons. Frapé de cette nuée de Prodiges éclatans, le Prince Auguſte Clement de Baviére, Evêque de Munſter, &c. preſſe à Rome par ſes Agens & par ſes Théologiens, le procés de la Canoniſation ou Béatification du Pere *François* de *Geronymo* de la Compagnie de Jeſus.

ARTICLE LXVIII.

ELEMENS DE LA GÉOMÉtrie de l'Infini. A Paris, de l'Imprimerie Royale 1727. in 4°. *pages* 548.

PArmi les Ouvrages qu'on a ſouvent annoncez & long-tems attendus, il

en est peu qui soutiennent la haute idée qu'on en avoit concuë. En voici un qui paroit la surpasser. La Reputation de Monsieur de *Fontenelle* ne promettoit rien de médiocre. Mais la critique ou plûtôt l'envie, vraye mouche de la litterature, attaque les plus belles choses, & ceux qui ne jugent des Auteurs que par des mots & des expressions, vouloient que le bel esprit qui brille dans les premieres productions de l'Academicien François n'annonçât que foiblement la solidité & la profondeur qui éclatent dans celles de l'Academicien Géométre. Ceux mêmes qui, jugeant avec plus d'équité & de connoissance, discernoient dans l'Histoire de l'Academie des Sciences, l'heureuse alliance que l'Auteur y a toûjours sçu faire, de la capacité Géométrique avec l'élégance du stile, n'attendoient peut-être que des vuës fines & ingenieuses, un esprit d'ordre, une expression lumineuse, en un mot des maniéres.

On voit quelque chose de plus dans les nouveaux Elemens; des Principes nouveaux, des Méthodes nouvelles, de veritables découvertes, un grand

esprit de systême, & sur tout des vuës hautes, soutenuës, & poussées fort loin. Ce qui éléve même tout à fait l'Auteur au-dessus de l'attente publique, c'est de le voir, uniquement, serieusement, & (s'il étoit absolument possible à Monsieur de *Fontenelle*) presque sechement Géométre dans tout le cours d'un Ouvrage si étendu. On ne prévoyoit pas que tant & de si belles fleurs annonçassent tant de fruits, & des fruits si murs & si élévez au-dessus de la portée ordinaire. Car pour cette fois l'Auteur a dédaigné le vulgaire, & il faut être élévé soi-même, pour y atteindre. Mais le passage du bel esprit qui a produit les premiers Ouvrages de Monsieur de *Fontenelle*, au génie Géométrique qui vient d'enfanter celui-ci, n'est pas si difficile à expliquer que celui du fini à l'infini; & les personnes éclairées peuvent voir, que c'est dans l'Histoire de l'Académie, que la Science réünie au bel esprit, a franchi ce passage à l'aide de la maturité des années. Entrons en matiére.

Il y a dans la nature des choses une sorte d'infini, qui est sans doute l'om-

bre de celui qui, seul substantiellement infini, a semé dans tous ses Ouvrages des traits ausquels on peut le reconnoître. Chacun dans sa sphére retrouve quelqu'un de ces traits bien marquez. Les Sçavans sur tout qui contemplent de près ces Ouvrages divins, ne peuvent méconnoître les perfections qui y éclatent; de sorte que leur cœur est bien mauvais, si leur esprit au moins ne devient de jour en jour meilleur à cet égard. Il est donc naturel que les Géométres qui contemplent de si près la grandeur, saisissent presque dès l'entrée de la Géométrie, l'idée, l'image, l'ombre au moins de cette grandeur primitive & absoluë qui rend toutes les autres perfections dignes de Dieu, seul infiniment, seul absolument parfait.

Qu'il y ait une sorte d'infini dans l'objet de la Géométrie, il suffit d'être médiocrement Philosophe pour le comprendre; mais les vrais Géométres n'en sçauroient douter. Les Anciens mêmes retrouvoient cet infini à chaque pas, & dès les premieres notions élémentaires du Point, de la Ligne, de la surface, & ensuite dans l'angle curvi-

ligne de contingence, dans les incommensurables, dans la Parabole, dans l'Hyperbole.

Il eſt vrai que la hauteur d'un ſi grand objet, encore peu développé à leurs yeux, ne laiſſoit pas de leur impoſer, & qu'ils ne l'admettoient guéres que par voye de ſuppoſition tacite, ſans oſer preſque en proférer le nom. Mais les modernes n'ont pû diſſimuler une vérité que des vuës plus profondes faiſoient éclater de toutes parts. D'ailleurs la Régle de diſcernement qui dirige les Géométres, leur auroit bien-tôt devoilé l'erreur du Principe adopté, s'il eût été faux. Bien loin de le trouver en défaut, ils l'ont vu s'enchaîner de ſoi-même avec toutes les véritez les mieux démontrées par les Principes communs. De ſorte que celui qui s'éleveroit aujourd'hui contre ce Principe, prouveroit tout au plus que n'étant pas Géométre, cette Chaîne de veritez qui en établiſſent la Démonſtration invincible, ne fait point ſur ſon eſprit l'impreſſion, qu'elle fait ſur un Géométre profond qu'elle captive.

C'eſt une captivité en effet juſqu'i-

ci, & preſque un myſtére. Toute la Géométrie démontre à ceux qui la poſſedent, qu'il y a un infini Géométrique; mais elle n'avoit point encore mis les Géométres en état de le démontrer aux autres. Ils ſçavoient que cet infini exiſte, & ſe l'apprenoient les uns aux autres, comme à l'oreille; mais le *pourquoi* & le *comment* n'étoit pas de leur ſecret; ils le connoiſſoient *à poſteriori*, comme ont dit, ils en connoiſſoient les *Phénomènes*, mais l'*à priori*, les Principes, la nature leur étoiënt cachez. Que les Géométres ne ſe hériſſent pas contre cette Propoſition. La Géométrie de l'infini n'a été juſqu'ici, chez M. *de l'Hopital* même, qu'un art & un métier, un tâtonnement & une routine, un reſaſſement d'*a* & d'*x*, qui n'eſt établi que par voye de Fait, & parcequ'il va au but, au même but auquel on arrive par toute autre voye.

Le dirai-je encore? Les Géométres étoient trop Géométres: il leur manquoit un peu de ce bel eſprit qui n'exclut que la ſéchereſſe & non la ſolidité; qui donne les idées réflechies, les idées philoſophiques des choſes; qui

érige l'Art en Science, & l'Artiſan en Maître ; qui délie en un mot la Langue, & en faiſant parler les muets fait auſſi entendre les ſourds. Il eſt vrai qu'on ne peut pas tout d'un coup rendre les gens Géométres, & que l'infini Géométrique paroiſſant pour la premiere fois comme ſur la pointe de mille rochers eſcarpez, au milieu de mille nuages ; & de mille broüillards qu'il commence à diſſiper, mais qui ne laiſſent pas auſſi de l'obſcurcir & de le dérober par intervalle, on doit s'attendre à bien des diſputes, à bien des diſcours perdus de la part de ceux qui ſe preſſent trop d'uſer d'une langue qu'on a déliée, mais à laquelle on n'a pu donner l'exercice & l'uſage de bien parler ſur des matieres auſſi neuves pour eux, qu'elles ſont hautes pour tout le monde.

Enfin, après une belle Préface, & une Section préparatoire & toute Géométrique, qui contient divers éclairciſſemens importans, ſur les Rapports & les Progreſſions Géométriques & Arithmetiques, l'Auteur dès l'entrée de la ſeconde Section établit l'exiſtence de l'infini Géométri-

que par ce raiſonnement ſimple, mais qui merite une grande attention. Ce qui par ſon eſſence, dit-il à peu-près, eſt ſuſceptible de plus & de moins, ne perd rien de ſon eſſence en recevant ce plus ou ce moins dans toute ſa plenitude. Or la grandeur, le nombre, par ex. eſt ſuſceptible de plus & de moins à l'infini. Suppoſons donc que le nombre reçoive d'un ſeul coup ce plus ou ce moins dont il eſt ſuſceptible à l'infini. Cette ſuppoſition paroit hardie; mais celui qui la rejette à l'inſtant ſans déliberer, eſt peut-être encore plus hardi: car l'Auteur ne l'a pas hazardée ſans y avoir bien penſé, & il fait aſſez voir qu'il a prévû tout ce qu'on pourroit lui oppoſer.

On peut rendre cette ſuppoſition encore plus plauſible par ce raiſonnement facile. J'imagine une étenduë d'un pied qui s'allonge ſucceſſivement juſqu'à deux, trois, quatre, 10, 1000. &c. pieds. Eſt-ce que je n'aurois pas pu d'abord imaginer & ſuppoſer une étenduë de 10, de 100, de mille pieds? Enfin l'Auteur prouve auſſi la légitimité de la ſuppoſition, parce qu'elle ne le conduit dans au-

cune contradiction, quoiqu'il l'ait poussée, en verité, aussi loin qu'elle peut aller. Mais si elle ne donne dans aucune contradiction, en revanche elle est très-fertile en Paradoxes. Car il faut bien distinguer la contradiction du Paradoxe, qui n'est tout au plus qu'une contradiction apparente.

De tous ces Paradoxes le plus terrible pour l'imagination, est celui que tout le Systême de l'Auteur présente, mais qu'il n'a pas cependant adopté si ouvertement, *du Passage* inconcevable *du fini à l'infini par l'addition d'une unité*. M. de Fontenelle propose d'abord la suite des nombres naturels 1. 2. 3. 4. 5. 6. 7. 8. 9. &c. croissant toûjours d'une unité à l'infini. Ces nombres envisagez d'un coup d'œil sont en nombre infini, & le dernier en est réellement infini & non seulement le dernier, mais plusieurs autres & une infinité d'autres, qui le precedent, sont infinis. Concevant donc tous ces nombres mis de suite, dont les premiers sont finis & les derniers infinis, il faut bien qu'il y aît un *Passage*, & ce qui est bien pis un *Passage unitaire* des uns aux autres.

On peut bien prévoir que peu d'esprits non Géométres franchiront ce Passage, & que la plûpart rejetteront tout infini plûtôt que d'admettre celui-là. Les vrais Géométres n'iront pas si vîte. L'infini en general est démontré pour eux ; il est vrai qu'une conséquence de cette nature ne laisse pas de déconcerter les Principes les plus lumineux, & à plus forte raison un Principe qui n'est que *certain à Posteriori*. Pour les rassurer, on insinuera ici une distinction qui ne laisse pas de meriter aussi leur attention; c'est celle de l'*infini Géométrique & continu* & de l'*infini Arithmetique & discret*. Il y a un *infini Géométrique* dans l'étenduë, dans le continu ; c'est celui que toute la Géométrie démontre aux Géométres, & le *Passage unitaire*, ni le Paradoxe n'y ont point de lieu. Pour l *infini numérique*, tout ce qu'on peut dire, c'est que s'il y en a un, le Passage est démontré. S'il y a des nombres que leur excessive grandeur rend infinis, si l'infini & le fini ne different qu'en *quantité* & du plus au moins, il faut bien que l'addition ou la soustraction d'une unité en décident.

Juillet 1728.

Quoi qu'il en ſoit, l'Auteur admet l'infini numérique, & tel qui pourroit le lui nier ſur le champ, en auroit pour long-tems, s'il eſt Géométre, à lui en démontrer le faux. Ce Paradoxe qui ſe preſente d'abord & qui revient ſouvent livrer des aſſauts à l'imagination du Lecteur, eſt ſuivi de deux autres qui ne ſont pas particuliers à l'Auteur, & que tous les Géométres doivent admettre & admettent, que l'infini ne peut être augmenté ni diminué, & qu'il peut cependant être augmenté ou diminué; mais, comme on le comprend, dans deux ſens fort differens. L'infini ne peut être augmenté ni diminué d'une quantité finie, mais d'une quantité infinie comme lui. L'infini plus ou moins l'unité, plus ou moins un nombre quelconque fini, n'eſt que l'infini ni plus ni moins. Mais l'infini peut être doublé, triplé, ſous-doublé, ſous-triplé ſans difficulté.

Originairement tout cela eſt fondé, comme toute la Géométrie, ſur la théorie & ſur la nature des Rapports; l'infini & le fini n'étant, non plus que tout le reſte, qu'une affaire

de Rapports. Le fini n'a aucun rapport avec l'infini, & ne peut par conséquent l'alterer, l'accroître, le diminuer. Mais l'infini a un Rapport & un Rapport fini avec l'infini : un infini peut donc être double, triple, plus petit, plus grand qu'un autre infini.

Autre Paradoxe conſequent : il y a divers ordres d'infini, & des infinis d'infini, à l'infini. Par ex. le quarré de l'infini eſt un infini du ſecond ordre, car l'infini multiplié par l'infini, c'eſt à dire pris une infinité de fois, eſt infiniment infini, le Cube de l'infini eſt infini du troiſiéme ordre, &c. où il faut rejetter tout infini, ou en admettre tous les ordres à l'infini avec les Géométres. Or ce que les Géométres admettent ſi univerſellement & ſi conſtamment, ajoutez, après bien des diſcuſſions & des contradictions, merite que ceux qui ne ſont pas Geométres, ſuſpendent au moins leur jugement à cet égard. Tout homme eſt diſpenſé d'être Géométre; mais nul, s'il ſe mêle de raiſonner, n'eſt diſpenſé d'avoir l'eſprit Géométrique.

Un beau Principe de raiſonnement Géométrique, que l'on a toû-

jours ſuivi dans la routine du calcul, mais dont l'Auteur établit ici diſtinctement la Théorie, c'eſt que des grandeurs qui, en croiſſant où en diminuant, ont une certaine propriété qui ſe perfectionne à proportion des Progrès, reçoivent en devenant infinies la plenitude de cette proprieté. Par ex, le Rapport de 1 à 2, celui de 2 à 3, celui de 3 à 4, de 4 à 5, de 5 à 6, &c. décroit ou augmente toûjours, & *une moitié* eſt plus petite que *deux tiers*, *deux tiers* plus petits que *trois quarts*, *trois quarts* plus que *quatre cinquiémes*, &c. en un mot 1 & 2, ſont moins près d'être égaux, que 2 & 3, ceux ci moins que 3 & 4, ceux ci que 4 & 5; puiſque 1 & 2 different de la moitié, 2 & 3, du tiers ſeulement, 3 & 4, du quart, &c. & que la difference étant par tout la même, elle eſt moins grande ſur de grands nombres que ſur de plus petits. D'où il ſuit que les derniers nombres de 1. 2. 3. &c. ſont égaux.

De même un nombre multiplié par ſoi-même, produit un nombre d'autant plus grand à proportion, qu'il eſt lui même plus grand. Une fois 1.

fait ſon égal 1. mais 2 fois 2 fait ſon double 4, & 3 fois 3 ſon triple 9, & 4 fois 4 ſon quadruple 16, &c.

Sur ces Principes l'Auteur prend ſon eſſor, & hazarde une recherche bien hardie, mais que les Géométres admireront; c'eſt de trouver la ſomme de tous les nombres 1. 2. 3. 4. 5. &c. ſans en excepter un ſeul juſqu'au dernier qui eſt infini. Il ne faut que cet exemple pour tenir en reſpect tous ceux qui peuvent ſentir qu'un homme capable d'une telle recherche ſuivie de la découverte, mérite qu'on ne le contrediſe pas ſi legerement ſur d'autres choſes qui paroiſſent auſſi Paradoxes. Pour conſerver donc à l'Auteur tout ſon avantage, je dois mettre ceci à la portée de tous les Lecteurs. L'état de la Queſtion eſt de calculer, d'un trait de Plume, une infinité de nombres dont on ne connoît pas, & dont on ne pourroit point, pendant la vie de tous les hommes, coucher ſur le papier l'infinitiéme partie.

Abſolument ces ſortes de calculs ne paſſent pas les forces des Géométres, & il y a long-tems qu'on les a pratiquez en petit, & qu'on a des ré-

gles pour dire que *un*, *une moitié*, *un quart*, *un demi quart*, *un quart de quart*, &c. à l'infini font 2. que *un tiers*, un tiers de tiers ou *un neuviéme*, *un vingt-ſeptiéme*, &c. à l'infini font *une moitié*. Mais on n'avoit pas eu la premiere penſée de tenter la choſe en grand, & d'évaluer les nombres croiſſans 1.2.3. 4. 5.6.7. &c dont la ſomme eſt plus qu'infinie. En voici pourtant le procédé facile.

Le commun, pour trouver la ſomme de ces trois nombres 1. 2. 3. diroit 1 & 2. font 3, & 3 font 6. Un Géométre vulgaire feroit mieux, & ſuivant ſes Regles, il diroit 3 fois 3 font 9, & 3 font 12, dont 6. eſt la moitié. S'il avoit quatre nombres 1. 2. 3. 4. il diroit ſelon la même Regle 4 fois 4 font 16, & 4 font 20 dont la moitié 10 eſt la ſomme des quatre nombres en queſtion. S'il y en avoit 5 il diroit 5 fois 5 font 25, & 5 font 30 dont la moitié 15 eſt la ſomme des cinq 1. 2. 3. 4. 5. S'il en avoit 10. il diroit 10 fois 10 font 100. & 10 font 110. dont la moitié 55. &c. S'il en avoit un million il diroit &c. C'eſt pour les grands nombres qu'on ſent l'impor-

tance de cette Régle que chacun peut verifier à son aise, multipliant le nombre donné, l'ajoûtant à son produit, & prenant la moitié.

La Géométrie ordinaire va jusques-là : mais un Géométre comme M. de Fontenelle n'est point arrêté par le fini, & pour nombrer la somme de tous les nombres à l'infini, il dit, l'infini multiplié par l'infini produit le quarré de l'infini, l'infiniment infini, l'infini du second ordre, auquel si vous ajoûtez encore l'infini, vous ne l'augmentez pas; l'infini simple n'augmentant pas plus l'infini redoublé, que le fini augmente l'infini simple. D'où il conclut sans replique que la somme de tous les nombres est la moitié du quarré de l'infini. *Et quoique ce nombre infini nous soit inconnu*, ajoute-t'il, *il est certain qu'on prend par-là une idée de cette somme qu'on n'auroit pas euë autrement.* Cela est vrai.

Le succés d'une tentative si hardie ouvre un vaste champ à l'auteur. Il ose chercher & trouver la somme des nombres quarrez 1. 4. 9. 16. 25. &c. à l'infini; & s'il ne la détermine pas tout-à-fait en rigueur Géométrique,

 il

il fait voir au moins très à peu-près qu'elle est le tiers du Cube de l'infini, ce qui est très-vrai & même facile à démontrer ; & que de même la somme des Cubes 1.8.27.64. &c. est le quart du quarré-quarré de l'infini, &c.

Cette Veine étant épuisée, toute infinie qu'elle est, il en ouvre bien d'autres. Il fait voir que l'infini le plus simple contient des infinis presque à l'infini, sa moitié, son tiers, son quart, sa centiéme, sa milliéme, en un mot toute finitiéme partie étant infinie. Le plus singulier est que tout infini simple contient plusieurs & presque tous les ordres d'infini. Car tous les moyens Géométriques pris entre l'unité & l'infini simple sont peut-être tous d'ordres differens. L'Auteur ne les fait pas tous cependant de differens ordres, mais ceux seulement qui ne sont qu'en nombre fini, car dès que le nombre en devient infini, ils ne différent pas l'un de l'autre de deux unitez.

Lorsque le nombre en est infini, l'Auteur va jusqu'à déterminer que le premier qui suit l'unité est plus grand qu'elle, mais plus petit que 2. que le

ſecond eſt entre 2. & 3. le troiſiéme entre 3. & 4. &c. Ces *infinis Subalternes* & mitoyens ſont appellez *radicaux* par l'Auteur qui les diſtingue avec ſoin des *infinis potentiels*.

Juſqu'ici les difficultez & les Paradoxes ont été ſimples, & en quelque ſorte du premier ordre, comme la ſuite naturelle 1. 2. 3. 4. 5. &c. qui a été l'objet de la premiére Section. Mais les ſuites potentielles, 1. 4. 9. 16. 25. &c. 1. 8. 27. &c. qui ſont le ſujet de la ſeconde Section élévent tout cela plus haut. Il eſt tout à fait Paradoxe auſſi & très-merveilleux que l'Auteur ait ſoûtenu ſi loin, avec la même force, le droit-fil de ſon raiſonnement, ayant toûjours à lutter contre un monſtre auſſi terrible & auſſi importun que l'eſt le *paſſage unitaire* que l'infini numérique preſente à chaque pas. Il eſt hors de doute qu'un eſprit moins Syſtématique & qui eût ceſſé un inſtant de regarder fixement un objet ſi éblouiſſant, en auroit été précipité comme d'abîme en abîme, & de contradiction en contradiction. M. de Fontenelle en eſt quitte pour des Paradoxes que le ſujet juſtifie aſſez.

Un premier Paradoxe de cette seconde Section est que la suite 1. 2. 3. 4. &c. contienne plusieurs infinis. Car il semble qu'elle doit s'arrêter & être épuisée dès qu'elle est arrivée à l'infini, & alors l'infini moins une unité seroit fini, & cependant l'infini moins son tiers, & même sa moitié & ses trois quarts, est toûjours infini. Ce Paradoxe en renferme bien d'autres, comme de dire que le plus grand de tous les nombres a pour quarré un nombre encore plus grand, & que la somme de tous les nombres est un nombre &c.

En Voici un tout nouveau pour les Géométres infinitaires mêmes : l'Auteur qui en a senti toute la dureté, s'est opiniâtré de le porter à l'évidence, supposé l'infini numérique & le passage unitaire, qui revient toûjours parce que l'Auteur va de suite. Jusqu'ici ç'a été un Axiome reçu des Géométres, que le fini multiplié par le fini produisoit le fini. L'Auteur a découvert, & cette découverte peut aller de pair avec toute autre, qu'il y a tel fini qui, multiplié par lui même ou par tout autre fini, devient infini. Ce

qui, au reste, n'est pas plus Paradoxe que le *Passage unitaire*. Car si l'addition du fini au fini produit l'infini, à plus forte raison la multiplication a-t'elle ce Privilége.

L'Auteur avouë néanmoins que ce Paradoxe lui eut fait abondonner tous ce Systême de l'infini, s'il ne l'eût trouvé démonstrativement conséquent. Il paroît même que l'impression de cette difficulté lui a fait faire des efforts extraordinaires pour en trouver le dénoüement. Ce denoüement qui paroît dire quelque chose en effet, consiste dans la difference que l'Auteur met entre le *fini fixe* & le *fini en mouvement*, ou comme disent les Anglois, *en fluxion*. Les nombres qui sont la matiere de nos calculs sont des finis fixes & déterminez qui, étant au commencement de la suite 1. 2. 3. &c. quelque grands que nous les prenions, n'ont encore aucun mouvement ou en ont très-peu pour devenir infinis. Mais après un certain intervalle, ils commencent à se rapprocher de l'infini, & un très-petit mouvement leur suffit alors pour franchir le Passage.

De sorte que la suite infinie 1. 2.

3. &c. poussée à l'infini, & merveilleusement analysée par l'Auteur, contient trois sortes de nombres, des *finis* au commencement, de *purs infinis* à la fin, & dans l'entredeux, des *finis indéterminables*, qui tiennent le milieu entre ces deux extrémitez qui, toutes inalliables qu'elles paroissent, doivent naturellement se concilier ; la nature n'étant brusque dans aucun de ses Progrès.

C'est à ces *finis indéterminables* que répondent des infinis dans la suite des quarrez 1. 4. 9. 16. 25. 36. &c. & à plus forte raison dans celle des Cubes 1. 8. &c. dans celle des &c. Et comme il y a des finis si grands que leur quarré est infini, l'Analogie Systématique demande qu'il y ait des infinis si petits que le quarré n'en soit qu'infini du même ordre. La suite des quarrez 1. 4. 9. &c. analysée à son tour, contient 1°. des finis en nombre fini, 2°. des infinis du premier ordre en nombre infini, 3°. des infinis du second ordre en nombre infini encore plus grand, sans parler des finis & des infinis indéterminables, & intermédiaires qui nuancent tous les

ordres, & adouciſſent les tranſitions. La ſuite des Cubes d'analyſe auſſi en finis déterminables & indéterminables, & en infinis de divers ordres.

Suivant chaque veine auſſi loin qu'elle peut aller, l'Auteur conſidere la ſuite 1. 2. 3. 4. &c. dont chaque terme eſt élevé à une Puiſſance infinie. Pour donner une idée de l'exceſſive hauteur où elle s'éleve par là, il prend d'abord le ſecond terme 2. ainſi élevé à l'infini, & il diſcerne que cette puiſſance infinie de 2. eſt le dernier terme de la ſuite 2. 4. 8. 16. 32. &c. ou même 1. 2. 4. 8. 16. &c. en commençant par la puiſſance *Zero* de 2. Comparant donc cette ſuite, qui va toûjours doublant, avec celle des quarrez naturels 1. 4. 9. 16. &c. on trouve que dès le ſix ou ſeptiéme terme elle s'éleve plus haut & beaucoup plus haut que celle-ci. Et de même la comparant avec la ſuite 1. 8. 27. &c. des Cubes, on la trouve ſuperieure dès le douziéme terme, &c. de ſorte que la ſomme de 2. 4. 8. &c. ou plûtôt de 1. 2. 4. 8. &c. eſt plus que l'infini du troiſiéme, du quatriéme, du cinquiéme, & d'aucun ordre fini d'infini.

Or comparant de même la ſuite triple 1. 3. 9. 27. 81. &c. qui eſt celle de 3. élevé à toutes ſes puiſſances ſucceſſives en commençant par *Zero* & dont la Puiſſance infinie de 3. eſt le dernier terme, on la trouve infiniment ſupérieure à 1. 2. 4. 8. &c. de ſorte que 3. lui même élevé à l'infini, eſt infiniment ſupérieur à 2. élevé au même infini.

On croiroit l'Auteur arrivé au plus haut point de cette ſublime ſpeculation. Il la porte plus loin en quelque ſorte en la dégradant. Il éleve la ſuite 1. 2. 3. 4. 5. &c. à ſes Puiſſances imparfaites, c'eſt-à-dire, il l'abaiſſe à ſes racines. L'élevation precedente fait aſſez entrevoir les Phénomènes de cette dégradation. L'Auteur manie avec la même dexterité le *Radical* & le Potentiel; & détermine toûjours les ſommes, qui ſont radicales dans les radicaux.

Après ces ſuites il en forge en quelque ſorte de nouvelles qu'on diroit qui ne ſont faites que pour embarraſſer, mais il ſe joue de tout cela, comme ſi tout cela n'étoit en effet qu'un jeu. *Les Géométres aiment les difficul-*

tez, disoit M. de Fontenelle en parlant d'un autre dans un sujet bien moins délié, bien moins difficile que celui-ci. Il disoit sans doute ce qu'il éprouvoit lui même. Cette Section est terminée par la comparaison de deux suites renfermées entre mêmes extrêmes, l'unité & l'infini, mais dont l'une est Arithmetique, l'autre Géométrique. La somme de la premiére est infiniment plus grande que la seconde, dont la somme n'est que du premier ordre d'infini, par la raison generale, que les moyens Géométriques sont toûjours plus petits que les Arithmetiques entre mêmes extrêmes.

La 4^e^. *Section* roule sur la grandeur infiniment petite. Ce qui précéde sert encore ici pour faire comprendre au Lecteur de quelle maniére un Auteur Systematique, tel que M. de Fontenelle, analyse la grandeur mise dans ce point de vûë d'une petitesse infinie. Car l'infiniment petit est reciproque à l'infiniment grand. L'Auteur en prouve d'abord l'existence par la raison naturelle que s'il y a un infiniment grand, il y a necessairement un infiniment petit. C'est la division qui

produit l'infiniment petit, comme la Multiplication produit l'infiniment grand. Dans sa notion correcte l'infiniment petit est une Fraction dont le Dénominateur est infini. Car toute Fraction a deux termes, *une moitié*, *un tiers*, &c. ainsi l'infiniment petit est *un infinitiéme*. Or il y a des ordres d'infiniment petits, & des *infinitiémes* d'*infinitiémes* à l'infini.

L'Auteur distingue avec soin le *Zero absolu*, ou le par rien, du *Zero relatif*, ou de l'infiniment petit, qui n'est un *rien* que par rapport au fini. Ce qu'il dit que la racine *Zero* d'une grandeur est cette grandeur élevée à la puissance infinitiéme, que c'est le dernier terme d'une suite de Racines décroissantes à l'infini, que l'exposant de cette grandeur n'est pas l'unité divisée par *Zero*; n'est-ce point un leger tribut que l'Auteur paye à l'humanité, pour racheter un ouvrage qui l'éleve presqu'au-dessus d'elle?

La Section 5^e^. traite des incommensurables. L'Auteur commence par prouver qu'il y a des nombres inexprimables; sans doute qu'il veut dire des grandeurs inexprimables en nombres,

des grandeurs *innombrables*. Car des *nombres innombrables* ſeroient quelque choſe de fort paradoxe, & la Racine de 2 inexprimable en nombres, eſt exprimable en lignes. Ce ſont ces innombrables qui ſont les vrais incommenſurables. La méthode d'approximation que l'Auteur donne, eſt nouvelle, ſçavante, & fort générale. Il prouve; il fait plus: il rend raiſon pourquoi les Racines infinies de tous les nombres ſont également l'unité. Cette raiſon ſeule prouveroit aſſez la fineſſe & la ſagacité d'eſprit de l'Auteur. Il fait remarquer que les ſecondes racines de 2. & de 3 par exemple, ſont plus differentes que leurs Racines troiſiémes, les troiſiémes plus que les quatriémes, &c. à l'infini; d'où ſuit démonſtrativement que les infinies ſont égales.

Il montre auſſi fort bien que l'incommenſurabilité vient de l'infini, & qu'il faut franchir l'infini pour l'ôter. Les finis indéterminables reſſemblent aux incommenſurables par leur *inexprimabilité*, mais ils en different par leur *indéterminabilité*. Car les incommenſurables, quoiqu'inexprimables, ſont déterminables étant les Racines du fi-

ni, au lieu que les indéterminables que leur élévation rend infinis, ſont les Racines de quelque infini. Et voilà une nouvelle eſpece d'incommenſurables qu'on ne connoiſſoit pas. L'Auteur en découvre encore une troiſiéme & une quatriéme eſpece. La troiſiéme eſt la Racine infinie d'un infini élevé à une Puiſſance finie; & la quatriéme eſt la Racine infinie d'un infini élevé à une Puiſſance infinie, mais indéterminable. Ces nouveautez ſont aſſez profondes & même aſſez difficiles pour mériter l'attention des Géométres, dont la routine n'égale pas en verité les beautez d'une théorie ſi fine & ſi ſublime.

La 6e. Section eſt ſur les grandeurs poſitives & négatives, réelles & imaginaires. Quoique l'Auteur y donne d'excellens éclairciſſemens ſur toutes ces choſes, cependant comme le fonds n'en eſt pas ſi nouveau & que les Bornes d'un Extrait ſont fort étroites, paſſons à la 7e. *Section* qui traite des ſuites infinies de grandeurs quelconques. Car l'Auteur ne peut perdre de vuë ſes ſuites, & l'infini le rappelle toûjours. Vous diriez qu'il n'a jamais

manié autre choſe, & que ce n'eſt pas lui qui a fait les *Dialogues des morts*, les *Mondes*, les *Paſtorales*, les *Oracles*, & tant de brillans & de rians ouvrages : Enfin le voilà tout Géométre, tout dans les ſeries, tout dans l'infini, dans le plus ſerieux infini. La premiere ſuite qu'il conſidere ici, a pour termes conſécutifs, *une moitié*, *deux tiers*, *trois quarts*, *quatre cinquiémes*, &c. dont le dernier terme eſt *l'infini de l'infinitiéme*, c'eſt-à-dire, l'unité. On voit aſſez que la ſomme de tout ces termes eſt infinie, comme celle d'une infinité d'unitez. M. de Fontenelle la croit moindre que celle de ces unitez; elle paroît l'être en effet; elle en eſt pourtant plus de la moitié, plus des deux tiers, plus des trois quarts, plus des quatre cinquiémes, &c. à l'infini.

Après quelques autres ſuites ſemblables, dont tous les termes ſont finis quoique croiſſans, mais croiſſans de moins en moins, l'Auteur en conſidere, dont les accroiſſemens rendent leurs termes infinis en grandeur. Mais ces accroiſſemens bien analyſez ſont divers. Car il eſt rare qu'ils ſoient purs & uniformes, & on y découvre le plus

ſouvent des ſemences de diminutions, qui à la fin les reduiſent à rien, & les font paſſer quelquefois au deſſous du rien, en les changeant en decroiſſemens. Par exemple, dans la ſuite 1. 2. 3. 4. &c. les accroiſſemens qui paroiſſent uniformes & qui le ſont en effet arithmétiquement, étant toûjours d'une unité, ſont géométriquement parlant ſi décroiſſans, qu'à la fin les nombres deviennent égaux géométriquement; une unité n'étant point une difference géométrique entre des nombres ſuppoſez infinis. Dans cette Progreſſion Géométrique 1. 2. 4. 8. 16. &c. les accroiſſemens ſont abſolument, c'eſt-à-dire, arithmétiquement croiſſans, quoique rélativement, c'eſt-à-dire, géométriquement les mêmes.

Or en prenant des ſuites qui commencent & finiſſent par les mêmes termes, *l'unité* & *l'infini*, la ſomme de ces ſuites eſt plus ou moins grande, ſelon que les differences de leurs termes ſont plus ou moins croiſſantes, abſolument ou rélativement. En general les ſommes ſont d'autant plus grandes, que les ſuites ſont plus pleines, ont de moindres differences, & des

differences moins croiſſantes. Car partant du même terme pour aboutir au même, par le même nombre de termes, celle qui fait de plus grands pas, ou qui prend de plus grands accroiſſemens, doit être en ſoi la plus foible, & en quelque ſorte la moins abondante, la moins nourrie, ayant beſoin pour arriver au même but d'aller plus vite en faiſant le même chemin.

Ainſi, celles dont les differences décroiſſent toûjours abſolument & relativement, ont les plus grandes ſommes : après cela viennent celles dont les Differences abſolument immuables décroiſſent relativement, comme 1. 2. 3. 4. 5. &c. & toutes les Progreſſions Arithmétiques : & après celles-là, celles dont les differences abſolument croiſſantes ſont relativement immuables, comme les Progreſſions Géométriques ; & enfin celles dont les accroiſſemens differentiels ſont abſolus & relatifs. Voilà un des endroits de l'Ouvrage où éclate le plus l'eſprit d'analyſe ſyſtématique & d'invention. On en verra l'uſage dans la ſuite pour l'analyſe des Courbes.

M. de Fontenelle conſidere après

cela les sommes des suites comprises entre l'unité & l'infini du second genre, du 3^e^. du 4^e^. &c. Puis il applique tout cela aux nombres Polygones & aux figurez. Il passe aux suites décroissantes comprises entre l'unité & l'infiniment petit du premier, du second, de tous les ordres.

Cette belle Section finit par un discours général un peu abstrait sur les derniers termes des suites. Ces termes sont divers: une suite croissante a l'infini pour terme, & la decroissante a pour terme, Zero, ou l'infiniment petit. Quelquefois ces termes ne sont que des Passages d'une suite à une autre, ou même des especes de transitions d'une partie d'une suite à une autre partie, qui suit ou qui semble suivre une autre Loi. Quelquefois la transition est brusque, se fait par un saut, & laisse des vuides, &c. Dans les Sections suivantes, l'Auteur applique aux lignes & aux figures Géométriques toute cette Théorie numérique & abstraite de l'infini. Nous reservons cette application toute Géométrique pour un autre Extrait.

ARTICLE LXIX.

RELACION HISTORIAL, &c. c'est-à-dire : Relation Historique des Missions établies chez les Chiquites, par les PP. de la Compagnie de Jesus de la Province de Paraguay, écrite par le Pere Jean Patrice Fernandez de la même Compagnie, & mise au jour par le P. Jerôme Herran Procureur Général de la Province. A Madrid. Chez Manuel Fernandez Imprimeur, rué de l'Almendro. 1726.

Suite de l'ARTICLE LIII. du mois de Mai MCCXXVIII.

ON ne trouve parmi les Chiquites aucune trace de Religion. Ils craignent les Démons, qui se font voir à eux sous des figures monstrueuses. Ils croyent les ames immortelles, & enterrent avec les Morts de quoi manger, & des armes, afin qu'ils puissent se pourvoir de vivres, quand leurs provisions seront épuisées. Ils appellent la Lune leur Mere; & quand elle s'éclipse, ils s'imaginent que ce sont des Cochons qui la mordent, & la

mettent toute en ſang. Pour la délivrer de la gueule de ces animaux, ils ne ceſſent de tirer en l'air des fléches, juſqu'à ce qu'ils la voyent reparoître. Quand il tonne ou qu'il éclaire, ce ſont, diſent-ils, des morts, qui ſont allez ſe loger parmi les Etoiles, & qui ont pris querelle avec elles. Ils ont en horreur les Sorciers, & les regardent comme les Ennemis du genre humain. Il ſuffit d'un moindre ſoupçon ſur cela, pour mettre un homme en piéces. Il n'eſt preſque pas poſſible de leur ôter de l'eſprit, que les influences des Aſtres contribuent infiniment aux événemens de notre vie. Ils ſont auſſi ſans ceſſe appliquez à chercher dans le chant des Perroquets, & le cri des animaux, ce qui leur doit arriver de bien ou de mal. Les arbres mêmes à ce qu'ils prétendent, les inſtruiſent de l'avenir : au moindre ſigne qui leur préſage, ou une excurſion de leurs Ennemis, ou quelqu'autre malheur, on les voit palir ſur le champ, puis s'enfuir dans les Bois, le mari d'un côté, la femme de l'autre ; les enfans abandonnez, s'ils ne ſont en état de fuir comme les autres ; & tous en danger de périr de

faim & de misere, comme il arrive en effet à plusieurs.

Ces extrémitez où ils se trouvent réduits, font qu'ils n'ont aucune difficulté à vendre à très-vil prix leur plus proches Parens aux Espagnols, qu'ils haïssent néanmoins souverainement, & dont ils sont persuadez que ces malheureux Esclaves seront fort maltraitez. Le Pere vend sa fille, le mari sa femme, le frere sa sœur, pour un coûteau, ou pour quelqu'autre chose de même valeur. La langue de ces Peuples est extrêmement difficile, & tellement variée, que chaque Bourgade a son idiome particulier. Les premiers Missionnaires ont avoüé qu'au prix du travail, à quoi cette étude les obligeoit, ils comptoient pour rien les fatigues de cette Mission. Au reste, comme, sous le nom de Chiquites, on comprend un très-grand nombre de Nations; il se trouve en plusieurs une très-grande diversité de mœurs, d'usages & de croyances. Le Pere *Fernandez* ne manque point les occasions de nous instruire de ce qu'il croit pouvoir piquer notre curiosité. Ainsi, à mesure qu'il conduit un Missionnaire

dans une Nation, où il y a quelque chose de particulier à observer ; il le fait avec beaucoup d'exactitude. Les uns sont plus civilisez, les autres plus superstitieux : il y en a qui ont des Prêtres, & qui rendent un culte public au Démon, lequel se fait voir & entendre à eux. Ceux-ci sont plus barbares ; ceux-là sont plus rusez, & ont moins de bonne foi. Tous coutent infiniment à réduire sous le joug de l'Evangile.

La premiere découverte des *Chiquites* fut en 1557. NUFLO DE CHAVES remontant le *Paraguay* par ordre de *Domingo Martinez* Gouverneur de la Province, fit Alliance avec eux ; & pour se les concilier davantage, il bâtit sur la frontiére la Ville de *Sainte Croix de la Sierra* : il eut même l'adresse de les engager à payer un Tribut Annuel à la Couronne d'Espagne. Mais cette bonne intelligence dura peu, & la Guerre a continué entre les deux Nations jusqu'en 1690. Les Espagnols y eurent souvent du pire ; mais enfin les *Chiquites*, qui n'avoient pû se mettre à l'épreuve des armes à feu, ont été obligez de se soumettre. Un autre Ennemi les avoit encore beau-

coup affoiblis, & a commis de grands ravages dans toutes ces Contrées. Ce sont les *Mamelus* du Bresil, dont voici en peu de mots l'origine & l'Histoire.

Les Portugais Conquérans du Brésil avoient formé un très-bel Etablissement dans un lieu appellé *Piratininge*, & lui avoient donné le nom de Saint *Paul*: comme on n'avoit pas eu soin de fournir les nouveaux colons de femmes Portugaises, plusieurs épouserent des Brasiliennes. Ce mélange produisit une génération perverse, dont les desordres allerent si-loin, que les Peuplades voisines ne voulurent plus avoir de commerce avec les *Pauliens*, ausquels ils donnerent le nom de *Mamelus*: ils ne valoient pas mieux en effet que ces Anciens *Mamelus* d'Egypte, si décriez dans nos Histoires. Le triste état où se trouvoit un Peuple, dans les veines duquel le sang Portugais couloit encore, enflamma le zéle du vénérable Serviteur de Dieu le Pere Joseph *Anchieta*, que le Bresil révere comme son Apôtre, & qu'il se flate de voir bien-tôt sur les Autels. Cet homme Apostolique accourut à S. *Paul* avec

une troupe d'autres Jesuites ; & après y avoir rétabli le culte de Dieu & l'innocence des mœurs, il y fonda un College de sa Compagnie. Cet Etablissement maintint assez long-tèms les *Pauliens* dans l'obéïssance qu'ils devoient à Dieu & au Roi de Portugal : mais la force de l'inclination prévalut peu à peu, & l'emporta à la fin. Les *Mamelus* secoüerent une seconde fois le joug de toute Autorité Divine & humaine : & un grand nombre de gens perdus de débauches, chargez de crimes, & accablez de dettes, Portugais, Espagnols, Italiens, & Hollandois, qui fuyoient la justice des hommes, & ne pensoient point du tout à celle de Dieu, s'étant joints à eux, ils ne mirent plus de bornes à leurs dissolutions, ni à leurs brigandages, & ils remplirent d'horreur tous les lieux, où l'on n'étoit pas en état de leur résister.

Le plus court eût été d'en purger la terre, en les attaquant chez eux : mais leur Ville située sur la cime d'un Rocher environné de précipices, à treize lieuës de la Mer, n'est pas aisée à forcer ; & d'ailleurs un petit nombre de Soldats en peut défendre les approches à de

grandes Armées. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'eſt que ces malheureux pourroient joüir chez eux de toutes les douceurs de la vie, en laiſſant tout le monde en repos. Ils reſpirent un air pur & ſain : ils ont un Ciel toûjours ſerein, un climat temperé par les 24. degrez de Latitude Sud, un Territoire extrêmement fertile ; & c'eſt ſans aucun beſoin, qu'ils parcourent avec des fatigues inexprimables, & des dangers continuels, toutes ces vaſtes Contrées, car ils ont déja pénétré juſqu'au *Maragnon*. Il y a plus d'un Siécle que cela dure, & on aſſûre qu'ils ont fait périr plus de deux millions d'hommes : ils ont même détruit pluſieurs Villes Eſpagnoles ; & ce qu'il y a de plus funeſte, c'eſt qu'ils ont ſouvent ruïné en un jour le fruit du travail de bien des années, dans les plus floriſſantes Miſſions. Dans la ſeule Nation des *Guaranis*, qui comptoit autour de cinq cent mille Chrétiens, ils ont maſſacré ou enlevé tous les habitans de 14. Bourgades. Avec cela ils ſont toûjours miſérables, leurs terres demeurent en friche : fort peu retournent chez eux de leurs longues excurſions, la plûpart

ſuccombant aux fatigues d'une vie, où le ſeul libertinage peut faire trouver du goût ; & ils ne profitent preſque point de ce grand nombre de priſonniers qu'ils font. En effet, on remarqua, il y a quelque tems, que de trois cent mille Captifs qu'ils avoient faits en cinq ans, il n'en étoit pas arrivé vingt mille à S. Paul.

Ils n'employent pas toûjours la force ouverte, ſur tout quand ils rencontrent des peuples armez, & qui ſont ſur leurs gardes : ils ſçavent employer la ruſe à propos. Une de celles qui leur a le plus réüſſi, a été de s'inſinuer par petites troupes, ſous l'habit de Jeſuites, dans les Nations, où ils ſçavoient que cet habit étoit reſpecté. Ils commençoient comme font les Miſſionnaires, par planter des Croix : ils faiſoient amitié à tout le monde, donnoient des remedes aux malades; & parloient de Dieu, comme auroient pû faire les plus ſaints Religieux ; & quand par cet artifice ils avoient fait un grand nombre de Proſelytes, ils leur propoſoient d'aller s'établir ailleurs, pour y faire une profeſſion plus libre du Chriſtianiſme. Ces pauvres

gens se laissoient conduire ; & ils n'étoient pas plûtôt sortis de leurs Bourgades, qu'ils tomboient dans une embuscade, où plusieurs perdoient la vie, & les autres la liberté. Cependant on peut juger que le contre-coup de cette trahison retomboit sur les véritables Missionnaires ; & que , dans les endroits où l'on avoit fait plus d'accuëil aux *Mamelus* qu'on croyoit Jesuites, on n'épargnoit pas les Jesuites, qu'on prenoit pour des *Mamelus*.

La Mission des *Chiquites* doit ses commencemens au P. Joseph *dè Arce*, né dans l'Isle de Palme aux Canaries, d'une Famille illustre. Ce Pere, après plusieurs efforts inutiles pour amener les *Chiriganas* voisins de *Sainte Croix* à la connoissance du vrai Dieu, pénétra plus avant dans le Païs, & fonda la premiere Bourgade sous le nom de S. *François Xavier*. Ces premiers succès l'engagerent dans de nouvelles fatigues, qui le réduisirent à l'extrémité. D'autres Ouvriers entrerent ensuite sur les rangs. Le P. *Fernandez* ne nous laisse rien ignorer de leurs travaux, de leurs souffrances, des persécutions qu'ils essuyerent, des obsta-

cles qu'ils rencontrerent : quatre d'entr'eux ont eu le bon-heur d'arroser de leur sang cette Eglise naissante. Le P. *de Arce* son premier fondateur, & le Pere Barthelemy *Blende* Flamand, furent mis à mort par les *Paraguas* en 1715. Quatre ans auparavant, le Pere Luc *Cavallero* Castillan, avoit eu le même sort chez les *Puyzocas* : & le sieur Albert *Romero* natif de Segovie fut tué par les *Zamucos* en 1719.

La vie de ces Illustres Confesseurs de J. C. avoit été digne d'une si précieuse mort. Le Héros du P. *Fernandez* est le P. *Cavallero*, dont l'histoire occupe la 3e. partie de cet Ouvrage. Mais ce qui persuade, en le lisant, que l'Eglise n'a rien perdu de sa beauté depuis les tems Apostoliques, c'est que non seulement on y voit des SS. Religieux parvenir à l'Apostolat & au Martyre, par un long & continuel exercice de toutes les vertus de leur état ; mais des Néophites à peine sortis du sein de la Barbarie, revétus de l'esprit Apostolique, accompagnant & souvent même précedant les Missionnaires dans leurs courses, & mê-

lant leur ſang avec celui de leurs Peres en Jeſus-Chriſt.

On comptoit en 1718. ſix grandes Bourgades Chrétiennes parmi les *Chiquites.* La premiere au Sud-Eſt par les 18. degrez de latitude méridionale, porte le nom de *S. Jean.* La ſeconde s'appelle *S. Joſeph*; elle eſt à 9. lieuës de la premiere. La troiſiéme à 30. lieuës de la ſeconde, eſt *S. Raphaël. S. Michel* la quatriéme eſt 8. lieuës plus loin. La cinquiéme eſt *S. François Xavier*, à 40. lieuës de *Saint Michel.* Enfin la ſixiéme eſt chez les *Chiriguanas* ſous le nom de *la Conception.* Elle eſt éloignée de 24. lieuës de *S. François Xavier*, & par les 15. dégrez de latitude Sud. En 1723. on étoit ſur le point d'en établir une ſous le nom de S. *Ignace* parmi les *Zamucos*, où le ſang du Venerable P. *Romero*, commençoit à faire germer le grain de la parole, qu'on y avoit juſques-là ſemé ſans fruit. Les tentatives qu'on a faites pour cela, ont déja coûté la vie au P. François *Hervas* Superieur de ces Miſſions, qui mourut de l'excès de ſes fatigues, le 24. Août de la même année. Il y a tout lieu de ſe

flater que tant de conſtance, & de ſi héroïques efforts ne ſeront point inutiles.

En même-tems qu'on établiſſoit la Foi chez les *Chiquites*, on travailloit à trouver une communication aiſée entre leur païs & les anciens établiſſemens de la Province du *Paraguay*. Cette Entrepriſe n'étoit pas aiſée, & l'on en doit en partie le ſuccès au P. *de Arce*, auquel il a coûté la vie. Les choſes ſe ſont encore bien plus facilitées depuis ſa mort; & à l'heure qu'il eſt, toutes les parties qui compoſent ce grand Corps, reçoivent, par une circulation naturelle, tous les ſecours néceſſaires les unes des autres. Celle qui en a le plus de beſoin, & qui en a auſſi le plus profité, eſt le *Chaco*. C'eſt un Païs de 300. lieuës de long, & de 100. de large, qui a le *Tucuman* à l'Oüeſt, la riviére de *la Plata* & *Buenos ayrès* au Sud, le *Paraguay* à l'Eſt, & les *Charcas* Peuples Chiquites au Nord.

Le terrain du *Chaco* eſt preſque par tout fertile, & fort arroſé, & le païs étoit autrefois très-peuplé. Le voiſinage des Eſpagnols l'a rendu un peu

desert Les habitans sont divisez en plusieurs Nations ou Tribus, qui ont chacun leur dialecte particuliere. Ils ont tous la taille haute, un tempérament de feu, & les traits du visage fort différens des nótres: ils se peignent le visage, quand ils sont en guerre, & le font d'une maniere qui les rend terribles. Les Espagnols qui les virent pour la premiere fois, en furent saisis de frayeur. La plûpart des hommes n'ont pour se couvrir, que des plumes d'oiseaux, qui leur pendent depuis la ceinture jusqu'aux genoux, & un bonnet de même matiére. Dans quelques Cantons ils sont couverts d'une maniere de Cappes, par-dessus lesquelles ils laissent aussi pendre des plumes d'oiseaux. Ces Peuples se réünissent encore moins que les *Chiquites*: & quoiqu'ils ayent des Chefs, ausquels ils portent quelque sorte de respect, il n'y a parmi eux ni Gouvernement, ni Police. Ils se logent tantôt d'un côté & tantôt d'un autre: plusieurs mêmes ne se logent point du tout, & passent la nuit par tout où le Soleil couchant les trouve; se contentant de se faire un abri du côté du vent, avec

une eſpece de Natte qu'ils portent par tout avec eux. Leur plus ſérieuſe occupation eſt de recueïllir dans les Bois du miel, dont ils font un vin fort enyvrant : auſſi tous leurs repas dégénerent en querelles, où il y a toûjours du ſang répandu. On y conſerve ſeulement aſſez de raiſon, pour diſcerner ceux à qui l'on en veut, & qu'on n'auroit pas le courage d'attaquer de ſang froid. Quand le vin eſt cuvé, tout eſt oublié ; les morts ſont morts ; leurs plus proches parens ne ſongent pas même à témoigner le moindre reſſentiment de leur perte.

Il y a plus de 100. ans que le P. Nicolas *Maſtrilli*, oncle du S. Martyr du Japon le P. Marcel-François *Maſtrilli*, étant Provincial de ſa Compagnie au *Paraguay*, envoya les PP. *Dario* ..... Italien, & Gaſpard *Oſſorio* Eſpagnol, prêcher l'Evangile dans le *Chaco*. Les commencemens de cette Miſſion furent floriſſans, mais la ſuite n'y répondit pas, & le mal vint des Eſpagnols-mêmes. Ils en furent bien punis : les Sauvages outrez de ſe voir tous les jours expoſez à une dure ſer-

vitude, ſecoüerent le joug, & coupe-rent la gorge à ceux qui comman-doient dans leur Païs pour le Roi Ca-tholique. Depuis ce tems-là, les Eſ-pagnols ont été en exécration dans toute cette Contrée: on ne les y appel-loit point autrement que les Ennemis; & tous les Européans étoient confon-dus ſous ce nom. Malgré cela, le P. Pierre *Romero* Jeſuite Eſpagnol, qui a depuis conſommé ſa courſe par un glorieux Martyre, & le P. Auguſtin *Orighi*, oncle & frere de deux Cardi-naux, dont l'un eſt encore un orne-ment du Sacré Collége, entreprirent de gagner ces Barbares à J.C. mais ils ne pûrent s'en faire écouter. Le P. Gaſ-pard *Aſſocio* y retourna en 1636. & y conduiſit le P. Antoine *Ripari* Italien. Ils furent plus heureux en ce qu'ils obtinrent du moins la Palme du Mar-tyre. Le premier, avant que de s'en-gager dans cette ſeconde Expédition, écrivit tout le ſuccès qu'elle devoit avoir, au P. Jean de *Lugo*, qui avoit été ſon Confeſſeur, & qui fut depuis Cardinal. En 1653. les PP. Ignace de *Medina* & André de *Luzan*, firent une nouvelle tentative, qui ne pro-

duiſit autre choſe que le Baptême de quelques Enfans, & de quelques Adultes moribonds.

Vingt ans après, Dom Angelo *de Peredo* Gouverneur du Tucuman, entra dans le *Chaco* avec des forces capables de s'y faire reſpecter, & y mena les PP. *Diegue*, François de *Aſtamirano* & Barthelemy *Diaz*, qui réünirent dans une Bourgade juſqu'à 1800. Sauvages, à 4. lieuës de la Ville d'*Eſteco* : mais on jugea à propos dans la ſuite de les diſtribuer dans les habitations Eſpagnoles. En 1683. on voulut fonder une nouvelle Peuplade : mais à peine avoit-elle pris quelque forme que le P. Jean-Antoine *Solinas* Jeſuite Sarde, & un vertueux Eccleſiaſtique nommé Dom Pedro *Ortiz de Zarate*, qui en avoient pris le ſoin, furent aſſommez par une troupe de ces Barbares, le 27. d'Octobre de la même année ; ce qui fit échoüer ce deſſein. Enfin en 1710. il fut repris par D. Eſtevan *de Vrizary Ariſpacochaga*, Gouverneur du Tucuman, lequel, en pluſieurs occaſions, avoit bien battu quelques Peuples du Chaco, qui ne ceſſoient point de faire des

courſes ſur les Terres de ſon Gouvernement. Le P. Antoine *Machoni* Sarde fut chargé de l'exécution. Il commença une Peuplade composée de Proſélytes, qu'il avoit faits dans quatre Nations, où le Chriſtianiſme avoit autrefois fait de grands Progrès; mais dont les habitans en étoient venus jusqu'à n'avoir aucune connoiſſance de Dieu, ni aucun Principe de la Loi Naturelle, vivant comme des bêtes, & n'ayant pas même ces ſentimens, que la Nature inſpire aux animaux les plus farouches. En voici une preuve.

Le Miſſionnaire trouva un jour une troupe de ces Barbares, qui alloient enterrer une femme; & il s'apperçût qu'ils avoient mis avec ce cadavre un petit enfant que la défunte avoit laiſſé, & qui étoit plein de vie. Il leur demanda pourquoi ils en uſoient ainſi; & ont lui répondit qu'il ne ſe trouveroit pas une femme, qui voulût donner la mammelle à cette petite créature, qui par conſéquent mourroit de langueur, ſi l'on n'avançoit ſes jours en l'étouffant. Le Pere ne put croire que ce qu'on lui diſoit fut vrai. Il prit l'enfant, & le porta à pluſieurs femmes

qui étoient en état de le nourrir ; mais pas une ne le voulut recevoir : & ce qui l'indigna davantage, c'est que plusieurs d'entre elles avoient entre les bras de petits Cochons, à qui elles donnoient à teter. Le débordement des mœurs alloit de pair avec cette férocité. On s'y marioit fort tard ; & seulement quand on étoit las de débauches : aussi ces Mariages ne tenoient-ils à rien. Les enfans ne portoient aucun respect à leurs parens, & les abandonnoient dans leurs plus pressans besoins ; plusieurs-mêmes ne se faisoient point de façon de mettre la main sur ceux à qui ils devoient le jour.

Le P. *Machoni*, pour apprivoiser ces Barbares, mit en usage tout ce qu'un zéle industrieux & patient peut inspirer à un cœur Apostolique. Il cultivoit la terre avec son compagnon, pour les engager à la cultiver, & par ce moyen les fixer. Il étoit sans cesse auprès de leurs malades, leur distribuant des remedes, & leur rendant les services les plus abjects. Il souffroit avec une douceur inaltérable leurs brutalitez ; & en toute occasion, il cherchoit à combler de biens ceux qui l'avoient le

plus maltraitez. Il vécut de la ſorte parmi eux aſſez long-tems, ſans en convertir aucun, & ſans ſe laſſer; il baptiſoit tous les enfans qu'il voyoit ſur le point de mourir; & il ſe flatoit que ces petits innocens ſe trouvant à la ſuite de l'Agneau, en obtiendroient des graces de converſion pour leurs parens. Il ne ſe trompa point. Une Peſte, qui fit périr un grand nombre de ces endurcis, intimida les autres, & les rendit dociles.

Mais ce fut alors que l'Enfer fit joüer tous ſes reſſorts, pour empêcher qu'un Peuple, ſur lequel il regnoit depuis tant de ſiécles, ne fût ſouſtrait à ſon Empire. La conſtance des Ouvriers de l'Evangile, & le courage avec lequel ils expoſerent leur vie en pluſieurs rencontres, déconcerta les meſures de l'Ennemi de notre ſalut. Le Seigneur voulut bien auſſi ſeconder leurs travaux par des événemens miraculeux. Les Miracles ſont ici, ce ſemble, d'autant plus croyables, qu'ils ſont à leur place, & dans l'ordre des promeſſes. La Foi commença donc à s'établir ſolidement dans ces Quartiers-là: & il paroît que nous touchons enfin le tems

heureux de la conversion du *Chaco* prédite, il y a plus d'un siécle, par S. François *Solano*, qui a rempli toute cette partie de l'Amérique de l'éclat de ses Miracles, & de l'odeur de ses vertus, & qui en est regardé comme le premier Apôtre.

ARTICLE LXIX.

LETTRES DE M. GAUGER A. en P. & C. R. sur la différente réfrangibilité des Rayons de la Lumiere, & l'immutabilité de leurs couleurs, où l'on résout les principales difficultez contre l'une & l'autre. Avec le Plan de son Traité de la Lumiere & des Couleurs. A Paris. Chez Simart 1728. In 12. *Brochure de* 59. *pages.*

I.

Lettre de M. Gauger, à un de ses amis, en lui envoyant sa Lettre sur la différente réfrangibilité des Rayons de la Lumiere, & l'immutabilité de leurs couleurs, &c.

VOici l'occasion qui a engagé M. *Gauger* à donner cette ébauche de son systême général sur la lumiere

& sur les couleurs ; & à répondre à quelques difficultez qu'on lui a proposées. Monsieur *Rizzetti* sçavant Italien, qui travaille depuis long-tems à une nouvelle *Dioptrique*, où il combat la différente réfrangibilité des rayons de la lumiere que Monsieur *Newton* établit dans son *Optique*, s'est beaucoup exercé à faire les Expériences de ce grand Géométre, dont quelques-unes lui ont paru contraires au systême de la différente réfrangibilité : il en a fait quelques autres qui, selon lui, le détruisent absolument. Il en envoya une partie à Paris, il y a environ quatre ou cinq ans. Celles que vit Monsieur *Gauger*, ne lui parurent point des difficultez contre le systême qu'il prétendoit attaquer ; & bien examinées, elles lui parurent même en être des preuves. Monsieur *Rizzetti* en envoya aussi à la Société Royale d'Angleterre, dont un des Membres lui avoit promis des Réponses, qu'il attend encore. Un Sçavant d'Allemagne, où il les avoit aussi envoyées, répondit à quelques-unes ; mais d'une maniere qui ne le contenta pas. Il lui répliqua, & croit l'avoir terrassé, & réduit au silence.

M. L'Abbé *Conti*, très-intelligent dans ces matieres, & fort au fait des expériences de Monſieur *Newton*, qu'il a ſouvent vû faire en Angleterre & à Paris, ne pouvant envoyer à M. *Gauger* le Livre de M. *Rizzetti*, comme il le lui avoit promis en retournant à Veniſe, parce qu'il n'étoit pas encore ſous la preſſe; ſe contenta de lui communiquer le Chapitre, qui contient les difficultez contre le ſyſtême de Monſieur *Newton*. Il s'attendoit que Monſieur *Gauger* y répondroit, comme il s'étoit engagé à le faire, quand il auroit l'Ouvrage. Quelques circonſtances l'obligerent à remettre la Réponſe à un autre tems. Entre les Expériences qu'il fit, les unes ne ſe trouverent point conformes à ce qu'avançoit le ſçavant Italien; d'autres lui parurent des preuves du ſentiment que celui-ci combattoit.

Dans une telle oppoſition de ſentimens, M. *Gauger* n'ayant point vû les principes ſur leſquels M. *Rizzetti* fonde ces difficultez qu'il croit inſurmontables, & craignant de lui faire de la peine, prit le parti du ſilence. Impatient de ne voir point de réponſe, M.

Rizzetti écrivit à Monſieur l'Abbé *Conti* trois Lettres, qui ont été envoyées à Paris, & communiquées à Monſieur *Gauger*. M. *Rizzetti* ſe plaint dans ces Lettres de ce qu'on n'ajoute pas aſſez de foi à ſes expériences, & qu'on ne les croit pas ſuffiſantes pour détruire le ſyſtême de Monſieur *Newton*. Monſieur l'Abbé *Conti* témoignoit à Monſieur *Gauger*, qu'il lui feroit plaiſir de lui dire ſon ſentiment ſur les Objections propoſées par Monſieur *Rizzetti*, & de lui marquer de quelle maniere il fait ſes expériences : c'eſt ce qu'a fait M. *Gauger* dans ſa Réponſe, qu'il donne préſentement au Public, parce qu'elle a fait beaucoup de plaiſir & au ſçavant Abbé, & à Monſieur *Rizzetti*-même, & que ſes amis ſouhaitent de la voir.

II.

Lettre de M. Gauger *à M. l'Abbé* C. *où l'on voit les Réſolutions de pluſieurs difficultez de Monſieur* Rizzetti, *contre la différente réfrangibilité des Rayons de la Lumiere, & de celle de Monſieur* Mariote *contre l'immutabilité de leurs couleurs.*

Juillet 1728.

MONSIEUR,

La premiere difficulté de Monſieur *Rizzetti*, eſt qu'en regardant une carte peinte de rouge & de bleu, placée devant un fond noir, à travers un Priſme, dont l'Angle refringent eſt en haut, & qui éleve les objets, le bleu lui a paru, comme à Monſieur *Newton*, plus élevé que le rouge; mais que, poſée devant un fond blanc, il a vû le rouge plus haut que le bleu, &c.

J'examinai d'abord, dit M. *Gauger* ſuivant les principes ſur leſquels je crois fondez les Phénomènes de la Lumiere, ce qui devoit arriver de différent, lorſque la carte colorée étoit devant un fond blanc, & lorſqu'elle eſt devant un fond noir. Je trouvai que dans le cas du fond blanc, l'on devoit voir une bande rouge au haut de la carte peinte, au-deſſus une bande aurore, & plus haut une jaune; & au-bas de la carte, une bande bleuë; au-deſſus, une poupre; & plus haut une violette; qui ne devoient pas paroître dans le cas du fond noir; & que ces bandes devoient avoir peu de largeur, lorſque la carte étoit proche du Priſme, & que les Angles d'incidence des rayons ſur ſa ſurface

étoient fort petits : mais qu'à meſure qu'on en éloignoit le Priſme, & que les Angles d'incidence des rayons y augmentoient ; la largeur des bandes devoit auſſi augmenter, & s'étendre ſur la carte & au-deſſus, & enfin la couvrir, & même anticiper l'une ſur l'autre ; dont j'ai donné les raiſons dans le premier Livre du *Traité* (non encore imprimé) *de la Lumiere & des Couleurs.* L'experience confirma mes conjectures, quoiqu'il parût en réſulter des difficultez bien au-deſſus de celles de M. R. Pour le comprendre ;

1°. Que l'on regarde au travers d'un Priſme, dont l'Angle réfringent eſt en haut, un fond blanc d'environ un pied de hauteur ; l'on verra à l'extrémité d'en bas, une bande rouge ; au-deſſus, une aurore ; & une jaune plus haut : & à l'extrémité d'en haut, une bande violette ; au-deſſous, une pourpre ; & plus bas une bleuë ; & tout le reſte blanc, parce que les couleurs y ſont mêlées & confonduës. Que l'on mette au milieu une bande noire horizontale, d'environ un pouce de largeur, ou d'une couleur obſcure ; & réfléchiſſant moins de lumiére que le

blanc, l'on verra encore la même chose ſur chacune des deux parties du fond blanc, que cette bande diviſera : & d'autant plus ſenſiblement, qu'il ſera plus éclairé, & chacune ſe trouvera bordée en bas, de rouge, d'aurore, & de jaune; & en haut, de violet, de pourpre, & de bleu. Si donc l'on met au lieu de cette bande, la carte peinte de rouge & de bleu ; ces deux couleurs réfléchiſſant moins de lumiere que le blanc, paroîtront bordées en haut, de rouge, d'aurore, & de jaune, que réfléchit le bas de la partie ſupérieure du fond blanc ; & en bas, de violet, de pourpre, & de bleu, que réfléchit le haut de la partie inférieure du fond blanc : & la bande rouge s'étendant le long du rouge de la carte, & ſur la partie plus élévée du bleu, peut faire juger le rouge de la carte plus élevé que le bleu, quoiqu'il ſoit plus bas, & que ce qui paroît de l'un & l'autre, ſoit à la même hauteur, & ſur la même ligne; & que la bande rouge, qui eſt au-deſſus de tous les deux, leur ſoit étrangere, auſſi-bien que les bandes aurore & jaune qui ſont au-deſſus; étant produites toutes

trois par les rayons réfléchis du fond blanc : & la bande bleuë, qui est au-bas de la carte colorée, & qui est produite par les rayons réfléchis du fond blanc, aussi-bien que le pourpre & le violet qui sont au-dessus ; s'étendant le long du bleu de la carte, & sur la partie plus basse du rouge, peut faire juger le bleu plus bas que le rouge, quoiqu'il soit plus élevé.

Or le bleu, le pourpre, & le violet, que l'on remarque au-bas de la carte colorée, y sont & dans l'ordre qu'on les y voit, parce qu'étant plus réfrangibles que les autres, & l'une plus que l'autre, dans l'ordre qu'elles paroissent, elles doivent ainsi paroître au haut de la partie inférieure du fond blanc qui les réfléchit : & le rouge, l'aurore, le jaune, que l'on remarque au haut de la carte, y sont aussi dans l'ordre qu'on les y voit ; parce qu'étant moins réfrangibles que les autres, elles doivent ainsi paroître au bas de la partie supérieure du fond blanc qui les réfléchit, dans la situation où est le Prisme. Ainsi cette expérience est encore une preuve que les rayons sont différemment réfrangibles ; les violets,

le plus de tous ; les rouges, le moins.

2°. Que l'on poſe d'abord la carte ſur un fond noir, l'on ne verra aucune de ces bandes ; mais le bleu paroîtra plus élevé que le rouge. Que l'on faſſe avancer cette carte ſur un fond blanc, placé proche du noir ; à meſure qu'elle avancera, l'on verra les bandes paroître, & s'étendre ſur le haut & ſur le bas de la carte colorée, & l'aurore & le jaune paſſer au-deſſus, & la bande bleuë couvrir la partie inférieure du rouge, & le pourpre & le violet paſſer par-deſſus. Tout cela ſera encore plus ſenſible, ſi l'on met une moitié de la partie rouge de la carte ſur le fond blanc, & l'autre ſur le fond noir, & que l'on en faſſe de même de la partie bleuë.

3°. Que l'on mette une carte blanche ſur un fond blanc ; que l'on faſſe tomber ſur une partie, un rayon rouge priſmatique, & ſur l'autre partie, un bleu, en interceptant les autres couleurs ; que l'on faſſe tomber de l'ombre ſur le fond blanc, ou que l'expérience ſe faſſe dans la chambre obſcure : que l'on regarde le carton au travers du Priſme, l'on verra le bleu plus

élevé que le rouge, comme quand il eſt ſur un fond noir, parce que le fond blanc ombré réfléchit moins de lumiere, que le carton ainſi coloré, dont on verra les couleurs par les rayons qu'il réfléchira : au lieu qu'on n'en voit les extrémitez que par ceux que réfléchit le fond blanc, lorſqu'il eſt plus éclairé, ou du moins auſſi éclairé, que le carton. En effet, ſi on laiſſe tomber la lumiere du ſoleil ſur le fond blanc, on verra les bandes, rouge, aurore, & jaune au haut; & les bleuë, pourpre, & violette au-bas de la carte.

4°. Que l'on poſe la carte colorée ſur un carreau de vitre bien éclairé, ou qu'on la ſuſpende à une fenêtre ouverte; en la regardant au travers du Priſme, l'on verra encore plus ſenſiblement, que c'eſt la lumiere qui paſſe au-deſſus, & au-deſſous de la carte, qui fait voir les couleurs des extrémitez d'en haut & d'en bas, & même celles qui s'étendent deſſus, & non pas les rayons que réfléchit le carton.

5°. Que l'on place la carte colorée, ainſi ſupenduë, dans le milieu de la Chambre, vis-à-vis des fénêtres ouvertes : qu'on la regarde d'abord au

travers d'un Prisme, le dos tourné du côté des fenêtres, l'on verra le bleu plus élevé que le rouge, & d'autant plus sensiblement, que le mur opposé sera plus obscurci, & le carton plus éclairé. Que l'on passe de l'autre côté de la Chambre, que l'on y tourne le carton coloré, sans le changer de place; on verra au travers du Prisme, sur les deux couleurs, une bande bleuë en bas; au-dessous, une poupre; puis une violette; plus haut, une bande rouge; puis une aurore; & enfin au haut une jaune; sans plus rien distinguer du rouge, ni du bleu de la carte colorée, qui par consequent ne laisse voir aucune de ses couleurs par ses rayons réfléchis, &c.

Mais, dit M. *Rizzetti* on suppose la différente réfrangibilité des rayons, & c'est ce qu'il faut prouver.

Réponse. On l'a prouvée par des expériences certaines & sensibles. D'ailleurs, si tout ce que l'on voit dans l'expérience de M. R. doit arriver dans la supposition des différentes réfrangibilitez, elle n'a rien qui y soit contraire. Mais il y a plus: cette expérience n'est pas seulement une suite, elle est enco-

re une preuve de la différente réfrangibilité : un peu de réflexion ſur les expériences que je viens de rapporter, ſuffit pour le faire voir.

M. *Rizzetti* ajoûte d'autres difficultez, dont voici *les premieres.* Il trouve dans ſa premiere expérience, 1°. qu'à la diſtance de dix pieds, la différence des hauteurs des couleurs eſt de deux lignes; qu'à cinq pieds, il n'en paroît point; & ainſi, qu'à cette diſtance les rayons ſont également réfrangibles, & qu'on doit croire qu'ils le ſont de même à toute autre diſtance: 2°. que la différence des hauteurs des couleurs doit augmenter & diminuer dans la proportion des diſtances, & non pas devenir nulle à cinq pieds: 3°. qu'à la diſtance de dix pieds, c'eſt tantôt le rouge, tantôt le bleu, qui eſt le plus élevé, ſelon que le fond eſt blanc ou noir.

Réponſe. 1°. L'on ne peut point déterminer en général, quelle eſt préciſément la différence des hauteurs des couleurs à certaine diſtance, parce qu'elle dépend 1°. de la grandeur de l'Angle réfringent du Priſme, 2°. de l'Angle des rayons ſur le Priſme, 3°.

de l'Angle que font entre eux les rayons émergens, qui dépend des deux autres, 4°. de la force de la lumiere réfléchie, &c.

2°. La différence des hauteurs des couleurs ne doit point augmenter ni diminuer dans la proportion des distances, parce qu'elle dépend sur tout de la grandeur des Angles d'incidence des rayons sur le Prisme, comme on le connoîtra en le tournant.

3°. J'ai fait voir dans les expériences qui servent de réponse à la premiere difficulté de M. R. ce qui pouvoit faire juger le rouge plus haut que le bleu dans le cas du fond blanc quoiqu'il fût réellement plus bas.

Secondes difficultez. Dans le cas du fond blanc, que le rouge est plus élevé que le bleu; si on éloigne le Prisme de la carte colorée, chacune de ses parties paroît diminuer, & enfin disparoître; d'où il naît une nouvelle difficulté contre la differente réfrangibilité. Car, puisque, selon la Réponse de Monsieur *Richtecus*, il est autant ajoûté d'une part à chacune des couleurs, qu'il en est caché de l'autre, à cause de la différente réfrangibilité,

aucune des couleurs de la carte, ne doit diminuer, encore moins disparoître.

Réponse. Les Réponses à cette difficulté se trouvent dans celles que j'ai données à la premiere Objection.

Troisiémes difficultez. Dans le cas du fond noir, les deux parties de la carte paroissent diminuer en en éloignant le Prisme, & l'une plus que l'autre; & enfin disparoissent, & l'une plûtôt que l'autre; & cependant, dit-on, le noir ne réfléchit point de couleurs qui les puissent cacher.

Réponse. M. R. a vû dans cette expérience les deux parties de la carte colorée diminuer en en éloignant le Prisme; & moi, je les ay vû augmenter. La carte paroît en effet diminuer en certain cas, en éloignant le Prisme, & s'augmenter en d'autres. Les principes d'Optique & de Dioptrique font connoître que cela doit arriver: mais il faut une Réponse à la difficulté de M. R. dans le cas qu'il a fait son expérience. Les deux parties de la carte colorée ne diminuent, & ne disparoissent pas en ce cas, parce que d'autres couleurs les couvrent & les cachent, puisque le

fond n'en réfléchit point, ou en réfléchit moins, & de moins sensibles que la carte : mais parce que l'Angle visuel, sous lequel on voit chacune des deux parties de la carte, diminuë, qui est ici l'Angle des rayons extrêmes émergens par la seconde surface du Prisme : & une partie de la carte doit disparoître plûtôt que l'autre, parce qu'elle est vûë sous un moindre Angle, à cause de la moindre réfrangibilité, ou de la moindre étenduë de sa couleur ; lequel Angle, dans ses diminutions, est plûtôt devenu insensible ; & cela dans le cas où M. R. a fait son expérience ; car il y en a d'autres, où en éloignant le Prisme, chaque partie de la carte semble augmenter ; comme lorsqu'elle est plus basse que le Prisme, quand il éleve les objets ; & lorsqu'elle est plus haute, quand il les abaisse.

Pour faire la plûpart des expériences sur les couleurs, avec facilité & avec précision, & de maniere à en pouvoir tirer des conséquences certaines, il faudroit avoir quelques Prismes montez, comme je crois que vous m'en avez vû un ; avec lequel on pût connoître, à toutes sortes de distances,

les Angles d'incidence des rayons ſur la ſurface; leurs Angles d'émergence, du moins à peu-près : les différences des hauteurs de chaque partie des objets au deſſus, ou au-deſſous du Priſme, &c.

L'on pourroit auſſi, par le moyen de ces Priſmes, réſoudre mécaniquement quantité de fort beaux Problêmes, comme je l'ai fait voir dans le Traité de la Lumiere, où j'en donne auſſi des réſolutions Géométriques.

Par exemple, trouver 1°. la réfraction de la lumiere dans la matiere du Priſme; 2°. connoître les liqueurs, qui ont la plus ou la moins grande réfraction. Trouver la réfraction des rayons dans différentes, liqueurs, & d'une de ces liqueurs dans l'autre; 3°. Connoître celles qui ont les plus grandes forces réfringentes; & tout cela ſans faire entrer les rayons dans aucune de ces liqueurs, &c.

M. R. dans la troiſiéme expérience a mis un carton blanc devant un fond noir, & a fait tomber un rayon rouge ſur une partie de ce carton, & un bleu ſur l'autre; & en le regardant au travers du Priſme poſé dans le ſens qu'il

éleve les objets, il a vû les couleurs séparées, le bleu plus élevé que le rouge; mais posé dans le sens qu'il les abaisse, il a vû les côtez de la carte paralléles, & du blanc succeder au rouge, & de l'ombre à la place du bleu.

J'ai fait cette expérience, reprend M. *Gauger*, & j'ai toûjours vû les couleurs séparées, & le bleu plus élevé que le rouge, le Prisme posé dans le sens qu'il éleve les couleurs; & plus bas, posé dans le sens qu'il les abaisse. Lorsque j'ai laissé passer toutes les couleurs des Images colorées, j'ai seulement remarqué quelque différence causée par les couleurs, qui étoient au-dessus ou au-dessous de celles qui tomboient sur le carton; mais cela n'empêchoit pas de les voir séparées: & quand je n'ai laissé passer que ces deux couleurs, & que j'ai intercepté les autres, je n'ai vû d'autre différence que leur plus ou leur moins grand éloignement, selon que l'Angle d'incidence des rayons sur le Prisme, étoit plus ou moins grand, & qu'il étoit plus ou moins éloigné de la carte. Je n'assure pourtant pas que M. R. s'est trompé, ni que son expérience soit fausse.

Pour faire cette expérience, & quelques autres de M. R. de maniere qu'elles ne laissassent aucun doute, il faudroit, en faisant tomber le rouge & le bleu sur la carte, intercepter toutes les autres couleurs; alors, si l'on voyoit ce que M. R. a remarqué dans cette expérience & dans plusieurs autres qui la suivent, on pourroit les regarder comme de véritables difficultez.

La premiere difficulté que M. R. ajoûte à cette troisiéme expérience; c'est qu'ayant fait peindre une image de la même grandeur, & des mêmes couleurs que l'image prismatique colorée, l'ayant mise à côté, & les ayant regardées au travers d'un second Prisme, l'image solaire lui a paru ronde & blanche, comme à Monsieur Newton (*L.* 1. *Exp. XI. Part, II,*) mais qu'il a vû l'image peinte, & avec les mêmes couleurs, & plus confuses, contre ce qu'on devoit attendre de la différente réfrangibilité.

Réponse. J'ai été surpris, en lisant l'expérience de M. R. qu'il ait cru que son image peinte devoit produire le même effet que l'image solaire pris-

matique. Il sçait que les rayons que réfléchit chaque couleur de l'image solaire, sont à peu-près de même espece, & ont beaucoup plus de force que ceux de chaque couleur de l'image peinte, qui sont mêmes tous mêlez des rayons des autres couleurs, parce que chacune de ces couleurs ne paroît telle, que parce qu'elle réfléchit plus de rayons de sa couleur, que d'aucune autre; & non pas, parce qu'elle n'en réfléchit que de celle-là seule, comme font celles de l'image prismatique, ainsi que l'expérience le fait voir. Donc, quoi qu'on ne voye qu'une image blanche, en regardant l'image solaire colorée dans les circonstances marquées, il n'en doit pas être de même de l'image peinte de semblables couleurs.

M. R. n'est pas content de l'explication que Monsieur Newton donne de la blancheur de l'image dans cette expérience. Je crois que M. R. a raison; mais cela n'empêche pas que l'expérience ne soit certaine, & qu'il n'y en ait des raisons évidentes.

Parce qu'il paroît à M. Riz. qu'il suit un grand nombre de difficultez,

de l'expérience de Monſieur Mariotte ſur l'immutabilité des couleurs des rayons de la Lumiere, laquelle a auſſi trompé tant d'autres habiles gens; je ferai voir ici qu'elle n'a aucun fondement réel, & qu'elle ne provient que de ce que cet habile Phyſicien n'a point fait ſon expérience avec aſſez d'attention, & qu'il ne l'a point aſſez examinée : car il étoit facile de voir que ces couleurs qu'il a cru produites par ſon rayon bleu, ou rouge, n'en provenoient point, & lui étoient tout-à-fait étrangeres. Pour s'en convaincre,

Que l'on faſſe ſur un carton une fente de 4. à cinq lignes de largeur, & de la longueur à peu-près du Priſme, & non pas ſeulement de la largeur du rayon coloré, comme a fait Monſieur Mariotte, ce qui étoit juſtement le moyen d'empêcher de voir ce qui trompoit dans cette expérience; que l'on mette ce carton devant le ſecond Priſme, & que l'on faſſe tomber deſſus un rayon coloré, où ſucceſſivement tous ceux de l'image colorée du Soleil emergente du premier Priſme; que l'on reçoive l'image émergente par le

ſecond Priſme, ſur une ſurface blanche, dans la Chambre obſcure, à quelque diſtance du Priſme, comme 5. 10. 15. pieds, &c. l'on y verra, outre l'image du rayon rouge, ſi c'eſt un rouge qu'on ait laiſſé paſſer, une longue bande composée de pluſieurs autres, rouge, jeaune, bleuë, &c. de la longueur & plus, de la fente du carton, qui feront deja voir par l'étenduë de leur longueur, qu'elles ne viennent point du rayon rouge.

Pour s'en aſſurer davantage, que l'on avance, ou que l'on recule le Priſme ſur une ligne paralléle à ſon axe, la bande colorée avancera ou reculera, pendant que le rayon rouge reſtera au même endroit : que l'on intercepte tout à-fait le rayon rouge, l'on verra encore paroître la bande colorée; preuves certaines & évidentes, que toutes les couleurs de cette bande ne viennent point du rayon rouge, & qu'elles lui ſont tout à-fait étrangeres. On s'en convaincra de même par rapport aux rayons des autres couleurs. Or les couleurs que l'on voit avec le rayon rouge, & au-deſſous, lorſqu'il ne paſſe que par une fente de ſa largeur, font

partie de cette bande, comme on le connoît en avançant ou reculant le Prisme : donc elles sont absolument étrangeres au rayon, & n'en sortent point. D'où l'on voit la réponse aux difficultez suivantes de M. R.

1°. Pourquoi dans l'expérience de Monsieur Mariotte, il sort plûtôt du violet du rayon rouge, que toute autre couleur ?

2°. Pourquoi il en sort des plus réfrangibles, & non pas de ceux de moyenne réfrangibilité ?

3.° Pourquoi du jaune il sort plusieurs couleurs ?

4°. Pourquoi du jaune il ne sort point du verd, qui en est proche, & qu'il sort du violet, qui en est plus éloigné ?

5°. Pourquoi & comment le jaune se change-t-il en rouge, en verd, en bleu, &c. si c'est une couleur simple & homogene ?

L'unique réponse à toutes ces questions, c'est qu'il n'y a rien de vrai dans aucune ; puisque de ces rayons il n'en sort aucune autre de différente couleur, & que pas un ne se change en un autre.

Juillet 1728.

Mais d'où viennent donc ces couleurs que l'on voit avec le rayon rouge, & les autres, quand la fente du carton n'eſt que de la grandeur du rayon & qui compoſent la bande colorée, quand la fente a plus d'étenduë : c'eſt ce que j'ai expliqué, & rendu ſenſible dans le *Traité de la Lumiere & des Couleurs*, où j'ai auſſi réſolu des difficultez plus conſidérables que celle de M. *Mariotte*. De Paris ce   Juillet 1727.

L'on donnera la ſuite le mois prochain.

Une Nouvelle Litteraire rapportée en ces Memoires au mois de Mars dernier, depuis la page 564 & qui contenoit un extrait Critique du Livre du R. P LE BRUN, intitulé, Defense de l'Ancien sentiment sur la forme de la Consecration de l'Eucharistie, fait le sujet de la replique que cet Auteur a souhaité que nous Communicassions au Public, & qu'on va lire dans l'Article suivant.

ARTICLE LXX.

LETTRE DU PERE LE BRUN de l'Oratoire à Monsieur de TORPANNE, *Chancelier de Dombes.*

MONSIEUR,

C'est avec bien du plaisir, que j'ai eû l'honneur de conférer avec vous, suivant l'Ordre de S. A. S. MONSEIGNEUR LE DUC DU MAINE, touchant ce que les *Memoires de Trevoux* du mois de Mars dernier ont dit de ma *Défense de l'ancien sentiment sur la forme de la Consécration de l'Eucharistie.*

Il n'est rien, que je ne sacrifie de bon cœur à l'amour de la paix, si ce n'est ce que je dois à la conservation de l'intégrité de ma Foi, & aux qua-

rante Docteurs qui ont approuvé mon Ouvrage. Je me plains donc ſeulement de deux choſes : la premiere, de la correction qu'on a voulu faire au titre de ma *Défenſe*; & la ſeconde, de la cenſure du ſentiment que j'ai expoſé, pour concilier toutes les Liturgies avec un grand nombre d'Auteurs des douze premiers Siécles.

A l'égard de la premiere, on a débuté dans les *Memoires* par cette Réflexion : « on doit avertir d'abord, » qu'il manque à ce titre une expreſ- » ſion. En effet, pour le rendre exact, » il faudroit lire : *Défenſe de l'ancien* » *ſentiment des Grecs Schiſmatiques &c.* » ſans cette addition, le Lecteur eſt » en danger de ſe méprendre ». Vous conviendrez facilement, MONSIEUR, que je ne puis adopter cette correction. En effet, ſi l'on veut faire entendre que les Grecs n'ont pris ce ſentiment que depuis leur Schiſme, ce n'eſt donc point *l'ancien ſentiment*; puiſque leur Schiſme ne continuë que depuis le douziéme Siécle : & s'ils le tenoient avant leur Schiſme, comme ils ont retenu le Dogme de la Préſence Réelle, & de la Tranſſubſtantiation : ce n'eſt

donc point le ſentiment que les Grecs ont inventé depuis leur Schiſme, mais l'ancien ſentiment de l'Egliſe Grecque qu'ils ſuivent toûjours. Vous ne deſaprouverez donc pas, MONSIEUR, que je renonce à cette correction. Si on vouloit l'admettre il faudroit prier auparavant les Lecteurs d'oublier ce que j'ai démontré dans ma *Défenſe*; que près de neuf cens ans avant le Schiſme des Grecs, ſelon Saint *Cyrille* de Jeruſalem, qui écrivoit en 347 : " l'Eu„ chariſtie n'eſt que du Pain avant la „ Priere de l'Invocation, & qu'elle „ eſt le Corps de Jeſus-Chriſt après „ cette Priere „ : témoignage, qui, ſelon *Arcudius* l'Avocat des Grecs, ne peut-être éludé. Il faudroit oublier les Textes formels de Saint *Baſile* & de Saint *Jean Damaſcène*. Il faudroit enfin détourner les yeux d'un grand nombre de témoignages, que j'ai apportez dans mon Eclairciſſement, qui ſont antérieurs au Schiſme des Grecs, auſſi-bien que ceux des Métropolitains Grecs, que j'ai ajoûtez dans ma *Défenſe*, pag. 96. & qui ont dit ſi diſtinctement, " que le Prêtre prie, & que „ par cette Invocation le Saint Eſprit

„ descend ſur le Pain & ſur le Vin, &
„ les change au Corps & au Sang de
„ Jeſus-Chriſt „. Si tant d'Autoritez
ne ſuffiſoient pas, il ne ſeroit pas difficile d'en fournir un plus grand nombre. En voici deux autres.

Nicephore Patriarche de Conſtantinople, ſucceſſeur de *Taraiſe* en 806. montre, de même que Saint *Jean Damaſcène* que le Saint Eſprit, qui forma le Corps de Jeſus-Chriſt dans le ſein de la Vierge, le fait encore ſur l'Autel à la priere du Prêtre. " Par l'In-
„ vocation du Prêtre qui conſacre, dit-
„ il, & par l'avénement du Saint Eſ-
„ prit, ces Alimens ſont changez ſur-
„ naturellement au Corps & au Sang
„ de Jeſus-Chriſt; car c'eſt ce que con-
„ tient la Priere du Prêtre „: (1) *Ita & hâc ſupernaturaliter invocatione ſacrum facientis & Sancti Spiritus adventu, in Corpus & Sanguinem Chriſti tranſmutantur, namque hoc petitio ſacerdotis continet.*

Ce n'étoient pas les Grecs ſeuls, qui parloient ainſi avant leur Schiſme; les Latins parloient de même. Le Sçavant *Humben*, que le Pape *Leon* IX.

(1) Apud Allat. de perpet. conſenſ. col. 1223.

tira de Toul, pour le faire Evêque en Italie, & Cardinal, qui confondit *Berenger* dans le Concile tenu à Rome en 1059. & qui fut envoyé à Constantinople, pour disputer contre *Michel Cerulaire* Auteur du Schisme, convenoit avec eux de ce qui opéroit la Consécration. Il prenoit seulement la défense des Azimes : car dans la réfutation de la Lettre de ce Patriarche à l'Evêque de Trani, il marque quelle est la force de la Priere de l'Invocation. » Le pain Azyme, dit-il, étant ainsi » préparé, est fait par l'Invocation fi- » delle de la Trinité, le vrai & singulier Corps de Jesus-Christ ». (1) *Taliter præparatus Azimus, fideli invocatione totius Trinitatis fit verum & Singulare Corpus Christi.*

Ce Cardinal auroit-il pû parler autrement, lui qui avoit été Contemporain des Evêques, qui, au nombre de plus de 150. assisterent au Concile Romain en 1079. auquel le Pape *Gregoire* VII. présida, & où l'on déclara que, par l'Autorité des Peres Grecs & Latins, le Pain & le Vin sont changez au Corps & au Sang de Jesus-Christ ;

(1) Apud Baron. ad Calcem. Tome XI. col. 771.

per Mysterium Sacræ Orationis, & Verba nostri Redemptoris.

C'en est bien assez, MONSIEUR, pour voir que les Grecs Schismatiques n'ont pas imaginé que la Priere de l'Invocation étoit nécessaire pour l'opération du Sacrement.

Passons à la Censure. " Or, » a-t-on dit, » le sentiment, dont le titre an» nonce la *Défense*, bien-loin d'être » la Doctrine de l'Eglise, est un senti» ment qui sent l'Héresie, selon M. » *de Saintes*, Evêque d'Evreux, rap» porté par Isambert ». Il me suffiroit de dire, que ce sentiment est à l'abri de la Censure, par l'Approbation de quarante Docteurs de la Faculté de Paris, la plûpart Anciens Professeurs de Sorbonne, de Navarre, & des autres Ecoles, sans aller chercher un Jugement dans les Ecrits de quelque Théologien, dont on prend peut-être mal la pensée. J'admets pourtant volontiers pour Juge en cette matiere, le Sçavant M. *de Saintes*, Evêque d'Evreux. Il a fait de bons Ouvrages de Controverse, principalement sur l'Eucharistie. Il avoit assisté au Concile de Trente, comme le Cardinal de *Pel-*

levé, & *Vigore* Archevêque de Narbonne, que j'ai citez dans ma *Dissertation.* Ce sont là des Sçavans, qui bien instruits de la Doctrine & des Décisions du Saint Concile où ils avoient assisté, sçavent s'arrêter où il faut, & n'aller pas au-delà des bornes posées par les Peres.

Venons donc au témoignage de *Claude de Saintes*, dont les Traitez *de l'Eucharistie* sont imprimez in fol°. à Paris en 1575. Je vais en faire un extrait, rapporter ses propres paroles; & vous verrez, MONSIEUR, qu'il justifie ce que j'ai exposé; que, selon les Anciens Peres, la Consécration se fait conjointement par la Priere & par les Paroles de Jesus-Christ.

Il établit au Chapitre quatriéme, que Jesus-Christ changea le Pain & le Vin par sa Bénédiction & par ses Paroles; & il s'étend beaucoup sur la force de la Bénédiction. Il montre ensuite (1)

(1) In scripturis ergò Εὐχαριστεῖν & Εὐλογεῖν, sive benedicere & gratias agere, verba sunt promiscua & indifferentia, & accusativum regunt. Absoluta verò cum inveniuntur, aliud significant. Quamobrem Matthæus & Marcus sine discrimine aiunt quod Christus acceptum panem Εὐλογήσας, id est, cum benedixisset, fregit:

que dans les Evangelistes, les mots benir & rendre graces, sont une même chose; & par conséquent qu'il consacra en bénissant le Pain, ou en rendant graces sur le Pain. De-là il vient à la dispute contre les Grecs & les Latins, touchant ce qui opere la Consécration. « Il reconnoît que les Latins „ ont voulu trop (1) philosopher sur „ ce point, au lieu de consulter les „ Ecrits des Anciens Chrétiens, & de „ s'en tenir à ce qu'ils nous ont dit. „ Les uns ont mis en question, par „ quelles paroles Jesus-Christ a beni, „ „ quelle forme il nous a préscrit, & „ combien il y a de paroles nécessaires „ pour la Consécration, entre celles „ qu'on lit dans l'Institution de l'Eu- „ charistie; car les Evangelistes ne l'ont „ pas marqué, se contentant de racon- „ ter ce que Jesus-Christ a fait. Ce qui

fregit: Lucas & Paulus Εὐχαριστήσας scripserunt, id est cum per gratiarum actionem operatus esset in pane, sivè cum gratiâ & virtute affecisset, panem fregit. Fol. 268.

(1) Inter Latinos postquam magis Philosophari quàm veterum Christianorum scripta scrutari, & nostris argutiis quæque perstringere audaciùs quam primis antecessoribus nostris credere cæpimus, &c. Fol. 270.

» a porté *Erasme* à s'écrier : Plût à Dieu
» que Saint Paul nous eût dit par quel-
» les paroles Jesus-Christ a consacré !
» car à l'égard de ces mots : *Ceci est Mon*
» *Corps*, ils marquent plûtôt l'action de
» celui qui donne, que de celui qui con-
» sacre. *Pierre Comestor* a cru qu'on ne
» sçavoit pas par quelles paroles Jesus-
» Christ avoit consacré. Le Pape *In-*
» *nocent* III. pensoit qu'il l'avoit fait
» par sa vertu divine & sa toute-puis-
» sance, sans proférer aucune parole ;
» mais qu'ensuite il avoit institué la
» forme, dont on se serviroit à l'ave-
» nir ; c'est l'opinion qu'*Ambroise Ca-*
» *tharin* voulut soutenir. D'autres al-
» léguez par Saint *Thomas*, ont cru
» que les paroles marquées dans l'E-
» vangile avoient été prononcées deux
» fois par Jesus-Christ, lorsqu'il sanc-
» tifia le Pain qu'il prit, & lorsqu'il fit
» connoître aux siens ce qu'il leur don-
» noit. D'autres s'arrêtent plus précisé-
» ment à l'ordre des paroles des Evan-
» gelistes, par lequel il paroît que Je-
» sus-Christ benit le pain avant que de
» le rompre, & de dire : *Ceci est Mon*
» *Corps* ».

Voilà déja qui montre assez, qu'il

n'y a rien eu de défini touchant ce qui fait l'essence de la Consécration. Pour découvrir le sentiment qu'on puisse embrasser, *Claude de Saintes* observe (1) qu'il demeure pour constant parmi les Grecs & les Latins, que le Canon de la Messe; pour faire la Consécration, est composé de Prieres, du récit de l'Institution de la Céne, &

(1) Ut autem ordine quo proposuimus, has opiniones expendamus, sit in confesso tàm apud Græcos quàm apud Latinos Missarum Canonem conflari precationibus quibusdam, Institutionis Cœnæ enarratione, & potioribus verbis ac certis illis, quibus fit Consecratio, & absolvitur sacramentum, nec solùm in Eucharistiæ celebratione & sanctificatione tria hæc adhiberi solita, sed in omni sacramentorum confectione & administratione perspicitur ex locis Augustini in hoc capite productis, quando distinguebat inter verba sacramentum efficientia, & concomitantes precationes. Hoc quoque usu fuisse in Eucharistiâ ostendit magnus Dyonisius, qui sacerdotem astantem altari multa antè precari ait. Et tum ad sacra Mysteria celebranda progredi ex Divinâ Traditione, quam a recitatione institutionis inchoat. Sic Justinus dicit sacerdotem diù multumque précari ac gratias agere, tum vere sacrari cibum per verbum à Christo traditum, quod Evangelistæ Litteris mandarunt ubi institutionem Breviter Complectitur; interim tamen in ipsis totus defigitur, *Hoc est Corpus Meum.* Illa tria apertiùs annotat & distinguit Ambrosius potioribus verbis Fol. 280.

des principales Paroles, par lesquelles le Sacrement est achevé.

Le nœud de la difficulté (1) consiste en ce qu'un grand nombre d'Auteurs Grecs, & quelques Latins, attribuent la Consécration autant à la Priere & à l'Invocation du Saint Esprit, qu'aux Paroles de Jesus-Christ. Selon les Liturgies de Saint Jacques, de S. Basile, & de Saint Chrysostôme, & les autres Anciennes Liturgies, le Prêtre, après avoir prononcé les Paroles de Jesus-Christ: *Ceci est Mon Corps*, demande que le Corps & le Sang de Jesus-Christ soient faits par l'Opération du Saint Esprit, ce qui ne pourroit être que très-blamable, si le chan-

(1) Nodus Controversiæ est quod plerique Græcorum, & nonnulli Latinorum precationibus, & Spiritus Sancti invocatione tribuant tàm frequenter Consecrationem ipsam, quàm Christi sermoni, Jacobi, Chrysostomi, Basilii, atque aliorum, veteres Liturgiæ testantur sacerdotem orare diutiùs etiam post adhibitum Christi verbum, *Hoc est Corpus meum*, ut Corpus & Sanguis ejus fiant operatione Spiritus Sancti, quod periniquè diceretur, si jam essent confecta. Cyrillus quoque Hierosolimitanus ait panem Eucharistiæ post invocationem Sancti Spiritus non ampliùs nudum panem esse & simplicem, sed Corpus Christi. Basilii verò textus est, &c. Fol. 280.

gement étoit déja operé. Sur quoi il cite ce qu'ont dit Saint *Cyrille* de Jerusalem & Saint *Basile*.

Le Dénouëment de la difficulté (1) consiste à mettre la Consécration conjointement dans la Priere & dans les Paroles de Jesus-Christ. Et en effet, on voit que les Grecs & les Latins comprennent souvent sous le nom de Prieres, les Paroles de Jesus-Christ, & tout le Canon.

Vous voyez par-là, MONSIEUR, que tel est le sentiment que j'ai exposé, pour concilier, comme fait M. *de Saintes*, toutes les expressions des anciens Auteurs & des Liturgies Orientales.

Il le développe plus ouvertement dans la suite: car, après avoir montré l'efficacité des Paroles de Jesus-Christ, *Ceci est Mon Corps*; pour marquer quelle est la vertu de l'Invocation & des Prieres, il dit: *Quamobrem rectè censent illi, qui invocationi Spiritus ascribunt consecrationem, modò maximè ne-*

(1) Porrò Controversia hæc facilè componi potest. Nam Græci & Latini etiam ipsa verba Christi precationis appellationem comprehenderunt & totum Canonem. Ob id Justinus, &c. ut suprà 280.

ceſſaria apponant, nempè illum ſermonem Chriſti, quo virtus Spiritus Panem immutat; nec quando precibus Myſterium perfici volunt, ineptè faciunt, modò ſuum cuiquè jus attribuant, Spiritui virtutem, Verbis inſtrumentalem actionem, & precibus utriuſque applicationem. Fol. 281. verſo.

Pouvoit-on mieux exprimer le ſentiment que j'ay expoſé? Selon *Claude de Saintes*, ce ne ſont ni les paroles *Hoc eſt*, ni l'invocation ni les prieres, qui produiſent la vertu de la Conſécration. C'eſt le Saint Eſprit, *Spiritui virtutem*. Les paroles *Hoc eſt* &c. ne ſont que l'inſtrument, *verbis inſtrumentalem actionem*; & les prieres ſont auſſi néceſſaires, que la main l'eſt à l'inſtrument pour l'appliquer, *precibus utriuſque applicationem.*

Enfin, pour ne laiſſer aucun doute, que *Claude de Saintes* eſt fort éloigné de condamner le ſentiment que j'ay expoſé, c'eſt que d'abord après les paroles qui viennent d'être citées, il en prend clairement la défenſe; & il juſtifie pour ce ſujet les Théologiens de *Cologne*, & le ſçavant *Lindanus*. On peut ſe rappeller dans l'eſprit,

MONSIEUR, que j'ay apporté en preuve le témoignage de ces ſçavans Docteurs, qui ont dit, que c'eſt une folie de ſoûtenir, que la Conſécration puiſſe ſe faire par le récit des ſeules paroles de Jeſus-Chriſt ſans la priere, *ſine canonicâ prece.* Le Lutherien *Kémnitius*, dans ſon Traité contre le Concile de Trente, intitulé *Examen du Concile*, les attaqua ſur cet article : mais *Claude de Saintes* montre qu'ils ne ſont point répréhenſibles, (1) pour avoir nié que la Conſécration ſe faſſe par le ſeul récit des paroles de l'Inſtitution de l'Euchariſtie, „ puiſqu'ils n'ont fait en cela que ſui- „ vre ſaint *Baſile*, qui, par la Tradi- „ tion Apoſtolique, y joint des prieres „ néceſſaires pour faire la Conſécra-

(1) Sed non fuerunt à Kemnitio tàm acerbè redarguendi Colonienſes Theologi, & doctiſſimus Epiſcopus Lindanus, quod inſtitutionis commemorationem ſufficere ad conſecrandum negarint, & Baſilium ſint ſecuti, qui preces ad perficiendum Sacramentum ex Traditione Apoſtolicâ exegerit : Etſi enim inſtitutio de contentis in Canone concedatur, non tamen nuda ejus recitatio quicquam efficiet, niſi verba illa efficacia adhibeantur & applicentur ad Opus Euchariſtiæ perficiendum quod Eccleſiæ non niſi ex adjunctis precibus poteſt comprobari & innoteſcere. Fol. 281.

„ tion. Car le ſeul récit des paroles „ efficaces contenuës dans le Canon „ ne ſuffit pas, ſi elles ne ſont appli- „ quées par les Prieres qui font con- „ noître à l'Egliſe ce qui s'opere dans „ la Conſécration de l'Euchariſtie „ .

Après cela, comment pourroit-on dire que ce ſentiment, qui étoit celui des Théologiens de *Cologne* & de *Lindanus*, que *Claude de Saintes* juſtifie, ſent l'Héréſie, ſelon M. *de Saintes*, Evêque d'Evreux?

Après la citation de *Claude de Saintes*, on ajoûte „ rapporté par Iſam- „ bert, qui dit, que ce ſentiment eſt „ contraire à la Foi; p. 585. & 589. „

Je demanderois volontiers d'abord, pourquoi ce détour de ne citer *Claude de Saintes* que ſur le rapport d'*Iſambert*? L'Ouvrage de M. de *Saintes* eſt-il ſi rare; où eſt-il ſi difficile à entendre dans cet endroit, qu'il ait beſoin du Commentaire d'*Iſambert*, dont l'autorité n'eſt pas telle qu'elle puiſſe fermer la bouche ſur les bancs-mêmes de Sorbonne? Voyons pourtant ſi ce n'eſt point auſſi par inadvertance, qu'on cite *Iſambert* contre ce que j'ai expoſé. Cet Auteur, dans le tître de

l'Article V. demande, *utrum preces Ecclesiæ sint forma Eucharistiæ.* Il s'y propose principalement de combattre *Marc-Antoine dè Dominis*, qui met la forme en général dans les prieres de l'Eglise. Sa proposition est ainsi exprimée: *nostra verò propositio est, quòd Consecratio Eucharistiæ non fit precibus Ecclesiæ.* Il le prouve par ces trois petites preuves.

La premiere est que le Pain & le Vin, qui se trouvent sur la table dans nos repas, ne sont pas changez au Corps & au Sang de Jesus Christ par le *benedicite*, & par l'action de graces. La seconde est que les prieres de l'Eglise sont d'une forme qui peut varier en diverses manieres; ce qu'il prouve par le Concile de *Mileve*, lequel pourtant ne parle que des Collectes & des Préfaces. Cela a-t'il quelque rapport avec ce que j'ai exposé.

Enfin, pour troisiéme preuve, voulant joindre ici le sentiment des Grecs, qu'il ne rapporte pas exactement; il dit que, de même que la forme du Baptême est composée des paroles de son Instituteur ou de sa Promesse, de même aussi la forme de la Consécra-

tion le doit être des paroles, par leſquelles Jeſus-Chriſt l'a inſtituée. Tout cela ſeroit bon contre ceux qui ne mettroient la Conſécration que dans les prieres en général, ou même dans la ſeule invocation, à l'excluſion des paroles de Jeſus-Chriſt: mais cela ne touche point au ſentiment que j'ay expoſé, qui met la Conſécration conjointement dans la priere de l'Invocation & dans les paroles du Sauveur.

C'eſt après ces preuves, qu'*Iſambert* fait cette queſtion & cette réponſe: *Quæres an concluſio noſtra ſit de fide? Reſpondetur Videri. Undè Sanctesius ait opinionem Catharini exiſtimantis hoc Sacramentum perfici precibus Eccleſiæ ſapere Hæreſim; & ampliùs patebit noſtra reſponſio ex dicendis.* Article 8. pag. 585.

Remarquons d'abord, qu'*Iſambert* dit ſeulement ici que ſa concluſion lui paroit de Foi, *videri*: les Journaliſtes diſent abſolument que, ſelon *Iſambert*, le ſentiment que j'ay expoſé, eſt contraire à la Foi. A l'égard du *Sapit Hæreſim*, que *Claude de Saintes* & *Iſambert* appliquent au ſentiment de *Catharin*; c'eſt en ſuppoſant qu'il

admettoit avec *dè Dominis*, que la Conſécration ſe faiſoit par les prieres de l'Egliſe, & nullement par les paroles de Jeſus-Chriſt. Or il ſeroit aiſé de montrer, qu'on prenoit mal le ſentiment de *Catharin*. Mais ce n'eſt pas-là mon affaire (1) non plus que de diſcuter ce qu'a dit *Iſambert*. Ne laiſſons pourtant pas de voir ce qu'il dit dans l'Article VIII. auquel il renvoye. Il y propoſe cette Queſtion, *utrum Eu-*

(1) De Saintes ne prend pas bien le ſentiment de Catharin. Iſambert prend encore plus mal ce que de Saintes lui attribuë ; car voici de quelle maniere de Saintes en parle: *Ambroſius verò Catharinus eò devolvitur, ut Chriſti pacto & Decreto Corpus Chriſti ex pane reddi poſtulet, ejuſque invocatione, nihil conferente verborum pondere & prolatione.* Sanct. fol 280. recto. & ailleurs : *pactum verò Ambroſii Catharini illorum hæreſim ſapit, qui nullis verbis opus eſſe ajunt ad Cœnam celebrandam aut verba nihil proficere ad Sacramentorum conſtitutionem.* Si de Saintes & Iſambert condamne le ſentiment de Catharin : en lui attribuant ce qu'il n'a pas ſoutenu, on s'éloigneroit bien plus de la vérité, en voulant faire tomber le *ſapit hæreſim* ſur le ſentiment que j'ai expoſé ; puiſque bien loin de dire que la Conſécration ſe fait ſans aucunes paroles, *nullis verbis opus eſſe ad Cœnam celebrandam*, j'ai repeté ſi ſouvent que la Conſécration ſe fait conjointement par la priere de l'Invocation & par les paroles de Jeſus Chriſt,

charistiæ Consecratio fiat istis ipsis Christi Domini verbis, hoc est Corpus meum, &c. & après les preuves, il se fait une seconde Question : *quæres an hæc nostra Conclusio sit de fide. Respondetur esse.* Quand il s'agit de la Conclusion négative, sçavoir s'il n'est pas de foi que les prieres de l'Eglise ne sont pas la forme de la Consécration, *Isambert* répond seulement *videri.* Mais lorsqu'il s'agit de la proposition affirmative, que la Consécration se fait par les paroles de Jesus-Christ, il répond absolument que cela est de Foi, *respondetur esse.* Je le dis de même. J'ajoûte seulement que la priere doit être jointe à ces paroles, pour faire la Consécration. Et quelques argumens qu'*Isambert* apporte pour tâcher de faire connoître que la Consécration se fait par le récit des seules paroles de Jesus-Christ, il ne l'a pas mis dans sa Conclusion, parce qu'en effet ce point n'a jamais été défini par l'Église.

Voilà MONSIEUR, d'une maniere bien simple ma justification, & celle des quarante Docteurs qui ont approuvé ma *défense.* Je supprime tout

ce que je pourrois dire de plus. Je m'arrête ici tout court pour vous assûrer que j'ai l'honneur d'être avec la considération la plus respectueuse.

MONSIEUR,

A S. Magloire à Paris ce 26. Avr. 1728.

Votre très-humble & très-Obeïssant Serviteur

LE BRUN, Prêtre de l'Orat.

ARTICLE LXXI.

EXPERIENCE D'UNE CATAracte Membraneuse, *envoyée à M. de Woolhouse, de la part de M. Walthier, Médecin de Coïre au Païs des Grisons; par le moyen de deux differens Correspondans; à sçavoir M. Fried Docteur en Medecine. A Strasbourg en Alsace; & Monsieur Scheuchzer, Docteur en Médecine, & Professeur en Mathematiques, à Zurich en Suisse; avec quelques Remarques de M. de Woolhouse, ci-devant Gentil-Homme Oculiste du Roi Jacques d'Angleterre, Membre National de la Société Royale de Londres, associé à celle de Berlin, Aca-*

démicien de l'Académie Impériale des Curieux de la Nature d'Allemagne, & de celle de l'Institut des Sciences de la République de Bologne en Italie.

» NOus avons ici à Venise, où je
» séjourne depuis environ deux
» années, des occasions favorables de
» disséquer les Cadavres, chez l'Illus-
» tre M. *Santorin*, Archiatre de la
» République, premier Professeur
» d'Anatomie & de Chirurgie. Com-
» me on avoit apporté ici dans l'Hôpi-
» tal une pauvre femme âgée d'envi-
» ron cinquante années, dont l'œil
» droit étoit affecté d'une véritable
» *Cataracte* de couleur de *Perle*, &
» de moyenne grandeur, qui occu-
» poit un peu plus que la moitié du
» milieu de la Prunelle en circonfé-
» rence; j'ai remarqué évidemment
» que cette *Cataracte* se tenoit au der-
» riere de la *Pupille*, dans la seconde
» chambre de l'œil. M. *Santorin*, avec
» dix jeunes Médecins, étoit présent,
» lorsque j'ouvris cet Oeil cataracté,
» & qu'un de ces Messieurs me de-
» manda ce que je pensois de cette
» *Taye*; si elle étoit une *Pellicule*, ou

» bien le *Vice du Cristallin*. Je répon-
» dis que je la prenois pour une *Pelli-*
» *cule*, plùtôt que pour une affection
» du Cristallin, quoique je n'osasse
» absolument assurer l'un ou l'autre,
» parceque les Signes Pathognòmi-
» ques manquent, pour la plùpart,
» dans un Cadavre. Ce Médecin sou-
» rit à cette Réponse, où je semblois
» faire quelque fond sur le *Systême*
» des Cataractes Membraneuses, é-
» tant prévenu de l'Hypothese de M.
» *Heyster*, publiée depuis si long-
» tems en plusieurs Livres. Bref, en
» ouvrant le Globe de cet Oeil, &
» commençant par derriere, nous
» trouvâmes l'*Humeur Christalline* pel-
» lucide & transparente, n'étant au-
» cunement tachée ni offusquée, mais
» fort claire & nette en toute sa sub-
» stance & diamétre; étant également
» polie, mais legerement teinte de
» couleur de Citron ou d'Ambre; je
» dis legerement, parce qu'à peine ap-
» percevoit-on ce changement.

» Durant la vie de cette bonne fem-
» me, la Pellicule ou Cataracte res-
» toit libre dans la *Camera obscura* de
» l'Organe & n'étoit attachée inté-

» rieurement à l'Uvée, que par deux
» petites brides où fibrilles très-subti-
» les ; tout le reste étoit dans l'état na-
» turel; mais la Prunelle paroissoit un
» peu plus élargie que de naturel, soit
» qu'elle fût ainsi de sa premiere con-
» formation, ou par la suite d'un mal
» oculaire.

» Je n'ai pas manqué de rencon-
» trer des Personnes sçavantes, qui
» ont voulu chicaner & détruire cette
» Experience éclatante : mais je con-
» serve encore cette *Cataracte*, avec
» toutes les parties voisines & conti-
» guës de l'œil, dans la même situa-
» tion que je les ai trouvée, pour sa-
» tisfaire à la curiosité de ceux qui
» peuvent encore douter de la vérité
» du fait ; l'Anatomie en ayant été fai-
» te le 27e. jour d'Août 1727.

» Les assistans & témoins en sont
» M. *Santorini* le Pere, & son Fils Pier-
» re *Santorin*; MM. François *Greïlner*
» Médecin Allemand, Jean-Baptiste
» *Cumano*, & Paul *Matrega*, tous
» deux Médecins Grecs ; deux Juris-
» consultes, & M. Antonio *Gasparini*
» Chirurgien en Chef de l'Hôpital de
» St *Jean* & *Paul*; avec plusieurs au-

» tres Médecins, Chirurgiens, &
» Anatomiſtes: qui pratiquent ſous
» ledit Illuſtre M. *Santorini*, ſi connu
» dans le monde par ſes Obſervations
» de Chirurgie & d'Anatomie.

Seconde Lettre de M. Walthier, datée de Coire le 16. Janvier 1728.

» Je n'avois pas le tems dans ma
» précedente, de vous envoyer la fi-
» gure de l'Oeil ſi ſouvent mention-
» né; je vous dédommage par la pré-
» ſente.

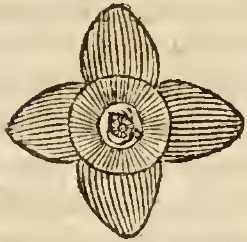

» La tache blan-
» che dans le mi-
» lieu du Noir ou
» de la Prunelle de
» l'Oeil, dénote la
» figure, la forme,
» & la grandeur de
» la Cataracte en queſtion, avec les
» deux fibrilles laterales ou filets très-
» fins, par le moyen deſquels elle étoit
» intérieurement attachée à l'Uvée
» ou au derriere l'Iris, & ces filets
» étoient bien plus ſubtils qu'ils ne
» ſont ici déſignez; car à Peine é-

„ étoient-ils plus gros qu'un cheveu
„ le plus mince & le plus délié.

„ Cette Cataracte penchoit au de-
„ dans vers la partie intime de l'Oeil ;
„ car elle n'étoit pas au même niveau
„ avec l'Uvée ; mais elle étoit située
„ au derriere de ladite Uvée dans la
„ Chambre postérieure de l'œil, oc-
„ cupant le milieu entre l'humeur
„ Cristalline & l'Uvée. Cependant
„ ne croyez pas, Monsieur, que je
„ vous envoye ici une image ache-
„ vée, avec toute l'exactitude & dé-
„ licatesse que le fait peut meriter ;
„ mais elle est faite avec toute celle
„ dont l'habileté de notre Peintre le
„ rend capable.

„ Le soin que ce sçavant Médecin
„ avoit pris dans toutes les circons-
„ tances de cette expérience, lui a
„ attiré de nouvelles contestations, sur
„ ce qu'il avouë que le Cristallin, der-
„ riere la Cataracte, étoit tant soit peu
„ imbu de couleur citrine. Mais tous
„ les Cristallins des personnes d'envi-
„ ron cet âge, & qui sont obligées de
„ gagner leur vie par quelque travail
„ pénible, ou la vûë est fort occu-

» pée, sont ordinairement plus ou » moins teints de cette couleur, ce » qui exige l'usage des Lunettes claires » des Vieillards. Au reste, dans mes » deux Lettres au P. *Le Brun* en ré- » ponse aux Observations de M. *Bris-* » *seau*, qui a attribué au Glaucome » la couleur verte après *Gorrœus*, j'ai » suffisamment parlé de cet accident.

» Secondement, les Adversaires de » M. *Walthier* veulent que cette Ca- » taracte soit une premiere pellicule » du Cristallin détaché, selon ce que » j'ay expliqué, en parlant du Systê- » me de MM. de la *Charriere* & *Wau-* » *gyon*, dans mes Observations sur » l'Ecrit Académique de M. *Morand*. » Cependant les deux petites brides » ou filets, qui attachoient à l'Uvée » cette Cataracte de la femme en ques- » tion, ne se sont jamais trouvez dans » cet *effeüilletement où desquammation* » du Cristallin, ni dans aucuns » Glaucomes produits par nos Ad- » versaires, & certainement c'étoient » deux petites Racines nourricieres » de la Taye: car quand la membra- » ne ou premiere couche du Cristal- » lin est détachée de son corps, où

„ elle flotte dans la seconde Chambre
„ de l'humeur aqueuse, où elle est
„ bien accolée intérieurement là quel-
„ que partie de l'Uvée, & fait une
„ espece de Cararacte Glaucomatique
„ adhérente.

„ Troisiémement, les Adversaires
„ du Systéme des Anciens veulent que
„ cette Membrane ou Cataracte, soit
„ un dévelopement ou pendiloque de
„ l'Uvée. Mais M. *Walthier* dans sa
„ troisiéme Lettre, quoique dattée du
„ 9^e^. Janvier 1728. répond à cette
„ objection ; que les détachemens de
„ l'Uvée sont toûjours noirs, comme
„ est l'Uvée elle-même intérieure-
„ ment, ce que j'ai vû moi-même
„ quelques mille fois en différentes
„ occasions. Mais ces deux brins de
„ filets menus étoient très-blancs, &
„ la Cataracte de couleur de mere de
„ perle, ne pouvant être pris pour au-
„ tre chose que pour des petites raci-
„ nes ou fibres nourricieres de la Ca-
„ taracte, qui tenoient cette Mem-
„ brane suspenduë également dans la
„ Région de l'œil, que *Celse* appelle
„ le vuide entre le Cristallin & le per-
„ tuis de l'Iris, où l'on doit introduire

» l'Aiguille pour abbatre la Cataracte, ce que *Paulus* appelle *Kenembatesis* ou *vacui Introitus*; l'une à la partie inférieure de l'œil, & l'autre à la partie latérale extérieurement. M. *Walthier* ajoûte de plus dans cette troisiéme Lettre, que ladite pellicule paroissoit manifestement à tous ceux qui l'ont vûë, *esse Corpus proprium & singulare, atque nullam Uveæ productionem sed heterogenei quid per se existentis*.

» Quatriémement; dans tous les Glaucomes ou Cataractes cristallines, que nos Antagonistes ont produits jusqu'à present depuis vingt-une années que cette dispute est renouvellée, ces corps cristallins étoient entierement opaques, & on n'a pû rien discerner au travers. Mais ici le cristallin étoit entiérement transparent, quoique de couleur d'ambre; ce qu'on éprouva par grand nombre de belles experiences, & ce qui met le sujet de la dispute hors de tout doute; puisque l'on connoit ici à Paris quelques personnes qui voyent bien, ayant les yeux cristallins jaunâtres depuis plus de vingt années. Nos

» Adversaires auroient tort de donner
» à cela le nom de cataracte; & si on
» avoit la temerité d'abaisser cesdits
» cristallins, les Malades seroient aveu-
» glez sans ressource.

» Cinquiémement, dans toutes les
» prétenduës cataractes alleguées par
» nos Défenseurs du nouveau systê-
» me, il a toûjours paru quelques ta-
» ches, ou points blancs, ou argyrias,
» maille ou obstruction blanche
» dans le corps cristallin. Mais le cris-
» tallin de ladite femme avoit, par
» toute sa substance & dans son dia-
» métre entier, une diaphanéïté par-
» faite, comme ces lunettes fines, co-
» lorées d'un jaune leger, dont j'or-
» donne très-souvent l'usage en cer-
» taines occasions.

» M. Walthier n'a pas pû s'infor-
» mer touchant la nature de la vûë
» de l'œil de cette bonne femme,
» pendant la vie de la malade, puis-
» qu'elle étoit étrangere & nouvelle-
» ment portée à l'Hôpital. Mais cer-
» tainement elle voyoit passablement
» pendant sa vie, les gros objets par
» l'interstice que la cataracte laissoit
» autour de ses bords, comme on voit

» même en pareil cas aux glaucomes
» ordinaires imparfaits, qui laissent
» un cercle noir autour de la prunel-
» le ; & la dilatation de la prunelle de
» cet œil cataracté, ne procedoit ap-
» paremment que du bouchement du
» milieu de la pupille, qui s'élargit
» toûjours en pareil cas, & dans l'obs-
» curité, quand il s'agit de la percep-
» tion des objets.

» Le Lecteur ne sera peut-être pas
» fâché de me voir ici exposer en rac-
» courci les sentimens que j'ai publiez
» en differens morceaux, sur les ma-
» ladies & l'opération communément
» confonduës sous les noms de cata-
» racte & de glaucome.

1°, » Que l'Animal peut voir plus
» ou moins parfaitement après la dé-
» position de tout glaucome simple de
» l'humeur cristalline.

2°, » Que les Anciens reconnois-
» sent des glaucomes de l'humeur vi-
» trée, aussi-bien que des glaucomes
» du cristallin.

3°, » Qu'ils reconnoissent aussi
» deux especes de glaucomes du cris-
» tallin, l'un causé par la sécheresse ;
» l'autre, par l'humidité, fonte ou dis-

» ſolution entiere du criſtallin : de ſor-
» te qu'après l'abattement des mem-
» branes criſtallines, on ne trouve aſ-
» ſez fréquemment aucune trace de
» l'humeur criſtalline dans l'œil operé,
» même quelquefois on ne peut trou-
» ver aucune marque ou trace & en-
» velope du criſtallin.

4°, » J'ai annoncé tout le premier
» aux pages 54, 234, & 258 de mes
» Diſſertations Ophtalmiques, qu'il y
» avoit bien plus de glaucomes de tou-
» tes les eſpeces au criſtallin, que de
» véritables cataractes membraneu-
» ſes; *Hippocrate* & *Ariſtote* n'ayant
» fait cette remarque que dans les per-
» ſonnes avancées en âge ; & *Plem-*
» *pius*, avec quelques Modernes, ayant
» avancé que l'aveuglement des yeux
» étoit causé le plus fréquemment par
» la cataracte, ſans diſtinguer, ni
» comparer l'opacité du criſtallin avec
» la vraye cataracte.

5°, » J'ai démontré, après M. Boy-
» le Philoſophe Anglois, qu'il y avoit
» quelquefois deux & trois catarac-
» tes diſtinctes dans un même œil ; ce
» que j'ai fait voir au Révérend Pe-
» re *Tournemine*, à MM. *Geoffroy*, de
» *Littre*, *Mery*, & pluſieurs autres.

» Academiciens aſſemblez chez moi.

6°, » Dans le cours de cette diſpu-
» te, on a fait voir pluſieurs catarac-
» tes membraneuſes, formellement
» & inconteſtablement certifiées par
» de ſçavans Médecins & Chirurgiens,
» ainſi que l'Extrait de la Lettre ſur les
» cataractes de *Barbara Scherepherin*,
» au Journal du 30 Mai 1718 le dé-
» montre.

» Quatre autres experiences de la
» cataracte membraneuſe. Dans celui
» du 22 Juillet 1720, & au Journal
» du 18 Mai 1722, on lit une expé-
» rience de la cataracte membraneu-
» ſe dans un œil; & dans l'autre un
» glaucome, dans le cadavre d'une
» fille juſticiée. Aux Mémoires de Tre-
» voux du mois de Mai 1718, on voit
» le Certificat des Médecins de Nu-
» remberg, qui ont été témoins des
» ſuſdites cataractes membraneuſes,
» & de leurs operations; ſans parler
» de trois cataractes membraneuſes,
» que le feu Signor *Laneiſi* Médecin
» du Pape, trouva dans des yeux qu'il
» avoit anatomiſez à Rome, & que
» M. *Heyſter* reconnoit dans ſes *Vin-*
» *diciæ contra Woolhouſium.*

7°, » J'ai démontré que la matiere

„ d'une cataracte n'étant pas encore „ bien liée & concréte, la suffusion se „ séparoit & faisoit des fentes, lors- „ qu'elle étoit agitée par le presse- „ ment des doigts appuyez sur la pau- „ piere ; ce qui ne sçauroit arriver aux „ glaucomes.

8°, „ Qu'aux glaucomes meurs, on „ étoit tout à-fait aveugle; mais qu'on „ voyoit toûjours plus ou moins avec „ des cataractes membraneuses, qui „ ne sont pas adhérentes.

9°, „ Que les cataractes sont de dif- „ férentes formes, figures & couleurs; „ mais que les glaucomes sont toû- „ jours ronds & le plus souvent blancs, „ ou de couleur de plâtre, & quel- „ quefois tenant de nacre de perle; „ & dans cette derniere couleur, ils „ sont mols, pesans & aisez à abattre, „ sans revenir sur l'eau. Quand ils sont „ de couleur de verre, ou d'argent, ou „ de fer bruni, ou de bronze, & d'ai- „ rain, ils sont alors bien durs & ad- „ herens au sinus de l'humeur vitrée.

10°, „ Que dans l'opération de la „ cataracte membraneuse, on voit la „ membrane se replier en opérant. „ *Pierre-François de Turriers*, & bien

Juillet 1728.

„ d'autres celebres Auteurs, font men-
„ tion de ce repliment; mais nos Mo-
„ dernes n'ont garde d'en faire men-
„ tion; car c'est une terrible pierre
„ d'achopement pour eux.

11°, „ Que j'ai vû naître de nou-
„ velles *Cataractes* plusieurs fois quel-
„ ques années après l'abattement des
„ premieres qu'on avoit déprimées,
„ & non pas les anciennes reparoître
„ & remonter; mais des cataractes
„ naissantes récemment ourdies, avec
„ tous leurs symptômes & diagnostics
„ specifiques, très-aisez à reconnoître
„ & à distinguer d'avec des catarac-
„ tes revenuës, émergées, toutes for-
„ mées, meures & parfaites.

„ Il auroit été ici à propos de rele-
„ ver l'infidelité d'un faux exposé des
„ *Transactions* Philosophiques d'An-
„ gleterre, & d'une Lettre Italienne
„ de M. *Benevoli*, Maître Chirurgien
„ de l'Hôpital *Sancta-Maria-Nuova*,
„ à Florence: car dans le Mémoire de
„ Trevoux du mois d'Octobre 1723,
„ à la page 1754, un Médecin fait
„ parler ce Chirurgien tout au rebours
„ de ce qu'il déclare, en tronquant,
„ supprimant, corrompant le Texte

» de sa Lettre Italienne contre le sens
» naturel & l'opinion reconnuë de
» l'Auteur, à qui on prête un senti-
» ment tout opposé à celui qu'il a pu-
» blié dans sa Lettre imprimée à Flo-
» rence en l'année 1722, & aux deux
» Lettres manuscrites qu'il m'a en-
» voyées à ce sujet. Je devois aussi fai-
» re ici une Replique à l'*Apologie* de
» M. Petit le Médecin, inserée dans
» les Mémoires de Litterature de l'an-
» née 1727. du P. *Des Mollets, Tome* 3[e]
» Partie II. & aux Discours ennuyeux
» mal fondez, remplis de supposi-
» tions arbitraires, de fausses citations
» d'Auteurs, & de présomptions ha-
» zardées, que le même Médecin a
» fait insérer dans les histoires de
» l'Académie des Sciences des an-
» nées 1723. & 1725. Mais ces dis-
» cutions me meneroient trop loin
» pour la brieveté que les *Memoires*
» exigent. Ainsi je renvoye à un autre
» tems plus convenable, à rendre
» compte au Lecteur de ces écrits fal-
» lacieux, qui sont plûtôt capables de
» séduire & de mener dans des er-
» reurs pernicieuses, que d'instruire
pour le bien public.

Juillet 1728.

ARTICLE LXXII.

REFLEXIONS SUR LES Usages des Eclipses du Soleil pour la difference des Meridiens des Lieux où elles ont été observées. Par le Pere Laval, Jesuite, Hydrographe du Roi, à Toulon.

LA Méthode la plus exacte pour tirer de la comparaison des mêmes Phâses des Eclipses du Soleil, observées en divers Lieux, la difference des Méridiens est sans doute celle qui a été donnée par Mrs. Cassini Pere & Fils, en divers Tomes de l'Histoire de l'Academie; mais comme les Eclipses du Soleil sont très-difficiles à observer exactement de quelque maniere qu'on s'y prenne; j'ai remarqué que les différences qui resultent de ces comparaisons varient considerablement, même par cette méthode quoique très-bonne & Géométrique. Eh! comment cela ne seroit il point? La chaleur du Soleil, sa vive Lumiere échauffe, & éblouït bien-tôt l'Observateur le plus exercé, l'empêche de distinguer assez

precisément au Micrométre, ou sur le Tambour l'arrivée de la Lune à chaque doigt, de bien marquer le tems, que le compteur ne donne pas toujours exactement, soit à cause du bruit que font les assistans qui ne se croyent pas obligez au silence; soit par quelque équivoque assez ordinaire; celui qui écrit est sujet aux mêmes deffauts, tous veulent voir un Phénomène curieux; ainsi ils oublient ce à quoi ils sont destinez. C'est encore pire quand on observe dans l'obscurité; deffaut de Lumiere, difficulté à tenir dans un plan paralléle au Soleil la Lunette & le plan divisé en 12. doigts, pour que la Lune parvenant avec précision à chaque doigt, on en marque exactement le tems, dans le moment que le Disque du Soleil couvre entierement le cercle exterieur; desorte qu'il n'est pas étonnant que ceux qui ne sont pas versez en ce genre d'observations trouvent à redire à ces observations faites même par d'habiles observateurs.

La maniere d'observer la moins sujette à erreur est celle de se servir d'une Lunette armée du Micrométre & montée sur la Machine parallactique,

mais elle eſt encore ſujette aux premiers inconveniens qu'on a rapporté; on doit, me dira-t'on, quand on voit une grande difference dans l'intervalle des tems entre les doigts éclipſez, tâcher de les accorder enſemble; mais outre que cela ne s'accorde pas trop avec la bonne foi que nous nous devons en Aſtronomie, on ne juge pas aiſement de quel côté ſe trouve l'erreur de plus dans les Eclipſes partielles. Comme le mouvement apparent du Corps de la Lune ſe fait en tournant autour du Diſque du Soleil ſuppoſé immobile, l'intervalle de tems entre les doigts plus avancez ſur le Diſque du Soleil doit être un peu plus grand que celui entre les premiers & entre les derniers doigts; ce qu'on remarque évidemment dans les Eclipſes partielles de Lune pour le mouvement du cone ombreux de la terre autour du Diſque de la Lune; de ſorte que les Aſtronomes ne tirent point des différences auſſi exactes des taches, ou des doigts voiſins du milieu de l'Eclipſe; que de l'arrivée de l'ombre aux taches voiſines des bords de la Lune, ou aux premiers doigts. Auſſi dans les comparaiſons des ob-

ſervations, même les plus exactes des Eclipſes de Lune, eſt-on obligé de prendre un milieu. On eſt même obligé d'en uſer ainſi dans les obſervations des Eclipſes des Satellites de ♃ : j'en reçois depuis long-tems des plus fameux Aſtronomes de l'Europe; mais il ne m'eſt point encore arrivé de conclurre de toutes les comparaiſons de leurs meilleurs obſervations, la même différence en Longitude, on en dira plus bas la raiſon : j'ai cru qu'elles étoient très-bien obſervées, même les Eclipſes du premier Satellite, lorſque les différences ne s'écartoient pas de plus d'une minute. Je crois que tous les autres Aſtronomes en ſont réduits là comme moi; j'entends ceux qui ſont verſez dans l'Aſtronomie pratique; ceux qui ne ſe ſont appliquez qu'à la Théorique peuvent être d'un autre ſentiment. Mais nous n'avons garde d'accorder pour l'amour d'eux, comme on l'a reproché à Lanſberg, nos obſervations aux calculs; c'eſt tant pis pour les Calculs s'ils ne s'accordent pas aux obſervations, c'eſt-à-dire avec le Ciel.

Inſtruit par une longue expérience, j'ai voulu voir ſi en comparant le com-

mencement, les premieres & dernieres Phaſes d'une Eclipſe de Soleil partielle obſervées en des Lieux dont la Latitude différeroit de 4 à 5. degrez, j'en pourrois tirer une différence en Longitude qui fut aſſez préciſe. J'ai profité de l'occaſion ſuivante au moyen de laquelle je tacherai de faire voir que quoique les obſervations des Eclipſes de Soleil, comparées avec celles qui ſont faites en d'autres Lieux ne puiſſent pas donner la différence des Méridiens aſſez préciſe, à cauſe de la diverſité de la Parallaxe de la Lune; on peut pourtant, quand ces obſervations ſont autant exactes qu'il ſe peut, en prenant un milieu en tirer une différence des Méridiens préciſe, lorſque la difference en Latitude, n'excedera pas 4. ou 5. degrez: on va le faire voir par la comparaiſon des obſervations de la derniere Eclipſe du 15. Sept. paſſé faites à Toulon & auprès de Liſbone & en d'autres Lieux. La Latitude du Lieu où le P. Carbone a obſervé priſe par un quart de cercle de 3. pieds de rayon eſt de 38^d. 42′. 58″. plus ſud que celle de l'obſervatoire de Toulon de 4^d. 23′. 57″.

Ce Lieu, me marque-t-il, est plus occidental de 4″. que le College de S. Antoine de Lisbone. Comme nous, il a observé cette Eclipse avec une Lunette de 8. pieds à laquelle il avoit adapté un bon Micrométre. Il n'a pû observer le commencement de l'Eclipse à cause que le Soleil n'étoit pas levé. La plus grande obscuration à été de 8. doigts 1′. 45″. à peu-près. Comparant la fin de l'Eclipse & les Phases précedentes, on a les différence des Méridiens suivans.

Fin de l'Eclipse à Toulon.	8h	12′	58″
à Lisbone.	7	9	2
Différences des Méridiens.	1	3	56
1er. doigt à Toulon.	8	1	37
à Lisbone.	7	13	59
Différences des Méridiens.	1	2	58
2e. doigt à Toulon.	8	1	37
à Lisbone.	6	58	54
Différence des Méridiens.	1	2	43
Plus grande différence	1h	3′	56″
moindre la plus seure.	0	58	49
Différence.		5	7

Juillet 1728.

moitié de cette différence.		2′	23″
L'otant de la plus grande, reste.	1h	1′	23″
3e. doigt à Toulon	7	54	36
à Lisbone.	6	53	34
Différences des Méridiens.	1	1	2
4e. doigt à Toulon.	7	46	48
à Lisbone.	6	47	59
Différence des Méridiens.	0	58	49
4e. doigt ½ à Toulon.	7	35	25
à Lisbone.	6	38	45
Différence des Méridiens	0	56	40
plus grande différence des Méridiens	1	3	56
moindre moins sure.	0	56	40
Différence.		7	16
moitié.		3	38
L'otant de la plus grande reste.	1	0	18

Enfin si on veut encore un milieu entre ces deux dernieres diff. qui différent de 1′. 5″. on aura pour différence des Méridiens dont ce lieu est plus Occidental que Toulon. 1 0 50″½ dont il faut ôter 4″. à cause que le Lieu où le Pere Carbone à observé est

plus Occidental d'autant que la Ville de Lisbone: ainsi il resteroit 1^h.0'.46". plus forte de 18". que celle que j'ai déterminé par la comparaison des Observations des Ecclipses de Lune & des Satellites de ♃ & 10". moins que je n'en ay trouvé par les comparaisons des différences en Longitude de Lisbone à Paris, & de Paris à Toulon qui est rapportée dans les Journaux de Trevoux de Decembre 1727. page 2256.

Le Pere Carbone à observé à Lisbone l'Eclipse du 1er. Satellite de Jupiter qui arriva le 15. Octobre à 9^h. 12'. 33" A Toulon le Ciel fut couvert, mais ajoûtant 4. Révolutions d'un jour 18^h. 28'. 10" on aura l'Immersion qui arriva à Lisbone en Octobre

le 22^e. à	11^h	5'	13"
elle fut observée à Toulon le 22^e. à.	12	8	41
ce qui prouve pour différence des Méridiens un peu moindre que la Fin de l'Eclipse.	1	3	28
Il observa encore à Lisbone le 7 Novembre l'Immersion à	9	28	40

Il dit qu'elle eſt douteuſe quant aux ſecondes à cauſe d'un grand vent. Le Ciel fut couvert à Toulon; mais celle du 13^e. fut obſervée à 5^h 50′ 18″.

ajoûtant trois revolutions à l'obſervation de Liſbone du 7^e. celle cy arriva à	4	52	55
Différence des Méridiens moindre que celles qui reſultent de l'Eclipſe du ☉.	0	57	28
La diff. entre ces Longitudes eſt 6′. 20″. prenant la moitié qu'on ajoutera à la moindre, on a pour différence.		3	10
moyenne des Longitudes de Toulon & Liſbone.	1^h	0′	18″
à 28″. près de celle qui reſulte des comparaiſons de l'Eclipſe du ☉; & plus foible de 10″. que	1	0	28

qui eſt celle que j'ay déterminé par les obſervations raportées au mois de Decembre 1727. des Journaux de Trevoux, ce qui fait voir que les Eclipſes du ☉ peuvent ſervir pour trouver la différence en Longitude, avec

les reſtrictions rapportées ci-deſſus.

En voici d'autres Exemples qui me donneront occaſion de communiquer d'autres obſervations que j'ai reçuës d'ailleurs de la même Eclipſe du 15. Septembre 1727.

1er. doigt à Boulogne par M. Maufredy.	6h 59′ 37″
à Toulon	6 35 22
Diff. des Méridiens.	24 15
2e. Doigt vers la fin à Boulogne.	8 22 26
à Toulon.	8 1 37
Diff. des Méridiens.	20 49
3e. Doigt vers la fin à Boulogne.	8 15 0
à Toulon.	7 54 36
Diff. des Méridiens.	20 24
Fin à Boulogne.	8 36 6
à Toulon.	8 12 58
Diff. des Méridiens.	23 8
Prenant un milieu entre les trois meilleures, cette diff. eſt	21 46
Entre les quatre, cette diff. des Méridiens eſt de	22 19

Emersion de ♃ le 18. Sept.

à Boulogne.	1h 17′ 50″
à Toulon.	0 55 55
diff. des Méridiens	21 55

Emersion du 3[e] Satellite de ♃ le 18 Sept. Matin à

Boulogne	12h 40′ 30″
La même à Toulon	12 17 58
diff. des Méridiens	22 32

L'Immersion de ce 3[e] Satellite donnoit la difference des Méridiens. 23′ 48″

Par un grand nombre d'Observations des Satellites de Jupiter faites les années précédentes, les differences des Méridiens de Boulogne & de Toulon ont roulé de même entre 0^h 20′ 23″ & 0^h 22′ 5″; d'où il résulte que nous avons eu autant de précision par l'Eclipse du Soleil, & de Venus, que par celles des Satellites de Jupiter même du premier; & c'est ce que je m'étois proposé.

Mais, me dira-t-on, d'où viennent ces variations? D'où elles viennent? Ce ne sont pas des Anges qui observent. L'œil, la vapeur, la diverse bonté des Lunettes, les horloges quoique bien

reglées ; les inconveniens rapportez ci-devant, tout cela peut introduire de la variation: *or molti pochi fanno assai*. La matiere, qui n'obéit pas à l'esprit, n'est pas capable de la plus extrême précision. Heureux de ce que nous le connoissons & sommes allez plus loin que nos devanciers! Nos successeurs iront plus loin que nous.

Des Missionnaires de notre compagnie allant au Paraguay ont observé cette Eclipse à Seville en attendant l'embarquement. Voici la comparaison de quelques Phases voisines de la fin, lesquelles comme les voisines du commencement, sont les plus sûres.

4e. Doigt vers la fin.			
à Toulon.	7h	46′	48″
à Seville.	7	0	0
Diff. des Méridiens.		46	48
3e. Doigt à Toulon.	7	54	36
à Seville.	7	8	10
D. M.		46	26
1r. Doigt. à Toulon.	8h	6′	57″
à Seville	7	19	20
Diff. des Méridiens		47	37
Fin de l'Eclipse à Toulon.	8h	12′	58″

à Seville.	7^h	24′	45″
Diff. des Méridiens.		48	13
2ᵉ. Doigt à Toulon.	8	1	37
à Seville.	7	13	30
à Seville.	7	13	30
D. M.		48	7
La plus forte		48	13
La plus foible		46	26
Diff. à partager.		1	47
Moyenne diff. des Mér.		47	20
Diff. des Méridiens de Toulon à Lisbone ci-devant.	1h	0	36
Donc Seville plus oriental que Lisbone de	0	13	16
Mais Cadis plus Oriental que Lisbone de	0	12	21
Donc Seville plus Oriental que Cadis.	0	0	55
qui valent en degrez de l'Equateur	0^d	13′	45″

Les Espagnols ne s'appliquant pas à l'Astronomie, nous n'avons point, que je sache, d'observations des Eclipses des Satellites de ♃ qui puissent nous assurer davantage sur la Longitude de cette

celebre Ville. Sans ces Missionnaires étrangers, nous n'en sçaurions rien. Le Pere Grammatici Jesuite Allemand, Professeur de Cosmographie au College Imperial à Madrid, qui m'a mandé ces observations de Seville, m'écrit que de son observation de la fin de l'Eclipse du Soleil & de la mienne, il resulte pour diff. des Méridiens de ces Villes. $0^h\ 38'\ 15''$

Et par l'Emersion de Venus	0	38	30
Prenant, si on veut, la moyenne diff. elle sera de		38	22
Par la connoissance des tems elle seroit de		36	48
La diff. dont par ces observations il est plus occidental, est		1	34

Le Pere Grammatici observa l'Emersion du 1^r. Satellite de ♃ à $6^h\ 30'\ 58''$.

Le 2^e. Decembre faute de beau tems, je n'en ai point pû observer jusqu'au 25^e. Decembre, ajoûtant 13 revo-

lutions au tems de l'observation de Madrid, l'Emersion du 25^e^. y arriva à	6h	34′	32″
Elle fut observée à Toulon à	7	11	58
Diff. des Méridiens dont Madrid est Occidental.		37	26

qui differe de 56″ de celle qui a résulté ci-dessus. Il faut s'en tenir à celle-ci qui différe de 49″ de la comparaison de la fin de l'Eclipse du Soleil. Cependant ce même Pere marque que par la comparaison des observations de l'Eclipse du Soleil de l'occultation de Venus, & de celle de l'étoile Taigeta faites à Bologne & à Madrid, il en a tiré la diff. des Méridiens de ces deux Villes de 1^h 0′ 26″

Toulon est plus occidental que Boulogne de	21	46
Donc Madrid plus occidental que Toulon de	38	40

Ce qui s'accorde mieux avec les premieres differences. Néanmoins je croirois qu'il faut s'en tenir pour cette

diff. à 37′ 26″

que des Obſervations immédiates des Eclipſes du 1r Satellite de ♃ rendront plus certaine. En attendant, en prenant un milieu, nous établirons cette diff. des Méridiens de Toulon & Madrid de 38′ 0″; parceque ſi on ajoûte la diff. de Madrid, à Liſbone que le P. Grammatici établit ſur les obſervations de 22′ 10″

on aura la diff. des Méridiens de Toulon à Liſbone de 1h 0′ 10″

qui s'accorde à 8″ près à celle que nous avons trouvé par un grand nombre d'obſervations des Satellites de ♃, faites dans ces deux Villes, qui roulent entre quelques ſecondes de plus ou de moins.

Par ſix obſervations des Eclipſes des Satellites de Jupiter faites à Toulon & à Ingolſtad, la diff. de leurs Méridiens à roulé entre 22′ 39″ & 21′ 8″ prenant un milieu elle ſe trouve de 21 53

Par les obſervations de Mars caché par la Lune en Janvier 1727. elle

ſe trouve de 22′ 6″.

avec une diff. ſeulement de 13″ il l'a concluë de 22 5
par des obſervations faites à Liſbone & à Toulon, & reduites ſelon les Méthodes employées en aſtronomie. D'où l'on voit qu'il reſulte une diff. des Méridiens très-préciſe entre Ingolſtad, Toulon & Liſbone.

Si on ſe ſervoit de la methode que je viens d'expliquer pour trouver la diff. des Méridiens d'Ingolſtad & Toulon, on ne la trouvera pas exacte, comme elle l'a été pour les différences des Méridiens de Toulon & de Boulogne, quoique Ingolſtad & Boulogne ſoient à peu de ſecondes près ſous le même Mérédien; mais la Latitude d'Ingolſtad de 48^{d}. 46′ ſurpaſſe de 5^{d}. 39′. celle de Toulon. En effet, en comparant quatre Phaſes obſervées, à Ingolſtad & à Toulon, & prenant un milieu, on ne trouveroit que 17′ 45″
Pour diff. des Méridiens de ces deux Villes, & ſi on s'attachoit à la fin de l'Eclipſe, ce qui convient mieux,

ou auroit 18′ 28″.

Mais par les Obſervations des Satellites de ♃ on a trouvé ci-devant cette diff. de 21 53

Ainſi il y auroit une erreur de 3 25

qui eſt très conſiderable. Quoique effectivement je crois, comme le P. Grammatici me le marque, & comme le Profeſſeur d'Ingolſtad le luy écrit qu'il le ſoupçonne, qu'il y ait une erreur dans le tems marqué par l'horloge, que ces Obſervateurs ne paroiſſent pas avoir pris aſſez de ſoin de bien regler, ce qui paroit encore plus dans les Obſervations qu'ils firent de Venus le 18 Septembre: que je ne rapporte pas, parce qu'elles ſont encore moins exactes, & ne nous ſont pas néceſſaires.

On voit par tout ce qu'on vient de dire quels avantages il réſulte pour la Géographie & l'Hydrographie, des obſervations nombreuſes, & autant exactes qu'il ſe peut, faites en divers lieux par des Aſtronomes expérimentez. Quel bonheur pour ces Sciences

ſi on eut commencé plûtôt à obſerver.

ARTICLE LXXIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Ecriture Sainte.

DE PARIS. Bibliorum *Synopſis*, chez *Heuqueville*, Quai des Auguſtins, eſt une Carte Latine, *grand in Fol.* gravée au burin, qui préſente dans un ordre méthodique une *Analyſe* de ce que contiennent tous les Livres de l'Ancien & du Nouveau Teſtament.

Le P. HARDOÜIN D.L.C.D.J. fait imprimer, chez Rollin Libraire à l'entrée du Quai des Auguſtins, près le Pont St. Michel, la Paraphraſe de l'*Eccleſiaſte* & du Livre de *Job*, en François. Ces deux Livres paſſent pour être les plus obſcurs de l'Ecriture Sainte. Mais pluſieurs explications nouvelles & très-heureuſes de divers paſſages de l'Ecriture, données par le même Auteur, & inſérées dans les Memoires de Trevoux, pré-

viennent le Public en faveur de ces deux *Paraphrases*.

Théologie.

De Paris. Le deuxiéme Tome du Livre *Collectio Judiciorum de Novis Erroribus*,&c.Par M.Duplessis Dargentré, maintenant Evêque de *Tulles*, dans lequel on doit trouver des monumens de recherche depuis l'an 1521. jusqu'en 1632. paroît chez Cailleau, Place de Sorbonne.

Le P. Serry Dominicain a augmenté l'édition, que *Chaubert* vient de faire en très-beaux Caractéres, & avec un grand soin, de l'Ouvrage que ce Théologiens,fit imprimer à Padouë en 1727. *Ambrosii*, Catharini Vindiciæ, *de necessariâ in perficiendis Sacramentis intentione.*

De Genêve. *Réponse aux deux* Lettres imprimées à Genêve au mois d'Août 1726. *au sujet du Miracle.... par un Docteur* de Sorbonne du Diocèse de Genêve. In 8°. pagg. 53. Cette *Réponse* consiste aussi en *deux Lettres*; l'une est dattée du 9e. de Septembre 1726. L'autre,du 17e. Dans l'une &

dans l'autre, l'Auteur diſert & profond, met à la portée de tout le monde, avec beaucoup de clarté, de briéveté, & de moderation, les Réfléxions les plus ſenſées, & les Réfutations les plus convaincantes ſur les deux Controverſes qu'il traite contre l'Aggreſſeur Calviniſte ; & qui regardent les Miracles & l'Euchariſtie.

DE NAPLES. On a réimprimé ce Livre : *Aſſertio Septem Sacramentorum adverſùs Martinum* LUTHERUM *ab* HENRICO VIII. *Angliæ Rege*, LEONI X. *Pontifici Maximo, Inſcripta.* In 8°. pagg. 143. 1728.

Schediaſma *de Sacris Proceſſionibus, Authore* Franciſco BRAUCCIO *Parocho Capuanenſi.*

DE VENISE. La Théologie Morale du P. CATALANI Sicilien ſe publie ici en 2. Tomes ; chacun contient deux des quatre parties, qui diviſent tout l'Ouvrage. La premiere eſt remplie par les Préliminaires, qui regardent cette partie du Droit qu'on appelle Théologie Morale : La ſeconde eſt intitulée *dè Deo loquente*. La troiſiéme, *dè Chriſto ſanctificante*; & la qua-

triéme, *de Ecclesiâ jubente, puniente, & favente.* On traite à chaque occasion & des Bulles qui y ont rapport & des Propositions condamnées par les Papes. Chaque Tome est terminé par un abondant Index. Le premier, in Fol. est de 718. pages; le second, de 847. L'Imprimeur est Christophe *Zani* à l'enseigne de S. Ignace. *R. P. Petri Catalani Societatis Jesu Universi Juris Theologico- Moralis* Corpus integrum. In Fol. 1728.

Jurisprudence, &c.

De Londres. Ordo *Judiciorum,* &c. Cette Méthode des Procedures du Fore Ecclesiastique & Civil pour les Royaumes d'Angleterre & d'Irlande, digérée selon l'ordre judiciaire, & éclaircie par des Notes, doit sa correction & sa clarté à Monsieur Oughton. C'est un in 4°. 2728.

De Paris. Supplément au *Nouveau & parfait Notaire de Jean* Cassan avec les Nouveaux Modéles des Contrats & Actes dressez sur le Stile des plus habiles Notaires, & dans les ter-

mes les plus usitez. Chez *Le Gras* Grande Salle du Palais.

Le parfait Notaire Apostolique & Procureur des Officialitez. Ouvrage de M. BRUNET Avocat au Parlement, qui contient en 2. volumes in 4°. les *Regles* & les *Formules* pour toutes sortes d'Actes Ecclesiastiques, avec une *Instruction* sur la Procédure des Officialitez, conformément aux Nouveaux Edits & Déclarations ; Arrêts & Reglemens ;& à la Jurisprudence & Usage moderne. Chez Claude *Robustel*, ruë S. Jacques.

Philosophie. Mathematiques.

DE NAPLES. M. *Jean B.* Capasso, Docteur de cette Université a donné un Traité de l'origine & du progrès de la *Philosophie*, & des *Sectes* des Philosophes. Il raconte leur *vie*, & expose leurs *Systêmes.* Cet Ouvrage est dédié au Roi de Portugal, pagg. 472. In 4°. 1728. *Historiæ Philosophiæ Synopsis, &c. Libri IV.*

Le P. ANTINORI, qui demeure en cette Ville, a fait imprimer à *Rome*, *Panegirici Sacri e Discorsi Morali Del*

P. *Domenico-Maria Antinori D. C. D. G*. L'Ouvrage eſt dédié à S. E. le Cardinal BARBERIN, Evêque d'*Oſtie* & de *Velletri*, & Vice-Doyen du Sacré College. Vol. *in* 8°. Chez *Roſſi* 1728. pagg. 265.

DE PARIS. EXAMEN *ſur toutes les* CARTES *Générales des quatre parties de la Terre, miſes au jour par feu* M. DE LISLE *depuis* 1700. *juſqu'en* 1725. A Paris. Chez *Lameſle* & *Briaſſon*. Cette brochure qui n'eſt que de 25. pages contient deux *Examens*, dont l'un regarde les Cartes que M. *de Liſle* a données en 1700; & l'autre celles qu'il a miſes au jour depuis 1722- juſqu'en 1725. On lui reproche de n'avoir pas gardé l'uniformité des projections dans les premieres; d'y avoir donné trop de Curvité aux lignes qui repréſentent les tropiques, les cercles poláires & les paralléles, & de n'avoir pas eû aſſez d'attention à les faire proportionnelles à celles qui ſont ſur le planiſphère. L'examinateur trouve encore que les Méridiens n'y ſont point rélatifs les uns aux autres; que ceux du *Planiſphére* ont leur convexité ou renflement ordinaire, comme dans

les Planiſphères ou Mappemonde de MM. Sanſon, & que les Méridiens marquez ſur la *Carte de l'Aſie* du ſieur *de Liſle* n'ont point de renflement, & ſont au contraire tirez en ligne droite : que dans cette même Carte, les Méridiens, qui doivent avoir leur plus grande diſtance ſur l'équateur, ſe trouvent au contraire plus éloignez les uns des autres ſur le paralléle du 15. degré de latitude Méridionale : Que la *Carte d'Europe* préſente à peu près les mêmes diſpoſitions : Que la *Carte d'Afrique* eſt d'une projection ſinguliere & tout à fait bizarre : Que l'Equateur y eſt en ligne Circulaire, & ſuit la Curvité du tropique du Cancer; & que celui du Capricorne ſe tourne auſſi du même côté.

Dans la ſeconde *Partie* on examiles Cartes de M. *de Liſle*, qui ont paru depuis 1722. On commence par la *Carte de l'Amerique* repreſentée dans une ſeule feüille, & l'on trouve que le retréciſſement des parties cauſé par l'applatiſſement du Globe, ne ſe rapporte pas à celui du Planiſphère, & que le terrain de l'Amerique ſe trouve un peu trop retréci de l'Occi-

dent à l'Orient. Dans la *Carte de l'Europe* on trouve que les paralléles n'y sont point rélatifs à ceux de l'Afrique, & qu'elle ne s'accorde point avec le planisphére, en ce que le Cercle polaire & les parelléles ont beaucoup plus de Curvité. On trouve les mêmes défauts dans la *Carte de l'Asie* ; & l'on justifie tout cela par des operations qui en rendent la preuve aisée & sensible. L'Auteur qui est M. DUTOURET se reserve à examiner dans la suite les irrégularitez qui peuvent se trouver dans les autres Cartes de Monsieur DE LISLE.

DE ROUEN. Le nouveau Traité de l'*Arithmetique par* BLAINVILLE, se vend chez *Besogne* : *in* 12. Il est mis en sa perfection, & consiste en Régles, que l'on peut apprendre de soi-même, sans aucun Maître.

DU CAP DE S. DOMINGUE. *Observation de l'Eclipse de Lune faite au Cap de Saint Domingue le 25. Février* 1728. Par le P. BOUTIN D.L. C.D.J.

La Pénombre à commencé après minuit à	0h	53'	0"
L'Ombre pure à	0	55	50
Elle a commencé à couvrir Grimaldus, & la Mer des Humeurs à	0	59	40
Bullialdus, & Pitatus, & Tycho, obscurcis à	1	5	0
Les derniers bords Orientaux de la Mer des Nuages.	1	16	0
Copernic, l'Isle du Simus, la Mer du Nectar.	0	33	15
Le Promontoire aigu, Langrenus, Cratosthenes	1	40	30
Le Promontoire du songe, & Platon.	1	51	30
Possidonius, & la Mer Crisium.	1	56	0
Toutes les taches paroissoient couvertes à	2	2	40

La plus grande obscuri-

té, onze doigts, à	2h	14′	20″
Le commencement de l'Emerſion à	2	26	20
Ariſtote & Platon ſortent de l'ombre à	2	34	20
Copernic ſort de l'ombre à	2	50	20
Gaſſendus ſort de l'ombre à	2	57	30
La Mer des Humeurs a commencé à ſortir à	3	6	0
La Mer de Serenite a commencé à ſortir à	3	10	20
Menelaüs & Plinius ſortent à	3	17	30
La Mer de Criſium a paru à	3	28	20
Son dernier bord a paru à	3	36	20
La Mer du Nectar a paru toute entiere à	3	39	0
La fin de l'Eclipſe à	3	48	40

La Pendule du feu P. *Gouye*, qui a ſervi à cette obſervation, s'eſt trouvée exacte au lever du Soleil, le jour précédent & le jour ſuivant : & on peut s'appuyer ſurement ſur cette obſervation-ci.

Juillet 1728.

Histoire. Voyages.

DE MILAN. Le treiziéme Tome du Recueïl *Scriptores Rerum Italicarum*, se débite : le 14^e^. sera bien-tôt achevé d'imprimer. La *Societé Palatine* y a fait entrer l'Ouvrage d'un Excellent Ecrivain, que le Lecteur sera aussi satisfait que surpris d'y rencontrer.

DE LA HAYE. Les Memoires *du Regne de Catherine Impératrice & Souveraine de toute la Russie, in* 12 qui se vendent chez *Alberts* & *Vanderkloot*, sont précedez d'un *Avertissement*, où ces Libraires font revivre leur promesse de donner promptement *l'État de la Russie* ; & l'*Histoire Metallique* du Czar *Pierre* LE GRAND, rejettant fort à propos le retardement sur la Mort de la Czarine.

D'AMSTERDAM. Les *Cesars* de l'Empereur Julien traduits du Grec, par feu M. le Baron de SPANHEIM, se vendent chez l'*Honnoré*. Cet *in* 4°. comprend plus de 300. Médailles, ou anciens Monumens, gravez par *Bernard* PICART.

DE LONDRES. M. *Thomas* ROUVE a récuëilli des Historiens Grecs & Latins, les vies d'Enée, Tullus Hostilius, Aristomène, Tarquin l'ancien, Junius Brutus, Gelon, Cyrus, Jason, & a mis au jour ce supplément aux Hommes Illustres de Plutarque.

DE LION. Le P. *Dominique de Colonia D. L. C. D. J.* connu & distingué dans la République des Lettres par plusieurs Ouvrages de Litterature & d'Erudition sacrée & prophane, vient de publier l'*Histoire Litteraire de la Ville de Lion*, avec une *Bibliotheque des Auteurs Lionnois, distribuez par siécles*. 1 vol. *in* 4°, chez *Rigollet* Libraire. Ce premier Tome est divisé en deux parties. La premiére contient plusieurs Dissertations historiques & critiques sur la Fondation de la Ville de Lion, la Religion de ses prémiers Habitans, & les Monumens antiques dont on y voit encore les précieux restes. La Bibliothéque des Auteurs Lionnois compose la 2^e^. partie, qui n'est pas moins interessante, ni moins curieuse que la premiére. Elle nous conduit jusqu'au septiéme Siécle de Jesus-Christ, & ne permet pas au sçavant

Bibliothequaire du College de Lion, de différer long-tems l'impression d'une suite si indispensable pour la perfection de l'Ouvrage, & si intéressante pour notre Siécle.

DE PARIS. Dom *Toussaints* DUPLESSIS Benedictin de la Congrégation de S. Maur, a mis au jour l'Histoire de la Ville & des Seigneurs de *Coucy* dédiée à S. A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans, Sire de Coucy, premier Prince du Sang. Cette Histoire si utile pour celle de France, celle d'Allemagne, celle d'Angleterre, & celle d'Ecosse, est munie des Piéces justificatives, éclaircie par un très-grand nombre de Notes & de Dissertations, & enrichie des Planches convenables. *in* 4°. chez François *Babuty* ruë Saint Jacques à Saint Chrysostôme.

Le Zéle des amis & des connoisseurs pour la perfection d'un bon Ouvrage a procuré à l'Auteur, des éclaircissemens, dont il fait part au Public, & en même-tems de l'usage que sa candeur & la Critique l'engagent à en faire.

» J'ai paru douter que le Corps

„ d'*Enguerrand* VII. eût été rap-
„ porté en France après la bataille
„ de *Nicopoli*. J'ai panché même à
„ croire qu'il avoit été enterré en
„ Orient, où il eſt mort. Mais on
„ vient de m'écrire qu'il eſt certaine-
„ ment enterré dans l'Abbaye de No-
„ gent *ſous Coucy* avec *Iſabelle* d'An-
„ gleterre ſa premiere femme. On y
„ voit encore, ajoûte-t-on, ſon Mau-
„ ſolée avec les figures de lui & de
„ ſa femme en relief, dans une Arca-
„ de qui ſépare le Chœur d'avec la
„ Chapelle de la ſainte Vierge. Et ce
„ qui prouve que c'eſt le tombeau
„ d'*Enguerrand* VII. c'eſt l'Ecuſſon de
„ ſes Armes, qui y eſt encore en ſon
„ entier, & qui eſt poſé contre le
„ mur immédiatement au-deſſus
„ de ſa tête. Or cet écuſſon eſt écar-
„ telé au 1. & 3. *de Coucy*; & au 2. &
„ 4. d'*Autriche* (je ne change rien
„ aux termes de la Lettre, qui écar-
„ tele ainſi cet Ecuſſon.) *Iſabelle*
„ d'Angleterre, ajoûte-t-on encore,
„ a un Cercle de Diamans ou de Perles
„ en forme de Couronne au-deſſus
„ de la tête. J'aurois ſouhaité une
„ Inſcription, qui m'en eût dit da-
Juillet 1728.

» vantage. Au défaut d'Epitaphe voi-
» ci un tître que l'on m'envoye : *A
» tous ceux qui ces presentes Lettres
» verront & orront, Enguerran, Sire
» de Coucy, Comte de Soissons & de
» Bedfort, Salut. Comme nous, à Hon-
» neur & Réverence de Dieu, de la
» glorieuse Vierge Marie, & de toute
» la Cour de Paradis, ayons ordonné, &
» par ces presentes Lettres voulons & or-
» donnons, que chacun jour annuellement
» & perpétuellement soient dites & cé-
» lebrées deux Messes pour Nous, nos
» Devanciers, & Successeurs en l'Ab-
» baye de Nogent; en la Chapelle,
» & devant l'Image de N. D. emprès
» la quelle nous avons ordonné & élu
» Notre Sépulture, pour nous & Notre
» chere & amée Compaigne Isabelle Fille
» du Roi d'Angleterre, aprésent Notre
» Femme, sçachent, &c.* La Charte est
» du 3. Oct. 1375. On voit qu'*En-
» guerrand* VII. vouloit être enterré à
» *Nogent* avec *Isabelle* d'Angleterre.
» On voit, si l'on veut, un tombeau
» préparé à cet effet dès leur vivant.
» Cette Sépulture a-t-elle eu lieu ? Je
» m'en rapporte à de plus habiles
» gens que moi. Ce que je sçai, c'est

» qu'*Enguerrand* VII. renvoya *Isabelle* » en Angleterre ; & je crains bien » qu'elle n'y soit morte & enterrée.

» La même Lettre ajoûte que j'ai » tort dans ma derniere Note de vou- » loir faire passer le Château de *Clarcy* » pour celui de *Coucy*. *Clarcy*, dit-on, » n'est autre que *Clacy* ; & *Clacy* est un » petit Village à trois lieuës de Laon du » côté de *Coucy*, & à une petite lieuë » de *Crespy* en Lannois, dont je par- » le au même endroit : on y voit encore » les restes d'un Ancien Château. Je » passe condamnation sur cet Arti- » cle.

» Enfin, le Pere Le *Pelletier*, Cha- » noine Regulier & Bibliothequaire de » Saint Jacques de Provins, m'écrit » qu'il a en main plus d'une Charte, » qui prouve que *Thibaud* III. Comte » de Champagne, étoit marié avec » *Adele* ou *Alix*, du vivant d'*Her-* » *bert* IV. Comte de Vermandois. Il » s'ensuit de-là, que j'ai eu tort d'a- » vancer dans ma *Note* XII. que *Thi-* » *baud* ne l'épousa qu'a près la mort » d'*Herbert* IV. Mais comme j'ai rap- » porté d'autres titres qui prouvent » suffisamment qu'*Herbert* IV. fut le

„ premier Mari d'*Alix*, & *Thibaud* III.
„ le second, je ne vois plus d'autre
„ moyen pour sauver cette Contradic-
„ tion, que de supposer un divorce
„ entre *Herbert* IV. & *Alix*. En con-
„ séquence de ce divorce, elle aura
„ épousé *Thibaud* III. qui demeurera
„ ainsi son second Mari „. F. Toussaints Duplessis *à Saint Faron de Meaux le* 14. *Mai* 1728.

De Londres. Traité de Monsieur *Edoüard* Combe, *the Treaty of the sale of Dunkirk*: c'est-à-dire, *de la vente de la Ville de Dunkerque*, contient les Lettres, Instructions, & Memoires de ce qui s'est passé entre le Comte d'Estrades & Milord Clarendon Chancelier d'Angleterre, *in* 12. 1728.

Ce n'est plus en 3. volumes *in* 8°. mais en un volume *in* fol°. ni pour le commencement de 1728. mais pour le commencement de 1729. ni sans souscriptions, que l'on promet deux Editions, une en Anglois & une autre en François des derniers *Voyages* de M. Aubry de la Motraye, en *Allemagne*, *Pologne*, *Prusse*, *Curlande*, *Livonie*, *Estonie*, *Ingrie*, *Carelie*, depuis *Petersbourg* jusqu'au Lac de *Ladoga*:

ainsi qu'en diverses Parties de *France*, d'*Angleterre* & de *Flandres*. Cette Nouvelle *Rélation*, qui sera bien mieux exécutée que la *premiere* en 2. voll. *in* fol°. sera enrichie de Cartes convenables : entre autres, celle du Golfe de *Finlande* est nouvelle : les Plans de *Cronstat* où se tient la Flotte Russienne, & du Canal creusé par les Ordres du feu Czar près le Ladoga, n'y seront pas omis. On annonce une grande variété de Remarques Géographiques, Topographiques, Historiques-Politiques ; enfin une Histoire du feu Czar Pierre *Alexowitz*, & de la feuë Czarine *Catherine* sa seconde femme, fondées sur des Memoires incontestables communiquez par des personnes d'honneur, exemptes de partialité qui ont résidé presque continuellement auprès de leurs Majestez. Le tout pour quinze Schelings d'Angleterre ; à fournir, moitié en souscrivant, moitié en recevant le volume. On souscrit chez l'Auteur ; & à Paris chez *Chaubert* ; à Londres, chez *Janis*, *Round*, *du Noyer*, *Vander-hoek* ; à la Haye, chez *Gosse*, *Neaulme*, *Sheurler*, *Moetjens*. A Amsterdam, chez *Changuion*, *Dusauzet*, *&c.*

Medecine.

De Rome. M. *Alexandre* Pascoli, Médecin en Chef & Général de tout l'État Ecclesiastique, & principal Professeur de la Faculté, vient de donner en 3. volumes un Corps de Médecine. Il employe la Théorie & la Pratique des Anciens & des Modernes; & sa Méthode est courte, claire, & nouvelle.

Alexandri Pascoli Perusini *dè homine sivè de Corpore Humano vitam habente, ratione tùm prosperæ tum afflictæ valetudinis, Libri tres.* In 8°. Chez Mainard 1728. Les trois volumes ont 114. feüilles ou 912. pages d'Impression. Il y a dans chacun quelques Planches pour l'Anatomie.

De Leide. On voit la 6^e^. Edition du Traité de M. R. Lowe *de corde, item de Motu, Colore, & Transfusione Sanguinis.* In 8°.

Eloquence. Poësie.

De Londres. Les Œuvres d'*Hesiode* ont été traduites du Grec en Anglois en 2. voll. *in* 4°. Dans le premier

volume, le Poëme intitulé : les *Oeuvres & Journées*, est précedé d'un *Discours* sur la vie & les Ecrits du Poëte, & accompagné de Notes sur chacun des trois Livres. On y trouvera des Observations sur les Anciens mois des Grecs, & sur le dessein & l'économie des *Oeuvres & Journées*. Le second est composé de la *Théogonie*, d'un *Discours* sur la Théologie & la Mythologie des Anciens, & d'une Table Généalogique qui représente cette Généalogie des Dieux. M. HOOKE est le Traducteur, & *Grien* l'Imprimeur. *In* 4°. 1728.

DE PARIS. M. DEVOLTAIRE, après dix huit mois seulement de séjour en Angleterre s'est trouvé disposé à écrire en Anglois un *essai sur la poesie Epique* pour servir d'introduction à sa *Henriade*. *L'essai* ne paroit pas néanmoins à la tête du Poëme dont l'Edition *in* 4°. est en vente à Londres. Mais on débite ce discours à Paris chez *Chaubert*, comme traduit de l'Anglois en Langue Françoise : Il est vraisemblable que M. DEVOLTAIRE se sera lui même traduit de François en Anglois.

Arts.

DE PARIS. M. CROZAT le Cadet, employe depuis long-tems les plus habiles Graveurs à former un *Recüeil d'Estampes des plus beaux Tableaux qui sont en France, dans le Cabinet du Roi, dans celui de* Monseigneur le Duc d'Orléans, *& dans ceux des particuliers, divisé suivant les différentes Ecoles, avec un Abrégé de la vie des Peintres, & une Description Historique de chaque Tableau.* Ces Ecoles sont la Romaine, la Florentine, la Venitienne, la Lombarde, la Bolonoise, la Flamande, sous laquelle sont l'Allemande, la Françoise, & l'Espagnole : ce qui formera huit ou neuf volumes d'une égale grosseur. Le premier, qui contient l'Ecole Romaine en 120. Planches, se délivrera moitié au mois de Septembre prochain, & moitié au mois de Mars 1729. aux Souscripteurs qui à chacun de ces termes donneront 80. livres. Les souscriptions sont bornées au nombre de 500. le Roi ayant retenu sur les 800. épreuves à quoi l'on portera chaque Planche, cent Exemplaires pour sa

Bibliothéque ; & M. *Crozat* s'en reservant deux cens.

Lettre de M. DUGUET Ingénieur, à un des Auteurs des *Memoires de Trevoux* sur la maniere de faire aller les Vaisseaux contre le vent par le secours du vent même.

M....... votre goût pour les découvertes de Méchanique, & le favorable accüeil que vous avez fait à celle que je vous ai communiquée sur *la maniere d'aller contre le vent par le moyen du vent-même*, m'engagent à vous envoyer mes Memoires là-dessus, vous priant d'en donner un Extrait dans les *Memoires de Trevoux*, où je vois qu'on rend volontiers justice à ceux qui ont quelque talent pour la perfection des Arts. Il est bien fâcheux que tout le Monde n'ait pas la même inclination à encourager les Méchaniciens. Cela peut venir de ce que parmi les Mathématiciens mêmes, la Science des Méchaniques est fort négligée & fort peu connuë. Et comment ne le seroit-elle pas? Ceux qui ne font rien, se gardent bien d'applaudir à ceux qui travaillent. A la vérité il y a des ré-

» compenſes pour les Méchaniciens :
» mais une petite expériénce de Phyſi-
» que , avec un peu de jargon de
» Géométrie ſuffit à quelques-uns pour
» prétendre au nom & aux récompen-
» ſes. Il faut avouër auſſi , que les Mé-
» chaniciens ignorans ou impoſteurs ,
» qui promettent plus qu'ils ne peu-
» vent exécuter , décreditent les vrais
» Artiſtes. On croit toûjours qu'il en ſe-
» ra de celui d'aujourd'hui comme de
» celui de l'autre jour ; & l'on eſt toû-
» jours réſervé à riſquer ſon Approba-
» tion ſur les choſes nouvelles. Je con-
» viens qu'on ne doit rien riſquer , &
» c'eſt de - là même que je conclus
» qu'on ne doit pas être plus prompt à
» rejetter , qu'à approuver les nou-
» veautez. Il y a autant , ou même
» plus à perdre , en rejettant une bon-
» ne choſe , qu'en adoptant une choſe
» mauvaiſe ; car on eſt toûjours à tems
» de rejetter celle-ci ; au lieu qu'une
» découverte qu'on rejette , eſt ſou-
» vent perduë pour toûjours. Enfin je
» vous envoye mes Memoires , comp-
» tant que ſi vous les trouvez dignes
» du Public , vous lui en communi-
» querez l'Extrait dans les Memoires.
» Je ſuis &c » .

Réponse à la Précedente.

J'ai lû & relû, Monsieur, vos Memoires, & je les ai trouvez solidement raisonnez. Il ne tiendra donc pas à moi, que tout le monde ne connoisse la réalité & l'importance d'une si belle invention. Le Paradoxe est grand, je l'avouë, de dire qu'on puisse faire aller un Vaisseau directement contre le vent, & cela par le moyen du vent. Mais la grandeur du Paradoxe ne m'a point empêché de me rendre attentif à vos raisons, & de les goûter. Où en serions-nous, s'il falloit laisser là tout ce qui a un air Paradoxe? Y a-t-il dans les Arts une seule Machine, une seule Piéce? Y a-t-il presque dans les Sciences humaines une seule vérité, qui n'ait été un Paradoxe & une espece de monstre en son tems? Les Antipodes, les Habitans de la Zone Torride, le Continent de l'Amérique, les tâches du Soleil ont été traitées de chimeres & de visions; & il n'y a pas jusqu'à l'addition d'une séptiéme Note appellée *si* aux Notes de la Musique, qui n'ait demandé de la force d'esprit & du courage dans son Inventeur, qui n'eût

pas même, dit-on, la ſatisfaction de la voir paiſiblement adoptée comme elle l'eſt aujourd'hui.

Or, ſi on a tant chicanné pour ſi peu de choſe, & pour une choſe qui ne combattoit aucun préjugé; à quoi devez-vous vous attendre pour une choſe, en apparence au moins, ſi contradictoire que celle de faire aller contre le vent, & par l'effort du vent, un Vaiſſeau, qui ne ſçait juqu'ici obéïr qu'au vent; & ſon allure dépend bien plus de l'intelligence qui le dirige que de la force méchanique qui le pouſſe. J'en conviens: mais juſqu'ici cette intelligence n'a ſçû qu'obéïr, & rendre le Vaiſſeau obéïſſant au vent. Elle n'a point ſçû ſortir du Port avec un vent qui l'y repouſſe, ni aller directement de l'Occident à l'Orient, lorſque c'étoit la ſaiſon pour le vent de ſouffler de l'Orient à l'Occident. Convenez donc, M. que vous dites des choſes peu vraiſemblables, lorſque vous prétendez qu'on peut aller directement contre le vent par le ſecours du vent. Encore ſi vous diſiez qu'on peut y aller à force de Rames, on pourroit abſolument le comprendre. La Rame

n'eſt pas Indocile dans ſon action comme le vent ; on peut la diriger où l'on veut, & même à contre-ſens du vent. Mais le vent ne ſe dirige pas de même, & il faut le prendre comme il vient, & aller où il va ſelon le Proverbe ancien ou moderne, que *quiconque ne l'a pour compagnon, l'a auſſi-tôt pour Adverſaire.*

Mais j'entrevois que tout ce que je dis-là, ne vous fait rien rabattre de vos prétentions : car vous êtes d'étranges gens, vous autres gens à découvertes & à inventions. Vous vous plaiſez à aller contre toutes ſortes de vents & de torrens ; & celui qui a défini l'eſprit d'invention, en le qualifiant d'eſprit de contradiction, ne l'a pas ſi mal défini. Enfin, vous prenez avantage de ce que je viens de dire, & vous concluez que ſi on peut aller contre le vent à force de Rames, on peut donc abſolument aller contre le vent. Cela eſt vrai ; mais il eſt queſtion d'aller contre le vent à force de vent.

A la vérité, on conçoit que ſi vous vous ſerviez du vent pour faire aller vos Rames, cela diroit quelque choſe ; puiſqu'enfin on peut diſpoſer les Ra-

mes pour faire leur effet à contre-ſens du vent. Or il ne paroît pas impoſſible ; il paroît même facile de diſpoſer des Rames, de maniere que le vent reçû par des voiles tournantes comme celles des Moulins, leur donne l'action, & les faſſe aller. Mais je m'apperçois que c'eſt-là en effet tout ce que vous prétendez ; & que, ſans y penſer, j'ai démontré la poſſibilité, la vérité, la facilité même de votre nouvelle invention, quelque Paradoxe qu'on la trouve du premier coup d'œil.

Oüi, Monſieur, le Paradoxe n'eſt en effet que dans la nouveauté d'un premier coup d'œil. Accoûtumez à ne voir aller les Vaiſſeaux que ſelon le vent, nous ne nous aviſons pas de penſer qu'ils puiſſent aller autrement : le vent pouſſe, le Vaiſſeau obéit ; c'eſt-là le fait ; & l'habitude de voir ce fait nous fait conclurre que c'eſt auſſi le droit, & que le Vaiſſeau non ſeulement obéit ; mais il doit obéir au vent. Mais ce premier coup d'œil ne vous a pas arrêté. Vous avez vû, & vû avec réflexion, & avec un eſprit d'obſervation, qu'il y a mille ſituations, où les choſes ne laiſſent pas d'aller contre la

force qui les pouſſe, & contre le vent-même.

Je ne crois vous rien prêter, lorſque, ſuivant pas-à-pas vos démarches, je m'imagine que vous avez vû dans mille occaſions les choſes qu'on pouſſe, reculer au lieu d'avancer; mille choſes legeres, des pailles, des fétus, la pouſſiere, la fumée, les nuées-mêmes, aller contre le vent par l'impreſſion même du vent, ce qui arrive par des répercuſſions ſecrettes, que le vent éprouve dans ſa courſe. Sans doute que vous avez compris que l'Aiman n'attire le fer, qu'en le pouſſant, & peut être en le repouſſant; que dans une Horloge, les poids en tombant ſans ceſſe, font monter bien des choſes; que les Rames-mêmes dans leur action la plus ſimple, pouſſent le Vaiſſeau d'un côté, pour le faire aller vers le côté oppoſé; & qu'en un mot ce n'eſt pas la direction de la force motrice, mais la diſpoſition méchanique des choſes, qui décide de la direction de leur mouvement.

Par vos Memoires, je comprens que vous avez fait beaucoup d'attention à un principe important dans la

méchanique, ſuivant lequel la réſiſtance ſe tourne en action contraire, lorſqu'elle ſurpaſſe l'action directe. Car ſi au mouvement d'un Vaiſſeau pouſſé par le vent, on oppoſe une réſiſtance qui augmente ſans ceſſe; il eſt indubitable que le Vaiſſeau en ira toûjours d'autant moins vîte; de ſorte que ſi la réſiſtance parvient à égaler préciſément l'effort du vent, le Vaiſſeau ne peut que reſter en équilibre, & immobile entre cette réſiſtance & cet effort. Mais ſi la réſiſtance vient à être ſupérieure à l'effort du vent, il eſt clair qu'alors par cet effort-même du vent, le Vaiſſeau ſera repouſſé vers le vent par le contreffort de cette réſiſtance.

La raiſon ultérieure eſt, qu'il n'y a point de réſiſtance actuelle, qui ne ſoit une réſiſtance active & une véritable réaction : l'effort-même qu'une choſe fait contre celle qui lui réſiſte, met celle-ci en reſſort & en action, pour repouſſer celle-là; la réfléchit, & la fait aller contre ſon propre effort par ſon effort-même. Rien n'eſt donc moins Paradoxe en ſoi, que de faire aller un Vaiſſeau contre le vent par l'action même du vent, ſur tout lorſ-

que vous mettez à profit cette action du vent, pour faire manœuvrer des Rames, qui repoussent sans cesse positivement le Vaisseau contre le vent. Les voiles circulaires, dont vous vous servez, ont cela de bon qu'elles se dérobent au vent, & ne font nul obstacle au mouvement du Vaisseau qu'elles causent en mouvant les Rames. C'est dommage qu'on ne puisse pas de même dérober le Corps du Vaisseau à l'action du vent, ou mettre cette action à profit, comme vous mettez à profit celle qu'il a sur les voiles.

Piété. Elemens de Doctrine Chrétienne & des Lettres.

De Paris. *Gabriel-Charles* Berton se plaît à assortir divers Livres de piété pour le jeune âge. Après *le grand Alphabet*, il donne les *Instructions familieres*, " qui contiennent en Abregé » les maximes & les Pratiques fonda- » mentales de la Religion Chrétienne » que l'on doit enseigner aux enfans » : ensuite il leur met en main le *Catéchisme servant de disposition*, " pour faire avec fruit la premiere Commu-

„ nion „. Suit la *Journée Chrétienne*, “ contenant les Prieres & les „ Moyens propres pour ſanctifier la „ journée „. Puis le *Pſeautier diſtribué*, ſelon les jours de la ſemaine. Par-là on devient capable de profiter du *petit Tréſor de la Miſſion*, “ ou Pratiques „ & Inſtructions familieres pour les „ principaux devoirs de la vie Chré- „ tienne „, & des “ *ſages entretiens* „ d'une ame qui déſire ſincerement „ ſon ſalut. *L'Inſtruction pour bien fai-* „ *re la Confeſſion générale*, “ avec l'E- „ xamen des pechez, augmentée de „ Prieres, Actes, & Oraiſons, devant „ & après la Confeſſion & la Commu- „ nion „ ſe préſentent enſuite aux beſoins d'un âge plus meur, avec un *Manuel de devotion*, contenant divers Exercices de piété en faveur des bonnes ames. Pour ce qui eſt des *Réflexions* pour chaque jour du mois, *ſur les principales qualitez de Jeſus-Chriſt dans l'Euchariſtie*, elles ſont deſtinées à “ ſervir de préparation & d'action de „ graces devant & après la Ste Meſſe „ aux Prêtres „, qui dirigent cette jeuneſſe, & qui ne devoient pas être oubliez. On leur a déja adreſſé une Inſ-

truction Méthodique pour l'Ecole Paroissiale.

De Naples. Le R. P. Bianchi Dominiquain, Vicaire Général de la Province de Sainte Catherine de Sienne, a donné deux des douze Tomes de son Ouvrage sur le Rosaire, qui est une espece d'Annuel de Discours sur la Ste Vierge Roseto Perpetuo ..... *In* 4°.

De Paris. *Sentimens Nouveaux ou Préceptes sur la Grammaire, la Rhétorique, la Poësie, & la Philosophie,* pour apprendre à ceux qui, sans faire profession d'étude, aiment la lecture, des Regles fixes & certaines, tirées de la raison, pour juger des Ouvrages d'esprit d'une maniere à se faire honneur dans les Cercles. Chez la Veuve d'*Oudot*, ruë de la Harpe, *in* 12. 1728.

Mélanges.

De Verone. Ouvrages du Cardinal *Noris*. Nouvelle Edition par les soins de M. le Marquis Maffei, où l'on ajoûte plusieurs Ecrits du même Auteur, qui n'avoient point encore été imprimez: 3. Voll. *in* Folio.

TABLE

Des Mémoires pour l'Hiſtoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Juillet 1728.

ART. LXVI. D*E la maniere d'enſeigner & d'etudier les Belles Lettres, &c.* Page 1161.

ART. LXVII. Vita del Servo di Dio P. Franceſco di Geronimo. *La Vie du P. François Geronimo, &c.* page 1177.

ART. LXVIII. *Elemens de la Géométrie de l'Infini, &c.* p. 1233.

ART. LXIX. Relacion Hiſtorial, &c. *C'eſt-à-dire, Relation Hiſtorique &c.* p. 1264.

ART. LXX. *Lettres de M. Gauger A. en P. &. C. R. &c.* p. 1283.

ART. LXXI. *Lettre du Pere* LE BRUN *de l'Oratoire à Monſieur de Torpanne, Chancelier de Dombes.* p. 1306.

ART. LXXII. *Experience d'une Cataracte Membraneuſe, envoyée à M. de Woolhouſe, &c.* p 1325.

ART. LXXIII. *Réflexions ſur les Uſages des Eclipſes du Soleil, &c.* p. 1341.

ART. LXXIV. *Nouvelles Litteraires.*
D'ITALIE. *De Rome.* p. 1377.
De Venise. p. 1361.
De Verone. p. 1390.
De Naples. p. 1361. 1363. 1390.
De Milan. p. 1369.
D'ANGLETERRE. *De Londres.* pages. 1362. 1370. 1375. 1377.
DE HOLLANDE. *De La Haye.* p. 1369.
D'Amsterdam. ibid.
De Leyde. p. 1377.
DE FRANCE. *De Paris.* 1359. 1360. 1362. 1364. 1371. 1378. 1379. 1388. 1390.
De Lion. p. 1370.
De Roüen. p. 1366.
Du Cap de S. Domingue. p. 1367
De Genêve. p. 1360.

Fin de la Table.

ARTICLE LXXV.

Immersions des Satellites de Jupiter pendant le mois d'Août 1728.

Premier Satellite.

LE 1. Immersion à . .	4^h^	7'	matin
Le 2 à	10	35	soir
Le 4 à	5	4	soir
Le 6 à	11	33	matin
Le 8 à	6	1	matin
Le 10 à	0	30	matin
Le 11 à	6	59	soir
Le 13 à	1	28	soir
Le 15 à	7	56	matin
Le 17 à	2	26	matin
Le 18 à	8	55	soir
Le 20 à	3	24	soir
Le 22 à	9	53	matin
Le 24 à	4	22	matin
Le 25 à	10	51	soir
Le 27 à	5	20	soir
Le 29 à	11	49	matin
Le 31 à	6	18	matin

Second Satellite.

Le 1 Immerſion à	11h	25′	ſoir
Le 5 à	0	43	ſoir
Le 9 à	2	2	matin
Le 12 à	3	21	ſoir
Le 16 à	4	38	matin
Le 19 à	5	57	ſoir
Le 23 à	7	15	matin
Le 26 à	8	33	ſoir
Le 30 à	9	52	matin

Troiſiéme Satellite.

Le 5 Immerſion à	10h	15′	matin
Emerſion à	0	56	ſoir
Le 12 Immerſion à	2	15	ſoir
Emerſion à	4	57	ſoir
Le 19 Immerſion à	6	15	ſoir
Emerſion à	8	29	ſoir
Le 26 Immerſion à	10	13	ſoir
Emerſion à	1	3	matin

Errata pour le Mois de Juillet 1728.

PAge 1177. ligne 7. une raiſon porte, *liſ.* une raiſon le porte. P. 1180. lig. 3. Famille s'addreſſent, *liſ.* famille, s'addreſſent. A la P. 29. de la premiere feüille à la 2e. on ſaute du chiffre 1180. à 1225. P. 1230. lig. 1. Dreſdoe, *liſ.* Dreſdœ. P. 1231 lig. 12. *Sculler*, liſ. *Seuller*. P. 1233. lig. 13. ſont toûjours ſuivies de ces, *liſ.* ont toûjours ſuivi ces. P. 1242. lig. 29. décident, *liſ.* décide. P. 1257. lig. 12. par rien, *liſ.* pur rien. P. 1264. lig. 14. MCCXXVIII, *liſ.* MDCCXXVIII. P. 1277. lig. 20. Provicial, *liſ.* Provincial. P. 1280. lig. 22. ont lui *liſ.* on lui. P. 1289. lig. 24. & l'autre, *liſ.* & de l'autre. P. 1298. lig. 18. différentes, *otez* la virgule. P. 1312. lig. premiere *Vigore*, liſ. *Vigor*. P. 1315. lig. 28. multum que, *liſ.* multùmque. P. 1323. lig. 24. condamne, *liſ.* condamnent. P. 1325. lig. 13. *Coïre*, liſ. Coire. 1343. lig. 10. l'erreur de, *liſ.* l'erreur. De. Ligne 11. partielles. Comme, *liſ.* partielles, comme. Page 1347. lig. 6. Différences, *liſ.* Différence. Ligne 24. 50. ſecondes $\frac{1}{1}$ *liſ.* 50. ſecondes $\frac{1}{2}$ Page 1348. lig. 22. ce qui prouve, *liſ.* ce qui donne. Page 1353. *la quatriéme ligne eſt repetée inutilement dans la cinquiéme.* P. 1360. lig. 16. Théologiens, *liſ.* Théologien. Ligne 17. *Ambroſii*, *ôtez* la virgule. Ligne 24. pagg. 53. *liſez*, pagg. 83. P. 1362. lig. 21. 2728. *liſ.* 1728. P. 1363. La 2e. nouvelle de Naples doit être Tranſportée ſous le tître *pieté* &c. à la page 1388. P. 1365. lig. 13. diſpoſitions, *liſ.* diſproportions. Page 1367. lig. 18. *Nectar* O. *liſ.* *Nectar* I.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES SCIENCES
ET
DES BEAUX ARTS.

Août 1728.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Août 1728.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez Claude Plaignard, Libraire, ruë Merciere, au Grand Hercule.

M. DCCXXVIII.

Avec Approbation & Privilége.

CES MEMOIRES SONT COMmencez aú mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc ; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9.	vol.
——	1702.	12.	V.
——	1703.	12.	V.
——	1704.	13.	V.
——	1705.	12.	V.
——	1706.	12.	V.
——	1707.	12.	V.
——	1708.	12.	V.
——	1709.	12.	V.
——	1710.	12.	V.
——	1711.	12.	V.
——	1712.	12.	V.
——	1713.	12.	V.
——	1714.	12.	V.
——	1715.	12.	V.
——	1716.	12.	V.
——	1717.	12.	V.
——	1718.	12.	V.
——	1719.	12.	V.
——	1720.	5.	V.
——	1721.	12.	V.
——	1722.	12.	V.
——	1723.	12.	V.
——	1724.	12.	V.
——	1725.	12.	V.
——	1726.	13.	V.
——	1727.	12.	V.
——	1728.	8.	V.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Août 1728.

ARTICLE LXXVI.

LETTRE DE M. GAUGER A. en P. & C. R. sur la différente réfrangibilité des Rayons de la lumiere, & l'immutabilité de leurs couleurs, où l'on résout les principales difficultez contre l'une & l'autre. Avec le Plan de son Traité de la Lumiere & des Couleurs. A Paris. Chez Simart 1728. in 12. *Brochure de* 59. *pages.*

Suite de l'ARTICLE LXIX. du mois de Juillet M. DCC. XXVIII.

Lorsqu'un rayon du Soleil tombe sur la surface d'un Prisme, à mesure que son

Angle d'incidence augmente, depuis le moindre, l'image du rayon dans le Prisme s'éloigne toûjours de plus en plus de l'endroit où elle a commencé à paroître, & va en croissant jusqu'à un certain point, & ensuite diminuë ; & l'image hors du Prisme, émergente par la seconde surface, va toûjours en augmentant, jusqu'à ce qu'elle disparoisse, & s'éloigne d'abord de l'endroit où elle a commencé à paroître, & ensuite s'en rapproche ; quoique l'angle d'incidence aille toûjours en augmentant, où que l'on tourne toûjours le Prisme en même sens. L'on demande l'explication de ce curieux Phénomène, qui prouve en différentes manieres la différente réfrangibilité des rayons ; & sous quel angle d'incidence du rayon incident, l'image dans le Prisme est la plus grande, & commence à diminuer ; & sous lequel de ces angles l'image émergente par la seconde surface commence à retrograder : l'Angle réfringent du Prisme, & la réfraction étant donnez.

M. Newton a fait remarquer dans la troisiéme expérience du premier Livre de son Optique, que l'image émer-

gente par la ſeconde ſurface du Priſme, deſcendoit, & enſuite remontoit; mais il n'en donne d'autre raiſon que ſon obſervation, & il ne parle point de ce qui arrive à l'image qui eſt dans le Priſme, qui mérite cependant qu'on y faſſe attention; parce que ce Phénomène prouve d'une maniere encore plus particuliere la différente réfrangibilité des rayons, que celui de l'image hors du Priſme, quoique moins ſenſiblement.

L'on auroit pû propoſer ce Problême d'une maniere plus générale: on l'a fait dans ce cas particulier, afin que chacun en pût faire l'expérience, avant que d'en chercher la réſolution.

L'on auroit pû auſſi y ajoûter quelques autres circonſtances que l'on n'a omiſes, que pour laiſſer le Problême ſimple; c'eſt par cette même raiſon que l'on n'y met rien de ce qui arrive à l'image qui ſort par la troiſiéme ſurface, ni à celle qui reſſort par la premiere; quoique l'on y voye auſſi des preuves des différentes réfrangibilitez; & d'ailleurs la réſolution du Problême, tel qu'on le propoſe, trouvée, il eſt facile d'avoir le reſte.

ARTICLE LXXVII.

PLAN DU TRAITÉ DE LA Lumiére Par M. Gauger.

Traité de la Lumiere & des Couleurs, où l'on explique la Nature de la Lumiere, la Cause & les effets de la Réflexion, & de la Réfraction de ses rayons, tant Homogènes qu'Hétérogènes, & où l'on rend ces effets sensibles par les expériences.

DE toutes les matieres qu'ont traitées les plus habiles Physiciens, il n'y en a point sur lesquelles ils ayent laissé des sentimens moins vrai-semblables que sur la Lumiere & les Couleurs. M. Newton le fait voir sensiblement dans son Optique. Mais ce profond Géométre nous y avertit dès l'entrée, qu'il n'a dessein que d'exposer nuëment les proprietez de la Lumiere pour les prouver par les expériences. En effet, les expériences sont le capital & le fond de son Livre; & l'on se propose dans celui-ci d'examiner la nature de la Lumiere; de

donner, de prouver, de démontrer les principes d'où ſuivent toutes les proprietez, tous les Phénomènes connus, & ceux que l'on peut découvrir; & enſuite de rapporter, & d'expliquer 1°. les Expériences qui peuvent les rendre ſenſibles; 2°. celles qui ſervent à réſoudre les difficultez que l'on à juſqu'ici propoſées, & pluſieurs autres qui en ont encore plus l'apparence; 3°. enfin celles qui font ſenſiblement connoître les erreurs des ſentimens les plus univerſellement reçûs ſur la Lumiere & les Couleurs.

L'ordre que l'on a cru devoir garder dans ce Traité, a demandé qu'il fût diviſé en deux Livres, & chaque Livre en deux Parties.

Dans la premiere Partie du premier Livre, l'on explique la Nature de la Lumiere, & la cauſe de la réflexion & de la réfraction de ſes différentes ſortes de rayons: de l'égalité de leurs angles d'incidence & de réflexion dans celle-là, & du rapport conſtant des ſimes de leurs angles d'inclinaiſon & rompus dans celle-ci; & l'on donne les moyens de s'aſſurer par l'expérience des rapports particuliers dans

les différens milieux où ils passent, sur tout dans les Instrumens dont on fera usage, pour rendre sensible & confirmer les proprietez de la Lumiere & des couleurs par les Expériences.

Dans la seconde Partie, l'on explique, & l'on démontre premierement les effets de la réflexion de la Lumiere sur les surfaces planes, concaves, & convexes; d'où l'on déduit les proprietez des Miroirs plans, des Miroirs concaves, & des Miroirs convexes: secondement les effets de la réfraction des rayons tant *Homogènes*, qu'*Hétérogènes* de la Lumiere dans & hors les corps diaphanes. (1).

1°. Quand les surfaces sont planes & paralléles: d'où l'on déduit les apparences des objets vûs à travers ces corps.

2°. Quand elles sont planes & inclinées, comme dans les Prismes, dont on avoit jusqu'ici peu examiné & peu connu les proprietez; d'où l'on déduit les Phénomènes & les Couleurs

(1) On entend par rayons *Homogènes* ceux dont les parties sont sensiblement semblables; & par rayons *Hétérogènes* ceux dont les parties sont differentes en forces, de quelque part que leur vienne cette différence.

priſmatiques : l'égale réflexibilité & réfrangibilité des rayons Homogènes, les différentes réflexibilitez, & réfrangibilitez des Héterogènes, l'immutabilité, l'ordre de leurs Couleurs &c. & les apparences des objets vûs au travers des Priſmes, avant que les expériences les ayent rendus ſenſibles.

3°. Quand les ſurfaces ſont des portions de Sphéres, comme dans les Lentilles ; d'où l'on déduit les Proprietez & les Phénomènes des Lunettes ſimples, & la conſtruction des Microſcopes ſimples, par réfraction.

4°. Quand les Lentilles ſont pluſieurs combinées enſemble ; d'où l'on déduit les proprietez & les conſtructions des Lunettes composées, ou des Téleſcopes, par réfraction.

5°. Quand les Lentilles ſont combinées avec les Miroirs concaves ; d'où l'on déduit les proprietez & les conſtructions des Téleſcopes & des Microſcopes compoſez, par réflexion & par réfraction.

6°. Quand les Lentilles ſont combinées avec les Priſmes ; d'où l'on tire de nouvelles preuves de la nature de

la Lumiere, de l'immutabilité des Couleurs de ses rayons.

7°. Quand les surfaces sont entierement Sphériques: d'où l'on déduit les Phénomènes des différens Arcs-en-Ciel, & l'ordre de leurs Couleurs, tels que l'expérience le fait connoître.

Enfin, des differens effets des réflexions & des réfractions des rayons dans & hors les Corps diaphanes, l'on déduit, ou plûtôt l'on conjecture qu'elles peuvent être les parties insensibles des corps, qui les font paroître de telle ou de telle couleur.

Quoique les rayons de la Lumiere, que l'on avoit regardez jusqu'ici comme Homogènes, soient naturellement tous Hétérogènes; l'on a cru cependant devoir examiner quels seroient les effets des réfractions des uns & des autres, afin d'en mieux faire voir la nature, par la comparaison de ces différens effets, avec ceux que l'expérience fait découvrir; & de mieux faire sentir combien l'on avoit été jusqu'ici éloigné de connoître la nature de la Lumiere.

Dans la premiere Partie du second

Livre, 1°. l'on marque les Instrumens qui sont propres pour faire les Expériences, qui confirment & rendent sensibles les proprietez de la Lumiere & des Couleurs, que l'on a déduites de leurs principes dans la seconde Partie du premier Livre.

2°. L'on donne des moyens de monter ces Instrumens, & les manieres de s'en servir, non seulement pour cet usage, mais aussi pour résoudre méchaniquement plusieurs Problêmes de Dioptrique, dont on a donné les résolutions géometriques & analytiques dans le premier Livre.

3°. L'on rapporte & l'on explique plusieurs des principales Expériences, qui prouvent le sentiment que l'on a établi, & qui rende sensibles les conséquences que l'on a tirées des principes que l'on a donnez.

La seconde Partie du second Livre comprend, 1°. les Expériences, qui servent à résoudre les difficultez que l'on a proposées contre le sentiment que nous avons expliqué, & plusieurs autres qui en ont encore plus l'apparence.

2°. Celles qui peuvent faire con-

noître les erreurs des sentimens les plus universellement reçûs sur la Lumiere & les Couleurs.

Ce Traité, que l'on compte de rendre bien-tôt public, est celui qui est cité page 13. & 43. des Lettres de M. Gauger, & dont il est parlé dans ces Memoires, en Mars 1723. page 472. Ce sera un in 4°. d'environ quarante feüilles, & de plus de trente planches, qui font encore plus de quinze feüilles, parce qu'elles doivent sortir hors du Livre. L'on a eu soin dans les figures de tracer différemment les lignes qui doivent représenter les rayons de différentes couleurs, afin de ménager, autant qu'il se peut, l'attention du Lecteur, & de faire voir d'un coup d'œil ce que le discours exprime. L'on n'y a point épargné ces figures, & on les a faites assez grandes, pour que les lignes, ni les Lettres qui les désignent, ne soient point confonduës.

L'on peut assurer que ce Traité de la Lumiere & des Couleurs *sera le plus complet, le plus exact, le plus satisfaisant, qui ait paru jusqu'ici sur cette partie, l'une des plus belles & des plus curieuses de la Physique. Ceux qui connoiss-*

sent l'habileté de M. Gauger, ceux qui ont vû ses Expériences, comme nous les avons vûës plusieurs fois avec plaisir, qui sçavent qu'elle est sa sagacité à imaginer, sa dextérité à exécuter, attendent son Ouvrage avec impatience, & le liront avec empressement.

Article LXXVIII.

LA RELIGION CHRETIENne prouvée par l'accomplissement des Prophéties de l'Ancien & du Nouveau Testament, suivant la méthode des SS. Peres. A Paris Chez Esprit Billiot, Libraire Juré de l'Université, &c. & Gabriel-François Quillau Fils, &c. 1728. un volume in 4°. pagg. 386. sans l'Epitre Dédicatoire, la Préface, la Table, &c.

AU milieu du Christianisme, tant de Livres pour prouver la Religion Chrétienne! A-t-elle donc encore besoin de ces preuves cette Religion si solidement établie depuis près de deux mille ans? Car ce n'est point aux Infidéles qui l'ignorent, que s'adressent ces Ouvrages; on sçait bien

qu'ils ne les liront pas : c'eſt pour ceux qui font profeſſion du Chriſtianiſme, qu'on les entreprend ; c'eſt à eux qu'on les préſente. Mais parmi ces Chrétiens de nom & de profeſſion, combien de véritables Infidéles, ou de ces hommes flottans & incertains, pour qui la Religion eſt encore un Problême ; qui cherchent dans les égaremens d'un Eſprit indocile, de quoi favoriſer les deſordres de leur cœur ; qui fermant les yeux aux plus vives lumieres, aiment à ſe perdre dans les déſolantes ténebres de l'incertitude & du doute ! Après tout, les plus convaincus & les plus ſoumis voyent avec plaiſir dans les preuves qu'on leur expoſe, le Triomphe de l'Egliſe de Jeſus-Chriſt ; & il eſt bon de retracer & de perpétuer ces argumens victorieux, qui l'ont fait triompher du Paganiſme & de l'infidélité la plus obſtinée. Tel eſt le but que s'eſt propoſé l'Auteur de ce Traité ; confirmer les Fidéles, & forçer l'Incrédule de ſe rendre à l'évidence qu'on fait briller à ſes yeux. On le voit de l'Epître de Dédicatoire.

Le Pere *Baltus*, après quelques Ouvrages compoſez à la gloire de la Re

ligion, & de ses Défenseurs les Saints Peres, l'établit dans celui-ci sur les principes qui lui ont paru non seulement les plus solides, mais encore les plus sensibles. L'accomplissement visible, manifeste, incontestable des Prophéties qui regardent la Religion Chrétienne & Catholique, & son divin Auteur; c'est de là qu'il tire sa Démonstration; c'est à quoi il se borne: « Je » me suis appliqué, dit-il, à recüeillir » dans cet Ouvrage quelques-unes de » ces Prophéties claires & manifestes, » & qui ne demandent, pour être en- » tenduës, ni explication, ni érudi- » tion recherchée; afin que tout le » monde, jusqu'aux plus simples, » puisse comprendre plus facilement » les conséquences certaines, qui se » tirent de leur accomplissement, & qui » mettent, à ce qu'il me paroît, les vé- » ritez de la Religion dans une entiere » évidence, c'est-là, ajoûte-t-il, la » plus excellente maniere de lire & d'é- » tudier les divines Ecritures & à la- » quelle toutes les autres doivent se » rapporter, pour être véritablement » utiles & salutaires »: c'est-là ce qu'on doit y chercher; Jesus-Christ & sa Loi

Sainte. Mais cette maniere seroit trop commune, & trop simple, pour certaine espece de Sçavans: on y veut plus de rafinement, & quelque chose qui distingue du Vulgaire ignorant; Histoire, Géographie, Chronologie, Science du Texte & des différentes versions; fastueux étalage d'une vaine érudition, souvent poussé au-delà des bornes que la Religion préscrit, même au-delà des bornes de la raison; connoissance exacte des Plantes & des Animaux, dont il est parlé dans l'Ecriture: subtilitez de Grammaire portées à la maniere des Rabbins jusqu'aux plus puériles minuties; supputation scrupuleuse autant que frivole, des Instans, & des moindres parcelles, qui composent l'immense durée des Siécles révolus; prétention audacieuse de regler à son gré le cours des Astres, pour les assujettir à un systême; la Physique, & les autres Sciences naturelles, vaines & présomptueuses recherches: ce n'est point là ce que le Pere *Baltus* s'est proposé, non plus que les Peres; ils cherchoient dans l'Ecriture ce que Dieu a voulu que nous y trouvassions; les preuves de la Religion, les regles

de la Foi & des mœurs ; dequoi convaincre les Infidéles ; instruire les Chrétiens, & regler leur conduite. Notre Auteur qui fait gloire « de les suivre » par tout comme ses Maîtres » & ses guides, fait voir dans cet Ouvrage, que, « cette Eglise répanduë par toute » la terre, a été prédite & annoncée par » les Anciens Prophêtes, plusieurs sié» cles avant qu'il en parût aucun ves» tige, & par une foule de Prédic» tions si claires & si certaines qu'il est » impossible de ne la pas reconnoî» tre ».

Il y a deux sortes de Prophéties : il y en a, pour s'exprimer ainsi, de réelles ; il y en a de verbales ; c'est-à-dire, des *figures*, & des prédictions. Celles-ci étant sans comparaison, plus propres à convaincre les Incrédules, que les figures ; c'est à les développer, & à rendre sensible leur accomplissement, que le Pere *Baltus* s'est attaché. Ce seroit néanmoins ne connoître pas les desseins de Dieu, que de rejetter toute application & toute allégorie, puisque Jesus-Christ & ses Apôtres, & après ceux-ci les Saints Docteurs de l'Eglise, nous donnent par tout les événemens

du premier Teſtament, pour des ſymboles & des annonces de la ſeconde Alliance. De ſorte que l'on n'a pas autant de raiſon qu'on ſe l'imagine, de mépriſer les Théologiens qui ont tourné en preuves de nos Myſteres, les figures anciennes.

Le Traité que nous annonçons, eſt diviſé en quatre Livres. Le premier comprend « les Prophéties qui regar-
» dent l'Egliſe Catholique », comme
» plus claires encore, ſelon la remar-
» que de Saint *Auguſtin*, que celles
» qui annoncent Jeſus-Chriſt lui mê-
» me. Des Prophéties indubitablement
» accomplies en la Perſonne de Jeſus-
» Chriſt, eſt composé le ſecond Livre.
» Dans le troiſiéme, on ajoûte quel-
» ques Prophéties du Nouveau Teſ-
» tament, touchant l'Etabliſſement de
» l'Egliſe. Le quatriéme entre dans un
» plus grand détail des veritez que l'E-
» gliſe enſeigne, & les rapprochant du
» principe qui en démontre l'infaillibi-
» lité, les rend plus ſenſibles & plus évi-
» dentes » : c'eſt-à-dire que de l'établiſſement de la Religion, conforme aux Prophéties, on infere la verité du Culte & la pureté de la Morale. Au reſte, l'Au-

teur ne perd point de veûë ses Guides, & n'abandonne point ses Maitres : son Livre n'est presque qu'un Extrait des raisonnemens des Peres, sur le sujet qu'il traite, liez par ses réflexions, & rendus plus persuasifs par le secours qu'il se prêtent mutuellement.

Pour soumettre les Nations au joug de la Foi, pour convaincre les Payens aveugles, & confondre les Juifs rebelles, les Saints Peres n'ont point eu d'argument plus simple ni plus facile, plus fort, ni plus décisif, ni qui donne moins de prise aux vaines défaites que celui qui se tire de l'accomplissement incontestable des anciennes Prophéties, touchant l'Empire de Jesus-Christ, étendu si rapidement par toute la Terre. A la vûë d'un événement si prodigieux dans toutes ses circonstances, pouvoit-on recourir à cet enchantement chimérique, auquel les Payens attribuoient la conversion du monde? Car, dit Saint *Augustin*, si, par la force de l'Art Magique, Jesus-Christ a entraîné les Peuples à sa suite; s'il a pû se faire adorer après sa mort; par quels charmes puissans a-t-il suscité cette foule de Prophêtes, qui

tant de Siécles auparavant, ont annoncé ſon avenement, & tout ce qui s'exécute à nos yeux ? Etoit-il Magicien ſi long-tems avant que de naître ? Nous ſçavons ce qu'étoit le monde ſous l'Empire du Paganiſme. Quel égarement dans le culte ! Dans les mœurs quelle corruption ! Vicieux par Religion, pour ſe livrer ſans honte aux plus affreux deſordres, les Payens n'avoient qu'à imiter ce qu'ils adoroient. Jeſus-Chriſt paroît, il parle, il inſtruit : les Divins Oracles s'accompliſſent en lui ; ſa Naiſſance miraculeuſe, ſa Vie, ſa Mort, l'étenduë immenſe de ſon Royaume, la conſtante durée de ſon Égliſe, tout à été prédit juſqu'aux moindres circonſtances ; l'effet répond aux promeſſes ; le monde eſt converti ; les Dieux ſont abandonnez ; on court en foule ſe ranger ſous la Loi du Vainqueur des Idoles. Telle a été la force de cet argument ſans réplique, que les premiers Prédicateurs de l'Evangile ont employé avec tant de ſuccès, & que le Pere *Baltus* dévelope en ce Traité.

La premiere Prophétie qu'il rapporte, eſt celle que nous liſons au Cha-

pitre XII. de la Genèse. Dieu voulant tirer Abraham de son Païs déja infecté de l'Idolâtrie, lui dit ces paroles : "
„ sortez de votre Païs : quittez votre
„ parenté, & la Maison de votre Pe-
„ re, & venez en la Terre que je vous
„ montrerai. Je ferai sortir de vous un
„ grand Peuple ; je vous bénirai ; je
„ rendrai votre Nom célebre, & vous
„ serez béni. Je bénirai ceux qui vous
„ béniront, & je maudirai ceux qui
„ vous maudiront ; & tous les Peuples
„ de la Terre seront bénis en vous ".
La même promesse est répétée au Chapitre XVIII. & plus solemnellement encore au XXII. Chapitre du même Livre. Dieu, après avoir éprouvé la fidélité d'*Abraham* par le Commandement qu'il lui fit de sacrifier son fils Isaac, exprime ainsi l'engagement qu'il prend avec ce Patriarche : " Je jure
„ par moi-même, que, puisque vous
„ avez fait cette action, & que, pour
„ m'obéir, vous n'avez point épargné
„ votre fils unique, je vous bénirai, &
„ je multiplierai votre Race comme
„ les étoiles du Ciel, & comme le sa-
„ ble qui est sur le rivage de la Mer.
„ Votre Postérité possédera les Villes

„ de ſes Ennemis : & toutes les Nations „ de la Terre ſeront bénies dans celui „ qui ſortira de vous, *parce que vous* „ *avez obéi à ma voix* „.

Dans ces endroits, il faut remarquer, avec Saint *Auguſtin*, deux différentes promeſſes faites à Abraham ; l'une qui regarde le Peuple Juif, dont il devoit être le Pere ſelon la Chair ; l'autre qui embraſſe toutes les Nations, dont le ſaint Homme devoit être Pere ſelon l'Eſprit & la Foi. Car " c'eſt la coûtu- „ me de l'Ecriture, dit Saint *Chriſoſto-* „ *me*, de joindre enſemble deux Pro- „ phéties ; l'une particuliere, qui de- „ voit s'accomplir bien-tôt ; l'autre „ générale, qui ne devoit avoir ſon ac- „ compliſſement que long-tems après „ la premiere, afin que ceux qui ver- „ roient la premiere, s'accomplir ne „ puſſent douter qu'on ne vît un jour „ l'accompliſſement de la ſeconde „. Cette regle appliquée à d'autres Prophéties, en donne l'intelligence, & fait voir qu'elles n'ont eu, & ne doivent avoir leur entier accompliſſement, que dans la Loi Nouvelle. Dans cette promeſſe faite au Pere des Nations, peut-on ne pas reconnoître en ce

Descendant d'*Abraham*, si chéri de Dieu, & promis d'une maniere si solemnelle, *Jesus-Christ* suivi & adoré de tous les Peuples de la terre, qu'il a comblez de ses bénédictions? Cette même promesse renouvellée & confirmée à Isaac & à Jacob, (*Genes.* XXVI. XXVIII.) peut-elle s'appliquer à d'autres, & ne se trouve-t-elle pas pleinement & manifestement accomplie en lui?

La fameuse Prophétie de *Jacob*, qui a tant exercé les Sçavans, n'a pû être oubliée dans un Ouvrage tel que celui-ci. « Le Sceptre ne sera point ôté de Juda, ni le Prince de sa Postérité, jusqu'à ce que celui qui doit être envoyé, soit venu; & c'est lui qui sera l'attente des Nations ». (*Genes.* XLIX. L'Auteur convient qu'il y a quelque obscurité dans cette Prophétie, à cause des termes métaphoriques qui y sont employez en quelques endroits. « Mais qu'importe? reprend-il, puisque ces paroles » *C'est lui qui sera l'attente des Nations*, sont également claires, certaines, & hors de toute dispute dans le Texte, & dans les Versions; & qu'il est impossible de

„ les appliquer à aucun autre qu'à J.
„ C. auquel il eſt évident qu'elles conviennent exactement. Il n'entre dans aucune de ces diſcuſſions contentieuſes, qui n'ont pû juſqu'ici fixer les ſens obſcurs, ni réünir la diverſité des opinions ; content de voir & de faire ſentir dans ce qui eſt certain & manifeſte, ce que l'entêtement ſeul, & la mauvaiſe foi voile aux yeux d'une Nation perfide & réprouvée.

Les *Pſeaumes* fourniſſent un ſi grand nombre de Prédictions du Regne de Jeſus-Chriſt ſur tous les Peuples de l'Univers, de la ruïne de l'Idolâtrie, de l'Etabliſſement du Chriſtianiſme, qu'ils ſemblent n'être qu'une perpétuelle Prophétie de ce qui devoit s'accomplir dans la ſuite des Siécles. Les Saints Peres l'ont ſi bien compris, que ſouvent ils croyent ſuperflu de s'arrêter à en donner l'interprétation ; ſûrs que les Textes ſeuls portent une lumiere & une conviction, dont il eſt impoſſible de ſe défendre. S'ils en ont expliqué les ſens prophétiques, ils n'ont eu beſoin, pour perſuader les Payens-mêmes, ni de conjectures forcées, ni d'applications arbitraires : l'évidence des faits

rendoit à la vérité un témoignage si authentique, qu'il ne falloit qu'y rappeller l'attention de ceux qu'ils instruisoient. Par tout, les Pseaumes annoncent un Roi, dont l'Empire doit s'étendre jusqu'aux extrémitez de la Terre, & durer jusqu'à la consommation des Siécles; un Roi qui domptera les Peuples & les Rois conjurez pour renverser son Trône; un Roi que tous les autres Rois adoreront; un Roi juste, un Roi bien-faisant, qui comblera ses Peuples de Dons infiniment précieux, qui les protégera contre leurs Ennemis, qui les rendra victorieux, qui fera regner la Paix & l'abondance; un Roi Saint, un Roi puissant, un Roi éternel; le Roi des Siécles, ainsi que des Nations. Ceux qui se sont un peu appliquez à l'intelligence des Pseaumes, reconnoîtront sans peine ceux qu'on a en veuë, dans ce précis; où l'on ne fait que resserrer ce que les Anciens Docteurs de l'Eglise, Eusebe, S. Jean Chrysostome, S. Augustin, &c. ont exposé dans leurs Ouvrages sur cette Partie des divines Ecritures. Le P. *Baltus* en rapporte plusieurs endroits bien choisis, & très-concluans pour son dessein.

Dès le ſecond Siécle de l'Egliſe, Tertullien produiſoit contre les Juifs le deuxiéme Pſeaume *Quare fremuerunt gentes*, &c, & ſur tout ces paroles: *Poſtula à me, & dabo tibi gentes hæreditatem tuam, & poſſeſſionem tuam terminos terræ.* " En quel autre qu'en Jeſus-„ Chriſt, „ leur diſoit-il, " toutes les „ Nations ont-elles cru? N'eſt-ce pas „ à lui que ſe ſont ſoumis les Parthes & „ les Medes, les Elamites & les Peu-„ ples de la Méſopotamie, de l'Armé-„ nie, de la Phrygie, de la Cappado-„ ce; ceux qui habitent le Pont, l'A-„ ſie, la Pamphylie, l'Egypte, & cette „ partie de l'Afrique qui eſt au-delà „ de Cyrene; les Romains, les Juifs; „ les Peuples de la Gétulie, & de la „ Mauritanie; toutes les Contrées des „ Eſpagnes; quelques Nations des „ Gaules; les Terres des Bretons, inac-„ ceſſibles aux Romains, & maintenant ſoumiſes à Jeſus-Chriſt; les vaſ-„ tes Régions des Sarmates, des Da-„ ces, des Germains, des Scythes; „ tant d'autres Provinces éloignées, „ & d'Iſles inconnuës, dont le détail „ ſeroit trop long. Le nom de Jeſus-„ Chriſt à pénétré chez tous ces Peu-

„ ples ; il y regne, il y est adoré, & les „ Prophéties sont accomplies en lui „. Combien cet argument est-il devenu plus sensible, depuis que tant de Siécles l'ont confirmé, & que chaque jour, ajoûtant quelques Conquêtes à l'Empire de Jesus-Christ, lui donne une force nouvelle ? Le Pere *Baltus* néanmoins, pour ôter aux Ennemis de la Religion, l'avantage qu'ils croiroient pouvoir tirer de la défection de tant de Peuples séduits par l'Hérésie, ou assujettis à l'Alcoran, répond que, „ sans entrer dans une plus longue dis„ cussion, il n'y a qu'à jetter un coup „ d'œil sur l'Amérique, que l'on sçait „ être presque toute Catholique, pour „ être incontinent détrompé „. Mais indépandemment de ces acquisitions récentes, & quoi qu'il reste encore assez de Peuples à convertir en Amérique & ailleurs, pour exerçer long-tems le zéle des hommes Apostoliques ; la vérité se manifeste aux yeux de l'Univers, puisqu'il n'est point nécessaire, pour l'accomplissement des Prophéties, que tous les Peuples reçoivent la Foi *dans le même-tems* ; ni que ceux qui l'ont reçûë, la conservent *jusqu'à la fin du*

monde; & qu'il a été prédit au contraire, qu'il y auroit des Héréſies, leſquelles ne peuvent s'élever que parmi ceux qui ont embraſſé la Foi.

Sur les pas des Saints Peres, & ſuivant toûjours la même méthode, le P. *Baltus* parcourt les autres Prédictions, qui ſont tirées des Livres Prophétiques. Pour établir le Regne de Jeſus-Chriſt, ce n'étoit point aſſez de détruire le culte des Idoles; il falloit encore perfectionner celui que Dieu-même avoit ordonné au Peuple choiſi, & dont il avoit bien voulu ſe contenter durant une longue ſuite de Siécles; il falloit renverſer la Synagogue: A cette Epouſe infidelle, devoit ſucceder une Epouſe " plus pure & plus ſainte, „ une Epouſe comblée de gloire, ſans tache & ſans ride, (1) digne enfin du Céleſte Epoux, qui vouloit s'unir à elle de la maniere la plus intime. Or ces deux choſes ſont annoncées par les Prophêtes avec tant de clarté, & des circonſtances ſi marquées, qu'il ne faut qu'une ſimple expoſition pour les faire reconnoître. Ecoutons *Iſaïe*, le premier & le plus Ancien des quatre grands Prophêtes: car quoique la plû-

(1) Ephes. V. 27.

part des témoignages qu'on nous produit ſur le premier de ces deux évenemens, ſemblent regarder plus particulierement la Perſonne du Meſſie; la converſion des Idolâtres, & les hommages qu'ils s'empreſſeront de rendre à leur Libérateur, ne laiſſent pas de s'y trouver exactement décrits. Auſſi les Écrivains ſacrez ne nous le repréſentent-ils guéres, ſans ces marques frapantes, & qui ne permettent pas de le méconnoître. En effet, dit notre Auteur, » cette Rédemption generale, & cette converſion du monde étoit le principal objet, que les Prophêtes avoient continuellement devant les yeux, & à quoi ils rapportoient tous leurs diſcours, & toutes leurs actions Prophétiques ». Iſaïe eſt ſi rempli de ces Prédictions, qu'il ne faut que l'ouvrir au hazard, pour les trouver & ſe convaincre. « Il ſortira, dit-il au Chapitre XI. un Rejetton de la Tige de Jeſſé......... l'Eſprit du Seigneur ſe repoſera ſur lui .... les Nations viendront lui offrir leurs prieres, & ſon Sépulchre ſera glorieux ». Peut-on douter que ces paroles ne regardent Jeſus-Chriſt, deſcendu de David fils

de Jeſſé ? Les réflexions d'Euſebe ſur ce Texte, & le long Diſcours de Saint Chryſoſtôme, qui regarde principalement la gloire du Tombeau de Jeſus-Chriſt ſont trop longs pour être rapportez & ne peuvent être abregez qu'avec perte.

Tranſcrivons auſſi un endroit de Jeremie des plus clairs & des plus convaincans. « Seigneur, qui êtes ma » force, mon appui & mon réfuge » au tems de l'affliction, les Nations » viendront à vous des extrémitez de » la terre, & elles diront : Il eſt vrai » que nos Peres n'ont poſſédé que le » menſonge, & qu'un néant qui leur » eſt inutile. Et comment un homme » ſe feroit-il lui-même des Dieux ? . . . » C'eſt donc maintenant que je vais » leur faire voir que ma main eſt tou-» te-puiſſante, & ils ſçauront que » mon Nom eſt : *Celui qui eſt* », (Jerem. XVI.) Voilà, dit *Saint Auguſtin*, ce qui s'accomplit à nos yeux ; les Nations les plus reculées accourent pour ſe ſoumettre à Jeſus-Chriſt. Nous les entendons dire ces choſes, & nous les voyons briſer en même-tems leurs Idoles. (*Aug. de Conſenſ. Evang.* Chap. XXVI.)

La destruction du Temple, la réprobation de la Synagogue, la dispersion des Juifs, ne sont pas prédites avec moins d'évidence que la vocation des Gentils. Nous voyons toutes ces choses consommées depuis bien des Siécles : examinons si elles avoient été prédites. Dès l'entrée du Livre d'Isaïe, on voit la Nation Juive rejettée de Dieu, pour son infidélité & son ingratitude. " Cieux, écoûtez ! & » toi, Terre ! prêtes l'oreille, car c'est » le Seigneur qui a parlé. J'ai nourri » des enfans, & je les ai élevez, & » après cela ils m'ont méprisé....... » Votre Terre est déserte, vos Villes » sont consumées par le feu : les Étran- » gers dévorent votre Païs devant » vous, &c ». Pour convenir que cette désolation prédite, est celle qui fut causée par les Romains sous *Tite* & *Vespasien*, non celle qui arriva sous le Regne de *Nabuchodonosor*; " on » n'auroit, dit le Pere *Baltus*, qu'à » faire attention, que la ruïne dont il » est ici parlé, est jointe immédiate- » ment à la conversion des Idolâ- » tres; .... & que ce dernier événe- » ment....... n'étant arrivé que dans

» le tems de la ruine de la Judée par
» Tite & Vespasien, c'est une consé-
» quence certaine, que c'est de cette
» ruïne que parle le Prophête. D'ail-
» leurs *Isaïe* caractérise si particuliere-
» ment la ruïne qu'il annonce, qu'on
» ne peut la méconnoître ». Toutes
les circonstances s'accordant parfaitement avec ce que l'Histoire nous apprend. « Bannissons donc de nos es-
» prits, reprend le sçavant Auteur,
» cette idée de la captivité de Baby-
» lone, qu'il ne tient pas aux Juifs,
» & à quelques Chrétiens que nous
» ne trouvions dans tous les endroits
» des Prophêtes, où il est parlé avec
» le plus d'évidence de la dispersion
» qu'ils souffrent à présent ». Plus éclairé & plus sincere, *Saint Augustin* ne craint point, adressant la parole aux Juifs, de les presser de la maniere la plus vive, de reconnoître dans leur état présent, l'accomplissement de ces Prédictions : & les reproches qu'il leur fait sur leur aveuglement ou leur mauvaise foi, ne conviennent que trop aux Chrétiens Judaïsans, & aux autres incrédules. On feroit un volume entier, & non un simple extrait, si l'on parcouroit les autres Prophé-

ties, qui, pour prouver ce que l'on s'est proposé, n'ont besoin que d'être lûës avec reflexion & comparées à ce que nous voyons accompli & subsistant à l'égard du Royaume de Jesus-Christ, & de sa Religion répanduë dans toutes les parties du Monde. Après l'idée générale que nous avons donnée de l'Ouvrage du Pere *Baltus*, & le détail particulier qu'on vient de voir du premier Livre, il seroit inutile de nous arrêter long-tems sur les autres; puisque c'est par tout une même méthode, un même stile, une même maniere.

Le second Livre contient les Prophéties, qui regardent personnellement Jesus-Christ. En effet, ses Attributs, & son caractere propre & qui le distingue, les principales actions de sa vie, ses souffrances & sa mort, la gloire qui a suivi ces opprobres; tout cela a été prédit si clairement, & avec un détail tellement circonstancié, qu'il semble que les Ecrivains sacrez de l'Ancien Testament ont été plûtôt les Historiens, que les Prophêtes du Messie. Sa Divinité est marquée formellement & en termes précis dans plu-

ſieurs endroits d'*Iſaie* & des *Pſeaumes*. Notre Auteur ſe contente d'en rapporter quelques-uns des plus marquez, comme ce que nous liſons au Chapitre XXV. d'*Iſaie*, où le Prophête ayant annoncé la deſtruction totale de Jeruſalem, en ôtant à cette Ville toute eſpérance d'être jamais rétablie, (ce qui ne peut convenir, comme l'on voit qu'à l'état où les Romains l'ont réduite,) il ajoûte : « les Peuples diront alors ; c'eſt-là véritablement celui qui eſt notre Dieu, nous l'avons attendu, & il nous ſauvera ». Quand on n'auroit pas joint à ce Texte les réflexions de *Saint Jerôme*, d'*Euſebe*, de *Saint Cyrille* d'Alexandrie, pourroit-on n'en pas faire l'application à Jeſus-Chriſt, lequel a fait porter à l'ingrate Jéruſalem le poids de ſon courroux, & a ſauvé les Nations Infidelles ? N'oublions pas ces paroles du Pſeaume XLIV : « Votre Trône, ô Dieu ! ſubſiſtera éternellement.... Vous avez aimé la juſtice, & haï l'iniquité. C'eſt pour cela, ô Dieu ! que votre Dieu vous a oint d'une huile de joye, d'une maniere plus excellente que tous ceux qui y ont

» eu part avec vous » . Texte fameux ! La terreur des Juifs & des Sociniens qui s'efforcent vainement d'en détourner le ſens. Car, dit *Saint Chryſoſtôme* : " Que peuvent répondre à » cela les Juifs ? De qui parle le Pro- » phête ? Mais que peut auſſi y répon- » dre l'Hérétique, qui ne reconnoît » point la Divinité de Jeſus-Chriſt ? » S'il ôſe avancer que les premieres » paroles ſont dites de Dieu le Pere ; » comment pourra-t'il lui appliquer » ce qui ſuit : Vous avez aimé la juſ- » tice, &c. C'eſt pour cela, ô Dieu ! » que votre Dieu vous a oint, &c. » Car Dieu le Pere n'eſt pas le Chriſt ; » il n'a pas été oint, &c. » & n'a pû l'être ; puiſque Principe du Fils, ſource de la Divinité & de toutes choſes, il tient tout de lui même, & ne peut rien recevoir.

La Naiſſance de Jeſus-Chriſt à Bethléem, & le Miracle inoüi & unique, qui devoit lui donner une Mere Vierge, la Race de David dont il deſcend, les circonſtances de ſa vie, de ſes ſouffrances, de ſa mort, & des ſuites de ſa mort ; c'eſt ſur quoi le Pere *Baltus* rapporte les Propheties ex-

presses & formelles, & ce que l'éloquente érudition des Peres leur a fourni pour les développer.

Sur la fameuse Prédiction des LXX. semaines de Daniel, sans s'arrêter à ces discussions de Chronologie ou de Critique, aussi embarrassées que peu necessaires; « Il suffit, dit-il, que la » ruïne de Jérusalem & du Temple, » que la désolation qui doit arriver » après la fin de la Guerre, l'aboli- » tion des sacrifices, la perpétuelle » durée des malheurs qui doivent ac- » cabler les Juifs, y soit rapportée » comme le châtiment de la mort du » Christ. Mais quelle est cette Justice » éternelle qui doit venir sur la terre? » Qui est celui en qui les visions & les » Prophéties doivent prendre fin, en » s'accomplissant? Qui est ce Saint » des Saints, qui doit être oint com- » me Roi, comme Grand-Prêtre, » comme Prophête? Qui pourroit mé- » connoître à ces traits le Fils de » Dieu, le Sauveur du Monde, No- » tre Seigneur Jesus-Christ?

Qui peut lire le Pseaume XXI. sans être persuadé que le Prophête avoit devant les yeux la Passion du Sau-

veur, dont il décrit ſi exactement les particularitez, & les effets qu'elle devoit produire dans le monde ? Particularitez uniques, & qui ne conviennent qu'à celui en qui nous les voyons accomplies. " Ils ont percé mes pieds » & mes mains ; ils ont compté mes » os....... Ils ont partagé mes habits » entre eux ; & ma Robe, ils l'ont ti- » rée au ſort....... Tous les Peuples » de la Terre ſe ſouviendront de ces » choſes, & ſe convertiront au Sei- » gneur, &c.

Les deux premiers Livres ayant été employez à expoſer les Prophéties de l'Ancien Teſtament, qui ſe rapportent à Jeſus-Chriſt ou à ſon Egliſe ; le troiſiéme fait voir l'accompliſſement de celles du Nouveau Teſtament. Depuis pluſieurs Siécles les Juifs attendoient ce Meſſie tant de fois promis par leurs Prophêtes. L'Empire de *Cyrus*, & ſes éclatantes victoires ; le Regne du Grand *Alexandre*, la rapidité de ſes Conquêtes, la diviſion de ſes États après ſa mort, les Guerres qui s'éleverent entre ſes Succeſſeurs ; tant de grands évenemens prédits par ces hommes divins, long-tems avant

la Naiſſance de ces Princes ; leſquels, en leur conſidération, avoient donné à la Nation Juive des marques ſingulieres de leur protection & de leur bien-veillance ; toutes ces choſes étoient autant de gages certains de la vérité des Prédictions non encore accomplies. Le monde étoit dans l'attente ; & l'on ſentoit que le tems approchoit auquel devoit paroître *Le Déſiré des Nations* (*Agg*. II. 8.) De l'Orient cette perſuaſion s'étoit répanduë en Occident. Suivant leurs idées profanes, les Romains idolâtres diſoient qu'il étoit écrit dans les Arrêts du Destin, que de la Judée ſortiroit un Conquerant, qui s'aſſujettiroit tous les Peuples de la Terre. Nous avons ſur cela des témoignages remarquables de deux célebres Hiſtoriens ; Corneille-Tacite (*L. V. hiſt.*) & Suétone (*ſur Veſpaſien*, Chap. IV.) C'eſt dans ce tems que naît à Bethléem ce Roi ſi attendu, ce Sauveur des hommes, Jeſus-Chriſt, qui vient les éclairer, & les tirer de l'eſclavage où ils languiſſent. Durant le cours de ſa vie mortelle, il éprouve tout ce qui a été prédit de lui dans les Anciennes Écri-

tures, ainsi qu'il l'expliquoit lui-même à deux de ses Disciples après sa Résurrection. Le Pere *Baltus* nous en donne ici un précis, & l'Abregé de l'Histoire Evangelique, remplie de Prédictions, dont l'accomplissement est trop connu de tout le monde, pour que nous nous étendions sur cette partie de l'Ouvrage.

Il est tems de venir aux consequences, & au fruit que l'on en doit tirer. » Je ne doute pas, dit l'Auteur, qu'a-» près avoir vû un si grand nombre de » Prophéties, annoncer si clairement » l'Eglise Catholique, telle que nous » la voyons; on n'ait conclu d'abord » qu'il n'est pas possible de douter » qu'elle ne soit la véritable Eglise de » Dieu, & par consequent la Dépositaire de la saine Doctrine & de la » véritable Religion ». Il ajoûte que dans ces conséquences qu'il développe avec les Saints Peres, il se propose de convaincre les Infidéles & les Hérétiques, & d'animer les Fidéles à la pratique de toutes les vertus Chrétiennes. Tel est l'objet de la derniere partie de l'Ouvrage. Heureux les Lecteurs dociles, qui entreront dans des vûës si

ſaintes. Un Auteur qui ſe les propoſe, merite d'en avoir de tels; ſur-tout, ſi, comme celui-ci, ſans compter ſur leurs talens, & ſur la Science qui enfle, ils font gloire de n'écouter & de ne propoſer que les divins Oracles, & ces Interprétes reſpectables, que l'Egliſe nous ordonne de ſuivre, comme une regle ſure dans leurs ſentimens unanimes. Ces longues citations des Peres, employées dans cet Ouvrage, & qui rempliſſent ſouvent pluſieurs pages, ne ſeront peut-être pas du goût de quelques eſprits faſtidieux, qui n'ont du dedain pour les travaux de ces Grands Hommes, que parce qu'ils ne les connoiſſent pas. On a lieu néanmoins d'eſperer que ceux qui voudront bien lire ce que notre Auteur en a recuëilli, prendront des ſentimens raiſonnables. Au reſte, pour ménager la délicateſſe de ceux que les Langues & les Caracteres étrangers effrayent, le P. *Baltus* a rejetté à la fin les Textes originaux Hebreux, Grecs, Latins, que ceux qui les entendent ſont toûjours bien-aiſes de trouver fidélement rapportez, pour s'épargner la peine aſſez conſiderable, de les chercher dans les ſources.

ARTICLE LXXVIII.

ANALYSE ASTRONOMIQUE de l'Hypothése Lunaire du Calendrier Gregorien. Par le P. J. M. MAHOUDEAU D. L. C. D. J.

LE Calendrier Lunaire Gregorien n'étant qu'une excellente Réforme de l'ancien Calendrier Lunaire; il n'est pas possible de bien comprendre, ni de bien déveloper l'Hypothése Lunaire Gregorienne, sans une exacte connoissance de l'ancienne Hypothése Lunaire. En voici donc les principes & les regles Astronomique.

Principes Astronomiques de l'ancienne Hypothése Lunaire.

L'Ancienne Hypothése Lunaire consistoit dans une entiere & parfaite égalité de 19. années Lunaires, avec le même nombre d'années Solaires exactement Juliennes; c'est-à-dire, avec 19. années Solaires, chacune de 365. jours 6. heures. Ainsi 19. années Lunaires de l'ancienne Hypothése,

étoient au juste de 6939. jours, 18. heures, en quoi consiste la durée de dix-neuf années exactement Juliennes.

Des 19. années Lunaires de l'ancienne Hypothése, il y en avoit 12. de douze mois Lunaires seulement; & 7. autres de treize mois chacune. Ainsi l'ancien Cycle Lunaire de 19. années, étoit composé de 235. mois Lunaires Astronomiquement égaux les uns aux autres. Et par conséquent 235. anciens mois Lunaires étoient de 6939. jours, 18. heures, qui étoit l'ancienne durée du Cycle Lunaire de dix-neuf ans.

L'ancienne Hypothése Lunaire consistoit donc dans un Cycle perpétuel de 235. mois Lunaires, dont l'entiere durée étoit de 6939. jours, 18. heures, ou ¾ de jour. C'est-là le premier principe & le fondement Astronomique de cette Hypothése.

Les 18. heures, ou les ¾ de jour, qui terminent l'entiere durée des 235. anciens mois Lunaires, font d'abord connoître que quatre anciens Cycles Lunaires de 235. mois, faisoient un nombre de jours entiers; & qu'il n'y a qu'à multiplier par 4. les 235. mois,

& les 6939. jours, 18. heures, ou $\frac{3}{4}$ de jour, pour former l'ancienne Période de quatre Cycles, ou de quatre fois 19; c'eſt-à-dire, de 76. années Lunaires, & de 940. mois Lunaires, dont la durée étoit de 27759. jours entiers, qui eſt auſſi celle de 4. fois 19. ou de 76. années civiles Juliennes.

L'ancienne Hypothéſe Lunaire ſe réduiſoit donc à une Période perpétuelle de 76. années tant Lunaires que Juliennes, & de 940. mois Lunaires, dont toute la durée étoit de 27759. jours. C'eſt-là le principe univerſel des Regles Aſtronomiques de l'ancienne Hypothéſe Lunaire. Les voici.

Regles Aſtronomiques de l'ancienne Hypothéſe Lunaire.

1°. Puiſque 940. anciens mois Lunaires étoient de 27759. jours, on peut toûjours déterminer la durée de tout autre nombre d'anciens mois Lunaires, par une Analogie ou Regle de proportion, dont les deux premiers termes ſont de 940. anciens mois Lunaires, & de 27759. jours; & le troiſiéme terme eſt le nombre des anciens mois en queſtion, ou dont on veut ſçavoir la durée.

Pour connoître, par exemple, l'exacte durée de 49. anciens mois Lunaires, il n'y a qu'à faire cette analogie, dont on trouve le dernier terme par la pratique ordinaire d'Arithmétique : comme 940. anciens mois Lunaires, sont de 27759. jours ; ainsi, 49. anciens mois Lunaires, sont de 1447. jours, 0. heures, 16′ 51″ 3‴ 49^{IV} 47^{V} & $\frac{11}{47}$ (onze quarante-septiémes d'une cinquiéme). L'expression Astronomique de ces minuties pourroit être réduite à 16. minutes, & $\frac{40}{47}$ d'une minute. C'étoit dans l'ancienne Hypothése une grande commodité du calcul Lunaire, de pouvoir être si-tôt terminée avec la derniere exactitude. Mais le calcul Gregorien, qui est plus composé, & qui ne peut atteindre à la même justesse, s'il n'est poussé jusqu'aux cinquiémes, nous engage à continuer jusques-là l'ancien calcul Lunaire.

On déterminera de la même maniere la durée de 12. de 841. de 30921. de 42052. anciens mois Lunaires, par la pratique Arithmétique de cette proportion : comme 940. anciens mois Lunaires sont de 27759. jours.

Août 1728.

Ainsi 12. mois Lunaires de l'ancienne Hypothése, sont de 354. jours, 8. heures, 53′ 6″ 22‴ 58^{IV} 43^{V} & $\frac{19}{47}$.

Ainsi la durée Astronomique de 841. anciens mois Lunaires, est de 24835. jours, 10. heures, 41′ 52″ 20‴ 25^{IV} 32^{V} $\frac{41}{47}$.

Ainsi 30921. anciens mois Lunaires sont au juste de 913123. jours, 10. heures, 41′ 52″ 20‴ 25^{IV} 32^{V} $\frac{41}{47}$. C'est ici le même nombre d'heures & de minuties, que dans l'exemple précedent de 841. mois: parceque 30921. mois n'en renferment que 841. au-delà de 32. Périodes entieres de 940. mois Lunaires de l'ancienne Hypothése.

Ainsi l'exacte durée de 42052. anciens mois Lunaires est de 1241831. jours, 8. heures, 22′ 28″ 5‴ 6^{IV} 22^{V} $\frac{46}{47}$.

Ainsi enfin, l'ancienne durée Astronomique du mois Lunaire, est de 29. jours, 12. heures, 44′ 25″ 31‴ 54^{IV} 53^{V} $\frac{29}{47}$.

La méthode des Astronomes Modernes, ne les conduit ordinairement qu'à la seule découverte du mois Lunaire. Ils sont pour tout le reste obligez

de dreſſer des Tables; ſur tout pour la détermination des Epactes Aſtronomiques, dont voici l'ancienne Regle.

2°. On trouve le nombre des mois Lunaires de l'ancienne Hypothéſe, avec l'Epacte qui leur convient, par rapport à quelque nombre de jours que ce ſoit, en commençant par cette Analogie ou Regle de proportion: comme 27759. jours ſont la durée de 940. mois; ainſi tel autre nombre de jours ſera la durée de tel autre nombre d'anciens mois Lunaires, avec plus ou moins de reſte du produit des jours en queſtion, par 940. mois. Il faut enſuite diviſer par ce reſte le nombre des 940. mois, pour déterminer la quantité de l'ancienne Epacte. On voit aſſez, que ſi la Regle de proportion ne laiſſoit rien de reſte, l'Epacte ſeroit nulle. Mais cela n'arrive ici, où il s'agit de jours entiers, qu'à la fin des intervalles de 940. anciens mois, & de 76. années Juliennes.

Pour trouver donc les anciens mois Lunaires, & l'ancienne Epacte d'une année Julienne ordinaire de 365. jours, on pratiquera cette Regle de proportion: comme 27759. jours ſont

 l'an-

l'ancienne durée de 940. mois Lunaires ; ainsi 365. jours sont l'ancienne durée de 12. mois Lunaires, avec 9992. de reste du produit de 365. jours par 940. mois : lequel reste étant divisé par 940. mois, donne d'ancienne Epacte 10. jours, 15. heures 6′ 53″ 37‴ 1^{IV} 16^{V} $\frac{28}{47}$.

On trouvera de la même maniere, que les 1461. jours de quatre années Juliennes, contiennent 49. anciens mois Lunaires, dont l'Epacte est de 13. jours, 23. heures, 43′ 8″ 56‴ 10^{IV} 12^{V} $\frac{36}{47}$.

La même méthode fera connoître qu'en 68. années Juliennes, de 24837. jours, il y a 841. anciens mois Lunaires, & d'ancienne Epacte 1. jour 13. heures 18′ 7″ 39‴ 34^{IV} 28^{V} $\frac{4}{47}$.

Sans avoir besoin de Tables, on trouvera de même, qu'en 2500. années Juliennes, de 913125. jours, il y auroit 30921. anciens mois Lunaires, & la même Epacte de 1. jour, 13. heures, 18′ 7″ 39‴ 34^{IV}28^{V} $\frac{4}{47}$. que nous venons de voir dans l'exemple précedent, de 68. années Juliennes. La raison est que dans l'ancienne Hypothése, les mêmes Epactes revenoient

tous les 76. ans ; & que de 68. ans à 2500. ans, il y a au juste 32. Périodes de 76. ans.

On trouvera pareillement qu'en 2000. années Juliennes, de 730500. jours, il y auroit 24736. anciens mois Lunaires, dont l'Epacte seroit de 24. jours, 20. heures, $50' \; 2'' \; 33''' \; 11^{IV} \; 29^{V} \; \frac{17}{47}$.

Enfin, l'on reconnoîtra par la même voye, qu'en 3400. années Juliennes, de 1241850. jours, il y auroit 42052. anciens mois Lunaires, avec leur propre Epacte de 18. jours, 15. heures, $37' \; 31'' \; 54''' \; 53^{IV} \; 37^{V} \; \frac{1}{47}$.

3°. L'on découvrira l'ancienne quantité Lunaire, c'est-à-dire, le nombre des anciens mois, & des parties ou fractions de l'ancien mois Lunaire, qui répondent aux années Juliennes, par cette très-simple & très-courte analogie. Comme 76. années Juliennes contiennent au juste 940. anciens mois Lunaires, ainsi tout autre nombre d'années exactement Juliennes, contiendra toute autre quantité d'anciens mois Lunaires, plus grande ou plus petite à proportion du nombre des années en question.

Août 1728.

Cette Regle de proportion n'a lieu qu'aux années, comme j'ai dit, exactement Juliennes : & elle ne peut par conséquent être d'usage, par rapport aux années civiles, qu'aux assemblages ou nombres d'années civiles, qui finissent par une année Bissextile. Car les années exactement Juliennes sont chacune de 365. jours, 6. heures : & dans l'usage civil des années Juliennes, on ne tient compte des six heures, que de quatre en quatre ans, aux années Bissextiles, lorsque ces six heures font un jour entier. Au reste, l'ancien Calendrier Lunaire n'étoit reglé que conformément aux années exactement Juliennes ; & non pas conformément à la varieté des années civiles : la premiere année civile, après une Bissextile, étant toûjours trop courte de six heures ; la seconde de douze, & la troisiéme de 18. heures.

Pour trouver donc l'ancienne quantité Lunaire, d'une, de 4. de 68. & de 2500. années Juliennes, on fera cette analogie : comme 76. années Juliennes contiennent 940. mois d'ancienne quantité Lunaire.

Ainsi une année Julienne contient

au juste l'ancienne quantité Lunaire de 12. mois, avec $\frac{28}{76}$ ou $\frac{7}{19}$ du mois Lunaire. L'ancienne Epacte de 12. mois Lunaires, & de 365. jours, 6. heures, étoit donc de $\frac{7}{19}$ de l'ancien mois Lunaire. Cette quantité de $\frac{7}{19}$ de l'ancien mois Lunaire, ne surpasse en effet que de 6. heures, l'Epacte de l'année Julienne ordinaire de 365. jours.

Ainsi quatre années Juliennes, ont d'ancienne quantité Lunaire 49. mois entiers, & $\frac{36}{76}$ ou $\frac{9}{19}$ de mois. L'ancienne Epacte Astronomique de 49. mois Lunaires, & de 4. années Juliennes, étoit donc de $\frac{9}{19}$ de l'ancien mois Lunaire, ni plus ni moins.

Ainsi 68. années Juliennes, sont l'exacte durée de 841. anciens mois Lunaires, avec $\frac{4}{76}$ ou $\frac{1}{19}$ de l'ancien mois Lunaire. L'ancienne Epacte Lunaire de 68. années Juliennes, étoit donc au juste la dix-neuviéme partie de l'ancien mois Lunaire.

Ainsi enfin, en 2500. années Juliennes, il y a 30921. anciens mois Lunaires, avec $\frac{4}{76}$ ou $\frac{1}{19}$ de l'ancien mois Lunaire; en quoi consiste l'ancienne Epacte Lunaire de 2500. an-

nées Juliennes : & cette Epacte est précisément la même que celle de 68. années Juliennes, pour la raison que nous en avons déja dite.

Comme c'est à toute cette ancienne quantité de 30921. mois Lunaires, & $\frac{1}{19}$ de l'ancien mois, qu'il faut appliquer l'Equation Gregorienne de 8. jours entiers, en 2500. années Juliennes ; nous voilà maintenant en état d'entendre ; & de déveloper l'Hypothése Lunaire du Calendrier Gregorien, ensuivant toûjours la même méthode, qui est commune à l'un & à l'autre Calendrier Lunaire : l'Eglise n'ayant pas voulu détruire l'ancien, ni en abroger la méthode ; mais en réformer seulement l'Hypothése, de la maniere que nous allons l'expliquer, en établissant les principes Astronomiques de l'Hypothése Gregorienne.

Principes Astronomiques de l'Hypothése Lunaire du Calendrier Gregorien.

Rien n'étoit plus commode que l'ancienne Hypothése Lunaire : mais le mois Lunaire en étoit trop grand de plus de 22″ & 21‴. Cet excès s'étoit

notablement accrû peu à peu jusqu'au Pontificat de Gregoire XIII. Il étoit alors de trois jours entiers, par rapport aux Phases moyennes de la Lune, sur lesquelles principalement l'Eglise a de tout tems reglé ses nouvelles Lunes Pascales. C'est ce qui obligea ce très-sage & très-Sçavant Pape, d'avancer de trois jours les nouvelles Lunes de l'ancien Calendrier; ou, ce qui revient au même, d'augmenter de trois jours toutes les anciennes Epactes.

Outre cela, pour prévenir dans la suite un pareil inconvenient ou retardement du Calendrier, dans l'assignation des Néomenies Pascales; le même Pape régla les équations ou retranchemens, qu'on feroit de tems en tems à l'ancien Calendrier, ou à l'ancienne Période des mois & des années Lunaires. C'est dans ces équations, que consiste la Réformation Gregorienne de l'ancienne Hypothése Lunaire: c'est par rapport à l'Astronomie, le point essentiel du Calendrier Lunaire Gregorien, dont nous avons entrepris de déveloper les principes & les regles Astronomiques, plus exactement qu'on n'a fait jusqu'ici.

Août 1728.

La Regle générale & perpétuelle des Equations Gregoriennes de l'ancienne Hypothéſe Lunaire, eſt de 8. jours entiers, dans l'eſpace de 2500. années Juliennes : En ſorte que dans l'Hypothéſe Grégorienne, la Lune ſoit de 8. jours plus avancée, qu'on ne la ſuppoſoit dans l'ancien Calendrier, en 2500. années Juliennes. Or eſt-il qu'on ſuppoſoit dans l'ancienne Hypothéſe, comme nous l'avons ci-deſſus démontré, que la quantité Lunaire de 30921. mois & $\frac{1}{19}$ de mois, étoit parfaitement égale à 2500. années Juliennes. On ſuppoſe donc dans l'Hypothéſe Grégorienne, que la même quantité Lunaire de 30921. mois & $\frac{1}{19}$ de mois, eſt de 8. jours plus courte que 2500. années Juliennes. C'eſt-là le premier principe, & le fondement Aſtronomique de l'Hypothéſe Lunaire du Calendrier Gregorien.

La quantité Gregorienne de 30921 mois Lunaires & $\frac{1}{19}$ de mois, étant plus courte de 8 jours, que 2500. années Juliennes; il eſt manifeſte qu'en multipliant par 19. cette quantité Lunaire, cette Equation Gregorienne, & ce nombre d'années Juliennes, on

fotmera l'exacte révolution ou Période Gregorienne, de 587500. mois Lunaires, plus courts de 152. jours, que 47500. années Juliennes. On ne peut en nombres entiers, réduire l'Hypothése Gregorienne à de moindres termes. C'est ici le principe général des Regles Astronomiques de cette Hypothése Lunaire.

La durée de 47500. années Juliennes, étant de 17349375. jours; & la durée de 587500. mois Lunaires Gregoriens, étant plus courte de 152. jours, que celle de 47500. années Juliennes; il s'ensuit par la simple soustraction des 152 jours d'Equation Gregorienne, que 587500. mois Lunaires Gregoriens sont au juste de 17349223. jours. Telle est l'exacte & Astronomique durée Gregorienne de 587500. mois Lunaires. C'est une conséquence évidente du principe précedent.

L'Hypothése Lunaire Gregorienne se réduit donc à une Période perpétuelle de 587500. mois Lunaires, dont l'entiere durée est de 17349223. jours: durée plus courte de 152. jours, que celle de pareil nombre d'anciens

mois Lunaires. Voilà le principe immediat de toutes les Regles Aſtronomiques de l'Hypothéſe Lunaire du Calendrier Gregorien. Les voici dans l'ordre naturel & le plus convenable à l'uſage qu'il en faut faire, & aux avantages qu'on en peut retirer dans l'Aſtronomie. Car ces Regles quoique très-ſimples ſont plus exactes & plus étenduës, que ne pourroient être les meilleures Tables.

Regles Aſtronomiques de l'Hypothéſe Lunaire Gregorienne.

1°. Puiſque dans l'Hypothéſe Grégorienne, 587500. mois Lunaires, ſont de 17349223 jours, on peut déterminer la durée Aſtronomique de tel nombre qu'on voudra de mois Lunaires Gregoriens, par cette analogie ou regle de proportion : comme 587500. mois Lunaires Gregoriens, ſont de 17349223. jours ; ainſi tout autre nombre des mêmes mois, ſera de tout autre nombre de jours.

Pour trouver donc la durée Gregorienne de 1. de 12. de 49. de 235. de 940. de 30921. & de 42053. mois

Lunaire ; il n'y a qu'à ſuivre la pratique Arithmétique de cette proportion, dont les deux premiers termes ſont par tout les mêmes : comme la durée Gregorienne de 587500. mois Lunaires eſt au juſte de 17349223. jours.

Ainſi l'exacte durée du mois ou de chaque mois Lunaire Gregorien, eſt de 29. jours, 12. heures, 44'. 3''. 10'''. 41^{IV}. 33^{V}. & $\frac{41}{47}$. d'une cinquiéme. Telle eſt dans la derniere exactitude la durée Gregorienne du mois Lunaire.

Ainſi la durée Gregorienne de 12. mois Lunaires, eſt de 354. jours, 8. heures, 48'. 38''. 8'''. 18^{IV}. 47^{V}. & $\frac{23}{47}$.

Ainſi la durée Aſtronomique de 49. mois Lunaires Gregoriens, eſt de 1446. jours, 23. heures, 58'. 35''. 43''' 56^{IV} 43^{V} $\frac{43}{47}$.

Ainſi le Cycle Lunaire de dix-neuf années, & de 235. mois Gregoriens, eſt préciſément de 6939. jours, 16. heures, 32' 26'' 52''' 48^{IV}. ni plus, ni moins, ſans excès & ſans reſte.

Ainſi 940. mois Lunaires Gregoriens, ſont au juſte de 27758. jours,

18. heures, $9'\ 47''\ 31'''\ 12^{IV}$. ni plus ni moins. C'eſt préciſément le quadruple du Cycle Lunaire Gregorien.

Ainſi la durée Gregorienne de 30921. mois Lunaires, eſt exactement de 913115. jours, 10. heures, $41'\ 53''\ 31'''\ 0^{IV}\ 58^{V}\ \frac{10}{45}$ Il n'y faut rien ajoûter, ni en rien rabattre.

Ainſi enfin, l'exacte durée de 42053. mois Lunaires Gregoriens, eſt de 1241849. jours, 23 heures, $59'\ 33''\ 22'''\ 53^{IV}\ 12^{V}\ \frac{24}{47}$ Or cette durée ne differe que de $26''\ 37'''\ 6^{IV}\ 47^{V}\ \frac{23}{47}$, de l'entiere durée de 3400. années, Juliennes, qui ſont de 1241850. jours. Et par conſéquent l'Epacte Gregorienne de 3400. années Juliennes, n'eſt que de $26''\ 37'''$, &c. Ceux toutesfois qui ont voulu retrancher tout-à-fait cette Epacte Aſtronomique, afin qu'il y eût une égalité parfaite entre 3400. années Lunaires, & le même nombre d'années Juliennes, faiſoient en cela deux groſſieres fautes : la premiere, en ce qu'ils augmentoient la durée aſtronomique du mois Lunaire, déja tant ſoit peu trop grande dans l'Hypothéſe Gregorienne : & la

ſeconde, beaucoup plus conſiderable, en ce qu'ils détruiſoient ce qu'il y a de plus beau & de plus commode dans l'uſage civil de cette Hypothéſe, qui réduit préciſément à 8 jours pleins, l'Equation Lunaire de l'ancien Calendrier, dans l'eſpace de 2500. années Juliennes. Au lieu que l'Equation de l'ancienne Hypothéſe Lunaire, ne ſçauroit être d'onze jours entiers, en 3400. années Juliennes, ſans une erreur ou un excès de près de trois heures, dans cet eſpace de tems: comme nous le démontrerons à la fin de la troiſiéme Regle, qui eſt celle des Equations Gregoriennes.

II°. Puiſque 17349223. jours ſont l'exacte durée de 587500. mois Lunaires Gregoriens; on pourra connoître le nombre des mois Gregoriens de tant de jours qu'on voudra, & l'Epacte Gregorienne de ce nombre de jours, par une Regle de proportion, dont le premier terme ſera de 17349223. jours; le ſecond, de 587500. mois Lunaires Gregoriens; & le troiſiéme ſera le nombre de jours, dont on voudra connoître les mois Lunaires & l'Epacte Gregorienne.

Ainſi il ſuffira de réduire en jours, tel nombre qu'on voudra d'années Juliennes, pour en déterminer avec la derniere juſteſſe, le nombre des mois Lunaires & l'Epacte Gregorienne; ſans qu'il ſoit beſoin d'en dreſſer des Tables & d'y avoir recours. C'eſt un des plus grands avantages du Calendrier Gregorien, dont aucun de nos Aſtronomes ne s'eſt apperçû. Rien ne releve davantage en ce genre la gloire du Pape Gregoire XIII. & ne fait plus d'honneur aux Mathématiciens qu'il conſulta. Ils valoient bien ſans-doute les nôtres; quoiqu'ils ne fuſſent pas Algébriſtes.

Au reſte, la pratique de cette Regle de proportion, eſt entierement la même, que dans l'ancien Calendrier. Nous y avons fait remarquer, que le premier terme, qui eſt ici de 17349223. jours, ne doit ſervir de diviſeur qu'une ſeule fois & tout d'abord, pour trouver le nombre des mois entiers: après quoi ce qui reſte du produit du ſecond terme de la Regle par le troiſiéme, renferme l'Epacte Lunaire, ou ſa quantité de jours & de parties de jour. C'eſt pourquoi ce reſte

doit être diviſé par le ſecond terme de la Regle, lequel eſt ici de 587500. mois Lunaires Gregoriens, pour déterminer la quantité de l'Epacte Gregorienne. Appliquons ceci une fois pour toutes, à l'exemple ſuivant.

On veut découvrir le nombre des mois Lunaires, & l'Epacte Gregorienne de quatre années Juliennes, qui ſont 1461. jours. On fait pour cela cette analogie : comme 17349223. jours, ſont la durée de 587500. mois Lunaires Gregoriens; ainſi 1461. jours ſont la durée du nombre des mois Lunaires, & de leur Epacte Gregorienne que l'on cherche. Le produit du ſecond terme de cette Regle de proportion par le troiſiéme, eſt de 858337500. tant jours que mois Lunaires compliquez enſemble : c'eſt un produit compoſé de jours & de mois Lunaires Gregoriens. Ainſi, pour trouver le nombre des mois entiers que l'on cherche, on diviſe d'abord ce produit par le premier terme de la Regle, c'eſt-à-dire, par 17349223. jours ; & le quotient eſt de 49. mois Lunaires tous entiers, avec 8225573. de reſte du précedent produit de jour

& de mois : & par conſéquent ce reſte eſt encore un composé de jours & de mois Lunaires. Il eſt donc manifeſte, qu'en diviſant ce reſte par le nombre des 587500. mois Lunaires Gregoriens, qui eſt le ſecond terme de la Regle ; le quotient de cette diviſion, lequel eſt de 14. jours, 0. heures, 1′ 24″ 16‴ 3^{IV} 16^{V} $\frac{4}{47}$ exprime au juſte la quantité de l'Epacte en queſtion ; c'eſt-à-dire, le nombre des jours & des parties de jours, qu'il faut ajoûter à 49. mois Lunaires Gregoriens, pour atteindre à l'entiere durée des 1461. jours de 4. années Juliennes.

On trouvera de la même maniere les mois Lunaires & l'Epacte Gregorienne d'une année Julienne ordinaire de 365. jours, qui contiennent 12. mois Lunaires Gregoriens, & leur Epacte Aſtronomique de 10. jours, 15^{h} 11′ 21″ 51‴ 41^{IV} 12^{V} $\frac{24}{97}$ Que ſi l'on ajoûte cette Epacte, à l'exacte durée de 12. mois Lunaires Gregoriens, que nous avons ci-deſſus déterminée ; on formera au juſte les 365. jours de l'année Julienne ordinaire. On voit par là que cette Regle s'accorde parfaitement avec la précedente, & que

ces deux Regles s'entre-servent de preuve l'une à l'autre.

On connoîtra encore par cette Regle, qu'en 2000. années Juliennes de 730500. jours, il y a 24737. mois Lunaires Gregoriens, & que leur Epacte Astronomique est de 1. jour, 17. heures 41′ 40″ 33‴ 2^{IV} 54^{V} & $\frac{30}{47}$ d'une cinquiéme.

Enfin, par cette Regle, on déterminera directement & sans aucun détour, le nombre des mois Lunaires, & l'Epacte Gregorienne de 2500. années Juliennes, qui font 913125. jours, dans l'espace desquels il y a 30921. mois Lunaires Gregoriens, avec leur propre Epacte de 9. jours, 13. heures, 18′ 6″ 28‴ 59^{IV} 1^{V} & $\frac{37}{47}$ Que si de cette Epacte l'on retranche les 8. jours d'Equation Gregorienne, le reste sera précisément la dix-neuviéme partie du mois Lunaire Gregorien. C'est une preuve demonstrative de la justesse de nos Regles & de nos Calculs. Car dans l'ancien Calendrier, la durée de 30921. mois Lunaires & $\frac{1}{19}$ de mois, étoit égale à celle de 2500. années Juliennes: & par conséquent dans l'Hypothése Gre-

gorienne, 30921. mois Lunaires & $\frac{1}{19}$ de mois, doivent être plus court de 8. jours, que 2500. années Juliennes. Or c'eſt au juſte ce qui ſe rencontre ici. On n'a, pour s'en convaincre, qu'à diviſer par 19. le mois Lunaire Gregorien, dont nous avons ci-deſſus déterminé la durée.

En retranchant les mois Lunaires & l'Epacte Gregorienne de 2000. ans des mois, & de l'Epacte de 2500. ans, reſtera la quantité Lunaire Gregorienne de 500. années Juliennes, dans l'eſpace deſquelles il y a 6184. mois Lunaires, avec l'Epacte Gregorienne de 7. jours, 19. heures, 36′ 25″ 55‴ 56^{IV} 7^{V} $\frac{7}{47}$, Le double de cette quantité eſt de 12368. mois Lunaires, avec leur Epacte Gregorienne de 15. jours, 15. heures, 12′ 51″ 51‴ 52^{IV} 14^{V} $\frac{14}{47}$. C'eſt la quantité Lunaire Gregorienne de 1000. années Juliennes.

III°. Pour déterminer les Equations Gregoriennes des anciennes quantitez Lunaires, c'eſt-à-dire, des anciens mois, & des parties ou fractions de l'ancien mois Lunaire; nos principes fourniſſent encore cette Re-

gle de proportion; comme 587500. anciens mois Lunaires, ſont à 152. jours d'Equation Gregorienne: ainſi tout autre nombre d'anciens mois Lunaires eſt à l'Equation Gregorienne qui leur convient.

Il n'y a donc qu'à diviſer 152. jours d'Equation Gregorienne, par le nombre de 587500. anciens mois Lunaires, pour déterminer l'Equation Gregorienne de l'ancien mois Lunaire, laquelle eſt de 22″ 21‴ 13^{IV} 19^{V} $\frac{31}{47}$ La moitié, le quart, la huitiéme, la ſeixiéme, la dix-neuviéme partie de cètte quantité, eſt l'Equation Gregorienne de ces parties de l'ancien mois Lunaire: & ainſi des autres.

L'Equation Gregorienne de 12. de 49. de 235. de 940. de 30921. & de 42052. anciens mois Lunaires, eſt pareillement le Réſultat, ou le quatriéme terme de cette Regle de proportion: comme 587500. anciens mois Lunaires, ont 152. jours d'Equation Gregorienne, c'eſt-à-dire qu'ils ont 152. jours de trop, & qu'il faut retrancher dans l'hypothéſe Gregorienne.

Ainſi 12. anciens mois Lunaires, ont d'Equation Gregorienne 4′ 28″ 14‴ 39^{IV} 55^{V} $\frac{43}{47}$.

Ainſi 49. anciens mois Lunaires, ont d'Equation Gregorienne 18′ 15″ 19‴ 53^{IV} 3^{V} $\frac{35}{47}$.

Ainſi 235. anciens mois Lunaires ont d'Equation Gregorienne, 1. heure, 27′ 33″ 7‴ 12^{IV} ni plus ni moins: c'eſt-à-dire, ſans aucun excès, & ſans aucun reſte.

Ainſi 940. anciens mois Lunaires, ont d'Equation Gregorienne 5. heures, 50′ 12″ 28‴ 48^{IV}. ni plus ni moins. C'eſt préciſément le quadruple de 235. mois.

Ainſi 30921. anciens mois Lunaires ont d'Equation Gregorienne 7. jours, 23. heures, 59′ 58″ 49‴ 24^{IV} 33^{V} $\frac{33}{45}$. Ce ſeroit une erreur groſſiére de croire que cette Equation Aſtronomique devroit être de 8. jours pleins. Il faudroit pour cela, que 30921. anciens mois Luuaires fuſſent parfaitement égaux à 2500. années Juliennes; & que 30921. mois Lunaires Gregoriens ne fuſſent que de 8. jours plus courts, que 2500. années Juliennes. Il s'en faut de part

& d'autre une dix-neuviéme partie du mois Lunaire : comme nous l'avons ci-deſſus démontré dans l'une & dans l'autre Hypothéſe Lunaire.

Ainſi enfin, 42052. anciens mois Lunaires, ont d'Equation Gregorienne, 10. jours, 21. heures, $6' \ 57'' \ 52''' \ 54^{IV} \ 44^{V} \ \frac{20}{47}$. On voit qu'il s'en faut près de trois heures, que cette Equation ne ſoit d'onze jours pleins ; & qu'ainſi il n'y avoit pas moyen, ſans une erreur groſſiere, de prendre 3400. années Juliennes, pour terme des Equations Gregoriennes en jours entiers, comme je l'ai dit ci-deſſus. Car en 3400. ans, il n'y a que 42052. anciens mois Lunaires, avec leur propre Epacte de 18. jours, 15. heures, $37' \ 31'' \ 54''' \ 53^{IV} \ 37^{V} \ \frac{1}{47}$. Nous allons montrer l'uſage qu'on peut faire de cette Epacte, & de toutes les autres de l'ancienne Hypothéſe, pour la détermination Aſtronomique des Epactes Gregoriennes, par le moyen des Equations précedentes. Quoique cette methode ſoit indirecte, & bien moins commode que celle de notre ſeconde regle, elle merite toutesfois de trouver ici place, tant à cauſe de ſa juſ-

tesse, qu'à cause de la liaison qu'elle entretient entre l'une & l'autre Hypothése Lunaire, l'Ancienne & la Gregorienne.

On donnera la suitte le mois prochain.

ARTICLE LXXIX.

REMARQUES SUR L'ARticle XLI. *des* Memoires *d'Avril dernier. Par le P. H. J.*

SI c'est pour nous instruire sur le sens de quelques termes, qui sont sur les anciennes Médailles Romaines, qu'un Inconnu a fait l'Article XLI. des *Memoires*, au mois d'Avril de cette année; l'amour de la Verité m'oblige à avertir les Lecteurs, que tout y est faux: & que l'Auteur, quel qu'il soit, bien loin de nous rendre sçavans, ne nous débite que des *idées mal fondées*, & de son propre aveu fort *singuliéres*. Je vais pour le montrer en faire ici l'analyse, sans en rien omettre de ce qui regarde la question: qui est de sçavoir, si les noms de *Cesar*, *Pius*, *Felix*, sont sur les Médailles Imperiales des surnoms héréditaires,

où de ſimples tîtres d'honneur.

Pages 621. *Les Médailles ſont, pour ainſi dire, des Actes authentiques.... Rien de plus authentique........ Une Diſſertation que j'ai trouvée dans les Memoires de Trevoux, du mois de Juin de 1714. ſur quelques Médailles de Carinus, m'a fait naître des idées peut-être ſingulieres.*

Page 622. *Le ſçavant Auteur de la Diſſertation dont je vous parle, prouve par l'hiſtoire & par les Médailles que Carus allant à ſon expédition contre les Perſes, donna la Puiſſance Imperiale à ſes deux Fils, ſans cependant les aſſocier à l'Empiree quoi qu'ils y fuſſent déſignez par le titre de Ceſar, que le Senat & le Peuple leur avoit déja donné.*

Ni les Médailles ni l'Hiſtoire ne diſent, que *Carus* allant à ſon expédition contre les Perſes, donna la Puiſſance Imperiale à ſes deux Fils, au ſens que l'Auteur de cet *Article* prend la Puiſſance Imperiale, pour une ſouveraine autorité dans tout l'Empire. Les Médailles ne parlent que d'une Victoire que *Carus* remporta ſur les Perſes où Parthes: Victoire qui lui fit donner les beaux tîtres de DIVO CA-

RO PARTHICO: DIVO CARO PERSICO: après ſa mort: ce qui peut faire croire qu'il y mourut. Et l'Hiſtoire dit ſeulement, que *Carus* en partant laiſſa le Gouvernement des Gaules à *Carinus* ſon Fils. Et cela même eſt très-faux. Car à en juger par leurs Médailles, de tout métal, mais ſur tout en Or, où elles ſont d'une beauté exquiſe, on eſt obligé d'avouer qu'ils ſont abſolument à fort peu près de même âge, & par conſéquent ou Freres ou Couſins-germains; comme je l'ai fait remarquer il y a vingt ans, en parlant d'eux. Tout le monde qui a des yeux en peut juger par les Images de leurs Médailles, que tous les Antiquaires nous repreſentent. Ils étoient tous deux de la Famille *Opelia*, dont avoit été auparavant l'Empereur *Opelius Severus Macrinus Pius Auguſtus*; comme nous l'apprend une Médaille Grecque, mais un peu mal rapportée par *Ocoon*. *Carus & Carinus* faiſoient deux autres branches de cette maiſon. Ainſi les Hiſtoires, qui font *Carinus* Fils de *Carus*, au lieu de s'accorder ici avec les Médailles, s'en éloignent fort & font

raiſonnablement douter s'ils ſont du tems où l'on croit qu'ils ont écrit. Un Fils de *Carus*, j'entends l'aîné, doit être *Carus* comme ſon Pere ; le Fils de Varus, & de Verus, & de tout autre de même. Le Cadet ſeul peut être *Carinus* ; comme un cadet de *Longus*, peut être *Longinus* ; de *Macer*, *Macrinus* ; & fonder une nouvelle tige ; s'il n'épouſe une héritiére, qui l'oblige à quitter ſon nom, pour prendre le ſien ; comme Numerien Fils de *Carus* où de *Carinus*, quitta l'un où l'autre, pour prendre celui de *Numeria*, qu'il épouſoit. Qu'on vante après cela des Hiſtoriens capables de débiter des fauſſetez auſſi groſſieres, que ſi quelqu'un écrivoit aujourd'hui, que Philippe Duc d'Orléans, Frere unique du Roi étoit Fils de Loüis XIV. Outre cela, le gouvernement des Gaules eſt bien different de la Puiſſance Imperiale, telle qu'on ſe la figure dans ces vieux tems.

En ſecond lieu, où eſt-ce que l'Auteur de la Diſſertation a pris, que *le Senat & le Peuple ayent donné le nom de Ceſar à Carinus & à Numerianus*, Les Hiſtoriens diſent au contraire,

que *Carus* fit ſes deux enfans, *Carinus* & *Numerianus*, Ceſars ; mais non pas le Senat & le Peuple. Et pour *Carus* ils n'ont pû dire comment il devint Ceſar, Auguſte, Empereur, & *Pius Felix*, tout auſſi-tôt qu'il parut. J'ai démontré en plus d'une occaſion, & dans ces *Memoires* même, ſur tout au mois de Mars de l'an paſſé, que *Ceſar* ſur toutes les anciennes Médailles, étoit un ſurnom dans la Famille des Jules, comme l'eſt aujourd'hui *Condé* dans la Maiſon des Bourbons : Que tous les Empereurs ou Auguſtes l'avoient du côté du Pere ou de la Mere : & les Médailles même de *Carinus* & de *Numerianus*, que nous allons examiner en font foi. Mais que le Senat & le peuple ait donné ce *nom* ou ce *titre* à ces deux Princes, cela eſt dit ſans Preuve, par la ſeule envie de contredire ce que j'ai bien établi : ſçavoir, qu'il eſt auſſi hors de toute vrai-ſemblance, que le nom de *Ceſar*, qui étoit certainement un ſurnom dans Jules, & dans ſon Neveu Octavius, qu'il adopta, & qui a été depuis ſurnommé Auguſte, ſoit devenu un ſimple titre honorifique, tout le tems qu'il pa-

roît ſur les anciennes Médailles : Qu'il eſt hors de toute vraiſemblance, que les noms de *Bourbon* & de *Condé* ceſſent jamais d'être des noms de Famille, & de marquer la naiſſance, devenant de ſimples tîtres d'honneur, qui ſignifient ſeulement, *Haut & Puiſſant Seigneur*. En ſorte qu'il puiſſe arriver, que pluſieurs Seigneurs de bonne Maiſon, mais qui ne ſeront pas de celle-là, puiſſent ainſi commencer leurs tîtres : *Haut & Puiſſant Bourbon*, *ou Haut & Puiſſant Condé*, & puis mettre leur nom. N'eſt-il pas auſſi abſurde de penſer l'un que l'autre ?

Enfin il eſt faux que *par le* ſeul *tître de Ceſar on eſt* déſigné à l'Empire ; puiſque ſur une belle Médaille d'argent, que nous avons, qui eſt *d'Antonin* Fils de Sévère, on diſtingue ſa qualité de *Ceſar*, qu'il avoit par ſa naiſſance, de ſa deſtination à l'Empire ; c'eſt-à-dire, au Commandement général des Armées : M. AUR. ANTONINUS CAES. PONTIF. au revers, DESTINATO IMPERATORI.

Pour confirmer ſa penſée, je puis ajoûter aux Médailles qu'il cite, que dans toutes les Médailles frappées en Egypte,

ces deux Princes sont toûjours avec le tître d'IMPERATOR ; quoique seulement encore Cesars.

A. K. M. A. KAPINOC K. Ἀυτοκράτωρ Καῖσαρ

Μάρκος Ἀυρήλιος Καρῖνος Καῖσαρ.

A. K. M A. NOYMEPIANOC K. Ἀυτοκράτωρ Καῖσαρ

Μάρκος Ἀυρήλιος Νυμεριανὸς Καῖσαρ.

IMP. C. M. AVR. CARINVS NOB. C. .)(.VIRTVS AVGG.

IMP. C. M. AVR. NVMERIANVS NOB. C. .)(. VIRTVS AVGG.

IMP. C. M. AVR. CARVS P. F. AVG. .)(. VIRTVS. AVGG.

Page 624. Le tître *d'*IMPERATOR *marque l'autorité souveraine ..... Le nom de Cesar est de même à peu près; c'est-à-dire, que lorsqu'il précede les noms, il marque l'autorité souveraine.*

Faut-il deux noms pour marquer l'autorité souveraine; & deux noms si differens ? La situation differente d'un mot lui peut-elle donner une differente signification ? si quand le nom de *Cesar* précede les noms du Prince, il marque l'autorité souveraine, que marque-t'il donc quand il les suit ?

Qui eſt l'Auteur qui ait jamais dit, que *Cæſar* quelque part qu'il fût, ſignifioit *l'autorité ſouveraine?* Si quelqu'un l'avoit dit, le faudroit-il croire?

Il en eſt de même du mot *Imperator.* Il ne ſignifia jamais l'autorité ſouveraine: mais ſeulement quand il précede le nom du Prince, il ſignifie le Général ou le Généraliſſime: & quand il eſt après les noms, il ſignifie Général, qui en cette qualité a commandé une ou pluſieurs campagnes, ſelon le nombre qu'on y ajoûte. Il ne ſignifie jamais une autorité ſouveraine, que dans les armées. De là vient que dans ces tems-là, qu'on entendoit le Latin qu'on parloit, on n'a jamais qualifié *Imperatrix*, une Princeſſe femme d'un Empereur, comme on dit aujourd'huy l'Imperatrice. Comme le mot *Imperator* ne ſignifioit qu'une fonction militaire, on ne diſoit non plus alors *Imperatrix*, qu'on ne diroit aujourd'huy *Madame la Générale*, ou *la Généraliſſime*. Il ne faut donc pas s'étonner, ſi *Carinus* & *Numerianus* ont le tître d'*Imperator*, comme *Carus*. Ce n'eſt pas qu'ils euſſent tous trois

l'autorité ſouveraine : pas un d'eux ne l'avoit : la Republique ſeule, le Senat & le Peuple l'avoit. Cela ſignifie ſeulement, que tous trois étoient Généraliſſimes des Armées, chacun dans ſon département : comme pendant la guerre le feu Roi en avoit créé pluſieurs. Mais la Republique ſeule, dis-je, étoit ſouveraine. J'en ai apporté quelques preuves dans ces *Memoires* au mois d'Avril, 1720. Et ces Généraux contribuoient à la rendre heureuſe. S'ils y réüſſiſſoient, on mettoit ſur leurs Médailles, comme ſur celles de *Carinus* même, FELICITAS REIPVBLICAE.

C'eſt encore une autre erreur de croire, que ſur les Médailles frappées en Egypte, ou ailleurs, Αὐτοκράτωρ eſt la même choſe qu'*Imperator*. Il eſt vrai que nous le traduiſons tous ainſi ; mais c'eſt parce que nous n'avons point d'autre mot ſimple, qui exprime bien Αὐτοκράτωρ. Il ſignifie, Qui a le Souverain Domaine dans le pays où la Médaille ſe frape ; comme en Egypte, qui étoit une Province affectée aux Auguſtes, que le Senat & le Peuple leur avoit laiſſée en partage.

La Judée étoit de même : l'on y disoit pour cela, *Anno... Imperij Tiberij Cæsaris :* comme en Egypte sur les Médailles de l'Empereur Claude, ΑΥΤΟΚΡΑ. Ι.Α. & autres années : c'est-à-dire, Αὐτοκρατορίας, *Imperij anno primo*, & les suivantes On ne compte point ainsi en Occident sur aucune Médaille Latine. Ni *Imperator* donc, ni Αὐτοκράτωρ ne signifie une Autorité souveraine dans tout l'Empire.

Page 625. *Ce que Carinus a de plus que son Frere, c'est* P. F. Pius Felix, *ayant regi l'Occident par lui même, & avec la même puissance, que s'il eût été Auguste après des batailles gagnées : le Peuple & le Senat lui donnerent les beaux noms de* Pius Felix : *Bon & Heureux.*

M. AVR. CARINVS P. F. NOB. CAES.
VICTORIA AVGVSTORVM.
FELICITAS REIPVBLICAE.

PIVS dans sa premiere origine est sur les médailles de METELLVS PIVS. Celui-ci l'a transmis à son gendre le Grand Pompée ; & Pompée l'a laissé à sa postérité. Dans cette premiere origine PIVS signifie, Qui aima la Patrie.

Août 1728.

Où a-t'on trouvé que PIVS signifie *Bon* ? Trajan eut le surnom d'OPTIMVS, *Très-Bon* : mais il ne fut jamais PIVS, quoiqu'il fût très-bon.

Outre cela quel est l'Auteur, de qui l'on a appris, que le Peuple & le Senat ont donné à *Carin* ces deux beaux noms *Pius Felix* ? Aucun Historien ne paroît en avoir eu la pensée. Le Senat & le Peuple lui ont-ils aussi donné le tître de *Nobilissimus* ? Pour voir les noms de *Pius Felix* sur ses Médailles, peut-on conclurre, que c'est le Peuple & le Senat qui les leur a donnez ; & que ce ne sont pas des noms hereditaires ? C'est en inferer ce qu'on ne sçauroit prouver : vû principalement qu'aucune Médaille de ces Princes n'a le S. C. qui est la marque de l'attache du Senat, pour battre certaines monnoies.

Si c'est le Senat & le Peuple qui ont donné les tîtres de *Pius Felix* à chaque Auguste ; pourquoy a-t'il tant tardé à les donner à ses pretendus Maîtres ; si bien qu'aucun n'est PIUS avant Antonin, ni FELIX avant Commode ? Pourquoi ne les ont-ils pas donné ensuite à plusieurs Empereurs après

Commode, dont les uns n'ont que le ſeul tître de PIUS, quelques-uns n'ont ni l'un ni l'autre?

Quel eſt encore l'Auteur, ou le Dictionnaire qui apprenne, que *Pius Felix* ſignifie, Qui *a la Souveraine Puiſſance, comme s'il eût été Auguſte après des batailles gagnées*? C'eſt une *idée* fort *ſinguliere*, qu'on eſt obligé de hazarder, quand on eſt prévenu contre la véritable ſignification de ces noms ſur les Médailles. Enfin n'étoit-on Auguſte qu'après des batailles gagnées? Quel rapport a le nom d'Auguſte, c'eſt-à-dire, *Perſonne Sacrée*, avec des batailles gagnées? On étoit *Auguſte* ſur les Médailles, parce qu'on étoit de la Maiſon d'*Auguſte*; à peu près comme le Stadhouder Héréditaire de Friſe en prend le tître, parcequ'il eſt de la Maiſon de Naſſaw.

Voici le ſens de ces Médailles de *Carinus* & *Numerianus*, qui ſera toûjours l'unique vrai, tant qu'on n'y oppoſera que des diſcours ſans preuve. Les deux Grecques ſignifient;

» Le Souverain Ceſar, iſſu de Marc
» Antoine & de ſa Fille par Marc Au-
» réle, & pour cela appellé Marc,
» Carin, ou Numérien, Ceſar encore

issu du sang même de Cesar Auguste» .

Les deux Latines qui suivent, ont ce sens :

» Le Généralissime Cesar du sang » de Marc Auréle, Carin, *ou* Nume- » rien, de Famille très-noble, avant » que d'être alliée aux Cesars : *Nobilissimus Cæsar* » .

Celle de Carus:

» Le Généralissime Cesar, issu de » Marc Antoine & de sa Fille par » Marc Auréle, & pour cela appellé » Marc, Carus, issu aussi de l'Empe- » reur Commode, & pour cela appel- » lé Pieux & Heureux, Auguste » .

Marc Auréle, ou Marc Antonin, prit le prénom de Marc, au lieu de celui de *Lucius*, qui étoit celui de l'aîné de la Famille des *Auréles*. D'où vient que Commode, qui l'avoit porté sur ses Médailles, jusqu'à la mort de son Pere, le reprit la derniere année de son Empire, le préferant à celui de Marc, que son Pere avoit pris, ayant été adopté par Antonin Auguste, descendant de Marc Antoine, mais par *Antonia Augusta*, Fille de Marc Antoine, & d'*Octavia* surnommée Auguste, parce qu'elle

étoit Sœur d'Auguſte. Ainſi ces Princes, qui ont deux fois le nom de Ceſar, ne l'ont qu'avec le prénom de Marc: pour ſignifier, qu'ils ſont Ceſars; non ſeulement par la Sœur d'Auguſte, qui ayant épouſé Marc Antoine, en eut une Fille nommée pour cela ANTONIA AUGUSTA, & qui étoit par conſequent *Ceſar* elle même par ſa Mere, ſi ce mot étoit d'uſage au feminin, mais encore par la Fille d'Auguſte Céſar, *Julia Auguſta.*

Le nom d'Auréle a paru en ce temslà devoir être ici neceſſairement joint au prénom de Marc: car s'il étoit ſeul, il pourroit ſignifier iſſu d'Antoine par ſon Fils, qui étant d'un premier lit, n'étoit ni Ceſar, ni Auguſte, comme l'étoit ſa Sœur. Au lieu qu'étant iſſu de Marc Antoine par Auréle, on l'étoit comme Antonin Pie ſon beau Pere, lequel ſe nommoit ANTONINUS AUGUSTUS; d'où ces deux noms doivent ici être joints enſemble, avant le ſurnom de PIUS; pour montrer qu'il deſcendoit de Marc Antoine par ſa Fille ANTONIA AUGUSTA.

C'eſt par cette raiſon encore qu'aprés Marc Auréle nous trouvons douze

Princes presque de suite, qui ont conservé le nom de Marc Auréle, de qui ils descendoient, & l'ont mis avant le leur, & avant le surnom d'Auguste.

M. AVR. ANTONINVS, Fils de Severe.

M. AVR. ANTONINVS, qu'on nomme Elagabale.

M. AVR. SEVERVS ALEXANDER.

M. AVR. CLAVDIVS.

M. AVR. TACITVS.

M. AVR. QVINTILLVS.

M. AVR. PROBVS.

M. AVR. IVLIANVS.

M. AVR. CARVS.

M. AVR. CARINVS.

M. AVR. NVMERIANVS.

M. AVR. MAXIMIANVS.

D'autres devant & après Marc Auréle crurent se faire suffisament le même honneur, marquant par le seul prénom de Marc, qu'ils descendoient de Marc Antoine, dont le nom étoit aussi celebre dans la Republique, que ceux de Cesar & de Pompée : Comme M. OTHO, M. IVL. PHILIPVS, M. ANN. FLORIANVS; & sur tout les trois Gordiens, M. ANTONIVS GORDIANVS, Le surnom de Cesar suppleoit au reste.

Page 625. *Je vous remets tout ceci devant les yeux, pour en revenir aux Imperatrices, qui ont eu les tîtres de* PIA FELIX. *Carinus ne les a eus, que parce qu'il a gouverné, & que le Peuple & le Senat lui ont attribué leur bonheur immédiatement. Il faut donc que les Imperatrices qui les ont portez, ayent été dans le même cas.*

Le Peuple & le Senat leur ont-ils aussi attribué leur Piété, ou leur Bonté, en les appellant PIVS & PIA? Car ils ont ces deux noms de la même maniere. Lequel de ces deux noms signifie, Qui a gouverné? Commode a été nommé FELIX, l'*Heureux*, pour une victoire signalée qu'il remporta sur les Grands Bretons: le fait est constant par les Médailles. Ce n'est donc pas pour avoir gouverné l'Etat. Et en conclurre néanmoins, que les Imperatrices, qui ont les mêmes tîtres, necessairement *ont été dans le même cas*; c'est-à-dire, qu'elles ne les ont eus, que pour avoir, comme leurs maris, gouverné l'Etat; c'est ce que je ne voudrois pas dire de crainte de faire rire le Public.

Si j'entens un peu le Latin, est-ce attribuer à un Prince le bonheur du

Senat & du Peuple, de l'appeller FELIX, l'*Heureux?* Ne devroit-on pas plûtôt, pour ſignifier cela, dire PUBLICAE FELICITATIS AUCTOR? Ce ſont deux choſes bien differentes. A moins qu'on ne veuille dire, que FELIX ſignifie, *l'Heureux pour le Senat & pour le Peuple.*

Page 626. *C'eſt cette réflexion, qui m'a fait naître ces idées ſingulieres.* Très-ſingulieres; on en convient.

Je ne mets point dans ce rang Fauſtine la jeune. Elle n'a porté le nom de PIA *qu'après ſa mort; & nulle Médaille ne le lui donne pendant ſa vie.*

Elle eſt donc devenuë *bonne* après ſa mort. Car ſi c'eſt un éloge de ce qu'elle étoit pendant ſa vie, il faut la mettre au rang des autres. Mais tant qu'elle a vécu, n'a-t'elle pas pluſieurs Médailles où elle eſt appellée AVG. PII F. *Auguſti Pii filia*: & n'eſt-ce pas tout le même que PIA; comme AVG. F. *Auguſti Filia* eſt *Auguſta?*

Il en eſt de même de Marc Aurèle: aucune de ſes Médailles ne lui donne le nom de PIVS *pendant ſa vie, & toutes le lui donnent après ſa mort.* Excepté celles, où il n'y a que DIVO MARCO: & DIVO MARCO ATONINO. Dès ſes

premieres années il est très-souvent PII F. c'est-à-dire, Fils ou Gendre de PIVS. L'adoption & l'Alliance l'obligeoit à prendre le nom de son beau-Pere, sur tout celui qui le distinguoit le plus; sçavoir, celui d'Antonin. Mais PII F. qu'il a très-souvent depuis qu'il paroît sur les Médailles, ne dit-il pas la même chose que PIVS? Et l'Empereur Severe, quand il met sur ses Médailles, DIVI M. PII F. *Divi Marci Pii Filius*, vouloit-il dire qu'il ne devint gendre de *Marcus Pius* qu'après sa mort, ou que son beau Pere ne fut PIVS qu'après sa mort?

On donnera la suite de ces Remarques le mois prochain.

ARTICLE LXXX.

*LA RÉLIGION DES GAULOIS tirée des plus pures sources de l'Antiquité. Par le R. P. Dom *** Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Maur. Ouvrage enrichi de figures en taille-douce. 2. voll. in 4°. le premier contenant 535. & le second 403. pages, sans compter la Préface. A Paris, chez Saugrain fils, Quai des Augustins.* 1727.

QUoique le tître de cet Ouvrage n'annonce que l'Hiſtoire de la Religion des Gaulois, le Lecteur ne laiſſe pas d'y trouver encore de quoi ſatisfaire ſa curioſité ſur pluſieurs points de l'Hiſtoire civile & politique des anciennes Gaules. Car, outre un Diſcours particulier, que l'Auteur a compoſé ſur ce ſujet, & qu'il a cru devoir mettre à la tête de ſon Ouvrage; la matiere eſt ſi naturellement liée avec les faits hiſtoriques, qu'on ne peut guéres ſe diſpenſer de les rapporter, ſoit pour éclaircir, ſoit pour orner les différens ſujets qu'on y traite: ce qui fait que l'Auteur a raiſon de dire que ſon Ouvrage contient en effet la meilleure & la plus ſaine partie de l'Hiſtoire des Gaulois. Il y a plus; car, ſous le tître de la Religion des Gaulois, il faut entendre la Religion de preſque tous les anciens peuples de l'Europe; c'eſt-à-dire, des anciens Germains, des anciens Bretons, des Celtiberes, de la Gaule Ciſalpine, & même des Peuples du Nord, depuis le Rhin juſqu'au Danube, & de-là juſqu'au Pont Euxin, au Boriſthène, & au Palus Méotide; Peuples, dont le nombre étoit prodigieux, & qui

avoient tous une même origine. Si donc le tître de cet Ouvrage ne présente aux Lecteurs, que le nom des Gaulois; ce n'est pas que la matiere n'intéresse en effet beaucoup d'autres Peuples; c'est parce que parmi ces Peuples, les Gaulois tenoient sans contredit le premier Rang; & parce que ce sont les seuls qui ayent laissé à la postérité le peu de Monumens qui nous restent de l'ancienne Religion, qui fait le sujet de cet Ouvrage.

Personne, avant le R. P. Dom ***, n'avoit entrepris de donner une parfaite connoissance de la Religion des Gaulois: ou si la pensée en étoit venuë à quelques-uns, ils auront été sans doute effrayez de la difficulté d'une entreprise, qui demande une lecture immense pour recüeillir peu; beaucoup de recherches & de travail, pour n'acquerir que des connoissances peu sûres, plus propres à confirmer les doutes qu'à les dissiper. Cesar, Diodore de Sicile, Pomponius Mela, Strabon, & le vieux Pline, ont donné quelque legere notion de la Religion Gauloise; mais de tous leurs textes réünis, à peine en feroit-on trois pages. Après les Anciens, Schedius est celui des Mo-

dernes, ou plûtôt le ſeul, qui ait un peu approfondi la matiere : mais il l'a traitée en Commentateur; c'eſt-à-dire, avec beaucoup de digreſſions & d'erudition, hors d'œuvre & déplacée. L'Académie Royale des Belles-Lettres nous a auſſi donné quelques Diſſertations ſur le même ſujet ; mais ce ne ſont que des morceaux détachez, plus capables d'exciter la curioſité que de la ſatisfaire. L'Auteur a été ainſi obligé de ſe frayer à lui-même une nouvelle route ; & pour cela, il n'a eu que deux voyes à ſuivre : la premiere, de conſulter les Gaulois eux-mêmes, mais comment y réuſſir ? Car les Gaulois, ou plûtôt les Druides, ſeuls Dépoſitaires des ſecrets de la Religion Gauloiſe, en faiſoient un myſtere à tous ceux qui n'étoient pas de leur Corps, & les déroboient par un ſilence & un ſecret impénétrable, à la curioſité du Peuple. La ſeconde étoit d'étudier les Grecs & les Romains, pour en tirer quelques lumieres, mais quelle entrepriſe ! Car il ne s'eſt agi de rien moins, que de chercher dans un grand nombre de volumes, le nom d'un Dieu Gaulois, un Sacrifice, une Cérémonie, qu'un écrivain a jettée

par hazard dans ſon Ouvrage, & qui peut aiſément échaper à l'attention du Lecteur. Il a fallu enſuite rapprocher ces parties détachées, & en former un tout, qui ſe rapportât à un ſeul & unique objet. Auſſi l'Auteur n'auroit peut-être jamais tenté une entrepriſe ſi difficile, ſi le hazard ne l'y avoit déterminé : & on peut dire auſſi, qu'il ne l'auroit jamais exécutée, ſi beaucoup d'érudition & de recherches antérieures, ne lui en avoient facilité l'exécution.

» On demandera peut-être, ſi cet » Ouvrage renferme tous les différens » Dieux, que les Gaulois ont reconnus dans la ſuite des tems. On répond qu'il y eſt du moins parlé de » tous ceux qui compoſoient le fond » & l'eſſence de la Religion de ces » peuples. C'eſt principalement ce » qu'on a eu toûjours en vûë, & en » cela-même on ſe trouve infiniment » plus riche, qu'on n'auroit oſé ſeulement l'eſperer, puiſqu'on donne » le nom, l'explication, les myſteres, » & pluſieurs traits d'un grand nombre de Divinitez, dont preſque perſonne juſqu'ici n'avoit jamais oüi » parler. Mais, à quelque nombre qu'el-

„ les montent, on ne doit pas ſe flatter
„ de l'avoir jamais complet. Le peu
„ d'attention qu'on a eu juſques vers
„ le milieu du dernier ſiécle, de re-
„ ceüillir avec ſoin les Antiques de
„ toute eſpece, à meſure que la dé-
„ couverte s'en faiſoit, rend la choſe
„ impoſſible.......... En revanche,
„ on ſupplée à leur défaut par quan-
„ tité de réflexions, ſur tout ce qui
„ peut donner une idée entiere des
„ uſages de la Nation &c„.

Quoique la matiere oblige ſouvent l'Auteur à parler des Dieux des Grecs & des Romains, à cauſe des rapports qu'ils ont avec les Dieux des Gaules; il le fait cependant toûjours avec réſerve pour ne pas charger ſon Ouvrage de diſcuſſions étrangeres, & quant aux Dieux purement Gaulois, voici l'ordre qu'il ſuit en general pour la maniere d'en traiter, ſans cependant s'aſſervir à aucune Loi particuliere. On propoſe ſon Nom, on l'explique, on fait l'hiſtoire de ſon culte, on donne ſa figure quand il s'en eſt conſervée quelqu'une: on en fait la Deſcription, on marque le tems & le lieu de ſa découverte: enfin pour ne rien omettre de tout ce qui peut ſa-

tisfaire un Lecteur curieux, on suit pas à pas en remontant, les guides les plus sûrs, & pour ainsi dire, toutes les veines de l'Antiquité, pour tâcher de trouver ou la cause ou l'origine du culte de la Divinité sur laquelle on parle.

Cette Méthode fait que l'Ouvrage est semé de recherches de toute espéce, comme sur l'origine des Victimes humaines, du culte du Chesne, des Caracteres Gaulois, sur la Langue ancienne des Gaules. Comme les contradictions sont inséparables de la fiction, l'Auteur tâche de dissiper les ténebres qui les font naître. Obligé de fournir tout de lui-même, sans guide, ni modéle, ni sources, & même de refondre tout ce qu'il tiroit d'ailleurs; il n'a pourtant rien négligé, pour donner à son Ouvrage toute la perfection dont il étoit capable.

Tel est en général le plan de ce nouvel Ouvrage: & quoique l'Auteur n'oublie rien pour en donner aux Lecteurs une idée avantageuse, on peut assûrer que l'exécution surpasse encore ses promesses, soit pour le stile qui est pur & naturel, soit pour l'abondance & la singularité des recherches, dont il y en a plusieurs qui paroîtront tou-

tes neuves, même aux Sçavans, ſoit enfin pour la juſteſſe des réflexions. Comme l'Auteur a cru devoir commencer par une expoſition abrégée de l'état des anciennes Gaules, nous allons auſſi en donner ici l'extrait, autant qu'il ſera poſſible, pour ne pas priver les Lecteurs d'un morceau ſi intéreſſant.

Les Gaulois étoient une Nation originaire du Nord de l'Aſie, d'où les Peuples, à meſure qu'ils s'y multiplioient, envoyoient des Colonies, qui s'approchant toûjours de notre Continent, remplirent enfin tout le vaſte Païs enfermé entre le Rhin, les Alpes, les Pyrenées, la Méditeranée, & l'Océan. Ce Païs s'appella les Gaules. Ces nouveaux Habitans conſerverent la forme de Gouvernement qu'ils avoient reçûë de leurs Ancêtres; & on en voit encore des traces chez les Peuples du Nord. Diviſez en plus de cent Peuples différens, tous les Cantons ſe gouvernoient ſur des Loix générales & communes à tous: & quoique chacun eût ſon Senat & ſon *Vergobret*, ou ſon Roi, on éliſoit quelquefois, ſelon les beſoins de l'Etat, un Chef Général

de la Nation avec un Conſeil ſouverain. Les Druides, les Nobles, & le Peuple, faiſoient trois Claſſes, dont chaque Canton étoit composé. Les Druides faiſoient la premiere & la plus conſidérable. Les Nobles avoient le Privilege de pouvoir ſeuls être élevez aux Charges & aux Dignitez; mais ces Dignitez n'étoient point héréditaires, & la Naiſſance, qui tient aujourd'hui lieu de valeur & de mérite, n'étoit comptée pour rien, lorſque la vertu n'en rehauſſoit point l'éclat. Les femmes eurent d'abord part au Gouvernement; mais bien-tôt on jugea plus à propos de les releguer dans leur ménage, pour y avoir ſoin ſur tout de l'éducation des enfans, qu'elles ne produiſoient pour la premiere fois en Public, & devant leur Pere, que lorſqu'ils étoient déja en âge de porter les Armes, & de faire honneur à la Nation. Le *Vergobret* préſidoit dans chaque Canton aux Diétes particulieres. Les ſuffrages étoient libres & égaux, & celui du dernier du Peuple avoit autant de poids que celui du Chef-même des Druides. Mais à la faveur des Emplois, les Nobles avoient ordinai-

rement toute l'autorité, & ils y étoient maintenus par ceux qu'on nommoit *Solduni.* C'étoient des particuliers, qui se dévoüoient au service d'un Grand pour en être protégez, & qui ne le quittoient plus dès-lors ni à la vie ni à la mort. Leur nombre fortifioit son parti, & le faisoit souvent prévaloir dans les Diétes. Il y avoit pourtant quelques Cantons, où le Tiers Etat balançoit la puissance des Nobles, & l'emportoit même sur eux ; ce qui n'empêchoit pas qu'il ne supportât toutes les Charges de l'Etat. Le *Vergobret*, & les Nobles, qui occupoient les premieres Places, n'étoient plus, pour ainsi dire, à eux-mêmes : ils se devoient tous entiers au Public, jusques-là qu'il ne leur étoit pas permis de sortir hors des limites du Canton : ils étoient obligez de procurer réellement & efficacement le bien public ; & s'ils y manquoient, le Peuple reprenant alors l'autorité qu'il leur avoit confiée, ne manquoit point de les punir par les plus rudes tourmens suivis toûjours de la mort. L'Amour de la Liberté faisoit le caractere propre de la Nation ; c'étoit l'unique motif de tous

leurs Traitez. Lorſque les Eduens & les Arvernes, devenus les deux plus puiſſans Cantons des Gaules, ſe diſputerent l'honneur de la préſéance ſur tous les autres; tous les Cantons entrerent dans la querelle, pour ne reconnoître de Supérieur que de leur choix. Mais ce qu'il y avoit d'injuſte dans ce caractere, c'eſt que, tandis qu'ils eſtimoient tant la liberté, & qu'ils ne pouvoient ſouffrir aucune eſpece de joug, ils brûloient du déſir d'aſſujettir toutes les Nations Etrangeres; ce qui les mettoit dans la néceſſité d'avoir toûjours les Armes à la main, ſoit pour attaquer, ſoit pour ſe défendre. Tout Gaulois étoit né ſoldat & intrépide: ce Peuple auroit ſans doute ſubjugué toute la Terre, s'il avoit entrepris comme les Romains. Du moins Tite-Live eſt forcé d'avoüer, *que le courage qu'il faiſoit paroître en allant au Combat, étoit au-deſſus de l'homme.* Ils mépriſoient les ruſes & les ſtratagêmes de guerre. Ils n'aſſeyoient qu'en vaſte Campagne; & à peine daignoient-ils quelque fois en couvrir une partie. Au premier ſignal, on les voyoit voler à l'Ennemi ſans Caſque ni Cuiraſſe, en

danſant, en chantant, & en pouſſant des cris énormes qui répandoient la terreur, n'ayant pour toutes armes que l'arc, le bouclier, l'épée, & la lance : foibles armes, âvec leſquelles ils ne laiſſoient pas de faire des prodiges de valeur. La maniere bruſque, & la confiance avec laquelle ils attaquoient les Villes, ſans machines & ſans Tranchées, leur a ſouvent coûté cher; & alors paſſant d'une extrémité à l'autre, leur premiere fougue ſe changeoit en trouble & en abbattement. Ils ſe laiſſoient tuer comme des ſtupides, ou ſe rendoient en préſentant l'épaule droite nuë, & mettant bas les armes.

La paſſion qu'ils avoient pour les armes, n'altera jamais en eux les ſentimens de l'humanité. Jamais Peuple né fit un accüeil plus obligeant aux Etrangers. Ils alloient au-devant d'eux, les invitoient ſans les connoître; & comme Homere nous l'apprend des Anciens Grecs, ce n'étoit qu'après avoir bien régalé leurs Hôtes, qu'ils leur demandoient leur nom, leur Païs, & leur faiſoient beaucoup d'autres queſtions, par un effet de leur

curiosité naturelle qui étoit extrême.
» Leurs repas consistoient en des lai-
» tages, & en diverses sortes de vian-
» des, sur tout de porc frais & salé.
» Les Enfans servoient & par portions:
» les plus grosses & les plus délicates
» étoient toûjours pour les plus quali-
» fiez. Des peaux étenduës tenoient
» lieu de nape. Tout le Monde étoit
» assis. La vaisselle n'étoit que de ter-
» re; & quoiqu'ils s'efforçassent de lui
» donner quelque forme & quelque
» ornement, elle étoit toûjours pesan-
» te. Pour leur boisson ordinaire, ils
» n'avoient que de la bierre. Au reste
» on peut juger de leur frugalité, &
» de leur sobriété, par l'amende à la-
» quelle étoient soumis tous ceux dont
» l'embonpoint passoit une certaine
» mesure ». Le vin que les Romains
leur portoient exprès en abondance,
étoit un piége & un écuëil dangereux
pour leur vertu. A cela près, les Gau-
lois n'étoient point vicieux. Ils étoient
sur tout pacifiques dans leur domesti-
que, quoiqu'ils eussent droit de vie &
de mort sur tous ceux qui composoient
leur maison. Toutes les Villes étoient
bâties sur des Eminences, ou dans des

Marais. Les Maiſons étoient vaſtes, rondes, aſſez dégagées, & couvertes de chaume, ou de roſeaux entrelacez en forme de voute. Les Nobles n'habitoient guéres que les Champs, pour reſpirer un air plus pur, & pour être plus à portée de la Chaſſe, qui faiſoit leurs délices & leur unique occupation. Ils nourriſſoient leur barbe, au lieu que le Peuple la raſoit entierement, ou n'en conſervoit qu'une petite partie. Ils ſe fardoient le viſage avec de la craye, & faiſoient rouſſir leurs cheveux avec un fer préparé. Ils ne les coupoient point, mais ils les treſſoient, les lioient ſur le ſommet de la tête, & les rejettoient par derniere. Il y a pourtant beaucoup d'Antiques, qui repréſentent les Gaulois avec des cheveux courts & ſéparez à droit & à gauche, au milieu de la tête. Leurs habits conſiſtoient en une *tunique*, un *ſagum*, ou une robbe courte, qui avoit des manches, & qui étoit communément rayée de pourpre & d'autres couleurs, des brayes, & des eſcarpins ſans talons. Par-deſſus leur robbe, ils portoient quelquefois un manteau, dont les bords étoient denchez;

& c'eſt peut-être de-là que nous viennent les piéces denchées du Blaſon. A ces ornemens ils ajoûtoient des Coliers & des Bracelets, qui étoient ordinairement d'or, ſur tout ceux des perſonnes riches & de condition.

Les qualitez de l'eſprit dans les Gaulois répondoient aux ſentimens du cœur. Leur eſprit étoit vif, net, ſubtil, & propre à toutes les Sciences. La Nation en général s'appliquoit ſur tout à l'Eloquence & à l'Art Militaire. Mais les Druides, dont le nombre étoit grand, poſſédoient les Sciences les plus abſtraites, & les cultivoient avec ſoin, pour les porter à leur perfection. Tel eſt le portrait abrégé, que l'Auteur nous donne de nos Peres, & du Peuple auquel nous avons ſuccédé. Pourquoi ne leur reſſemblons-nous plus? Eſt-ce parce que nous avons enchéri ſur leurs vices, ou ſur leurs vertus? Quelle ſource de réflexions pour un Juvenal? Mais il eſt tems de rendre compte de l'exécution du deſſein de l'Ouvrage.

L'Auteur commence par rechercher l'origine de la Religion des Gaulois, non pas chez les Romains, ni mê-

me chez les Grecs ; car il eſt certain que la Religion Gauloiſe eſt plus ancienne , & n'a eu d'ailleurs aucun rapport avec les faux Dieux de ces Peuples, ſi ce n'eſt peut-être dans les derniers tems, par la communication que les Gaulois eurent avec les Romains. Si on pouvoit juger par de ſemblables rapports, de l'origine de la Religion Gauloiſe ; il faudroit la faire venir de l'ancienne Perſe , puiſque la Religion des Perſes & des Mages eſt la ſeule Religion étrangere, qui ait quelque reſſemblance avec la Gauloiſe , ſoit parce que dans celle-ci comme dans celle-là, il n'y avoit ni Temple, ni Statuë ; ſoit par la conformité de diſcipline & de mœurs, qu'on apperçoit entre les Mages de Perſe & les Druides des Gaules. Mais cette origine ſeroit trop ſuſpecte par l'éloignement des deux Peuples, & il vaut mieux croire que la Religion Gauloiſe eſt née dans les Gaules-mêmes : les premiers Gaulois conſervoient encore les idées quoique confuſes des révelations faites aux Anciens Patriarches. « Ils ne ſongerent d'abord , qu'à » reconnoître un Être Suprême, In» viſible, & Immenſe, qui n'étoit ſuſ-

„ ceptible d'aucune figure, & qui ne „ pouvoit être représenté ni renfer- „ mé „. L'ignorance & la superstition corrompirent dans la suite cette idée, & introduisirent le Polythéïsme, du-moins parmi le Peuple; car les Druides ne donnerent jamais dans ces abus; & ne pouvant y remédier, ils se contentoient de fermer les yeux, & de les tolérer par nécessité.

On voit assez que toutes ces réflexions, que nous donnons ici en racourci, exigent un grand détail de preuves & de recherches. L'Auteur les expose avec beaucoup de feu & d'envie de persuader; & si les bornes d'un Extrait nous permettoient de le suivre, nous rapporterions avec plaisir ce qu'il dit de l'Ancienneté des Caracteres Gaulois, & de la Langue Gauloise, qu'il fait remonter beaucoup au-delà des Grecs, comme ayant pris sa source dans les anciennes Langues Orientales. L'Auteur va plus loin; car il prétend prouver que la Religion des Gaulois, considérée dans sa pureté, c'est-à-dire, telle qu'elle étoit selon les idées des Druides, est la plus ancienne de toutes les fausses Religions. En

effet, on lui trouve des traits fort ressemblans avec les plus anciennes superstitions, & même avec la Religion des Anciens Patriarches & des Juifs, & entre autres la vénération extrême, que les Gaulois avoient pour le Chesne, qu'ils prenoient pour un Dieu, ou plûtôt pour la demeure de la Divinité: car cette superstition, par une corruption assez aisée à concevoir, paroît tirer son origine de ce qui est rapporté dans l'Ancien Testament du Chesne de Mambré; puisque les Juifs eux-mêmes abuserent de cet exemple, & de plusieurs autres traits semblables qu'on voit dans l'Ecriture, pour rendre aux Chesnes un Culte d'Idolâtrie. Les Druides avoient comme les Prêtres Juifs, un souverain Pontife, & comme eux ils excommunioient les Rebelles, qui refusoient d'acquiescer à leur Jugement: ils s'habilloient de blanc dans les Cérémonies de leur Religion, & s'assembloient tous les ans au Païs Chartrain, à peu-près comme les Juifs s'assembloient tous les ans au lieu où étoit l'Arche d'Alliance. Mais, quelque effort que fasse le P. *** pour faire sentir la force du paralléle, il faut

avoüer qu'il en rapporte trop peu de traits, pour qu'on y puisse faire aucun fond. Car il n'y a guéres de Religions si différentes de toutes les autres, où l'on ne puisse trouver de pareils traits de ressemblance; sans qu'on puisse conclurre même vrai-semblablement, ou qu'elles ayent eu la même source, ou que l'une ait été formée sur le modéle de l'autre. Par exemple on ne croira pas aisément, que le Taureau d'airain, dont les Gaulois faisoient un Dieu, sur lequel ils juroient, soit le Veau d'or des Israëlites; ni que les Gaulois ayent appris immédiatement des Juifs à dévoüer un homme dans les calamitez publiques, en l'immolant, après l'avoir chargé de toutes les malédictions du Peuple. Les Romains avoient à peu-près le même usage; & rapporter cette superstition au Bouc Emissaire de l'Ecriture, c'est lui chercher une origine bien suspecte. Mais il vaut mieux après tout renvoyer le Lecteur à l'Ouvrage-même, pour en juger par ses propres lumieres; par les bornes qui nous sont prescrites, ne nous permettent pas de nous étendre assez sur ce qu'on peut opposer à l'Auteur, ni sur ce qu'il pourroit répondre.

S'il eſt vrai-ſemblable que les Gaulois, ou du moins les Druides, n'ont d'abord reconnu qu'un Être ſuprême, qu'ils n'oſoient jamais repréſenter, & qu'ils nommoient *Eſus*; cette premiere idée de la Divinité ne ſubſiſta pas long-tems. Le Polythéïſme s'introduiſit, mais il eſt vrai qu'ils avoient de leurs faux Dieux des idées beaucoup plus ſublimes, que les autres Nations. " Ils croyoient ne devoir pas „ moins les honorer par le ſilence, le „ reſpect, & l'admiration, que par les „ ſacrifices : & comme ils ne trou„ voient rien dans les Créatures, pas „ même dans l'homme, qui eût quel„ que proportion ou reſſemblance avec „ eux, ils n'avoient ni ſtatuës ni pein„ tures pour les répréſenter; d'où l'on „ tire qu'ils eſtimoient que leurs Dieux „ étoient de purs Eſprits dégagez de „ toute matiere, ainſi que de toute „ reſſemblance „. Leur maxime de n'avoir point de Temple duroit encore du tems de Ceſar; ce qui n'empêchoit pas qu'ils n'euſſent des Autels, ſur leſquels ils entretenoient un feu perpetuel, afin que la nature de leur ſacrifice eût quelque rapport avec la

pureté, l'activité, & l'éternité de l'Être qu'ils vouloient honorer. Mais le Commerce des Nations voisines, ou les seuls égaremens de leur raison altérant insensiblement leur culte, introduisirent parmi eux les superstitions les plus insensées. Ils diviniserent les Bois, les Lacs, les Marais, & sur tout le Chesne. Ils observoient avec beaucoup de scrupule le vol & le chant des Oiseaux, les entrailles des Victimes, & tout ce qui appartenoit à l'ancienne Divination ; en quoi les Gascons l'Emportoient sur tous les autres Gaulois. Ils croyoient ne pouvoir offrir aux Dieux de Victimes plus agréables que les hommes. Ils gravoient sur du bois la partie de leur corps, où ils souffroient quelque mal, & la suspendoient dans les Temples. Pour s'assurer de la fidélité de leurs femmes, ils exposoient sur l'eau l'Enfant qui naissoit ; & s'il alloit au fond, la Mere perdoit la vie, comme étant convaincuë d'infidélité : si l'enfant étoit porté sur l'eau, & alloit se rendre entre les bras de sa Mere, qui l'attendoit à certaine distance, c'étoit une preuve de fidélité conjugale. L'Auteur ajoûte un assez

grand détail de superstitions semblables, que les Lecteurs liront avec plaisir dans l'Ouvrage-même.

Ce que l'Auteur rapporte des victimes humaines, qui étoient les plus ordinaires chez les Gaulois, fait horreur à lire, & semble ne pas s'accorder assez bien avec le caractere d'humanité, que l'Auteur attribuë ailleurs à la Nation. Cet usage après tout, étoit anciennement commun à presque tous les Peuples du monde. « Pour se garantir de la Peste, quand ils en étoient menacez où attaquez, les Gaulois, sur tout ceux de Marseille, prenoient un pauvre qui se présentoit volontairement, & le nourrissoient un an entier très-délicatement & très-somptueusement, aux dépens du Trésor Public. Après ce terme, on le revétoit d'ornemens sacrez, on l'ornoit de verveines; & après l'avoir promené par toute la Ville, en le chargeant de malédictions, & priant que tous les maux dont ils étoient affligez ou menacez, retombassent sur lui, il étoit précipité du haut d'un Rocher ».

L'Auteur recherche ensuite l'origi-

ne des Victimes humaines : barbarie affreuse dont toute la terre étoit soüillée. Il prétend qu'il faut en attribuer l'origine à Saturne, c'est-à-dire, selon lui, à Abraham, qui eut ordre d'immoler son fils. Il décrit ensuite les sacrifices des animaux, les instrumens qui servoient aux sacrifices, les Temples, ou plûtôt les lieux qui servoient de Temples avant l'alteration de la Religion Gauloise : après cette alteration, on voit les Gaulois bâtir des Temples, élever des Statuës comme toutes les Nations Payennes, dresser des Autels, & enchérir sur toutes les extravagances des peuples les plus superstitieux. Tout ce détail est mêlé de recherches curieuses, & qui ont dû coûter à l'Auteur. Mais ce qu'il nous apprend des Prêtres des Gaules, mérite sur tout d'être lû. La matiere est si abondante, qu'elle demanderoit plusieurs Extraits : ainsi nous nous contenterons de l'indiquer. Les personnes consacrées aux Ministeres de la Religion étoient distinguées entre elles par différentes classes subordonnées les unes aux autres, & faisoient dans la Nation un Corps entiérement dis-

tingué des Laïcs. Ceux qui composoient les différentes Classes, étoient les Bardes, les Eubages, les Vates, les Semnothées, les Samothées, les Saronides & les Druides, outre quelques Sectes de Philosophes différens de sentimens & d'Office. L'Auteur explique les fonctions de chacune de ces Classes; & ce détail lui donne occasion de découvrir des étymologies fort singulieres de plusieurs mots anciens. Les Druides étoient la Classe supérieure à toutes les autres. « Le » genre de vie qu'ils menoient, & les » Sciences qu'ils professoient, les ont » toûjours fait regarder comme de » grands Philosophes, & il n'est per» sonne qui puisse leur contester cette » qualité : point d'Ecole assez vaine » pour se flatter de l'emporter sur eux, » soit pour la gloire de l'Ancienne» té, soit pour la noblesse des senti» mens, ou enfin pour l'intégrité des » mœurs ». Les plus graves Auteurs les mettent de pair avec les Mages de Perse, les Caldéens de Babylone & d'Assyrie, & les Gymnosophistes, & les Bracmanes des Indes, & les donnent tous ensemble pour les Peres de

la Philoſophie des Grecs. L'Auteur prétend que les Druides en particulier ont été les Maîtres de Pythagore. Ce qu'il ajoûte de la conſidération où étoient les Druides, a dequoi étonner : car ils étoient, pour ainſi dire, les Maîtres de la Nation ; ils créoient les Rois, & diſpoſoient de tout, ſans rendre à perſonne aucun compte de leur conduite. Ils avoient à leur tête un Chef, qui avoit toute l'autorité. Après ſa mort, celui qui avoit plus de mérite lui ſuccédoit ; & s'il y avoit pluſieurs Concurrens, la voye des ſuffrages, & ſouvent celle des Armes, en décidoit. Hors de-là, les Druides n'alloient jamais à la guerre. Ils ne payoient aucun tribut : ils menoient une vie ſéparée dans des Antres & des Bois de Cheſne. Leurs leçons conſiſtoient à faire apprendre à leurs Diſciples une grande quantité de vers ſans les écrire. Ils s'aſſembloient tous les ans dans un lieu ſacré du Païs Chartrain, où ils jugeoient les différends & les procès de toute la Nation. L'Auteur donne enſuite un précis de la doctrine des Druides, & n'oublie point les Druideſſes, qui avoient auſſi

leurs fonctions dans l'exercice de la Religion. Mais nous sommes obligez de passer sous silence tout ce que l'Auteur dit sur cela assez au long, & sur des conjectures plus hardies que certaines, pour en venir aux Dieux Gaulois, qui sont le sujet de la seconde Partie du premier Volume. Le principal Dieu des Gaulois, qui fut l'unique dans les commencemens, se nommoit Esus. C'est celui que les Grecs nommerent Ζεῦς, & ensuite *αἶσα*, & les Toscans Æsar; & qui, après avoir dans son origine représenté le vrai Dieu, dégenera par la corruption des idées populaires en Jupiter, en *Fatum*, en tout ce qu'on voulut. Après Esus vient Taramis ou Taranis, dont Lucain fait mention, & que l'Auteur prétend être différent de Jupiter, contre le sentiment de quelques anciens Auteurs. Ce n'est pas que les Gaulois n'ayent aussi adoré Jupiter; il y en a des preuves certaines dans d'anciens Monumens; mais ce ne fut que dans les Siécles postérieurs, qu'ils emprunterent des Romains l'idée de cette Divinité. Le Dieu qui fut le plus du goût des Gaulois, ce fut Mercure qu'ils

nommoient *Teutates*, & qui étoit précisément le même que celui des Romains. Mais les Gaulois avoient encore un autre Mercure que les Anciens ont mal connu, & que Lucien a pris pour un Hercule. Il se nommoit *Egimius*. L'Auteur compte encore au nombre des Dieux Gaulois, *Pluton*, *Belenus*, ou *Apollon*, le Dieu *Penin*, que l'Auteur croit être *Osiris* ou le Soleil; le Dieu *Abellion*, qui étoit encore le Soleil, le Dieu *Dolichenius*, le Dieu *Mithras*, le Dieu *Mars*, & Minerve appellée *Belisara*. L'exposition de toute cette Théologie Gauloise est accompagnée de longues & sçavantes discussions : elle est éclaircie par des figures, & par d'anciennes Inscriptions. Mais il nous est impossible d'en rendre compte en détail. Tout ce que nous en pouvons dire ici, c'est qu'il seroit à souhaitter que l'Auteur eût donné un peu plus d'ordre à sa matiere : car il nous a paru que l'Auteur accablé du grand nombre de ses recherches & de ses observations, ne laisse pas toujours dans l'esprit des Lecteurs des idées assez nettes des sentimens qu'il veut établir. Pour ce qu

qui eſt des conjectures, ſur leſquelles il ſe fonde, quoiqu'il y en ait pluſieurs qui ne paroiſſent pas aſſez ſolides; un Auteur eſt toûjours en droit de les propoſer, s'il veut, comme certaines, ſauf aux Lecteurs à ne l'en pas croire ſur ſa parole, & à attendre de meilleures preuves pour adopter ſon ſentiment. L'étenduë de la matiere nous oblige à remettre au Journal ſuivant à rendre compte du ſecond volume.

ARTICLE LXXXI.

ESSAI PHILOSOPHIQUE ſur la Providence. A Paris, chez G. Dupuis 1728. *in* 12. *pagg.* 337. *ſans nom d'Auteur.*

CEt Auteur qui ſe cache, eſt un homme d'eſprit, qui écriroit bien, s'il ne rendoit ſon ſtile précieux par des expreſſions trop affectées. Le Titre d'Eſſai convient à ſon Livre; ce n'eſt qu'un Eſſai, & même un Eſſai de Rhétorique, plûtôt que de Philoſophie. On voit cependant que l'Auteur a lû Mallebranche & quelques

autres Philoſophes. Mais un air d'Eloquence trop marqué nuit à la ſolidité Philoſophique ; & les Lecteurs judicieux n'aiment pas à voir le raiſonnement ſur le ton de la Déclamation.

Cet Eſſai eſt écrit en forme de Lettre ; & la Préface nous apprend que cette Lettre avoit été faite pour calmer les doutes d'un ami, que des diſgraces avoient révolté mal-à-propos contre la Providence : de ſorte que ſes doutes ayant été heureuſement diſſipez, on a jugé à propos de rendre publique une Piéce ſi efficace. Tout le monde ne convient pourtant pas de cette efficacité, & il y en a même tel, qui prétend que cette Lettre peut produire un effet tout contraire, & que les Objections contre la Providence y ſont miſes dans un plus grand jour que les Réponſes. Cela peut venir, ſans aucune affectation, du tour d'eſprit brillant & fécond de l'Auteur, dont la Rhétorique s'accorde mieux avec ce que l'Objection a de ſpécieux, qu'avec ce que la Réponſe a de ſérieux & de ſolide.

Mais cela même eſt mal, parceque le commun des Lecteurs aide auſſi

à l'Objection, & est charmé que l'Auteur n'aide pas à la Réponse. Le mal est que l'Auteur, peu maître de son systême, le prend & l'abandonne tour-à-tour, faisant dans tout le cours de son Ouvrage succéder l'Objection à la Réponse, & la Réponse à l'Objection; de maniere que le Lecteur ne sçait à quoi se fixer; & se livre à la fin, s'il y est un peu disposé, à un doute general, à une vacillation éternelle, qui est le seul état, auquel puissent aspirer les libertins & les mécréans; car ils ne sçauroient parvenir, malgré leurs lumiéres naturelles & intimes, à une conviction pleine & paisible contre la Providence : mais ils aiment à se bercer dans ces alternatives de doutes & de lueurs, qui ne favorisent pas moins la perversité de leur cœur, qu'une infidélité positive & tranquille. Les Aspirations dévotes, & les especes d'Oraisons jaculatoires, dont l'Auteur accompagne ces Objections & ces doutes, ne font que contribuer à y rendre le cœur plus sensible, & à le flatter d'une sorte de droiture & d'équité dans sa mécréance affectée.

Août 1728.

Le ſyſtême que l'Auteur fait profeſſion ouverte de ſuivre, eſt celui de Monſieur *Leibnitz* dans ſa *Théodicée*; mais tout bas il eſt encore plus Mallebranchiſte que toute autre choſe. D'abord il commence par établir deux Autoritez, qui doivent regler tous nos jugemens; l'une au dehors, qui eſt celle de l'Egliſe; l'autre au-dedans, qui eſt notre raiſon. Il s'étend aſſez ſur chacune de ces deux Autoritez, mais en ſuppoſant la premiere plûtôt qu'en l'établiſſant. A la vérité on l'auroit aſſez diſpenſé de l'établir, & même d'en parler dans un Eſſai Philoſophique, où cette Autorité ne ſe montre d'abord que pour diſparoître enſuite tout à-fait. Car dans toute la ſuite du Livre, il n'eſt queſtion que de la ſeconde Autorité, de la raiſon; c'eſt-à-dire, de l'idée claire des Cartéſiens, & de leur Philoſophie. Un manque d'ordre au moins; c'eſt que l'Auteur voulant prouver l'Exiſtence de Dieu, auroit dû, ce ſemble, commencer par-là, avant que de parler de l'Autorité de l'Egliſe, qui ſuppoſe cette Exiſtence.

L'idée qu'il donne de Dieu, eſt cel-

le de *l'Etre*, de l'*Infini*, du *Tout. Dieu*, ſelon lui, *poſſede la réalité de ce qui eſt, & non ſeulement de ce qui eſt, mais encore de ce qui eſt poſſible.* Dieu *n'eſt point Corps*, mais *il en a tout le poſitif, toute la vérité, toute la perfection, toute la bonté*; &, *s'il n'eſt point Corps, c'eſt qu'il ne peut avoir la borne inſéparable de tout Corps.* S il y a là du vrai, l'expreſſion au moins n'en eſt pas exacte; & il ſemble qu'on peut conclurre tout de ſuite, que Dieu eſt un Corps infini. Autre Concluſion que l'expreſſion de l'Auteur favoriſe aſſez; c'eſt que tous les Corps & toutes les Intelligences ne ſont que des parties de la Divinité. *Car*, dit-il, *dès que toute réalité compréhenſible, actuelle, & poſſible eſt en Dieu; il s'enſuit que ma réalité vient de lui, comme les eaux qui coulent dans les profondes Vallées, deſcendent des Montagnes.* Il faut croire cependant que ce n'eſt-là qu'un ſtile de Rhétorique, & non une Aſſertion Philoſophique.

Un principe Carteſien que l'Auteur met fort en œuvre, c'eſt celui de la continuation de notre Être, qui n'eſt, ſelon lui, qu'une nouvelle Création de la part de Dieu, & non ſeulement

notre Être, mais nos modifications, nos pensées, nos volontez, sont une réproduction continuelle de notre Être, & de nouveaux Êtres sur-ajoûtez au nôtre. *La même Puissance fait tout en moi*, dit-il; *ainsi me voilà dépendant pour la maniere d'Etre, autant que pour l'Etre.*

C'est ce principe qu'il appelle *une grande lumiere répanduë sur la question présente*, & qui lui sert pour établir ce qu'il appelle aussi la Providence; puisqu'elle n'est, selon lui, que le renouvellement continuel de la premiere action de l'infini Créateur sur sa Créature finie. Mais à peine ce systême de Providence est-il établi ou indiqué, que le doute & les nuages s'élevent dans son esprit, & que le hazard se présente à lui pour remplacer la Providence. Cela lui fournit un beau Discours plein d'éloquence, d'abord pour, & ensuite contre ce hazard, qu'il rejette comme une chimere, ou un neant incapable de produire, de réproduire, & de gouverner si régulierement l'Univers.

A cette Objection Epicurienne en succede une Spinosiste. Cette régu-

larité que le hazard ne peut produire & conſerver, ne peut-elle pas être l'effet de l'action & de l'équilibre des Corps ſubordonnez entre eux par la néceſſité de leurs effets mécaniques? L'Auteur rejette cette régularité purement mécanique, par la raiſon que la Créature eſt ſubordonnée & dépendante du Créateur. Il réprouve l'éternité de la matiere, & fait voir qu'elle n'eſt ni néceſſairement exiſtente, ni infinie, parce qu'elle eſt diviſible, & n'eſt qu'un aſſemblage de bornes.

L'Objection qui ſuit de près la réſolution de celles là, paroît plus ſérieuſe de la part de l'Auteur; elle attaque la liberté. L'attaque eſt vive; je dis vive pour la maniere, & peut-être auſſi pour le fonds dans le ſyſtême de l'Auteur. Car, ſelon lui, Dieu ſeul agit; & produit en nous tout le *poſitif*, tout *l'Etre*, toute la *réalité* de ce que nous appellons nos actions. Si cela eſt, nos actions ne ſont pas nos actions; ſi ce n'eſt autant que Dieu nous les donne, ou les met en nous ſans aucune acceptation poſitive de notre part. Or ſi nous n'agiſſons pas,

comment ſommes-nous libres ? A cela l'Auteur dit au moins aſſez expreſſément que nous ſommes libres ; ce qui fait voir, ou qu'il n'a nul deſſein de ſapper la Liberté, ou qu'enfin la Liberté eſt un attribut reſpectable qu'on n'oſe ſapper ouvertement. Voyons comment, ſans aucune action perſonnelle de notre part, nous ſommes libres.

L'Auteur convient très-diſtinctement que tout le bien que nous faiſons, Dieu ſeul le fait en nous ; & que nous ne nous donnons pas plus, ou que nous ne coopérons pas plus avec Dieu, pour nous donner le *bon vouloir*, ou pour vouloir en particulier tel bien, que nous nous ſommes donné, ou que nous avons cooperé avec lui pour nous donner & pour avoir une pente générale au bien, ou *le vouloir* en général. *Mon bon vouloir*, dit-il, *qui eſt une réalité nouvelle, eſt donc encore le préſent de celui qui m'a premiérement donné le vouloir* ; & *mon indigence à l'égard de ce qui eſt un moindre bien, eſt la preuve directe de mon néant de pouvoir à l'égard d'un bien plus grand.*

Où eſt donc la Liberté ? La voici : je puis faire le mal ; ou plûtôt, ſelon l'Auteur, empêcher Dieu de faire en moi le bien. Mais eſt-ce là une Liberté pour le bien ; une Liberté qui puiſſe mériter qu'on m'impute aucun bien ? Que les hommes m'en loüent ? Que Dieu m'en récompenſe ? Je n'empêche pas Dieu de faire le bien ; le fais-je pour cela ? Dieu eſt loüable ; le ſuis-je moi-même ? Eſt-ce moi que Dieu récompenſera de n'avoir pas empêché de faire l'aumône, une perſonne que j'ai rencontrée en mon chemin, qui la faiſoit, & que je pouvois empêcher de la faire, en lui paſſant mon épée au travers du Corps ? C'eſt-là en propres termes ce qu'on appelle le *beneficium latronum* : encore ſi j'y mettois au moins quelque choſe du mien, ſi j'approuvois cette aumône, ſi j'exhortois à la faire, ſi je l'en remercicois : mais non, je n'y ai part en aucune ſorte ; ſeulement je la lui vois faire, il m'apprend qu'il l'a faite, & je paſſe outre avec le ſouvenir tout au plus de ſa bonne action. Dieu ſeul fait en moi le bien, ſi j'en ſuis bien-aiſe, ſi je l'en remercie : ſeul il me modifie d'une ma-

niere gaye, seul il produit jusqu'aux moindres traits positifs de mon remerciment, de mes volontez, de mes affections, de mes pensées.

Mais qu'il s'en manque encore que je n'aie aucune sorte de liberté, même pour le mal ! L'Auteur raisonne conséquemment: & après avoir dépoüillé la Créature tant libre qu'inanimée, de toute action positive, & mis Dieu seul en possession de tout Être & de toute réalité tant modale que substantielle; il falloit soutenir le Systême, & conclurre que le mal moral, le peché n'étoit pas un Être, une réalité, une action, quelque chose de positif; mais une négation, un pur néant, rien, zero. Je ne prête rien à l'Auteur: non seulement il s'en explique; mais, selon sa belle fécondité oratoire, il le repete cent & deux cens fois, très-nettement, & sans figure comme avec figure.

Cependant *je choisis mal*, dit-il, *& ma détermination est souvent mauvaise. Voilà du moins une réalité que je me donne : point du tout. Le mauvais choix n'est rien de positif : c'est l'absence d'une perfection : dès-là c'est un néant d'Estre....... je ne me donne rien......*

Décheoir n'est rien de positif ni d'absolu; c'est à la Lettre s'anéantir...... choisir mal, n'est en un sens rien de réel...... Ainsi demander quel est l'Auteur d'une détermination au mal, c'est proprement demander quel est l'Auteur du Néant..... Je ne fais que cesser de vouloir aller. L'inaction de ma volonté n'est point en ce cas une volition, mais l'absence d'une volition, &c.

Au reste, l'Auteur ne dissimule pas les Objections qui ruïnent ce Systême: il s'objecte que nous ne serions que des Automates, que notre ame recevroit son mouvement, comme le corps reçoit le sien, &c. Au contraire il met toutes ces objections dans leur plus grand jour. C'est dans la Réponse, que son éloquence ou du moins sa Philosophie l'abandonne un peu. On peu croire que c'est l'esprit qui succombe sous un Systême mal imaginé plûtôt que le cœur qui adopte un Systême dangereux & que l'Auteur est très-loüable de mal raisonner. Car pour cette fois là au moins, ses objections prises en tant qu'elles portent contre son Systême particulier, sont bonnes & nous allons le fortifier.

D'abord ce néant en quoi il fait conſiſter le mal, eſt inſoutenable. Jamais on ne perſuadera que le mal moral, non plus que le mal phyſique, ſoit un néant ; que le peché ne ſoit rien, un zero en chiffre ; jamais que la pure négation, le pur néant du bien irrite Dieu ; que J. C. ſoit mort pour rien, pour un néant ; jamais que celui qui a peché, n'ait rien fait, &c.

Mais, ſi c'eſt pour empêcher que Dieu ne ſoit Auteur du peché, qu'on l'anéantit ainſi ; les meſures ſont mal priſes : car le peché étant l'abſence d'une volition, ſelon l'Auteur, & cette volition n'étant que l'Ouvrage de Dieu en moi ; c'eſt Dieu ſeul qui pécheroit alors, étant le ſeul qui ceſſe d'agir. *Je ne fais que ceſſer d'aller*, dit l'Auteur : or c'eſt Dieu ſeul qui me fait aller, & lui ſeul par conſéquent qui ceſſe de me faire aller, lorſque je ceſſe d'aller. Eſt-ce moi qui ſuis coupable de ce que la Barque s'arrête, lorſque c'eſt le Batelier ſeul qui l'arrête, & qui peut la faire aller ?

Quel raiſonnement eſt celui-là, de prétendre que pécher ſoit s'anéantir

au moins en partie; & que s'anéantir, ſoit ne rien faire? Celui qui peut anéantir, peut créer. Dieu ſeul peut créer, Dieu ſeul peut anéantir. Vaine ſubtilité de dire que ce n'eſt point agir, que de n'avoir point de terme, & que le néant n'eſt point un terme! Il faudroit dire auſſi que Dieu ne peut point créer: car dans la Création comme dans l'anéantiſſement il y a deux termes, & les deux mêmes termes; avec cette ſeule différence que dans celle-là on paſſe du néant à l'Être, & dans celui-ci de l'Être au néant. Les bornes de l'Extrait nous empêchent de pouſſer plus loin cette diſcuſſion. L'Auteur paſſe enſuite à la conduite de la Providence, ou plûtôt il vient enfin à la Providence. Juſques-là ce n'eſt proprement que le concours dont il parle. Il fait d'abord une vive peinture du mal phyſique & Moral qui regne dans le monde. A cette Objection il répond qu'on ne peut pas douter qu'il y ait un Être ſuprême, infiniment parfait, bon & ami de l'ordre & du bien; & qu'ainſi il faut que ce ne ſoit pas un mal, qu'il ſoit même mieux qu'il y ait du mal dans le monde; que ce

qui nous paroît mal & contre l'ordre, soit au contraire une suite de l'ordre.

Pour déveloper sa pensée, l'Auteur établit d'abord que Dieu a été libre de créer, ou de ne pas créer l'Univers; ensuite qu'il a été libre de créer celui-ci, ou d'en créer un autre, & qu'une infinité de mondes sont possibles. Car quoique ces mondes soient en eux-mêmes plus ou moins beaux les uns que les autres; cependant comme ils sont toûjours infiniment imparfaits par rapport à l'Être souverainement parfait, ils sont tous égaux par rapport à lui, & n'ont pas plus mérité l'un que l'autre, d'avoir la préférence. Dieu a donc pris celui-ci indifféremment. Ce Principe est sain, mais l'Auteur ne s'y tient pas long-tems.

Une chose qui ne paroît pas exacte, c'est que, selon lui, les défauts & les irrégularitez de l'Univers, viennent de *l'infirmité naturelle, fonciere, insurmontable & originale de la Créature*. Ce qui est très-faux, s'il l'entend du péché & des infirmitez accidentelles, qui ne sont point insurmontables, étant libres.

Mais le grand défaut de justesse Phi-

loſophique & Théologique eſt qu'après avoir établi que tous les mondes poſſibles ſont égaux par rapport à Dieu , l'Auteur prétende que celui-ci ſoit le meilleur, & le meilleur juſqu'à obliger Dieu à avoir des égards de Préférence & de prédilection ſur tous les autres ; de ſorte qu'étant ſage il n'ait pû créer indifféremment tout autre Monde. N'étoit-ce donc que pour impoſer , & pour faire illuſion au Lecteur, que l'Auteur établiſſoit, il n'y a qu'un moment, la liberté de Dieu dans la Création, en diſant que tous les mondes créables étoient égaux par rapport à lui , & le laiſſoient dans une parfaite indifférence de préférer l'un à l'autre? Il faut bien que cela ſoit, ou que l'Auteur entraîné par ſa verve oratoire, ſoit très-peu conſéquent dans ſon raiſonnement philoſophique.

La comparaiſon dont il ſe ſert, eſt trés-injurieuſe à Dieu. Un Peintre, dit-il, peut exceller dans un point particulier de ſon Art; mais le tout ſera d'un mal-habile homme. Un grand Maître *court à la perfection du tout, aux dépens d'une irrégularité, dont la correction retarderoit l'enthouſiaſme qui*

le transporte. Quelle idée de Dieu, si sur un portrait si indécent on alloit se le représenter comme un grand Maître de cette espece, à qui dans le transport d'un enthousiasme, il échape des traits défectueux, qui n'en sont pas moins défectueux pour être rachetez par d'autres traits d'une grande beauté. C'est pourtant là l'idée de l'Auteur, qui dit, que d'autres Mondes auroient pû se trouver *exempts des défectuositez sensibles dans le nôtre*; mais que le nôtre avec ses défectuositez est plus parfait que les autres, & le meilleur que Dieu ait pû faire.

Mais quoi! Ne seroit-il pas plus parfait, si étant d'ailleurs le même, il n'avoit pas ces défauts? Un Peintre, après avoir couru dans son enthousiasme à la perfection du tout, corrige ensuite à loisir & de sens rassis, les défauts qui lui ont échapé; ou s'il ne les corrige pas, c'est qu'il ne les connoît pas. Que Dieu ait d'abord pris ce Monde à cause des grandes beautez qu'il y découvroit, n'a-t-il pû ensuite donner quelques momens à l'exempter des défauts qui y sont? Où n'a-t-il pas connu ces défauts? Peut-être n'a-

t-il pû conſerver ces beautez, ſans y laiſſer ces défauts. Pourquoi donc ? De ſoi le mal eſt un mal, & ne peut avoir aucune liaiſon néceſſaire avec le bien, beaucoup moins en être le principe efficace, la cauſe néceſſaire.

L'Auteur fait un grand fonds ſur ce que les Loix d'un autre Monde ſeroient autres. Il n'eſt pas queſtion des Loix mécaniques : ces ſortes de Loix ne décident pas de tout : elles pourroient être les mêmes, & le Monde être autre, au moins pour tout ce qui dépend des cauſes non mécaniques de la liberté de Dieu & des hommes, & de la Providence. L'Auteur ſemble ne connoître d'autres Loix que les mécaniques, & leur attribuer la conſtitution préciſe de ce Monde, tant dans le Moral que dans le Phyſique ; en ſorte par exemple, que ſi Adam n'avoit point péché, ſi les maux qui ont ſuivi ce peché, ne l'avoient point ſuivi, le Monde ne ſeroit point le même qu'il eſt, & n'auroit pas les mêmes Loix.

Mais ces prétenduës Loix, auſquelles on repréſente Dieu aſſervi, comme le Jupiter des Poëtes l'étoit au Deſtin,

ſont la ruïne totale de la Providence, dont l'Auteur ne donne point l'idée, lorſqu'il la fait conſiſter dans le concours de Dieu, pour la conſervation ou la réproduction des Êtres & de leurs modifications, ni tandis qu'il l'aſſervit à des Loix générales, invariables, & par-là mécaniques; & qu'en un mot il ne la rend pas parfaitement libre & indépendante de toute circonſtance étrangere. Dieu a créé le Monde, Dieu a fait des Loix générales, Dieu conſerve ce Monde, Dieu conſerve ces Loix. Juſques-là ce n'eſt pas préciſément ce qu'on entend par Providence.

Dans ſa Notion correcte, la Providence eſt une conſervation libre du Monde & de ſes Loix: c'eſt un Gouvernement ſouverain, deſpotique, plein d'égards, de tempéramens, d'exceptions-mêmes, & auſſi doux qu'efficace. Selon le vrai ſyſtême de la Providence, Dieu ne veille pas préciſément ſur ſon Ouvrage, comme un Horlogeur à gages ſur ſa Montre, pour l'entretenir dans toute ſa régularité mécanique, pour lui faire ſonner l'heure au moment précis; mais pour

l'avancer aussi, ou la retarder à son gré, pour en suspendre le Balancier ou les Loix, lorsqu'il le juge à propos, pour la déranger même; par exemple, lorsqu'il déregle les saisons pour nous punir de nos crimes, ou pour l'arranger, lorsque nos crimes la dérangent, & que notre pénitence ensuite le porte à y rétablir l'ordre.

L'Auteur seme ici à pleines mains des pensées, & tout au moins des expressions très-indécentes, comme lorsqu'il dit que Dieu suit toûjours *le plus grand résultat de ses tendances au bien.* C'est faire de Dieu un Corps, qu'un poids inhérant entraîne régulierement vers le plus grand résultat de ses tendances à la ligne la plus courte, qui est son meilleur chemin. Rien n'est plus Spinosiste que cette expression, aussi-bien que de dire que nos maux sont des *suites nécessaires de notre assujettissement aux Loix universelles*; qu'ils sont *la dépendance nécessaire du plus grand bien dans le tout*; qu'*il faut que Dieu se détermine pour ce plus grand bien, malgré la suite du mal, sur lequel le bien prévaut toûjours*: Que si Dieu n'avoit pas préferé ce Monde à tout

autre moins bon, *il ne seroit pas content de son œuvre :* Qu'*une plus grande perfection dans le tout possible qu'il auroit laissé, lui seroit le reproche éternel de l'imperfection du tout qu'il auroit préferé ;* & qu'enfin *il seroit malheureux par l'Acte imprudent de sa Création.*

La consolation au reste, que l'Auteur offre ici à ceux qui souffrent, c'est de penser qu'ils appartiennent à un tout qui se trouve mieux de leur souffrance, & qui seroit de pire condition, si eux-mêmes ils en avoient une meilleure. Mais quelle injustice d'être condamné à souffrir uniquement pour le bien d'autrui ? Et quelle foiblesse en Dieu de ne pouvoir faire un tout dont le bien soit indépendant du mal de quelqu'une de ses parties. Quelle témerité d'oser dire à Dieu, vous viendrez jusques-là, vous ferez un monde qui n'aura qu'une *prévalence* de bien, mais non un bien total & absolu, d'oser le défier de faire un tout qui soit purement bon ; d'oser décider que de tous les Mondes créables celui-ci est le meilleur ! Mais où l'Auteur a-t'il trouvé que dans la nature des choses, il ne peut pas y avoir

de bien qui ſoit purement bien ? Si un bien pur répugne, ſi l'Auteur n'en a pas l'idée, ſi la raiſon s'y oppoſe; comment Dieu lui-même ſera-t'il un bien pur ? Faudra-t'il auſſi qu'il ne ſoit qu'un meilleur de la façon d'un Malebranchiſte Leibnitien, & qu'il ne ſoit bon que parce qu'il aura plus de bon que de mauvais, & qu'il ſera plus exempt de défauts ? En un mot, l'Auteur ne prouvera jamais que le mal ſoit la ſuite néceſſaire du bien; ni que le Monde n'en eût pas été meilleur, ſi Adam ni les Anges n'avoient point péché; s'il n'y eût point eu de mort, de maladies, de dérangemens moraux ni phyſiques; ſi conſervant tout le bien qu'il a, il avoit été exempt auſſi du mal qui le défigure un peu en lui-même, par rapport à nous, & par rapport à Dieu. Or il ne prouvera pas non plus que le Monde n'ait pû être exempt de tout ce mal en conſervant tout ce bien, ni qu'aucune Loi néceſſaire du mieux ait demandé ce mal. C'eſt comme ſi on vouloit prouver que la Lumiere cauſe néceſſairement les ténebres, & qu'il ne peut pas y avoir de lumiere pure.

Août 1728.

L'Auteur ne dissimule pas non plus ces Objections : il s'en fait deux ; la premiere, que Dieu n'a donc point été libre dans la Création de l'Univers ; la seconde, que tous les évenemens sont nécessaires, & qu'ainsi nous prions Dieu inutilement de nous donner la pluye ou le beau tems. On répond à tout. A la premiere Objection, l'Auteur oppose une distinction. Dieu n'a point créé l'Univers, dit-il, par une nécessité métaphysique & absoluë, laquelle est telle que, quoiqu'on fasse, les choses ne sçauroient être autrement ; mais par une nécessité morale qui vient d'une lumiere sûre pour discerner le meilleur, & d'un penchant naturel à le pratiquer. Mais, selon l'Auteur, Dieu est métaphysiquement nécessité à avoir cette lumiere, & ce penchant lui est naturel & essentiel. Donc c'est de toute nécessité absoluë & métaphysique, qu'il a créé l'Univers, qu'il a absolument & métaphysiquement connu le meilleur.

Il faut cependant remarquer que l'Auteur n'a osé pousser son systême aussi loin que M. Leibnitz, qui en

conclut très-conséquemment que le Monde est éternel & infini ; parce qu'un Monde qui remplit tous le tems & tous les espaces, est meilleur, selon lui, qu'un Monde borné. L'Auteur a dissimulé ces deux points ; car apparemment il les a connus : mais il a beau les dissimuler ; sur ses principes on le meneroit bien jusques-là & assez vîte.

Sur la seconde Objection, il ne disconvient pas que les évenemens ne soient nécessaires : mais il a recours à la Prescience de Dieu qui a choisi le Monde, dans lequel il a prévû que nos prieres seroient exaucées, sans doute naturellement, & selon les mêmes Loix. C'est ici le fin du Malebranchisme, & nulle discussion n'est peut-être plus facile à embroüiller que celle-là. On croiroit d'abord qu'il y a réponse à tout ; & un air même de convenance & de piété semble autoriser ce systême. Si on l'attaque du côté de la Puissance de Dieu, on se trouve combattu par sa sagesse ; & si on le prend du côté de la sagesse, la Puissance semble y être intéressée. Pour n'en pas faire à deux fois, il faut faire tête

à la difficulté, & concilier d'un ſeul coup les deux attributs.

Dieu a prévû nos prieres, nos vertus, & nos vices; en un mot, tout l'exercice de notre liberté; il l'a prévû de toute éternité, & en même-tems il a prévû & préparé la récompenſe ou la peine que nous meriterions par-là, & choiſi un Monde, dans lequel tout cela devoit arriver. Juſques-là tous les ſyſtêmes peuvent ſe réünir. Mais le véritable état de la queſtion eſt de ſçavoir s'il a pris un Monde, dans lequel tout cela dût arriver par des Loix univerſelles; comme il arrive qu'une pierre tombe, lorſqu'on la jette en l'air, ou que le feu brûle ceux qui en approchent trop.

Or ces prétenduës Loix univerſelles ſont auſſi phyſiquement que moralement, & même métaphyſiquement inſoutenables. 1°. moralement, elles détruiſent la Liberté; les Actes de cette Liberté ne pouvant être les ſuites d'aucune Loi univerſelle, & n'ayant même aucune ſuite, aucune liaiſon néceſſaire les uns avec les autres. 2°. Phyſiquement, on ne peut ſoutenir que le feu de la fournaiſe ait

dû être rafraîchissant en vertu d'aucune Loi universelle, uniquement dans le moment que les trois Hebreux y furent jettez, & uniquement pour ces trois Hebreux; tandis qu'il consumoit tous les autres qui n'en étoient pas si rapprochez.

3°. Métaphysiquement, la Liberté & le Mécanisme, l'esprit & le corps, l'homme & l'Automate, sont aussi differens dans leurs exercices, dans leur marche, que la lumiere est differente des ténebres, & l'un ne peut pas représenter l'autre, faire tout ce que fait l'autre; & *l'Harmonie préétablie* que l'Auteur adopte ici, sans en faire mention, est par conséquent insoutenable, & la ruïne de toute liberté, de toute Providence, de toute spiritualité.

Car dire que Dieu a prévû, ou même pû faire un systême de pur Mécanisme parfaitement correspondant à un pur systême de liberté, c'est une contradiction manifeste, & la même que si on disoit que Dieu a pû faire un Corps qui fût un esprit. Dans un pur systême de Mécanisme, il y a une liaison nécessaire entre toutes les ac-

tions, entre tous les mouvemens dont le premier cause le second, le second le troisiéme, &c. Au lieu que dans le systême de la liberté il y a une interruption essentielle entre toutes les actions : la marche est rompuë à chaque pas. De soi un Corps mû va toûjours en avant sans gauchir, sans s'arrêter, sans &c. Mais un esprit dans ses mouvemens s'arrête tout d'un coup, & puis recommence à aller, tantôt il va à droit, tantôt à gauche ; & après s'être élancé en quelque sorte vers un but, rien n'est plus ordinaire que de le voir tout à coup reculer, faire une contremarche. On peut prévoir & prédire la marche d'un Corps, d'un Astre que le mécanisme entraîne : mais comment prédire celle d'un esprit, ou même d'un corps mû par un esprit actuellement en possession de sa liberté, par exemple celle d'un homme ? Il n'y a qu'un Spinosiste qui puisse le prétendre.

Article LXXXII.

TITI FLAVII CLEMENTIS Viri Consularis & Martyris Tumulus Illustratus, Urbinis Typis Ven. Capellæ SS. Sacramenti. Per Antonium Fantauzzi M. DCCXXVII. *C'est-à-dire: Dissertation contenant des éclaircissemens sur le Tombeau de Titus Flavius Clemens Consulaire Martyr. A Urbin, de l'Imprimerie de la Chapelle du Très-Saint Sacrement. Par Antoine Fantauzzi* 1727. in 4°. pagg. 60. *C'est la Dissertation du P. de Vitry, annoncée dans nos Nouvelles Litteraires du mois de Mai* 1728. pagg. 952. *Voici l'occasion qui l'a procurée.*

LE Cardinal *Annibal* ALBANI, digne Neveu du Pape *Clement* XI. ayant fait abattre le Grand Autel de l'Eglise de S. *Clement* Pape & Martyr, dont il a le tître, dans le dessein de relever & de placer plus honorablement des Reliques de Saint *Ignace* Evêque d'Antioche, Martyr célébre, qu'on croyoit cachées sous cet

Autel ; on ne trouva pas ce que l'on cherchoit : mais on découvrit une Châsse ou Coffre de plomb , lequel renfermoit quelques os , & quelques fragmens d'os , des cendres & du sang, un vase de verre rompu , & un autre de terre , deux croix , l'une de cuivre, l'autre de bois , & un *Agnus Dei* de cire. Le Coffre étoit couvert d'une Table de marbre , qui contenoit d'un côté cette Inscription : *T. Flavius Clemens* , &c. & de l'autre , les Monogrammes représentez dans la figure cijointe.

Il s'agit de sçavoir. 1°. ce que signifient ces Caracteres ; 2°. à quel tems on doit les rapporter ; 3°. quel est ce *Clement* , à la memoire duquel ce Monument est consacré. Les deux premieres Lignes de la premiere Inscription ne souffrent pas beaucoup de difficulté, & on lit assez facilement : *Flavius Clemens Martyr hîc feliciter est tumulatus.* La troisiéme ligne donne plus d'embarras ; & le Pere de *Vitry* avouë ingénument qu'il lui est plus aisé de dire ce qu'elle ne signifie pas , que d'en marquer le sens. Sçavoir ainsi ignorer , est un dégré de science préférable

à la témérité que rien n'arrête. Un des amis de l'Auteur lisoit ainsi cette troisiéme ligne : LEO I^s DOCT*or* X*r*IST*ianitatis Anno* CDXL AS*sumptus Pontifex* EC*clesiæ*. Cette explication ne paroît pas véritable. Car premierement le Tître de DOCT*or* X*r*IST*ianitatis* est sans exemple ; & l'on ne voit pas à quel tems il pourroit convenir. En second lieu, le mot *Anno* ne se trouve pas dans l'Inscription, & la Lettre A n'a aucun caractere qui l'y exprime. Enfin on n'y voit point ce Chiffre XL, & c'est évidemment celui-ci VI. qu'on y lit. D'ailleurs, on ne voit pas quel rapport cette datte du Pontificat de Saint *Leon*, peut avoir avec l'Inscription du Tombeau d'un Martyr beaucoup plus ancien ; ni pourquoi on l'auroit gravée sur le même marbre.

M. *Mariani* Ecrivain de la Bibliothéque du Vatican, s'est aussi essayé sur cette troisiéme ligne ; & voici comme il la lit : LEO I^us DOCT*or* XIS*ti*, ou *Christi Concilium* VI^um. *Auctoritate Sancti Petri* EG*it*. C'est-à-dire, que dans le tems que S. *Leon* tenoit son VI^e Concile à Rome, dans l'ancienne

Basilique de S. *Clement* Pape & Martyr ; on y découvrit le Tombeau d'un autre S. *Clement* aussi Martyr ; & que le Pontife voulut que le même marbre consacré à la mémoire de FLAVIVS CLEMENS , conservât aussi celle de son Concile. On voit bien que ce n'est-là qu'une conjecture, laquelle péche encore par cette expression *Doctor Christi*, aussi peu recevable que *Doctor Christianitatis*.

Un autre Sçavant explique ainsi cette Enigme LEO I^us^ DOCT*or Xristi*, 13. *Mensis* VI^i^. Ad S. *Petrum Eundem Gestavit*. Mais outre l'expression, *Doctor Christi*, qui ne paroît pas autorisée ; il faudroit que l'Inscription fût bien récente , & dès-là peu autentique ; puisque les Chiffres Arabes, tels que celui-ci 13. n'ont pas été en usage parmi les Latins avant le XII^e^ Siécle. Ajoûtons que le Corps du Martyr Flavius Clemens ne fut pas porté dans la Basilique de S. Pierre , mais dans celle de Saint Clement Pape & Martyr. Avoüons donc de bonne foi, avec le Pere de *Vitry*, que ces explications ne sont pas satisfaisantes , & passons aux Monogrammes gravez de l'autre côté du marbre. On

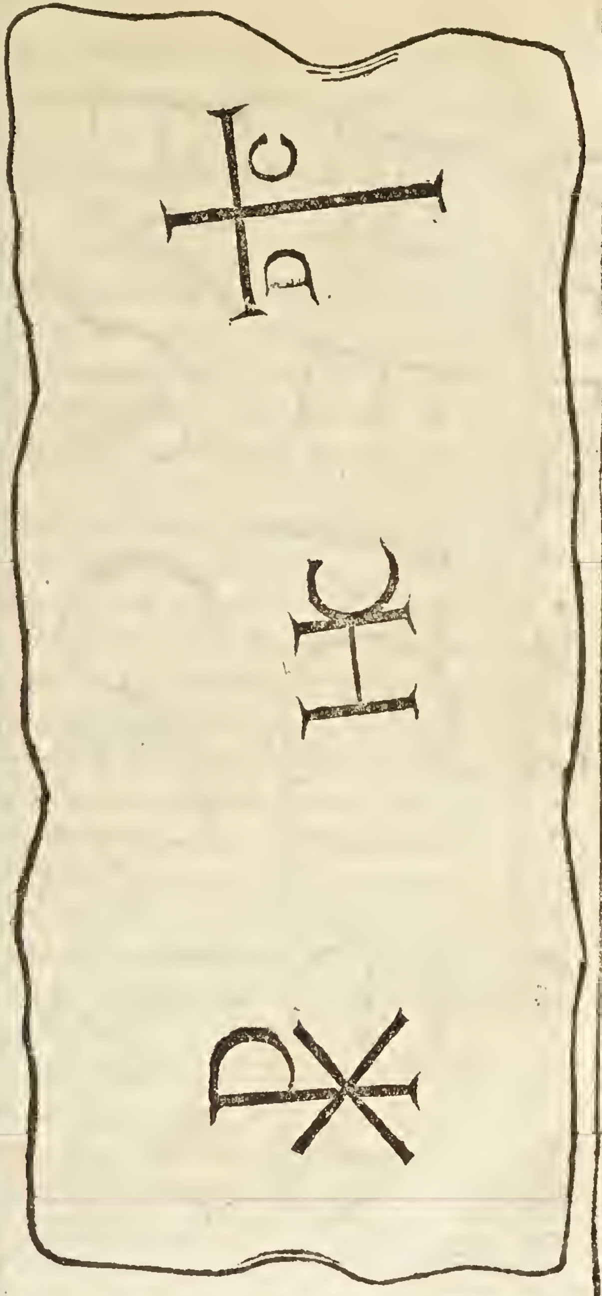

FLAVIS CLEM̄·MR

HIC E LICT·ETV

LEO·I·DOCT·X IS·CŌ·VI·AS̄P·EG

On ne peut douter que le premier ne ſoit celui de Jeſus-Chriſt ☧ *Chriſtus*, formé des deux premieres Lettres Grecques XP, du mot XPICTOC. On le trouve encore exprimé en différentes manieres, que le Sçavant Auteur repreſente à la page 21. de ſa *Diſſertation*, non pas à la page 20. comme il eſt marqué page 14. citation *(o)* & dont il rapporte divers exemples. Les deux autres Monogrammes ſignifient, ſelon le Pere de Vitry, *Jeſus* DO-*minus*, ou *Deus* O*ptimus*, ou O*mnipotens*; ou bien enfin, DO*minatur*: pour marquer que c'eſt par ſa Croix que Jeſus-Chriſt regne, ainſi qu'il rendit *Conſtantin* victorieux par ce même *Signe*, comme tout le monde ſçait. Et c'eſt en ce ſens, qu'un ſçavant ami du Pere de *Vitry* explique les trois Monogrammes: *Chriſtus hic*, ou plûtôt *hâc (Cruce) dominatur*; ce qui paroît fort naturel.

Dans le ſecond Article de la *Diſſertation* le Pere *De Vitry* examine en quel tems a été gravée l'Inſcription, que nous avons rapportée. Pour le déter-

miner, nous ne voyons que les caracteres, & les choses qui se sont trouvées dans la Châsse. A en juger par les Croix, le Monument pourroit être des plus anciens; puisqu'on sçait que dès les premiers Siécles de l'Eglise les Chrétiens gardoient avec vénération, soit dans leurs Oratoires, soit dans leurs maisons, ce signe sacré du salut; & qu'on en mettoit même dans les tombeaux des fidéles.

L'usage des *Agnus Dei* paroît plus récent à la plûpart des Auteurs, qui le rapportent communément au tems de Constantin, ou à celui de S. *Chrysostôme*, ou du Pape *Zozime*; c'est-àdire ou au quatriéme ou cinquiéme Siécle. Le P. de *Vitry* le croit bien plus Ancien; & il est persuadé qu'il vient de Tradition Apostolique: mais il n'entreprend pas de prouver ce sentiment, & n'espere pas de le faire recevoir. Un exemple remarquable de la coûtume que les Chrétiens avoient d'enfermer de ces Images de cire dans le cercuëil des Morts, c'est celui de l'Impératrice *Marie* femme d'*Honorius*, & fille de *Stilicon*, morte avant le milieu du cinquiéme Siécle. En 1544. son Tombeau fut découvert

à Rome, & l'on y trouva une de ces figures d'Agneau, ainsi que le rapporte *Sebaſtien Munſter*, tout Apoſtat qu'il étoit, & ennemi de ces pieux uſages.

Pour ce qui eſt des Caracteres, la forme de l'*Ɛ*, pour E, fait croire au Pere de *Vitry*, que l'Inſcription eſt poſtérieure au VI. ou même au VII. Siécle : mais auſſi la beauté des Caracteres lui perſuade qu'elle ne doit pas être rapprochée beaucoup en deçà du ſeptiéme Siécle. Ce qui lui paroît confirmer cette Epoque, ce ſont ces mots

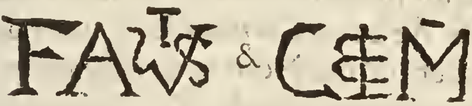
ainſi

écrits par des Lettres entrelaſſées les unes dans les autres : ce qui a été pratiqué, dit-il, plus tard chez les Latins, que chez les Grecs, & ſeulement aprés le VI. ou le VII. Siécle. Cependant on voit ſur des Médailles Conſulaires *Roma*, dans la Famille *Didia* ; & *Fauſtus*, dans la Famille *Cornelia* écrits de la même maniere, & exprimez par de ſemblables Monogrammes.

Lorſqu'on abattit par Ordre du Cardinal *Albani* l'Autel de l'Egliſe de S. *Clement*, on en tira un Marbre, char-

gé du côté qui étoit caché, d'une longue Inscription Latine, de mauvais goût, mais en fort beaux caracteres. Le Pere *de Vitry* l'a fait imprimer, parce qu'on ne l'a point encore donnée, & qu'elle peut servir à l'Histoire de l'Eglise de Saint *Clement*. Elle nous apprend que, sous le Pontificat du Pape *Zacharie*, *Gregoire* Cardinal du Titre de Saint *Clement*, Archi-Prêtre de l'Eglise de Rome, connu par plusieurs souscriptions des Conciles tenus au huitiéme Siécle, donna à son Eglise de Saint *Clement* les Livres de l'Ancien & du Nouveau Testament; nommant en particulier l'Octateuque, (c'est-à-dire les cinq Livres de Moïse; Josué, les Juges, & Ruth,) les Livres des Rois, les Pseaumes, les Prophêtes, Salomon, & Esdras; apparemment pour l'usage des pauvres Clercs, dans un tems où les Livres étoient fort rares, & par conséquent fort chers. Ce Don fut fait du tems du Pape *Zacharie*, *Gregoire* étant Archi-Prêtre de Rome. L'Inscription, conclud le Pere de *Vitry*, n'a donc pas été mise avant l'an DCCXLV. auquel *Jean* étoit encore Archi-Prêtre, ni après l'an

DCCLII. auquel *Zacharie* mourut le XV. de Mars, mais dans cet intervalle.

Reſte à voir quel eſt ce *Flavius Clemens* Martyr, auquel eſt conſacré le Monument que nous examinons. Le doute ne peut tomber que ſur Saint *Clement* Pape & Martyr, ſous *Trajan*, & ſur T. *Flavius Clemens*, Couſin-Germain de *Domitien*, qui ſouffrit le Martyre par Ordre de ce même Empereur. Ce qui pourroit faire croire, que ce Monument regarde Saint *Clement* Pape, c'eſt que l'Egliſe, où il a été trouvé, lui eſt dédiée; & l'on ne peut douter qu'il n'ait été Martyr. *Rufin* le marque expreſſément: Saint *Jerôme* le fait entendre: le Pape *Zozime*, dans ſa Lettre adreſſée en 417. aux Evêques d'Afrique, dit en termes formels, que ce Saint Pontife ſigna de ſon ſang la doctrine qu'il avoit appriſe de l'Apôtre Saint Pierre. Le Concile de Bazas tenu en 442. ne feint point de l'appeller *Bien-heureux Martyr*. Mais il ne parôit pas qu'il ait ſouffert à Rome; & ſes Reliques n'y ont été portées qu'au IX^e^. Siécle; encore y a-t-il des gens qui en doutent. Mais le Pere *de Vitry* aime mieux s'en rapporter à la Tradition

conservée à Rome, selon laquelle on croit, qu'il y a quelques Reliques de ce Saint dans l'ancienne Eglise qui lui est dédiée. Enfin on ne trouve point que ce Pape se soit appellé *Flavius*. Ce n'est donc pas celui dont il s'agit ici; & il n'en faut point chercher d'autre, que *T. Flavius Clemens*, qui fut Consul l'année qui préceda sa mort, avec Domitien qui l'étoit pour la XVII^e^. fois, l'an de Rome 848. de J. C. selon *Baronius* le 97^e^. ou selon Pagi, le 95^e^. Le Pere de *Vitry* met d'abord sous les yeux avec beaucoup de netteté & d'érudition, toute la Famille de ce *Clement*, & vient ensuite à ce qui le regarde en particulier. Seulement, dans la Généalogie qu'il dresse, au N. 20. il y a une faute déja remarquée par l'Auteur de la *Disquitio*, dont nous parlerons dans un autre Article, & corrigée par le Pere de Vitry même, sur ce même N. 21. à la page 53. Cette faute consiste en ce qu'on lit à la page 40. *Alter Vespasianus Alter Domitianus appellatus est, post Domitiani Cæsaris mortem*, au lieu de *Antè*.

Titus Flavius Clemens, fils de *T. Flavius Sabinus* Frere de l'Empereur *Ves-*

pasien, & petit-fils d'un autre *T. Flavius Sabinus*; Cousin Germain des deux Empereurs *Tite* & *Domitien*, fut mis à mort par l'ordre de ce dernier Empereur, parce qu'il réfusoit d'adorer les Dieux des Romains. *Flavia Domitilla* sa femme, fut pour la même cause réleguée dans l'Isle *Pandaria*, ou *Pandataria*, aujourd'hui l'Isle de Sainte Marie, dans la Baye de Pouzole. C'est ce que les Auteurs Payens, aussi-bien que les Chrétiens, attestent unanimement, & l'on a lieu d'être surpris que le Martyrologe Romain ne fasse point mention de ce Saint *Clement*. Le Pere de *Vitry* si profond & si exact en tout genre d'érudition a ramassé avec soin, & sçavamment exposé tout ce qu'on peut apprendre de cet Illustre Martyr.

Article LXXXIII.

DISQUISITIO IN DISSERtationem, cui Titulus est : Tumulus Titi Flavij Clementis Martyris Illustratus &c. *C'est-à-dire : Réflexions sur la Dissertation contenant des Eclaircissemens sur le Tombeau de T. Flavius Clemens Martyr, imprimée à Urbin en* 1727. *pagg.* 8. in 4°.

CEtte Lettre qui contient deux feüilles, est imprimée à Lion, quoique cela ne soit pas marqué, & dattée du 3^e^. de Septembre 1727. L'Auteur, après avoir fait l'éloge de *l'élégante & sçavante* Dissertation du Pere de *Vitry*, qu'il examine, y ajoûte ses Réflexions. Il convient d'abord de l'explication donnée aux deux premieres lignes de l'Inscription : *Flavius Clemens Martyr hic feliciter est tumulatus*. Pour la troisiéme, voici de quelle maniere il la lit : *Leo Idibus Octobris Cistam condens visitavit à Sancto Petro egestam.* Il y a néanmoins quelques difficultez qui dérangent un peu son explication. Premierement on voit un

point après l'I. Mais, dit l'Auteur, c'eſt peut-être un défaut de la pierre, ou une faute de celui qui l'a gravée. En ſecond lieu, le changement de l'X en C, dans le mot *ciſtam*, peut paroître un peu forçé. Mais, dans les Siécles qui ont coulé depuis *Conſtantin* juſqu'à *Charlemagne*, n'a-t-on pas employé le K pour le C; & n'auroit-on pas bien pû transformer le K en X? Autre embarras: Que ſignifie cet *Idibus Octobris*, ſans marque d'année, & ſans autre époque, qui détermine celle-ci, trop vague & trop incertaine? L'Ouvrier aura peut-être oublié le Conſulat ou l'Indiction; ou bien le marbre rompu l'aura fait diſparoître. Quand il ne s'agit que de conjecturer, le Champ eſt vaſte, & la reſſource inépuiſable. Une autre conjecture; c'eſt que cette Châſſe aura été titée de l'Egliſe de Saint Pierre, *à S. Petro egeſtam*. Quoiqu'il en ſoit, on ſuppoſe que les cendres & les os du Martyr avec les deux vaſes, furent d'abord mis dans la Baſilique de Saint Pierre, lorſque l'Empereur *Conſtantin* la fit bâtir: qu'enſuite S. *Leon* la faiſant rétablir, ajoûta les Croix, & la figure de cire; & qu'alors

on grava la troisiéme ligne en caracteres différens & plus petits, pour conserver la mémoire de cette Tanslation. Ce fut aussi, dans ce systême, par ordre du même Pontife, que furent gravez les Monogrammes, qui se voyent de l'autre côté du marbre, pour signifier, *Christus hac* (Cruce) *docet*, ou quelque chose de semblable: car Notre Antiquaire rejette l'explication du Pere *de Vitry*; *Christus Jesus Dominus* & parce que l'on ne voit point dans de semblables Monumens le nom de *Jesus*, après le mot *Christus*.

Il n'est point aussi du sentiment de ce Sçavant Jesuite, sur l'âge de l'Inscription, qu'il croit pouvoir être plus ancienne qu'elle ne paroît au R. P. *de Vitry*. Car ce n'est pas, dit-il, au sixiéme Siécle, que les Latins ont commencé à user de Monogrammes dans les Monumens publics: on en trouve des exemples dès le tems de la République. Et puis, de quel poids seroit une Inscription du sixiéme ou du septiéme Siécle, pour constater des Reliques du premier siécle? Ne pourroit-on pas dire que dans le desordre & la confusion, où se trouva la Maison du Mar-

tyr *Flavius Clemens* après sa mort, quelqu'un de ses Esclaves, peut-être Grec de Nation, auroit gravé à la hâte, d'une main mal-habile les deux premieres lignes de l'Inscription, pour dérober à l'oubli les Restes glorieux de son Saint Maître ? On jugera ce que l'on voudra de ces Caracteres. Mais nous n'y appercevons ni l'ignorance d'un Esclave étranger, ni la précipitation d'une main tremblante.

A la fin de la longue Inscription du Cardinal de *S. Clement*, on lit ces paroles ; *Require syllabarum Lector sequentiam harum*, que le Pere *de Vitry*, après en avoir vainement cherché le sens dans l'Inscription même, rapporte à une autre qui suivoit, & qui est perduë, dont ces paroles étoient le commencement. L'Antiquaire de Lyon croit avoir mieux deviné, & il veut que le Mystere soit caché dans l'Ecriture précedente. Il a donc rassemblé les Lettres radicales ou les Caracteres primitifs employez dans le Chiffre Romain I. & V. tant ceux qui sont exprimez, que ceux qu'il faut suppléer dans les mots écrits en abrégé. L'V qui signifie cinq, s'y trouve soi-

xante-quatre fois, ce qui fait 320, L'I, signe de l'unité, s'y rencontre cinquante-six fois. 56. ajoûtez à 320 donnent 376. Doublez 376. vous aurez 752. derniere année du Pontificat de *Zacharie*, sous lequel le Cardinal *Gregoire* fit à son Eglise de S. Clement le présent dont parle l'Inscription.

Que si l'on veut compter l'X pour deux V. qui en sont effectivement les élemens, puisque l'X n'est autre chose que deux V joints par le sommet; que l'on n'ait point d'égard aux Radicales supprimées dans l'Inscription; & qu'enfin dans le mot *Presbyter*, on prenne l'Y pour un I, on aura le nombre ou l'Année 746. en laquelle *Gregoire* étoit déja Archi-Prêtre de Rome. Ainsi cette espece d'Acrostiche cacheroit la datte de l'Inscription.

Nôtre Auteur y corrige un mot. On lit à la fin *Libros storiarum* (pour *Historiarum*, selon le P. de *Vitry*) *illicò plenos*. Celui-ci rétablit *scoriarum plenos*, pleins de fautes: car il est extraordinaire de remarquer que des Livres Historiques sont pleins d'Histoires? *Illicò* est mis selon lui, pour *illo in loco*, ou *tempore*, en ce tems-ci. Pour tout

le reſte de l'Inſcription, il faut s'en tenir à la Diſſertation imprimée à Urbin.

ARTICLE LXXXIV.

Immerſions & Emerſions des Satellites de Jupiter, pendant le mois de Septembre 1728.

Premier Satellite.

Le 2. Septembre Immerſion à	0^h	46′	ſoir
Le 3 à	7	15	ſoir
Le 5 à	1	44	ſoir
Le 7 à	8	13	matin
Le 9 à	2	42	matin
Le 10 à	9	11	ſoir
Le 12 à	3	40	ſoir
Le 14 à	10	9	matin
Le 16 à	4	40	matin
Le 17 à	11	7	ſoir
Le 19 à	5	36	ſoir
Le 21 à	0	5	ſoir
Le 23 à	6	34	matin
Le 25 à	1	3	matin
Le 26 à	7	34	ſoir
Le 28 à	2	1	ſoir
Le 30 à	8	31	matin

Second Satellite.

Le 3	Immersion à	11h	11'	soir
Le 6	à	0	30	soir
Le 10	à	1	48	matin
Le 13	à	3	8	soir
Le 17	à	4	26	matin
Le 20	à	5	44	soir
Le 14	à	7	4	matin
Le 27	à	8	23	soir

Troisiéme Satellite.

Le 1 Septembre	Immersion à	2	17	matin
	Emersion à	5	14	
Le 10	Immersion à	6	19	matin
	Emersion à	9	5	
Le 17	Immersion à	10	21	matin
	Emersion à	1	7	soir
Le 24	Immersion à	4	22	soir
	Emersion à	5	10	

Article LXXXV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

Antiquitez.

De Rome. Voici une Inſcription que S. E. M. le C. De Polignac à fait déterrer dans un endroit, où il fait creuſer tout près du *Columbarium* de Livie ; & qui paroît mériter une Diſſertation de quelque Sçavant.

D. M.
PHŒBVS
QVI. ET. TORMOGVS
HISPANVS
NATVS SEGISAMO:
NE III K MARTIAS
C. BELLICIO TORQVA
TO. TL. CLAVDIO
ATTICO HERODE COS
DEFVNCTVS IIII
NONAS AVGVSTAS
Q. MVSTIO PRISCO
M-PONTIO LAELIANO
COS.
POEBION ET PRIMI
GENIA FILIO KARISSI
MO FILIO DVLCISSI
MO FECERVNT

1. Ce *Phœbus* fils de *Phœbion* & de *Primigenia* s'appelloit aussi *Tormogus*, & étoit Natif de la Ville de *Segisamone*; supposé que ce surnom *Tormogus* fut la marque de son Païs, cette Inscription serviroit à corriger un endroit de *Pline*. Il dit, L. 3. Section 4. page 143. de la derniere Edition, *in fol. In Conventum Cluniensem Varduli ducunt populos* XIV. *ex quibus*.... *Turmodigi quatuor in quibus Segisamonenses*, & *Segisamejulienses*. Au lieu de *Turmodigi*, terme que le P. *Hardoüin* n'a trouvé nulle part, il faudroit lire TORMOGI. Le R. P. H. qui cite là-dessus tout ce qu'on peut citer, conjecture qu'on pourroit lire *Murbogi*, parce qu'il a trouvé dans Ptolemée Μούρβογοι. L'Inscription fait croire qu'il faudroit lire dans Pline *Tormogi*, & dans Ptolemée Τόρμογοι. Dans les Manuscrits Grecs, il est aisé de confondre le β avec le μ. Comme donc aujourd'hui un homme d'Amiens s'appelle Picard; ainsi ce Phœbus, natif de *Segisamon*, Ville du district de *Tormogi*, aura été appellé *Tormogus*.

2. Il n'est pas difficile de trouver

les Consulats, sous lesquels il est né : leur Consulat tombe dans l'an 896. de la Ville de Rome, le 6[e] d'Antonin Pie. Voyez le Cardinal Noris, Monsieur Bianchini dans son second Tome d'Anastase le Bibliothecaire, page CLXXXIX. Le Cardinal *Noris* conjecture que ce *Belliciius Torquatus* étoit alors Consul pour la seconde fois, parce qu'il trouve un Consul de même nom, *Torquatus* dix-neuf ans auparavant. Notre Inscription ne le dit pas non plus que les Fastes ou Listes ordinaires de Consuls : il peut y avoir eû plus d'un *Torquatus* ; & quand le Consul de 877. se seroit appellé comme celui-ci C. *Bellicius Torquatus*, ce pourroit être le Pere de ce dernier. Il n'est pas surprenant que le fils soit Consul dix-neuf ans après le Consulat de son pere.

Il n'est pas aisé de déterminer la mort de ce *Phœbus*, qui s'appelloit aussi *Tormogus*. Il étoit né au mois de Février, & sous les Consuls, qui ayant commencé ou ouvert l'année, se trouvent sur les Fastes. Il mourut au mois d'Août sous des Consuls subrogez; que l'on ne trouve pas. Il pourroit

être mort la même année ; au moins il est mort jeune. Son Pere & sa Mere ne marquent point son âge : formalité qui se trouve observée jusqu'au scrupule dans la plûpart des Inscriptions. Mais les Epitétes qu'ils lui donnent, font croire qu'il mourut enfant ; peut-être même qu'ils n'exprimerent pas son âge, parce que ces Consuls ayant été subrogez la même année, c'est assez dire qu'il avoit vécu cinq mois & trois jours, que de dire qu'il étoit né le 27. Février sous le Consulat de *Torquatus* & d'*Herodes*, & qu'il étoit mort le 2. d'Août sous le Consulat de Priscus & de Lælianus ; mais le mot *Hispanus* semble faire obstacle à cette conjecture.

DE LONDRES. On distribuë aux Souscripteurs la premiere Partie de l'Ouvrage *Antiquitates Asiaticæ Christianam ætatem antecedentes.* Par Monsieur CHISHULL. *In fol.* Ces Antiquitez sont recuëillies des principaux Monumens de la Gréce, & renduës en Latin, avec des Notes & des Commentaires. Chez *Bowyer.* Les *Westheins* d'Amsterdam imprimeront aussi ce Livre.

Août 1728.

Histoire Ecclesiastique & Profane.

DE ROME. HISTORIA *di tutte l'Eresie descritta da Domenico* BERNINO *compendiata ed accresiuta de Giuseppe* LANCISI *Canonico dell'insigne Basilica de S. Maria in Transtevere*, Tom. III. 1728. *in* 12. pagg. 372. Ce Tome comprend les Héréfies des Siécles XI. XII. XIII. & XIV. Tout l'Ouvrage sera de cinq volumes.

Justi FONTANINI *Archiepiscopi Ancyrani de Corpore Sancti Augustini Hipponensis Episcopi, & Ecclesiæ Doctoris Ticini reperto in confessione Ædis Sancti Petri in Cœlo aureo disquisitio, ubi antiqua Ecclesiæ disciplina in tumulando Corpore Sancti Augustini servata ex postremâ ejus inventione explicatur, quam etiam summorum Pontificum diplomata, Præsulum Ticinensium acta, veterum Tabularum atque Historicorum fides cumulatè confirmant.* Romæ 1728. *in* 4°. pagg. 120. outre la Dédicace à N. S. P. le Pape, la Préface & la Table des Chapitres, qui contiennent 24. pages. On y trouve bien de l'érudition Sacrée & Profane, & beaucoup d'Auteurs citez.

DE LONDRES. On a imprimé le premier volume des Œuvres de TACITE, ou les Annales, avec un Discours politique sur cet Historien. Par M. Gordon. Chez Th. *Woduard*.

Œuvres de M. BOULAINVILLIERS *in fol.* 3^e^ Volume. Il contient quatorze Lettres de l'Auteur sur l'ancien Gouvernement de France ; 2°. l'Histoire abrégée de ce Royaume, depuis le commencement de cette Monarchie jusqu'à Charles VIII. 3°. Plusieurs Memoires présentez au Duc d'Orléans Regent de France ; 4°. Deux Tables Alphabétiques ; la premiere, pour les Généralitez de France contenuës dans les deux Volumes qui ont déja paru ; la seconde, pour les matieres historiques contenuës tant dans le premier, que dans le troisiéme Volume. Chez *du Noyer*.

DE TREVOUX. L'Impression des Tomes 9^e^ & 10^e^ de l'Histoire d'Angleterre de *Rapin Thoyras* est achevée. On dit cette Edition plus ample, que celle qui a été faite en Hollande.

D'EDIMBOURG. M. W. GORDON a publié l'Histoire de l'Ancienne & Illustre Maison de ce nom, depuis son

premier établissement en Ecosse jusqu'en 1690. avec l'Histoire de ce qui est arrivé de plus remarquable en ce même Royaume pendant 400. ans, depuis le commencement du Regne de Robert jusqu'à la même année 1690. Tout a été fidélement recueïlli des Historiens tant Anciens que Modernes, des Ecrivains Ecossois & Etrangers, des Titres, Manuscrits, & des Registres de la Nation. *In* 8°. 2. Voll. Chez *Ruddiman.*

De Rotterdam. Le *Solitaire Anglois*, ou Avantures Merveilleuses de Philippe Quarll. Par M. Dorringthon, traduit de l'Anglois. *In* 12. avec figures. Chez *Beman.*

Philosophie. Mathematiques.

De Strasbourg. Extrait d'une Lettre de Strasbourg sur une Proposition de Géometrie Elementaire. Par le P. *Fevre* de la C. D. J. " Lisant les
" Memoires de l'Academie de 1725.
" je tombai sur une Proposition de
" Géométrie Elementaire, dont la
" démonstration quoique juste, me
" parut trop chargée : je la communi-

» quai à Notre Professeur Royal de
» Mathématiques : il en jugea comme
» moi ; & voici la démonstration qu'il
» en a trouvée : elle est plus générale
» & plus simple, puisqu'elle s'appli-
» que à tous les cas, & qu'elle se dé-
» montre en peu de mots, sans le se-
» cours d'aucune nouvelle ligne.

» *Proposition.* Si sur les trois côtez
» d'un Triangle quelconque *A. B. C*,
» on fait les trois quarrez *A. B. E. D.*
» *C. B. F. G*, *A. C. H. I*; & que l'on
» joigne ces trois quarrez par les lignes
» *F. E. D. I. G. H.* les trois Triangles
» *D. E. F. A. D. I. G. C. H.* seront
» égaux chacun au Triangle *A. B. C.*

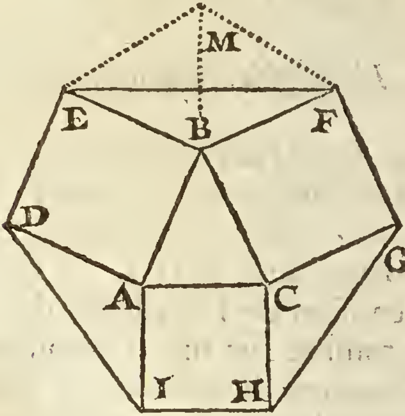

» *Démonstration du P. Dugué.* Com-

» parons d'abord le Triangle *D. A. I.* » au Triangle *A. B. C.* les quatre an- » gles autour du point *A.* valent qua- » tre droits. Ôtons les deux droits » *D. A. B. I. A. C.* reſtent les deux » *D. A. I. B. A. C.* leſquels pris en- » ſemble valent deux droits. Mais les » côtez *D. A. A. I.* ſont égaux aux » côtez *A. B. A. C.* donc les Triangles » *D. A. I. A. B. C.* ſont égaux. Car » puiſque *D. A.* eſt égal à *A. B.* ſi » l'on imagine que cette ligne entraî- » nant ſon Triangle *D. A. I.* tourne » autour du point *A*, juſqu'à ce » qu'elle tombe ſur ſon égale *AB*; » alors la ligne *AI* ſe trouvera ne » faire qu'une même ligne avec *AC*, » puiſque les deux angles *D A I*, » *B A C*, ſont enſemble préciſément » deux droits. Les deux Triangles » *D A I*, *B A C.* auront donc même » hauteur : or leurs Baſes *A I*, *A C*, » ſont auſſi égales. Donc &c.

» Cette démonſtration du P. du » Gué Notre Profeſſeur, eſt ingénieuſe, » ſur tout dans le moyen qu'elle em- » ploye, & qui paroît nouveau : j'en » ai auſſi touvé une démonſtration, » que vous pourrez communiquer

„ aussi aux Auteurs des Memoires.

Autre *Démonstration* du P. *Fevre*. Sur le Triangle *E B F* soit tirée *E M* parallele à *B F*, & *F M* parallele à *B E*, ce qui formera le Parallélogramme *B F M E*, Il est clair que les deux Triangles *B E F*, *B M F*, entre mêmes paralléles, & sur même Base, sont égaux : ce qui est évident aussi, parcequ'ils sont chacun la moitié du même Parallélogramme. Or *B F M* est égal à *A B C*. Car *B F* est égal à *B C*. & *F M* est égal à *B A*. Or l'angle *B F M* est égal à l'angle *A B C*.; ce qui se voit encore, parceque les quatre angles autour du point *A* sont égaux à quatre droits, aussi-bien que les quatre du Parallélogramme *B F M E*; de sorte qu'ôtant parties égales, d'un côté les deux droits *E B A*, *C B F*, & de l'autre les deux équivalens *B E M*, *E M F*, & ensuite ôtant encore l'angle commun *E B F*, &c.

Extrait d'une Lettre du P. Févre D. L. C. D. J. Expérience curieuse d'un Canon Vertical.

„ Je ne sçai si les Journalistes ont entendu

» entendu parler de l'experience du
» Canon pointé verticalement, que
» nous fîmes ici (Strasbourg) il y a
» deux ans. Ce furent les Disserta-
» tions du P. *Castel* & du P. *Laval*,
» qui nous en firent venir la pensée.
» M. *du Moutier* Capitaine dans
» Royal Artillerie, prit soin de l'exé-
» cution, & y apporta toute l'exacti-
» tude imaginable. Elle donne un dé-
» menti bien sec au P. *Mersenne* & à
» M. *Petit*. Ce qui nous surprit dans
» cette expérience, ce ne fut pas de
» voir retomber les Boulets; nous
» nous y étions bien attendus, mais
» leur prodigieuse déclinaison. Quoi-
» que le Canon fût tout-à-fait à plomb,
» le premier Boulet alla porter à près
de 300. toises; & le second, parce
» que la charge étoit plus forte, à plus
» de 360. C'est apparemment ce qui
» aura donné occasion à l'erreur du
» P. *Mersenne*; il ne s'avisa pas d'aller
» chercher si loin. Mais je ne conçois
» pas comment il a pû être assez sourd
» ou assez extasié, pour ne pas en-
» tendre le sifflement qu'il fait en re-
» tombant. Ce qu'il y a de supre-
» nant encore, c'est que les Boulets

n'ayent enfoncé en terre que près de
„ 28. pouces. A la vérité ils ne pénetrent pas dans une terre Vierge comme dans un parapet de terre remuée ; mais la différence est bien considérable. J'oubliois de vous dire qu'après la décharge, la piéce ne se trouva pas avoir varié d'une ligne„ .

De Londres. On propose par souscription : *Introduction à un Systéme general philosophique & pratique de l'Hydrostatique, & de l'Hydraulique* par M. *Estienne* Switzer. Le but est de donner les meilleures Méthodes, pour élever & conduire les eaux dans les Bâtimens & les Jardins. Ce Livre orné de plusieurs planches gravées coûtera aux Souscripteurs 18. Schelins en feüilles, ou une Guinée, étant relié.

Droit.

De Paris. M. Le Grand *Prieur de Neuville les Dames, & de Prevessin, a publié un Traité de la succession de la Couronne de France.* Il soutient la succession linéale agnatique dans les Races de nos Rois ; & „ après avoir rap-

» porté les propres paroles de *Du Til-*
» *let*, de François *Hottman* en 1588.
» de *Bodin*, de *Fauchet*, de Jerôme
» *Bignon* l'honneur de ſon ſiécle & de
» la France, de M. *Baluze*; il fait
» voir que tous ces Illuſtres Ecrivains
» ont puiſé dans les ſources; & en
» commençant par le Continuateur
» de la Chronique de Marcellin, par
» Agathias, par Gregoire de Tours,
» par Fredegaire, il parcourt de ſui-
» te tous ceux qui ont écrit de la pre-
» miere Race: puis ceux de la ſecon-
» de, en ſuivant l'ordre des tems, ſans
» ſauter d'un Regne à l'autre ». Ce Traité contient 230. pages. Le ſçavant Auteur y joint, à cauſe de la connexion des deux objets, un Memoire qu'il compoſa, il y a 18. ans, & qui fut publié en 1710. touchant la ſucceſſion à la Couronne d'Eſpagne, qui eſt la ſucceſſion linéale, cognatique. Ce Memoire eſt ici dans les deux langues, en Eſpagnol & en François. On voit enſuite les preuves du Traité, entre leſquelles eſt un extrait d'une Lettre ou Diſſertation d'Alphonſe d'*Elbene*, Evêque d'Albi, & Abbé de Hautecombe, touchant la Race &

l'origine de la Maiſon de Hugues Capet, & ſon juſte progrès, pour parvenir à la Dignité Royale.

Comme l'Auteur a entrepris ſon *Traité* à l'occaſion de *Claude du Moulinet, ou l'Abbé des Thuilleries*; & que cet ami eſt mort dans le tems qu'on achevoit d'imprimer; il a lieu de parler de lui dans l'avertiſſement. Cet Abbé étoit né à Scez, d'une Famille Noble. Il eſt mort à Paris au College de Laon, le ſamedi 15. de Mai veille de la Pentecôte, âgé de 67. ans & quelques mois. Il s'étoit appliqué particulierement à l'étude de nos Annales. Il a donné pluſieurs diſſertations très-curieuſes & très-ſçavantes, ſur l'Hiſtoire de France; & il a eu des Adverſaires, qui n'étoient pas indignes de lui. Tel a été feu le Pere Guy Alexis *Lobineau* Benedictin Auteur de l'Hiſtoire de Bretagne, que notre ſçavant Abbé a attaqué dans pluſieurs Diſſertations: tels ont été les RR. PP. *Tournemine* & *Daniel* de la C. D. J. & les autres Peres de cette même Compagnie, qui, depuis tant d'années, nous donnent les Journaux de Trevoux. Tel M. L'Abbé *Le Grand*. Il

nous apprend que M. l'*Abbé des Thuilleries* travailloit à une Hiſtoire du Diocèſe de Scez, pour laquelle il avoit fait bien des recherches, qui lui avoient coûté de grands ſoins & un tems infini, *in* 8°. A Paris, chez Guerin, ruë S. Jacques.

Elemens. Grammaire.

De Paris. *Grammaire Italienne à l'uſage des Dames avec des Dialogues & un Traité de la Poeſie.* Par M. l'Abbé Antonini. A Paris, chez Rollin, Quay des Auguſtins, & chez Bordelet, ruë Saint Jacques, *in* 8°. *pagg.* 298. & LXVI.

La Grammaire Italienne, que l'Auteur donna il y a deux ans, ſuppoſoit dans le Diſciple la connoiſſance du Latin, & une legere teinture de l'Italien. Celle-ci ſupplée la premiere de ces conditions, donne la ſeconde, & met ſon Lecteur à portée de ſe ſervir de l'autre Grammaire, pour ſe perfectionner. Elle eſt donc compoſée pour les perſonnes qui ne ſçavent point le Latin, qui n'ont nulle connoiſſance de la Langue Italienne, qui veulent

apprendre ſans peine, & qui n'ont à donner à ceci qu'une médiocre application. L'Auteur exprime tout cela gracieuſement & heureuſement par ce ſeul mot, *à l'uſage des Dames.* Cette Langue de plus ſe recommande ici aux Dames par deux qualitez qu'elle a, & une qu'elles ont : elle a le don d'exprimer mieux toute la délicateſſe de leurs ſentimens, & toute la fineſſe de leurs penſées, en même-tems qu'elle eſt plus propre à ménager la modeſtie & la pudeur ; & elles ont naturellement pour les Langues beaucoup de penetration. Cette Grammaire, qui eſt pour les Commençans, aura deſormais à ſa ſuite la précedente qui fera faire les progrès : puis deux Traitez que l'Auteur annonce ; l'un d'*Obſervations & de Remarques ſur la Langue Italienne*; l'autre de *Regles & d'Exemples* pour le ſtile. En attendant, il donne pour garant un *Traité* de la Poëſie Italienne. C'eſt par elle que la Langue Italienne brille le plus : & ce Traité eſt fait pour mettre en état de diſtinguer le bon d'avec le mauvais dans les Poëtes.

Le Livre des Enfans, ou Idées gé-

nérales, & Définitions des choses, dont les Enfans doivent être instruits. C'est un Oncle, qui, prenant soin par lui-même de l'éducation de son Neveu, lui donne en 40. leçons des ouvertures en tout genre de connoissance. Un tel plan peut s'étendre & se perfectionner pour chaque Éleve, selon sa capacité, & au gré de l'Instructeur. L'Auteur prie qu'on remette au Libraire les Remarques, qu'on voudra bien lui communiquer pour la correction de l'Ouvrage : on en trouvera matiere par exemple dans la 26e Leçon, où il est parlé de la Loi nouvelle & de l'ancienne. Ce Libraire est Jacques Clouzier, ruë Saint Jacques, à l'Écu de France, *pagg.* 187.

Art Militaire. Poësie.

De Paris. Réflexions *sur le premier & le second Tome des Commentaires de Polybe, faits par* M. Follard, *& sur son Livre de la nouvelle découverte, avec des Réflexions Militaires & Historiques.* Chez Ganeau 1728. *in* 12. *pagg.* 118. L'Auteur homme de Qualité & expérimenté, ne prétend exer-

cer la Critique que par la justesse des Observations, l'air naturel du langage, & la modération dans le stile.

De Londres. Les *Remarques* de M. Paul Rolli sur la *Poësie Épique*. Essai publié en Anglois par M. Voltaire, se débitent chez Th. *Edlin*.

Religion. Theologie. Écriture.

De Paris. Le P. Bougeant D. L. C. D. J. va faire mettre incessamment sous la presse, une seconde réfutation du sentiment des Grecs Modernes sur la forme de la consécration de l'Eucharistie, défendu par le P. *Le Brun* de l'Oratoire. Cet Ouvrage sera beaucoup plus étendu que le premier, & ne laissera rien à désirer de tout ce qu'on peut dire sur cette matiere. L'Auteur oppose aux Grecs; 1°. le sentiment unanime de toutes les Écoles sans exception; 2°. une Tradition constante & suivie de l'Eglise Latine & Grecque-Catholique, depuis les Apôtres jusqu'à nos jours; 3°. les Définitions de plusieurs Conciles, & sur tout celle du Concile Œcumenique de Florence avec l'Histoire détaillée de ce

qui ſe paſſa dans le Concile, ſur ce ſujet; 4°. la pratique de l'Egliſe Univerſelle & l'uſage des Apôtres, de l'Egliſe Romaine, Ambroſienne, Gallicane, Gottique & Mozarabe dans la Célébration des Saints Myſteres; 5°. les Liturgies même Orientales, où l'Auteur, dans l'examen qu'il en fait, trouve des preuves ſolides, pour réfuter l'interprétation abuſive, que les Grecs font de ces Liturgies, & pour les ramener au ſens Catholique de l'Egliſe Romaine.

Breviarium Cameracenſe Excellentiſſimi DD. Archiepiſcopi Ducis Cameracenſis, Paris Franciæ, Sacri Romani Imperij Principis Comitis Cameraceſij, &c. autoritate ac venerabilis Capituli Cameracenſis conſenſu editum. A Paris, chez Joſſe le fils, ruë S. Jacques *in* 12. 4. vol.

Depuis la Correction du *Breviaire de Cambrai*, par le Cardinal Pierre d'*Ailly*, trois éditions avoient paru par ordre de MM. de *Croy* & de M. de *Berghes*: la rareté des Exemplaires a déterminé M. l'Archevêque de Cambrai à une réimpreſſion, mais ſans changement; l'Egliſe de Cambrai ſe

tenant toûjours invariablement attachée à ses Usages anciens. Quelques-uns sont assez singuliers : on ne dit point d'Hymne à Matines. Les neuf Leçons sont presque toûjours tirées de l'Homelie d'un S. Pere, ou de la Legende ; on n'en emprunte de l'Écriture Sainte qu'aux féries : les Complies sont particulieres pour les différens tems de l'année. L'on n'omet presque jamais les Pseaumes de la férie, au moins à Vêpres. On célebre à Cambrai chaque année l'Anniversaire de la Pâque précedente, ce qu'on appelle *Annotinum Pascha*. Quand on fait de deux Saints en même jour, on dit au premier & au troisiéme Nocturne les Leçons du Saint principal ; & les trois Leçons du second Nocturne, *Mediæ Lectiones*, sont du Saint, dont on fait Commémoration. Le Propre du Temps est de bon goût, & fait avec soin. Les Capitules, les Leçons, les Répons, les Antiennes, les Hymnes ne le cedent point aux Breviaires les plus modernes. Le Propre des Saints souffre un peu de l'attachement scrupuleux, que l'on conserve inviolablement pour l'Antique. Les Leçons sont

courtes ; elles ne contiennent que le commencement ou l'Abregé de la Vie du Saint, qui se lit toute entiere dans le Chœur de la Métropole, où se conservent d'anciens Legendaires manuscrits. M. l'Archevêque de Cambrai a autorisé la publication de ce Breviaire par un Mandement qui se lit à la tête.

DE LONDRES. M. *Samuel* Chandler a publié une *Défense de l'Antiquité, & de l'Autorité des Prophéties de Daniel, & de leur application à J. C.* en réponse aux objections de l'Auteur de l'explication Litterale des Prophéties, *in* 8°. chez *Gray.*

D'AMSTERDAM. On a traduit de l'Anglois de M. Homfroy Ditton *la Religion Chrétienne démontrée par la Résurrection de N. S. J. C.* Dans la premiere partie, on expose les conséquences d'un examen négligé. Dans la seconde, la Nature d'une évidence morale, & de l'obligation qu'elle impose. Dans la troisiéme, les preuves de la Résurrection de N. S. On développe dans un supplément les principaux points de la Religion Naturelle. Le Traducteur s'indique par les Lettres

A. D. L. C. on dévine *Armand de la Chapelle.*

De Dort. *De Sacræ Scripturæ interpretandæ Methodo.* Ce Traité est divisé en deux Parties. On entreprend d'y réfuter les Hypothèses ou systêmes de beaucoup d'Interprétes, & établir la vraye Méthode d'interpreter l'Écriture. C'est M. *Jean-Alph. Turretin*, qui en est l'Auteur.

Medecine. Physique.

De Quebec *du 5. Octobre* 1727. On a trouvé le Printems passé, dans le Caveau de l'Hôpital Général près Quebec, les corps entiers de trois Religieuses, enterrez depuis vingt ans, & qu'on avoit couverts de chaux vive. Voici le certificat de M. Sarrazin distingué entre les Medecins de toute l'Europe par sa vertu austere & sa rare prudence, autant que par son Eminent sçavoir : ce qui engagea le feu Roy Loüis XIV. de glorieuse mémoire, à lui donner une place de Conseiller au Conseil superieur de Quebec.

Je soussigné Médecin du Roi pour les Hôpitaux de Canada, certifie vrai:

le récit qui ſuit. Monſeigneur l'Evêque de Quebec me fit l'honneur de m'écrire le troiſiéme de Juillet, pour m'engager à me tranſporter à ſon Hôpital Général, afin d'y voir & examiner les Corps de pluſieurs Religieuſes, qui venoient d'être exhumez.

La premiere qu'on me fit voir, étoit morte de la petite vérole en 1703 le 4ᵉ. deMars. Je lui trouvai les pieds, les jambes, les mains, les bras & les épaules fort conformes au naturel, quant à l'extérieur. Les mains ſur tout étoient fléxibles, comme dans une perſonne endormie. La gorge étoit ouverte au-deſſus des clavicules, & cette ouverture panchoit dans la poitrine.

La ſeconde n'avoit encore que la tête & les pieds découverts. Les pieds me parurent très-naturels, & nullement alterez, le viſage en partie effaçé; on en voyoit encore les ſourcils. Les dents étoient aſſez blanches, & parfaitement arrangées; le cuir chevelu, où la peau qui couvre la tête, s'eſt conſervée: mais elle s'eſt émincée, & fait preſque un même corps avec le crâne. Les oreilles avoient une ſoupleſſe très-naturelle: Quelqu'un avoit voulu arracher la droi-

te, ou, ſans y prendre garde, l'avoit touchée trop rudement ; en ſorte qu'on en avoit ſéparé la conque dans ſa partie inférieure, d'où il avoit coulé du ſang juſques ſur le col, qui étoit vermeil ainſi que dans une perſonne vivante. Je l'ai vû. Ces corps n'avoient aucune odeur de Cadavre. Ils ſentoient ſeulement le renfermé, ou plûtôt l'odeur du caveau, dans lequel les autres corps inhumez avoient pourri.

En retournant de cette viſite, j'entrai chez M. *Dupuis* notre Intendant, à qui j'étois perſuadé que le récit d'un pareil Phénoméne feroit plaiſir. Effectivement, il ſe détermina ſur le champ à l'aller voir, ce qu'il fit ſur les quatre heures après midi, & il voulut que j'euſſe l'honneur de l'y accompagner.

En entrant dans l'endroit où étoient ces corps, nous y trouvâmes Monſeigneur l'Evêque, & pluſieurs des Dames Religieuſes de cette Maiſon, qui nous dirent, avec une joye extrême, que la ſeconde, dont je viens de parler, étoit preſque entiere. Effectivement, excepté les mains que je n'avois point vûës, & qui étoient en partie conſu-

mées, & le visage, comme je l'ai dit, le reste étoit fort entier. Je lui divisai la peau dans la partie supérieure du bras à côté du Deltoïde, & je la trouvai fort souple & fort naturelle. J'enfonçai l'Instrument plus avant. Je trouvai le fond un peu dur, mais cependant fort aisé à pénétrer.

Nous en vimes une troisiéme, qui étoit morte en 1708. le 28. du Mois de Novembre. Je lui trouvai les pieds jusques au-dessus des Malléoles parfaitement conservez. Mais tout le reste du corps, excepté les os, qui étoient comme s'ils avoient été calcinez, en noirceur, étoit entierement détruit. La 4^e^. & la 5^e^. qui étoient avec les trois précedentes les seules mortes depuis l'établissement de cette Maison; l'une morte en 1705. l'autre en 1707. étoient tout-à-fait consumées.

Je me suis transporté une troisiéme fois à l'Hôpital Général avec M. *Bertier* Chirurgien du Roi pour l'Hôtel-Dieu de Quebec: nous visitâmes ces corps que nous trouvâmes comme je viens de le déclarer. Je fis en sa présence, ou plûtôt nous fîmes une ouverture dans le revers de la main de la

premiere Religieuſe dont j'ai parlé. Nous remarquâmes que la peau étoit ſouple comme la premiere fois. J'enfonçai l'Inſtrument plus avant : le fond étoit un peu dur. J'appris dans cette viſite, que la ſeconde avoit encore donné beaucoup de ſang, & qu'on en avoit ramaſſé une partie avec des linges. Ce ſang étoit ſorti du côté gauche : l'odeur du caveau dont j'ai parlé, s'étoit fort diſſipée, quoique depuis que ces corps ſont exhumez, il ait fait des chaleurs exceſſives.

Il eſt néceſſaire, pour porter un jugement auſſi certain qu'il eſt poſſible, de donner une idée juſte du fait dont il s'agit; pour que ceux qui en voudront juger, ne s'y laiſſent ſurprendre ni prévenir; & d'examiner la qualité de la terre, d'où ces corps ont été exhumez.

En conſéquence, je dis que l'endroit dans lequel ces Dames ont été inhumées, eſt une terre glaiſe, homogene, fort compacte & fort ſerrée, que l'air ni l'eau ne doit pouvoir pénétrer.

Tout le monde ſçait que dès le moment de la ſéparation du corps & de l'eſprit, les corps tendent à la pourri-

ture ; & que pour empêcher que l'air n'en ſoit infecté, ce qui incommoderoit les vivans, on les enterre ; & qu'en pluſieurs endroits, ſur tout dans les Maiſons Religieuſes, on couvre les corps de chaux vive ; parce que la chaux, qui eſt une pierre calcinée, gorgée de corpuſcules de feu, brûlante, corroſive, & dévorante, eſt très propre à détruire, & à abſorber fort promptement dans les cadavres tout ce qu'il y a de corruptible. C'eſt ce qu'on a fait à ceux dont je viens de parler. Donc la chaux vive ainſi répanduë ſur ces corps a dû les conſumer en très-peu de temps, ce qu'elle n'a point fait cependant.

Mais de ce que la glaiſe ne ſe laiſſe pénetrer ni de l'eau ni de l'air, on tire des conſéquences, qui ſont que les corps inhumez à l'ordinaire, & comme je viens de le dire, étant enfermez dans une terre glaiſeuſe, l'air & l'eau, qui doivent être les agens de l'écartement & de la fonte de la chaux, & qui par ce moyen donnent la liberté aux corpuſcules de feu de s'entr'unir, & d'agir enſuite comme le feu-même, ſur tout ce qui ſe trouve expoſé à ſa fu-

reur, n'ont pû se glisser jusqu'à la chaux; ensorte que ces corpuscules ont été subitement étouffez, éteints, & par conséquent sans pouvoir agir, comme ils auroient fait. Je veux bien en convenir, & j'en donne moi-même un exemple pour le prouver. Mettez de la chaux vive dans un vaisseau qui soit un peu fort, sans quoi il creveroit: versez de l'eau dessus: bouchez bien le vaisseau dans le tems qu'elle sera le plus en fougue; elle cessera de s'ouvrir, & les particules de feu d'agir, parce qu'elles s'éteindront dans le moment, mais seulement celles qui se seront dégagées de la chaux. Car s'il en reste qui ne soit point fonduë ou ouverte, qui ne sçait que les corpuscules qui y seront engagez, y resteront emprisonnez, & sans agir, jusqu'à ce que la chaux soit parfaitement fonduë. Ce que je dis, parce que quelques personnes ont avancé que la chaux étoit éteinte avant qu'on l'eût mise sur les corps conservez. Le contraire est prouvé par le Reverend Pere François Récollet très-digne de Foi, qui se trouva le jour de l'exhumation de ces corps à l'Hôpital général, & qui voulut bien

aider à en ſéparer quelques reſtes de chaux, qui n'étoit pas fonduë, & qu'il trouva très-chaude & très-brûlante ; ſur tout celle qui s'étoit trouvée placée ſur les mains de la premiere Religieuſe, qui ſe ſont trouvées flexibles & parfaitement conſervées. Donc la chaux n'étoit pas éteinte, lorſqu'on l'a répanduë ſur ces corps ; & elle auroit dû les avoir conſumez ou entierement deſſechez, ce qu'elle n'a point fait.

Suppoſons donc à préſent que la chaux étoit éteinte, ou ſi bien empriſonnée dans la glaiſe, que quoique vive elle ſera reſtée ſans pouvoir agir par l'interruption de l'air & de l'eau ; ce qui nous la doit faire regarder comme une terre morte, comme un corps dépoüillé de tout principe d'action, & enfin comme une matiere indifférente ; & pour lors ces corps ſeront abandonnez au ſort ordinaire de tous les cadavres, qui eſt de ſe détruire peu-à-peu, & plus ou moins vîte par la pourriture ; je dis plus ou moins vîte, parce qu'une perſonne décedée d'une mort violente, d'ailleurs bien conſtituée, & qui auroit perdu tout ſon ſang, ne ſe corromproit pas ſi promptement

qu'une morte de la petite vérole, qui eſt la maladie, & le genre de mort des Réverendes Meres dont je parle; puiſque les morts de la petite vérole de 1702. en Canada, étoient, avant que de l'être, la plûpart corrompus, & que les plus fins Aromates de l'Antiquité n'auroient pû les défendre de corruption; ce qui obligeoit de les enterrer le plus promptement qu'il étoit poſſible, quoique ſouvent les enterremens étoient retardez faute de gens propres pour les faire. Car à peine y avoit-il aſſez de perſonnes ſaines, pour ſoigner les Malades. Ce qui étant, les Dames mortes auroient dû peu-à-peu être détruites, & entierement conſumées; ce qui n'eſt pourtant pas.

On pourſuit, & on dit que la chaux ainſi dégenerée doit être comparée à certaines terres plâtreuſes, ſéches, ſabloneuſes, dans leſquelles on trouve tous les corps qu'on y enterre, conſervez; ce que la chaux a dû faire en ſe fondant, & en ſe gliſſant dans toutes les parties de ces corps: je veux bien en convenir. Mais on doit faire attention que les terres dont on parle, n'ont point de caprice, & qu'elles traitent égale-

ment tous ceux qu'on veut bien leur confier ; je veux dire que tous les corps qu'on y enterre, ſont également conſervez : au lieu que notre chaux, comme nous la regardons, dégenerée de tout principe actif, ou dont les principes actifs ſont enchaînez, eſt une ouvriere qui a des hauts & des bas, & qui n'eſt point ſûre de ſon fait ; car elle détruit, elle conſerve, & comme le Soleil elle durcit, elle fond, ou du moins elle conſerve les liqueurs dans leur fluidité naturelle, quoique très-ſuſceptible de Coagulation & de pourriture. Effectivement il faut qu'elle fixe tous les principes fermentatifs de ces corps, pour en avoir pû conſerver les parties ſolides, comme le ſel marin conſerve les viandes ; ce qu'il ne ſçauroit néanmoins faire que pour un peu de tems, au lieu qu'il y a vingt-cinq ans que ces Dames ſont décedées, & il faut que par une même vertu elle ait conſervé le ſang dans ſa fluidité, & ſa couleur naturelle & ſans odeur.

Je ne connois aucun mixte, ni aucun Ouvrage de Chymie capable de produire des effets ſi differens. Il faut

cependant que la chaux priſe comme on voudra, ait quelques qualitez cachées du moins à moi, par le moyen deſquelles elle peut détruire une certaine perſonne aujourd'hui, en conſerver une autre demain, reſpecter dans une même perſonne une partie de ſon corps, & en détruire une autre: cela m'étonne, parce que la chaux a dû agir également. Elle a donné de la fermeté aux parties charnuës, qui ſont les muſcles qu'elle a contenus dans leur atitude, & dans leur configuration naturelle, qui eſt une conſervation combattuë, parce qu'on la croit faite par une addition accidentelle, pendant qu'elle a reſpecté la peau, & les tendons des parties conſervées dans une ſoupleſſe très-naturelle. Il a cependant fallu, pour que la chaux ait pû parvenir juſqu'aux muſcles, qu'elle ait paſſé à travers les pores de la peau, comme par un philtre, ſans néanmoins l'avoir intéreſſée, ce qui me paroît très-difficile, parce que la chaux que je ne crois pas avoir été éteinte, auroit dû la détruire abſolument, ce qu'elle n'a point fait. Enfin la chaux a détruit, & elle a conſervé dans le

même terrain des Religieuses inhumée de la même maniere, sans conserver plusieurs autres personnes qui avoient été enterrées dans le même caveau long-tems avant que Monseigneur ait acheté cette Maison des Révérends Peres Récollects, pour y établir son Hôpital Général, & dont on a seulement trouvé les os.

Ainsi, qu'on regarde la chaux comme étant éteinte, ou comme étant très-vive, j'avouërai ingenument que le fait est problématique, mais que s'il falloit cependant décider, je ne pourrois moins dire, sinon qu'il y a de l'extraordinaire; & je pourrois peut-être sans témerité, en dire davantage.

A l'occasion de ce fait si merveilleux & si extraordinaire, nous allons en mettre un autre qui en approche. Il y a environ cinq ou six ans que les Sauvages Iroquois du saut Saint Loüis transporterent leur Village au lieu où il est présentement. Comme la Nation Iroquoise a beaucoup d'attache à ses parens même défunts; les Sauvages en déménageant, exhumerent les corps morts pour en apporter avec eux les os. Parmi cette multitude, on trou-

va le corps d'une jeune fille entierement décharné, excepté le poignet droit, dans lequel elle tenoit un petit Crucifix de cuivre jaune ſur du bois. Ce poignet étoit dans tout ſon entier ſans aucune corruption. Le Crucifix paroiſſoit auſſi clair & auſſi beau, que s'il eût toûjours été précieuſement gardé, & l'endroit du Suaire ſur lequel il appuyoit, étoit dans tout ſon entier, quoique tout le reſte fut réduit en pouſſiere. Au récit de cet événement tout *Mont-Rèal* cria au Miracle: & comme cette Ville n'eſt éloignée que de trois lieuës de ce Village Iroquois, tout le monde y courut pour honorer celle, dans qui Dieu venoit d'opérer une choſe ſi extraordinaire. On l'appelloit une ſeconde *Catherine*. On ſçait aſſez, & même en France, qu'il y a dans ce Village une jeune fille nommée *Catherine* morte en odeur de Sainteté, & qui depuis ſa mort fait très-fréquemment des miracles. On la nomme dans ce Païs-là la bonne *Catherine*. Notre ſeconde *Catherine*, qui avoit nom *Marie*, étoit venuë depuis peu du Païs des Iroquois avec ſon Pere & ſa Mere dans cette Miſſion de Chré-

 tiens

tiens Iroquois domiciliez parmi les François. Ils furent instruits tous trois. Un an ou deux après leur Baptême, la jeune *Marie* tomba malade, & mourut de cette maladie, âgée de 12. à 13. ans environ. Étant prête de mourir, & voyant son Pere & sa mere fort affligez (car la tendresse des Peres & des Meres pour leurs enfans parmi les Sauvages est au-dessus de ce qu'on en peut dire) elle leur dit qu'elle avoit une chose à leur demander; c'est de ne jamais songer à retourner au Païs, quelque envie que pût leur en faire naître le Démon ennemi du Salut des hommes. Ils le lui promirent volontiers. Notre bonne moribonde mourut comme elle avoit vécu; car elle mourut en Sainte, & depuis son arrivée dans cette Mission, elle avoit mené une vie qui l'avoit fait admirer de tous les autres. Son plaisir, & son exercice le plus ordinaire pendant sa maladie, étoit de baiser fréquemment & amoureusement son Crucifix : elle l'avoit presque toûjours collé sur ses lévres. Enfin elle expira, le tenant à la main. Sa Mere sçachant l'attache que notre petite prédestinée avoit à ce signe sacré,

le lui laissa dans la main qu'elle appuya sur sa poitrine par dessus la chemise, en disant : Il faut l'enterrer avec la figure de l'Auteur de notre Salut, qu'elle a tant aimé pendant qu'elle vivoit, & pour qui elle a fait paroître un si grand amour pendant sa derniere maladie. Cette main qu'on a trouvée dans son entier au moment de l'exhumation du corps tout réduit en poussiere, s'est dans la suite desséchée peu-à-peu sans se corrompre, Dieu s'étant contenté de la conserver plusieurs années dans son entier, & sans aucune altération, cela suffisant pour faire connoître le bonheur de sa servante, & par-là animer les Sauvages à avoir une grande confiance en Jesus crucifié, & une grande vénération pour la Croix.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois d'Août 1728.

ART. LXXVI. L*Ettre de M. Gauger A. en P. & C. R. sur la differente refrangibilité des Rayons de la lumiere, &c.* Page 1397.

ART. LXXVII. Plan du Traité de la lumiere, &c. p. 1400.

ART. LXXVIII. *La Religion Chrétienne prouvée par l'accomplissement des Prophéties de l'Ancien & du Nouveau Testament, &c.* p. 1407.

ART. LXXVIII. *Analyse Astronomique de l'Hypothése Lunaire du Calendrier Grégorien, &c.* p 1435.

ART. LXXIX. *Remarques sur l'Article XLI. des Mémoires d'Avril dernier, &c.* p. 1461.

ART. LXXX. *La Religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'Antiquité, &c.* p. 1478.

ART. LXXXI. *Essai Philosophique sur la Providence, &c.* p 1505.

ART. LXXXII. Titi Flavii Clementis Viri Consularis & Martyris Tumulus illustratus, &c. *C'est-à-dire, Dissertation contenant des Eclaircissemens sur le Tombeau de Titus Flavius Clemens Consulaire Martyr, &c.* p. 1531.

ART. LXXXIII. Disquisitio in Dissertationem, &c. *C'est-à-dire, Réflexions sur la Dissertation contenant des Eclaircissemens sur le Tombeau de Titus Flavius Clemens Martyr, &c.* page 1544.

ART. LXXXIV. Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois de Sept. 1728. page 1549.

ART. LXXXV. *Nouvelles Litteraires.*

D'ITALIE. *De Rome.* p. 1551. 1555.

D'ANGLETERRE. *De Londres.* page 1554. 1556. 1562. 1568. 1571.

D'Edimbourg. p. 1556.

DE HOLLANDE. *De Rotterdam.* page 1557.

D'Amsterdam. p. 1571.

De Dort. p. 1572.

DE FRANCE. *De Paris.* 1562. 1565.

1567. 1568.
De Strasbourg. p. 1557.
De Trevoux. p. 1556.
De Quebec. p. 1572.

Fin de la Table.

Errata pour le Mois d'Août 1728.

PAge 1397. ligne 16. *Mettez en Titre* Problême de Dioptrique. Pag. 1401. lig. 26. Simes *lis.* Sinus. Pag. 1404. lig. 7. le Fait, *lis.* les Fait Pag. 1408. lig. 26. on le voit de, *lis.* on le voit des. Pag. 1416. lig. 20. premiere, ôtez la virgule. Pag. 1434. lig. 21. sentimens raisonnables *lis.* sentimens plus raisonnables. Pag. 1435. lig. 14. Astronomique *lis.* Astronomiques. Pag. 1448. lig. premiere fotmera *lis.* formera. Pag. 1450. lig. premiere Lunaire, *lis.* Lunaires ; Pag. 1451. lig. 8. $\frac{10}{45}$ *lis.* $\frac{10}{47}$: Pag. 1459. lig. 6. $\frac{35}{47}$ *lis.* $\frac{15}{47}$ lig. 20. $\frac{33}{45}$ *lis.* $\frac{33}{47}$ Pag. 1462. lig. 16. l'empire e quoi qu'ils *lis.* l'Empire, quoiqu'ils. Pag. 1471. lig. 14. leur *lis.* lui. Pag. 1496 lig. 26. par les bornes, *lis.* car les bornes. Pag. 1513. lig. 28. bien, si *lis.* bien : si. Pag. 1515. lig. 21, peu croire *lis.* peut croire, lig. 26. ponr *lis.* pour. Lig. dern. le fortifier *lis.* les fortifier. Pag. 1527. lig. 3. tous le tems *lis.* tous les tems. Pag. 1531. lig. 4. Urbinis *lis.* Urbini. Pag 1546. lig. 3. Tanslation *lis.* Translation. Pag. 1546. *l.* 11. *Dominus* & parceque *lis.* Dominus &c. parceque. Pag. 1550. lig. 8 le 14. à *lis.* le 24. à lig. 18. le 24. immersion à 4 h. *lis.* à 2 h.

MEMOIRES

POUR

L'HISTOIRE

DES SCIENCES

ET

DES BEAUX ARTS.

Septembre 1728.

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts,

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Septembre 1728.

De l'Imprimerie de S. A. S.

A TREVOUX,

& se vendent à Lyon,

Chez CLAUDE PLAIGNARD, Libraire ruë Merciere, au Grand Hercule.

M. DCCXXVIII.

Avec Approbation & Privilége.

CES MEMOIRES SONT COMMENCEZ au mois de Janvier 1701. & se vendent 15 s. le mois en blanc ; & brochez, 16. s.

Année	1701.	9. vol.
———	1702.	12. v.
———	1703.	12. v.
———	1704.	13. v.
———	1705.	12. v.
———	1706.	12. v.
———	1707.	12. v.
———	1708.	12. v.
———	1709.	12. v.
———	1710.	12. v.
———	1711.	12. v.
———	1712.	12. v.
———	1713.	12. v.
———	1714.	12. v.
———	1715.	12. v.
———	1716.	12. v.
———	1717.	12. v.
———	1718.	12. v.
———	1719.	12. v.
———	1720.	5. v.
———	1721.	12. v.
———	1722.	12. v.
———	1723.	12. v.
———	1724.	12. v.
———	1725.	12. v.
———	1726.	13. v.
———	1727.	12. v.
———	1728.	9. v.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.

Septembre 1728.

ARTICLE LXXXVI.

HISTOIRE DE LA DERNIERE Révolution de Perse. A Paris, chez Briasson M. DCCXXVIII. Deux Volumes in 12. *Le premier de plus de* 500. *pages; Le second, de* 432. *Dans quelques Exemplaires on a mis : A la Haye, chez Gosse, & Neaulme ;mais c'est la même édition de Briasson.*

L'Histoire, dont nous allons rendre compte, est nouvelle pour le fond, aussi-bien que pour la forme. Car on va voir, qu'on n'étoit pas instruit *de la derniere Révolution de Perse*, pour

avoir lû ce qu'en ont dit les relations qui ont couru.

Il falloit des tîtres plus sûrs & mieux circonstanciez. L'Auteur de cette *Histoire* les a trouvez dans un Écrit Latin du Pere *Krusinski* Jesuite Polonois, qui, après avoir demeuré vingt ans à Ispahan, n'en sortit que vers la fin du Siége, & qui, par les rapports très-particuliers qu'il a eus avec les Ministres du Prince détrôné, & avec un des principaux Officiers du Parti des Usurpateurs, a sçû à fond le détail de ce grand événement. Voilà ce qui donne à l'Auteur la confiance de dire: » C'est donc sur les Mémoires fidéles » & précis d'un homme intelligent & » desintereſſé, qui n'expose que ce » qu'il a vû lui-même, ou ce qu'il a » appris *de la bouche propre* des Mi» nistres les mieux instruits & les plus » autorisez des deux Partis, que je » donne au Public la *présente Histoire*; » & j'ose dire, qu'il n'y en a guéres, » sur quoi on puisse autant compter, » pour la vérité & la certitude des » faits, que sur celle-ci, au moins jus» qu'à la fin de 1725. Car les Mémoi» res du Pere *Krusinski* ne vont pas

» plus loin. A l'égard de ce qui s'eſt » paſſé depuis la fin de *ladite* année » juſqu'à préſent », on a été obligé de s'en rapporter aux nouvelles publiques.

Dans un ordre différent de celui de la Relation Latine, on expoſe d'abord dans celle-ci l'état des affaires de Perſe ſous le dernier des Sophy, lorſque l'Uſurpateur forma le deſſein de s'en rendre Maître. Des deſordres du Gouvernement Perſan on paſſe à l'origine des Aghvans, qui ont conquis le Royaume; & telle eſt la matiere du premier Volume. Le ſecond commence au départ de *Myrr-maghmud*, lorſqu'il ſortit de Candahar, pour aller aſſiéger *Kirman*, & enſuite *Iſpahan*, & contient toute la ſuite de la *Révolution*, juſqu'au Traité de Paix conclu entre le Grand-Seigneur & le Sultan *Aſzraff*, lequel rend celui-ci paiſible poſſeſſeur du Trône uſurpé. Tout cela eſt précedé d'une *Hiſtoire abregée des Sophy*, pour ſervir *d'introduction à l'Hiſtoire de la derniere Révolution de Perſe.*

Comme le Mémoire du P. *Kruſinski* ne commence à citer les années que

vers 1720. deux ans avant le détrônement de *Scha-hussein* ; il a fallu chercher une datte, qui servît à fixer les événemens précedens. L'Auteur la tire de l'Ambassade de Moscovie, qui donna tant d'allarme à la Cour de Perse, par rapport à la puissance du *Czar* devenuë formidable, même en Asie, depuis la défaite entiere du Roi de Suéde. Cette Ambassade, dit notre Auteur, ne pût arriver à *Ispahan* qu'après la Bataille de *Pultowa*, donnée le huit de Juillet 1709. Et parce que ce fut à l'occasion de cette Ambassade, que *Myrr-weis* fut renvoyé à Candahar, où peu après son arrivée, il se souleva ; on a lieu de fixer son renvoi & sa révolte, aux derniers mois de l'année 1709. On lui donne quatre années depuis qu'il fut envoyé à Ispahan par le Prince *Georgi-kan*, comme un esprit dangereux, jusqu'à son retour à Candahar. Ainsi il sera arrivé à la Cour de Perse environ l'an 1705. On n'envoya contre lui une Armée que deux ans après sa révolte : ce fut donc en 1711. Pour trouver place à des faits importans, racontez dans le Mémoire Latin, on met la mort de *Myrr-weis*

en 1717. En 1719. la Cour de Perſe fit marcher une Armée contre *Maghmud.* L'expédition ne fut pas heureuſe pour les Perſes. Mais en 1720. *Luſt-ali-kan* eut plus de ſuccès. Depuis ce tems, les faits ſont dattez par le Pere *Kruſinski*, & l'on n'a plus beſoin de recourir aux conjectures, pour les rapporter à leur place.

Une petite digreſſion que l'Auteur fait dans ſa *Préface*, ſur les monnoyes de Perſe, ne ſera pas inutile à ceux qui liſent les Rélations de ce Païs là. *Le Toman*, dit-il, n'eſt point une monnoye en eſpece, mais une monnoye de compte. Du tems de *Tavernier*, qui fit ſon dernier voyage en 1663. le *Toman* étoit à 50. livres de notre monnoye. On ne peut douter, ajoûte-t'il, que du tems que *Gemelli* voyageoit en Perſe, c'eſt-à-dire, en 1694. le *Toman* ne fût monté au moins à 55. livres. Auſſi le Pere *Kruſinski*, qui y alla huit ou neuf ans après, évaluë-t'il le *Toman* à 60. livres. Une Lettre d'un Capucin d'Alep, inſérée dans le Mercure de Janvier 1727. confirme cette évaluation. Il y a encore en Perſe une autre monnoye de compte,

appellée *Or*. Il faut huit *Larins*, pour faire un *Or*, & 80. *Larins*, pour faire un *Toman*. On ne bat point en Perse de monnoye d'or, si ce n'est à l'avénement des Rois à la Couronne, pour faire des liberalitez au Peuple : mais ce n'est point une monnoye courante.

Enfin on a mis à la tête de la Rélation une Carte de Perse, où l'on voit les lieux dont il est parlé dans cette Histoire, autant qu'on a pû en déterminer la position. Pour ceux qui n'y sont pas nommez on n'a pas jugé à propos d'en embarrasser la Carte.

Abregé de l'Histoire des Sophy.

On appelle Sophy, en Europe, bien ou mal, les Rois de Perse de la derniere Race, qui ont occupé ce Trône depuis deux cens ans, & qui viennent de le perdre par l'abdication de *Schahussein*. Les Rois de Perse de la Race des *Sophy*, se prétendent issus *d'Ali*, Cousin germain & Gendre de Mahomet, dont il avoit épousé la fille, nommée *Fatime*. *Ali* ayant succedé à son Beau-pere, changea tellement sa Loi, qu'elle pouvoit être regardée

comme une Loi nouvelle. Le plus grand nombre s'en tint à la Loi de *Mahomet*, conſervée par *Omar*, l'un de ſes principaux Diſciples : les autres embraſſerent la Réforme d'*Ali*. Celui-ci mourut empoiſonné, & laiſſa deux fils. L'aîné, nommé *Hocen*, périt par le poiſon. *Huſſein* le cadet, lui ſucceda & mourut, diſent les Perſes, pour la défenſe de la Doctrine de ſon pere. Il laiſſa douze fils que les ſectateurs d'*Ali* regardent comme autant de Prophêtes. L'un des plus célebres fut *Muza-Caim*, ou *Mouſſa-Caïzem*, duquel, après bien des générations, on prétend que fut iſſu *Sophy*, le premier de la Maiſon de ce nom, dont on ait connoiſſance. Pour diſtinguer les Sectateurs d'*Ali*, de ceux d'*Omar*, il leur donna un bonnet de laine rouge à douze plis, en mémoire des douze Prophêtes, au lieu du Turban de toile, dont ſe ſervent les autres Mahométans. *Sophy* vivoit ſur la fin du quatorziéme ſiécle. Il laiſſa héritier de ſon zéle pour ſa Secte, ſon fils *Guines*, moins connu par lui-même que par la réputation de ſon pere, & par celle de ſon fils *Schich-Eidar*, à qui propre-

ment la Maison des Sophy doit son élévation. Son zéle pour sa Religion, qu'il réforma à sa maniere, & où il fit beaucoup de changemens, lui attira de toutes parts une foule de Disciples qu'il s'attachoit, en leur persuadant qu'il n'y auroit de sauvez, que ceux qui suivroient sa Réforme; & que ce Mystere lui avoit été révélé. Ainsi prêchoit *Schich-Eidar* à *Ardevil* sa patrie, dont on prétend qu'il étoit Seigneur. Sa vie simple, austere, réguliere, le mit en telle considération, qu'*Ussum-Cassan*, qui de Gouverneur d'Armenie, s'étoit rendu paisible possesseur du Trône de Perse, lui donna sa fille en Mariage. *Ussum-Cassan* laissa le Trône à *Jacup* son troisiéme fils, lequel fut empoisonné l'an 1485. par la Reine son Epouse, qui prétendoit mettre à sa place un Seigneur de la Cour, à qui elle s'étoit prostituée. Le Roi la força de boire avant lui de la coupe meurtriere. Il en but ensuite, & en fit boire à son fils âgé de huit ans. Tous trois périrent dès cette même nuit. *Jacup* étant mort sans enfans; *Julaver*, l'un des premiers du Royaume, s'en empara, & regna trois ans. *Basingir* lui

ſucceda en 1488, juſqu'en 1490. Après lui, *Ruſtan*, jeune Seigneur de vingt-ans, regna ſept ans. Le concours des Peuples qui ſe rendoient de toutes parts à *Ardevil*, auprès de *Schich-Eidar*, lui donna de l'ombrage. Il craignit qu'un Gendre d'*Uſſum-Caſſan* ne fît valoir les juſtes droits que ſa femme pouvoit lui donner ſur la Couronne de Perſe. Pour ſe délivrer de cette inquiétude, il le fit tuer, & perſécuta tellement ceux de ſa Secte, que pluſieurs l'abandonnerent. Un des principaux Seigneurs du Royaume, nommé *Aghmat*, vengea cet attentat par la mort de l'Uſurpateur; & n'ayant occupé le Trône que ſix mois, il périt lui-même dans les tourmens, ſurpris à *Tauris* par *Carabès*, l'un des Officiers de *Ruſtan*. On choiſit pour Roi un Seigneur nommé *Alvante*, à qui ſa parenté, avec *Uſſum-Caſſan*, fit donner la préférence. Enfin, *Iſmaël*, fils de *Schich-Eidar*, fixa dans ſa Maiſon le Trône chancelant, & ſi ébranlé depuis quatorze ou quinze ans. On le compte pour le premier Roi de la Maiſon des *Sophy*.

Schich-Eidar avoit laiſſé trois fils. A

Septembre 1728.

ſa mort, les deux aînez s'enfuirent, l'un dans l'Aſie Mineure, l'autre à Alep. *Iſmael*, encore enfant, fut emmené en Hircanie, chez *Pyrchalim*, ami de ſa Maiſon, Maître de quelques Places ſur la Mer Caſpienne. Ce jeune Prince né avec des qualitez avantageuſes, beaucoup d'éloquence, un grand courage, une phyſionomie noble & heureuſe, un zéle ardent pour ſa Religion, attira à ſon Parti, non plus le Peuple ſeulement, comme ſon pere, mais auſſi des gens de Qualité. Avec ce ſecours, & quelques renforts que lui envoya *Pyrchalim*, il ſe mit d'abord en poſſeſſion des Terres qu'*Uſſum-Caſſan* avoit données en dot à ſa mere en Armenie. Il força enſuite le Château de *Marmurlac*, où il trouva de grandes richeſſes, & prit *Sumach*, Capitale de Méſopotamie, dont il donna le pillage à ſes Troupes. Dès-lors il ſe propoſa la Conquête de la *Perſe*. Il marche vers *Tauris*, qui en étoit alors la Capitale, & y eſt reçû ſans réſiſtance. *Alvante* ſurpris & hors d'état de ſe défendre, ſe retire du côté de l'Arménie. Le Vainqueur l'y pourſuit; &, avant la jonction des Troupes de

Moratcham, qui s'avançoit pour secourir son frere, il attaque *Alvante*, lequel périt dans le combat. *Moratcham* tourne vers *Tauris* pour reprendre cette Ville : *Ismael* le prévient, l'atteint à moitié chemin, le défait, & le met en fuite l'an 1499. que l'on regarde comme le premier de son Regne. L'année suivante, il poursuivit *Moratcham*, qui s'étoit retiré chez *Aladul*, Roi de Cappadoce. En 1501. il les battit auprès de Babylone, dont il s'empara, ainsi que de la Mésopotamie, & de toutes les Provinces voisines. Il n'en demeura pas-là : il porta ses armes victorieuses chez les Albaniens, les Ibériens (aujourd'hui les Géorgiens,) & les Tartares, qu'il soumit de nouveau au Tribut qu'ils refusoient depuis quatre ans de payer à la Perse. Une victoire signalée, qu'il remporta sur le Roi de *Samarcant*, allarma jusqu'au *Soldan* d'Egypte, & au Grand Seigneur-même *Bajazet* II. *Ismaël* lui fit la guerre, aussi bien qu'à Selim son Successeur.. Il mourut en 1525. à l'âge de 45. ans, comblé de gloire, & Maître d'une des plus vastes Monarchies du Monde.

Thamas fils-aîné d'*Ismaël* lui succeda âgé de 18. ans. Ce fut un Prince odieux & méprisable dans la Paix, par son avidité, ses injustices, sa négligence dans les affaires, qu'il abandonnoit à ses Ministres, entierement livré à la volupté, & aux plaisirs dans son Haram, (c'est le Sérail en Perse,) où il fut une fois dix ans de suite, sans en sortir. Dans la Guerre, il ne laissa pas de se gouverner en Prince habile, dit notre Auteur. Il eut de grandes Guerres à soûtenir contre les Turcs. Les Conquêtes que ceux-ci firent sur lui, leur coûterent tant, que Soliman se repentit de s'y être embarqué. En 1549. *Thamas* défit une Armée de deux cens mille hommes, commandée par Soliman en personne, qui y perdit cent trente mille des siens, sans compter plusieurs mille qui périrent de leurs blessures ou de misere, en se retirant. La Paix se fit aux dépens de la vie de Bajazet, fils de Soliman, lequel s'étant retiré auprès de *Thamas*, avoit été le sujet & l'occasion de cette Guerre. Le Persan le sacrifia au ressentiment de son pere, & à ses propres intérêts. *Thamas* mourut en 1576, âgé

d'environ 68. ans. Il avoit fixé ſon ſéjour à *Casbin*, abandonnant *Tauris*, qui avoit toûjours été la Capitale du Royaume. Pour ſe délivrer des inquiétudes domeſtiques, il s'étoit défait de deux de ſes freres; & le troiſiéme, par ſa mort, l'avoit laiſſé tranquille au-dedans du Royaume. Il nomma pour ſon Succeſſeur *Caïdar Mirizès*, le troiſiéme de ſes fils, âgé de 17. ans. Ce choix déplut aux Grands, qui déférerent la Couronne à *Codabendé* l'aîné. Celui-ci la refuſa. Apparemment, il ne ſe ſentoit pas aſſez de mérite pour la porter. *Iſmaël* ſecond fils de *Thamas* ne fut pas ſi dégoûté. Il l'accepta, ſans ſe faire beaucoup prier.

Ce Prince avoit 43. ans, & étoit actuellement en priſon, où ſon pere l'avoit retenu, pour arrêter ſon humeur inquiette, qui lui avoit fait violer la Trêve, ou la Paix faite avec les Turcs, & pour contenter un Miniſtre qui ne l'aimoit pas, & des Grands qui le craignoient. Il commença ſon Regne en Tyran par un trait de diſſimulation & de cruauté. Pour s'aſſurer de ceux qui ne lui étoient pas affectionnez, il s'enferma durant quel-

ques jours dans ſon Palais : il fit publier ſa mort, & faire les Cérémonies des Obſéques. Les indiſcrets donnerent dans le piége. Le Roi, qui avoit des eſpions, en fit arrêter une partie, & pourſuivit ceux qui s'enfuirent. Les Turcs voulurent profiter de la conjoncture. Pour n'avoir pas deux Guerres à ſoutenir, *Iſmaël* fit mourir ceux des Grands qui lui donnoient le plus d'inquiétude, & ſe diſpoſa à faire tête aux Turcs. La mort le prevint. Il fut empoiſonné en 1577. par ſa ſœur *Petianconcona*, à l'inſtigation des Grands du Royaume, & de ſes propres Freres, qui redoutoient ſa cruauté.

Tel fut *Iſmaël* II. Après ſa mort on revint à *Codabendé*, qui fit encore quelques façons : mais enfin il eut la complaiſance de ſe laiſſer mettre ſur le Trône. Il en fut plus digne qu'il ne ſe le jugeoit lui-même. *Bizarus* en fait un grand Prince, aimant la gloire, & réſolu d'augmenter ſa Puiſſance. D'autres Écrivains le repréſentent comme un Prince foible, mou, paſſant le tems au jeu, & avec les femmes. Il ne fit la Guerre que par ſes Lieutenans, demeurant ordinairement

enfermé dans ſon Palais. C'eſt, dit-on, qu'il avoit la vûë foible. En Prince Mahometan, il commença ſon Regne par le meurtre de ſes trois Freres, qu'il attira vers lui en trahiſon. Dès la premiere année, ſon fils aîné prit la Ville de *Van*, ſur les Confins de l'Arménie, & gagna contre les Turcs une grande bataille. Dans une autre occaſion, on prétend qu'il leur tailla en piéces 70000. hommes. Ils en perdirent enſuite 80000, & les Perſans 44000. Mais ceux-ci reprirent la Ville de *Szamachi*, dans le *Szirvan*, à la côte occidentale de la Mer Caſpienne. Cela arriva en 1578. Les Turcs reçûrent encore d'autres échecs, & firent des pertes conſidérables durant le Regne de *Codabendé*. Il mourut en 1585. laiſſant trois fils, *Emir Hemſe*, *Iſmaël* III, qui regnerent chacun quelques mois, & le Grand *Abas*.

Du vivant de ſon Pere, on voulut le lui rendre ſuſpect de trahiſon. Il ſe trouva innocent, & le premier Miniſtre *Mizra-Salmas*, qui l'avoit accuſé, eut la tête trenchée. *Abas* monta ſur le Trône à l'âge de 18. ans, dès l'année 1585, ſelon *Olearius*. Il fit

bien-tôt connoître qu'il vouloit gouverner en Maître abſolu, & par lui-même. *Murſchid-Kuli-Kan*, qui avoit été ſon Gouverneur, & à qui il devoit la Couronne, voulant conſerver ſur lui une ſorte d'Empire, il le fit mourir, lui, ſes parens, & ſes amis. A ſon avénement à la Couronne, il forma le deſſein de reprendre ce que les Turcs & les Tartares avoient enlevé à la Perſe. Il ſe remit en poſſeſſion de la plus grande partie du Coraſan, & repouſſa *Abdulla*, Prince des *Usbecs* dans *Meszat*, ou *Meſched*, lieu devenu fameux depuis, par le pélerinage qu'y établit *Abas*, à la place de celui de *la Mecque*. Pour affermir ſa Conquête, il demeura trois ans en *Coroſan*. Après ce tems, *Abdulla* entreprit d'y rentrer. Il tomba, avec ſon frere *Tilem-kam* & ſes trois fils, entre les mains du Vainqueur, qui leur fit trencher la tête. Les Turcs avoient conquis ſur la Perſe, depuis la mort d'*Iſmaël* I. au moins cent cinquante lieuës du Sud au Nord, depuis *Tauris* juſqu'aux extrémitez du Royaume de *Caket*; & autant, ou plus, depuis la Côte Occidentale de la Mer Caſpien-

ne, en tirant vers la Mer Noire; c'eſt-à dire, autant qu'eux & les Moſcovites en ont conquis dans la derniere Révolution. Ils avoient encore pris *Bagdat* ou *Babylone*, avec toute la Méſopotamie, & l'Aſſyrie. *Scha-Abas* reprit tous ces Païs, conquit ſur les Turcs un grand nombre de Places, & même un Port proche de *Trebizonde*. Il en fit autant le long de la Mer Rouge juſqu'à l'Ocean. Il prit *Balſora* ſur le Golphe Perſique, s'empara de Médine, célébre pour avoir été la Patrie de Mahomet, enleva aux Portugais l'Iſle d'*Ormus*, & abaiſſa fort leur puiſſance dans les Indes. Par ſes Exploits Militaires, il fut un des plus grands Capitaines qu'ait eus la Perſe: plus grand encore par ſa Politique, il fut le premier qui rendit les Rois Maîtres abſolus. Une partie du Royaume étoit comme partagée entre vingt petits Princes, qui s'appuyoient reciproquement, pour ſe maintenir dans une entiere indépendance. Pour établir un Gouvernement deſpotique & arbitraire, tel qu'il a été depuis lui, il s'attacha à ruïner les vieilles Troupes, & les anciennes Familles, en détrui-

ſant peu-à-peu les *Courtches* , dont étoient iſſuës ces Familles, & qui compoſoient le Corps de la Milice le plus redoutable aux Rois. Mais auparavant il remplit ſa Cour & ſes Troupes de ces peuples qui habitoient les extrémitez ſeptentrionales de la Perſe, comme les Géorgiens, & autres *Païs* d'alentour, leſquels originairement Chrétiens étoient ennemis des *Courtches*, deſcendus des Turcomans & des Sarrazins. L'ancienne Milice des *Courtches* ne fut pas détruite : mais depuis le Grand *Abas* on l'a tellement humiliée, qu'elle n'a pû donner d'inquiétude. Il apprit encore à ſes Succeſſeurs à ne mettre dans le Miniſtere que des Étrangers, qui n'ayant ni les mêmes liaiſons, ni les mêmes intérêts, que les Naturels du Païs, ne ſont ni ſi tentez, ni ſi à portée d'y exciter des troubles. Tant de gloire fut ternie par les injuſtes ſoupçons, auſquels il ſacrifia ſes trois fils, faiſant crever les yeux aux deux *puînez*, & mourir l'aîné dans la ſuite. La mort de *Sephi-Mirza* cet aîné, lui cauſa d'inutiles regrets, qui l'affligerent tant qu'il vécut. En 1629. ſur la fin de l'année, *Abas* mou-

rut à *Férabad*, Ville qu'il avoit bâtie dans la Province de *Mazandran*, au Sud de la Mer Caſpienne, où il ſe plaiſoit plus qu'en aucun autre lieu. Il avoit nommé, pour lui ſucceder, ſon petit-fils *Sain Mirza*, qu'il voulut qu'on nommât *Sephi*, du nom de ſon pere *Sephi-Mirza*.

Scha-Sephi ne ſe diſtingua que par ſes cruautez, il fit crever les yeux à ſon frere unique, il fit précipiter ſes deux oncles, freres de *Sephi-Mirza*, alléguant cette barbare & inſultante raiſon, que ces Princes étant aveugles, n'étoient bons à rien dans le monde. Il remplit le Royaume de ſemblables exécutions, & ſe rendit ſi odieux, que les femmes de ſon Haram réſolurent de l'empoiſonner. Il réſiſta au poiſon; & étant guéri après deux mois de maladie, il fit enterrer une nuit dans les Jardins du Haram, quarante femmes toutes vives, entre leſquelles on prétend qu'étoit ſa propre mere. Ce Prince ſans aucun mérite, qui put contrebalancer ſes vices, plûtôt téméraire que brave, dans les premieres années de ſon Regne, fit lever aux Turcs le Siége de *Bagdat*, & prit *Erivan*

d'aſſaut ; mais il en fut redevable à ſes Généraux. Il perdit dans la ſuite la premiere de ces deux Places, que les Turcs ont toûjours conſervée depuis ce tems-là, & *Candahar* Ville importante, ſur la frontiere Orientale du Royaume, d'où ſont partis les derniers Conquérans, qui viennent d'enlever la Perſe à ſes anciens Maîtres. Avant *Scha-Sephi* les enfans des Rois vivoient à la Cour en liberté, & on leur donnoit même des Gouvernemens. *Cha-Abas* ſon Ayeul changea cette Méthode, & introduiſit celle que l'on a ſuivie depuis. Il le fit élever dans le Haram, où l'on ne lui apprit qu'à lire & à écrire. Ses divertiſſemens ſe bornoient à tirer de l'Arc, & à ſe promener ſur ſon âne. *Abas* étoit ſi fort en garde contre ce Prince, quoiqu'incapable par ſon peu d'âge, de rien entreprendre, qu'on dit qu'il lui faiſoit tous les jours donner de l'Opium, pour le rendre ſtupide. Il n'y réüſſit pas mal. Son petit-Fils paſſa ſa vie ou avec les femmes, ou à boire, ou à la Chaſſe, ſe mêlant aſſez peu du Gouvernement. Les Médecins lui avoient ordonné l'uſage du vin, pour réchauffer ſon tem-

 pérament

pérament réfroidi par l'Opium. Il s'y livra brutalement, & l'on croit que ces excès lui causerent la mort, aidez du poison par lequel on se hâta de se défaire d'un tel Monstre. Il mourut donc en 1642. après douze ans de Régne. *Abas* II. succeda à l'âge de treize ans à *Sephi*. Ce Pere inhumain avoit ordonné à un de ses Eunuques de lui passer un fer sur les yeux: il entendoit un fer rouge. Mais l'Eunuque, qui avoit reçu cet ordre barbare, s'en tint fidélement à la Lettre, jugeant qu'un jour *Sephi* se repentiroit d'avoir fait perdre la vûë au seul héritier qu'il eut. En effet, se voyant près de mourir, il témoigna son regret. Le fidéle Eunuque l'assura qu'il avoit un reméde infaillible pour rendre la vûë au jeune Prince; & aussi-tôt il le lui présenta parfaitement guéri d'un mal qu'il n'avoit jamais eu. La joye qu'en eut le pere, lui prolongea, dit-on, la vie jusqu'au lendemain. Ç'auroit été dommage que le cruel Sephi eût rendu son petit-Fils incapable de regner. Après Ismaël I. & le Grand Abas, la Perse n'a point eu de meilleur Prince qu'*Abas* II. Il avoit l'ame grande & noble, aimoit

fort les Étrangers, protégeoit hautement les Chrétiens, qu'il ne vouloit pas qu'on inquiétât ſur leur Religion, diſant qu'il n'y avoit que Dieu qui fût Maître des Conſciences : principe, dont tant de Sectes abuſent en faveur de la Tolérance. Il ne faut pas croire qu'*Abas* fût ſans défauts, il aima trop le vin, & ſe laiſſa quelquefois emporter à des actions cruelles. Il n'avoit que treize ans, quand il prit le Sceptre en main. Incapable de le porter, il ſe repoſa ſagement du ſoin des affaires, ſur ſa mere, & ſur l'*Athemat-Doulet*, âgé de près de quatre-vingts ans. Les choſes furent aſſez tranquilles durant trois ans, juſqu'à ce que *Jani-Kan*, le plus puiſſant Seigneur de la Cour, eût l'audace de tuer le ſage Vieillard, premier Miniſtre, comme par Ordre du Prince. La foibleſſe de ſon âge le força de diſſimuler. Il donna même à l'Aſſaſſin la Charge du mort & la confiſcation de ſes biens; & deux jours après, il le fit Généraliſſime des Troupes. Mais le perfide ayant oſé former le deſſein de forcer le Haram, pour donner la mort à la Mere du Roi, ce Prince le prévint, & lui fit porter la peine

dûë à ses Attentats. *Tavernier* attribuë cette juste vengeance à *Scha-Sephi* : mais *Chardin* mieux instruit & plus exact, la restituë au Prince, dont nous parlons. Par ce coup de vigueur, il signala le commencement de son Gouvernement, & prit dès-lors les Resnes en main. Il n'avoit guéres que 18. ou 19. ans, lorsqu'il entreprit le Siége de *Candahar*, Ville livrée au Mogol sous le Regne de son pere. Il la reprit, & toute la Province, & la conserva toûjours, malgré les efforts des Indiens, qui l'ont assiégée dans la suite plusieurs fois, avec des Armées de trois cens mille hommes. Trop heureux dans cette funeste Conquête, qui a coûté depuis peu d'années le Trône de Perse à ses Successeurs! Car si les *Aghvans* étoient demeurez sous la Domination du Grand Mogol, ils n'eussent pas entrepris de se rendre Maîtres de l'Empire des Sophy. Plus *Abas* avançoit dans son Regne, plus il se faisoit aimer de son Peuple. Zelé pour la Justice, il punissoit séverement les Gouverneurs & les autres Officiers, qui abusoient de leur autorité pour opprimer la foible multitude. Il avoit

formé le projet d'étendre les limites de ſon Royaume, du côté du Septentrion. Pour y réüſſir, il avoit pris de bonnes meſures, & fait de grands préparatifs; ſur tout il avoit amaſſé beaucoup d'argent, ſans incommoder ſes Sujets. Le moyen dont il ſe ſervit, fut de ne point remplir de grands poſtes, qui venoient à vacquer, & d'appliquer à ſon Épargne les Appointemens qui y étoient attachez; ce qui lui valoit, à ce qu'on prétend, plus de douze millions par an. La mort renverſa ces grands projets, & enleva *Abas* le 25. de Septembre 1666. à l'âge de 37 ou 38 ans. Il étoit tombé malade dans une de ſes Maiſons de plaiſance à deux lieuës de *Damagaan*, Ville de la Province de *Teber-Eſtoon*, ou *Tabriſtan*; & il y mourut, après quatre mois de langueur, d'un mal cauſé par la débauche. *Abas* avoit deux Fils; *Sephi-Myrza* l'aîné, âgé de vingt-ans; & *Hamzeh-Myrza*, âgé ſeulement de huit. Il ne nomma aucun des deux pour ſon Succeſſeur.

Après ſa mort, on s'aſſembla pour délibérer ſur le choix. L'envie que les Grands eurent de gouverner durant

la Minorité, le fit tomber ſur le plus jeune. Pour colorer leur injuſtice, ils ſuppoſerent que *Scha-Abas* avoit fait perdre la vûë à *Sephi-Mirza*. La vraiſemblance ou la conjecture étoit fondée ſur ce que le feu Roi étant ſorti d'*Iſpahan*, pour ſon dernier voyage, avoit rebrouſſé chemin, lorſqu'il n'en étoit encore qu'à huit lieuës; & étant entré dans le Haram, peu accompagné, il en étoit ſorti fort reveur. Cependant *Mubarek-Aga*, l'un des deux Eunuques, qui avoient aſſiſté à la Délibération, tout Gouverneur qu'il étoit du Prince élû, parla ſi fortement en faveur de l'Aîné & de la Juſtice, que tout le Conſeil réforma ſon choix, & le nomma Roi. On lui en porta la nouvelle à Iſpahan, éloigné de cent quarante lieuës Françoiſes, du lieu où l'on étoit; & ce fut le 2. d'Octobre ſur les ſept heures du ſoir, que les Députez arriverent. Comme on ignoroit la mort d'*Abas*; on crut qu'ils étoient chargez de faire perdre la vie à ſon Fils: ſa Mere le retint près d'une heure, ſans qu'on pût l'arracher de ſes bras. Enfin l'allarme ſe changea en allegreſſe: il fut reconnu pour Maître de

la Perſe, & couronné. Deux ans après il changea le nom de *Sephi*, & prit celui de *Soleïman*. La débauche avoit fort altéré ſa ſanté; les Médecins n'y trouvant point de remede, s'en prirent aux Aſtrologues, qui avoient mal choiſi le tems de ſon Couronnement. Cette opinion extravagante prévalut: le Roi fut couronné une ſeconde fois, & prit un nom nouveau, qu'il garda juſqu'à la mort. Il étoit d'une force extraordinaire, & telle, qu'en preſſant d'une main des taſſes d'or, de l'épaiſſeur d'un écu, il les plioit: au reſte ſi violent & ſi débauché, que quand le vin ou la colere l'avoient échauffé, il ne falloit attendre de lui que les actions les plus barbares. On y étoit ſi accoûtumé, qu'un grand Seigneur de ſa Cour diſoit, que, quand il ſortoit de devant lui, il examinoit toûjours ſi ſa tête étoit encore ſur ſes épaules. Avec de telles inclinations, on juge bien que ce Prince devoit être fort lâche. Auſſi, quand on lui diſoit que les Turcs viendroient fondre ſur ſes plus belles Provinces; il répondoit froidement qu'il ne s'en embarraſſoit gueres, pourvû qu'*Iſpahan* lui reſtât. Il

mourut ſur la fin de Juillet 1694. âgé de 48. ans, après un Regne de 28; trop long pour un Prince ſi odieux & ſi mépriſable; & ſur tout trop long pour la Perſe, qui commença à dépérir entre ſes mains. Il laiſſa deux Fils, *Huſſein* & *Abas*.

Scha-Huſſein ſucceda à ſon pere; & comme ce Prince fait le principal ſujet de l'*Hiſtoire de la derniere Révolution de Perſe*, nous le réſervons à un autre Extrait.

ARTICLE LXXXVII.

ANALYSE ASTRONOMIque de l'Hypohèſe Lunaire du Calendrier Gregorien. Par le P. J. M. MAHOUDEAU D. L. C. D. J.

Suite de l'ARTICLE LXXVIII. du mois d'Août. 1728. pp. 1435.

IV. POur déterminer les Epactes Grégoriennes par le moyen des Equations des anciens mois Lunaires, il faut trouver d'abord, par la ſeconde Régle de l'ancienne Hypothèſe, le nombre des anciens mois, & l'ancien-

ne Epacte Lunaire des années Juliennes, ou des jours en queſtion. Il faut enſuite, par la troiſiéme Régle précédente, trouver l'Equation Grégorienne de ces anciens mois Lunaires, & ajoûter cette Equation à leur ancienne Epacte: le total de cette Equation Grégorienne & de cette ancienne Epacte, ſera l'Epacte Grégorienne des années Juliennes, ou du nombre de jours en queſtion.

Il s'enſuit de cette Régle générale, que, quand l'ancienne Epacte eſt nulle, l'Equation Grégorienne, toute ſeule, tient lieu d'Epacte Grégorienne des années Juliennes en queſtion. L'Equation eſt alors entierement égale à l'Epacte Grégorienne : elles ſont l'une & l'autre de même quantité Aſtronomique; parce que l'ancienne Epacte étant nulle, il n'y a rien à ajouter à l'Equation, pour former l'Epacte Grégorienne. C'eſt le principal avantage & l'unique facilité de cette Méthode. Mais cet avantage eſt fort borné, puiſqu'il n'eſt d'uſage qu'aux ſeuls intervalles de 19. années exactement Juliennes, & de 235. mois Lunaires, dont l'ancienne Epacte étoit nulle : &

par rapport aux années civiles, aux ſeuls intervalles de 76. années Juliennes, & de 940. mois Lunaires, dont l'ancienne Epacte tant civile qu'Aſtronomique, étoit tout-à-fait nulle. Ainſi l'Equation Grégorienne de 940. anciens mois Lunaires, ci-devant déterminée, eſt en même-tems l'Epacte Grégorienne de 76. années Juliennes. C'eſt de toutes les Epactes Grégoriennes la plus aiſée à déterminer.

Cette facilité eſt cauſe qu'on ſe ſert auſſi de cette Epacte Grégorienne de 76. ans, préférablement à toute autre, pour la détermination Aſtronomique du mois Lunaire Grégorien. On retranche pour cela cette Epacte, qui eſt préciſément de 5. heures, 50′ 12″ 28‴ 48$^{\text{IV}}$ On retranche, dis-je, cette Epacte Grégorienne, des 27759. jours de 76. années Juliennes : le reſte eſt l'exacte durée de 940. mois Grégoriens, qui ſont par conſéquent de 27758. jours, 18. heures, 9′ 47″ 31‴ 12$^{\text{IV}}$ On diviſe donc cette quantité Lunaire par le nombre des 940. mois Grégoriens. Le quotien de cette diviſion eſt au juſte la durée Grégorienne du mois Lunaire, de 29. jours, 12.

heures, 44′ 3″ 10‴ 41^{IV} 33^{V} $\frac{41}{47}$ C'eſt la durée préciſe, que nous avons trouvée ci-deſſus par notre premiere Régle.

On peut pareillement ſe ſervir de toute autre Epacte Grégorienne, pour déterminer la durée du mois Lunaire. Mais pour déterminer par la voye des Equations Grégoriennes, toutes les autres Epactes Aſtronomiques, il faut non ſeulement faire tout ce que preſcrit cette quatriéme Régle, mais même en certaines rencontres; avoir connoiſſance de l'exacte durée du mois Lunaire Grégorien, & y avoir recours, comme on le verra au dernier des Exemples ſuivans.

On trouvera donc, ſuivant cette Régle-ci, l'Epacte Grégorienne d'une année Julienne ordinaire; de 365. jours; en découvrant d'une part les 12, anciens mois Lunaires; qui y ſont contenus, avec l'ancienne Epacte de 10. jours, 15. heures, 6′ 53″ 37‴ 1^{IV} 16^{V} $\frac{18}{47}$: & de l'autre part, l'Equation Grégorienne de ces 12. anciens mois Lunaires, laquelle eſt de 4′ 28″ 14‴ 39^{IV} 55^{V} $\frac{43}{47}$: & en ajoûtant cette Equation à l'ancienne Epacte de 12. mois Lunai-

res, on aura la quantité de 10. jours, 15. heures 11′ 21″ 51‴ 41^IV 12^V $\frac{24}{47}$ en quoi consiste l'Epacte Grégorienne d'une année Julienne ordinaire, ou de 365. jours. C'est entierement la même que ci-dessus, Regle II.

Demême, après avoir trouvé qu'en quatre années Juliennes de 1461. jours, il y avoit 49. Anciens mois Lunaires, avec leur Epacte de 13 jours, 23. heures, 43′ 8″ 56‴ 10^IV 12^V $\frac{36}{47}$ & que l'Equation Grégorienne de 49. anciens mois Lunaires est de 18′ 15″ 19‴ 53^IV 3^V $\frac{15}{47}$: on joindra cette Equation à l'Ancienne Epacte ; & le total sera de 14. jour 0. heures, 1′ 24″ 16‴ 3^IV 16^V $\frac{4}{47}$: c'est, comme ci-dessus, l'Epacte Grégorienne de 4. années Juliennes.

Pour déterminer l'Epacte Grégorienne de 2500. années Juliennes, dont la durée est celle de 30921. anciens mois Lunaires, & de 1. jour 13. heures, 18′ 7″ 39‴ 34^IV 28^V $\frac{4}{47}$ d'ancienne Epacte, on ajoûte cette ancienne Epacte à l'Equation Grégorienne de 30921. anciens mois Lunaires ; laquelle est de 7. jours, 23. heures, 59′ 58″ 49‴ 24^IV 33^V $\frac{33}{47}$. Le total de cette

Addition eſt de 9. jours 13. heures, 18′ 6″ 28‴ 59^{IV} 1^{V} $\frac{37}{47}$. C'eſt pour la ſeconde fois, l'exacte quantité Aſtronomique de l'Epacte Grégorienne de 2500. années Juliennes.

Il arrive quelquefois dans cette méthode, que le total de l'Ancienne Epacte & de l'Equation Gregorienne des Anciens mois, eſt plus grand que le mois Lunaire Gregorien : il faut alors retrancher de ce total ou de cette ſomme, le mois Gregorien tout entier : & le reſte ſera l'Epacte Grégorienne que l'on cherchoit. En voici l'exemple.

Enfin, pour trouver l'Epacte Gregorienne de 3400. années Juliennes, qui contiendroient 42052. anciens moins Lunaires, avec leur propre Epacte de 18. jours, 15. heures, 37′. 31″ 54‴ 53^{IV} 37^{V} $\frac{1}{47}$ On ajoûte à cette Ancienne Epacte, l'Equation Gregorienne des 42052. anciens mois, la quelle eſt de 10. jours, 21. heures, 6′ 57″ 52‴ 54^{IV} 44^{V} $\frac{20}{47}$: Le total eſt de 29. jours, 12. heures, 44′ 29″ 47‴ 48^{IV} 21^{V} $\frac{21}{47}$ ce qui ſurpaſſe la quantité du mois Lunaire Gregorien. Il faut donc retrancher de ce total l'entiere durée Gregorienne du mois Lunaire :

il ne reſtera que $26'' \; 37''' \; 6^{IV} \; 47^{V} \frac{23}{47}$ en quoi conſiſte au juſte l'Epacte Gregorienne de 3400. années Juliennes : ce qui s'accorde parfaitement avec la détermination déja ci-deſſus faite, de l'exacte durée des 42053, mois Lunaires Gregoriens, qui précedent cette Epacte, & à qui elle appartient dans l'eſpace entier de 3400. ans.

On voit à combien de détours & d'embarras, cette méthode eſt ſujette. C'eſt toutesfois la ſeule maniere toûjours exacte, ou la ſeule Regle générale, de faire ſervir les Equations Gregoriennes à la détermination Aſtronomique des Epactes Gregoriennes. La méthode de Clavius n'eſt généralement propre qu'au bon Reglement des Epactes Civiles. C'eſt pourquoi ce Sçavant homme n'en a point fait d'autre uſage. Voici ſa Regle, ou plûtôt celle du Calendrier Gregorien, que Clavius a expliquée & appliquée aux Epactes Civiles.

V. Pour trouver les Equations Gregoriennes, des anciennes quantitez Lunaires, qui répondoient aux années exactement Juliennes, il n'y a qu'à faire cette très-ſimple & très-cour-

te analogie ou Regle de proportion: comme l'Ancienne quantité Lunaire de 2500. années Juliennes, est à 8. jours d'Equation Gregorienne; ainsi toute autre quantité Lunaires est à son Equation Gregorienne de tel nombre de jours.

Cette Regle est en elle-même de la derniere justesse : mais comme elle ne découvre que l'Equation Gregorienne des anciennes quantitez Lunaires confonduës ensemble ; c'est-à-dire, l'Equation qui convient tout à la fois aux anciens mois Lunaires, & à leur Epacte avec eux : cette Regle ne peut exactement servir à la détermination de l'Epacte Gregorienne, que quand l'ancienne quantité Lunaire est toute entiere composée de mois entiers, & sans aucune Epacte ; & qu'ainsi l'Equation & l'Epacte Gregorienne sont parfaitement égales l'une à l'autre : ce qui n'arrive, comme je l'ai déja dit qu'aux intervalles de 19. années exactement Juliennes, & à ceux de 76. années Civiles. Par tout ailleurs, l'Equation Gregorienne, que cette Regle fournit, est trop grande, pour ne faire avec l'ancienne Epacte, que la

quantité précise & Astronomique de l'Epacte Gregorienne. On sera convaincu de tout ceci par les exemples suivans.

On trouvera donc par cette Regle, l'Equation Gregorienne & l'Epacte Astronomique de 19. années exactement Juliennes, ou de 6939. jours, 18. heures; & l'Equation Astronomique, qui est en même-tems l'Epacte Gregorienne de 76. anneés Civiles Juliennes; ou de 27759. jours; en suivant la pratique Arithmétique de cette Analogie : comme 2500. années Juliennes, sont à 8. jours d'Equation Lunaire.

Ainsi 19. années exactement Juliennes, sont à l'Equation Lunaire de 1. heure, 27′ 33″ 7‴ 12ᴵⱽ ni plus, ni moins: & cette Equation est en même-tems l'Epacte Gregorienne de ces 19. années.

Ainsi 76. années Juliennes, sont à l'Equation Lunaire de 5. heures 50′ 12″ 28‴ 48ᴵⱽ ni plus ni moins: & cette Equation est en même-tems l'Epacte Gregorienne de 76. années Civiles Juliennes.

L'on peut se servir de l'une ou de

l'autre de ces deux Epactes Astronomiques, pour déterminer l'exacte durée du mois Lunaire Gregorien, de la maniere que nous l'avons fait ci-dessus, Regle IV. On trouvera précisément la même quantité de 29. jours 12. heures, 44′ 3″ 10‴ 41^{IV} 33^{V} $\frac{45}{47}$ Voilà jusqu'où cette Regle abrégée & particuliere peut conduire : mais elle ne mene pas plus loin dans la justesse Astronomique : il faut pour tout le reste avoir recours aux Tables, & les dresser sur ce mois Lunaire. Jusques-là seulement cette méthode s'accorde avec nos Regles générales : mais on va voir qu'elle s'en écarte plus ou moins par tout ailleurs, dans la détermination des Epactes.

Qu'il soit question de déterminer l'Epacte Gregorienne de une, de 4. de 2000. & de 3400. années Juliennes : il faut d'abord trouver l'Equation Lunaire de chacun de ces nombres d'années Juliennes, par cette Regle de proportion : comme 2500. années Juliennes ont 8. jours d'Equation Lunaire.

Ainsi une année exactement Julienne, a d'Equation Lunaire, 4′ 36″ 28‴ 48^{IV} ni plus ni moins.

Ainſi 4. années, Juliennes, ont d'Equation Lunaire Gregorienne, 18′ 25″ 55‴ 12^{IV} ni plus ni moins.

Ainſi 2000. années Juliennes, ont d'Equation Lunaire, 6. jours, 9. heures, 36′ au juſte, & rien de plus.

Ainſi 3400. années Juliennes, ont d'Equation Lunaire, 10. jours, 21. heures, 7′ 12″ & rien davantage.

Enfin l'Equation Radicale elle-même, eſt de 8. jours entiers, en 2500. années Juliennes.

Il faut maintenant repréſenter ici les Anciennes Epactes des années Juliennes, dont nous venons d'indiquer les Equations Lunaires Gregoriennes.

L'ancienne Epacte d'une année exactement Julienne, ou de 365. jours, 6. heures, eſt de 10. jours, 21. heures, 6′ 53″ 37‴ 1^{IV} 16^{V} $\frac{28}{47}$. Cette Epacte n'eſt que de 6. heures plus grande, que l'ancienne Epacte d'une année Julienne ordinaire, de 365. jours, ſeulement.

L'ancienne Epacte de 4. années Juliennes, eſt de 13. jours, 23. heures, 43′ 8″ 56‴ 10^{IV} 12^{V} $\frac{16}{47}$.

L'ancienne Epacte de 2000. années Juliennes, eſt de 24. jours, 20. heures, 50′ 2″ 33‴ 11^{IV} 29^{V} $\frac{17}{47}$.

L'ancienne Epacte de 3400. années Juliennes, eſt de 18. jours, 15. heures, $37' \, 31'' \, 54''' \, 53^{IV} \, 37^{V} \, \frac{1}{47}$.

Enfin l'ancienne Epacte de 2500. années Juliennes, eſt de 1. jour, 13. heures, $18' \, 7'' \, 39''' \, 34^{IV} \, 28^{V} \, \frac{4}{47}$.

Il n'y a plus qu'à joindre à chacune de ces anciennes Epactes, l'Equation Lunaire du même nombre d'années Juliennes, dont on veut, par cette fauſſe méthode, trouver l'Epacte Gregorienne. Le total de l'Equation & de l'ancienne Epacte ſera l'Epacte Gregorienne, s'il eſt plus petit que le mois Gregorien; & ſi ce total eſt plus grand, ce ſera le ſurplus du mois Gregorien, qui reſtera en qualité d'Epacte Gregorienne.

De cette ſorte, on trouvera pour Epacte Gregorienne d'une année exactement Julienne, 10. jours, 21. heures, $11' \, 30'' \, 5''' \, 49^{IV} \, 16^{V} \, \frac{28}{47}$. Or cette Epacte eſt trop grande de $8'' \, 14''' \, 8^{IV} \, 4^{V} \, \frac{4}{47}$. Car cette Epacte ne doit ſurpaſſer que de 6. heures, celle de 365. jours, ou d'une année Julienne ordinaire, dont nous avons vû ci deſſus, que l'Epacte Gregorienne n'eſt que de 10. jours, 15. heures, $11' \, 21'' \, 51''' \, 41^{IV} \, 12^{V} \, \frac{24}{47}$.

Septembre 1728.

On trouvera ensuite pour Epacte Gregorienne de 4. années Juliennes ; 14. jours, 0 heure, 1′ 34″ 51‴ 22^{IV} 12.^{V} $\frac{36}{47}$. Or nous avons ci-dessus démontré que l'Epacte Gregorienne de 4. années Juliennes, n'est que de 14. jours, 0 heure, 1′ 24″ 16‴ 3^{IV} 16^{V} $\frac{4}{47}$. Cette autre Epacte est donc trop grande de 10″ 55‴ 18^{IV} 56^{V} $\frac{33}{47}$. Et parce que l'Epacte de 8. ans est le double de celle de 4. ans, l'excès de l'Epacte Gregorienne de 8. années Juliennes, déterminée par cette fausse méthode, seroit de 21″ 10‴ 37^{IV} 53^{V} $\frac{17}{47}$. C'est là précisément jusqu'où peut monter l'excès Astronomique de ces sortes d'Epactes Gregoriennes des années exactement Juliennes.

On trouvera par la même voie pour Epacte Gregorienne de 2000. années Juliennes, 1. jour, 17. heures, 41′ 59″ 22‴ 29^{IV} 55^{V} $\frac{19}{47}$. Mais cette Epacte est trop grande de 18″ 49‴ 27^{IV} 0^{V} $\frac{36}{47}$. puisque la vraye Epacte Gregorienne n'est ci-dessus, que de 1. jours 17. heures, 41′ 40″ 33‴ 2^{IV} 54^{V} $\frac{30}{47}$.

On trouvera encore par cette méthode irréguliere, pour Epacte Gregorienne de 3400. années Juliennes, 40″

$44''' \; 12^{IV} \; 3^{V} \frac{3}{47}$. Et cette Epacte est aussi trop grande de $14'' \; 7''' \; 5^{IV} \; 15^{V} \frac{27}{47}$; puisque l'on a vû ci-dessus, que la véritable Epacte Gregorienne de 3400. ans n'est que de $26'' \; 37''' \; 6^{IV} \; 47^{V} \frac{23}{47}$.

Enfin, par l'augmentation de 8 jours entiers ou par l'addition des 8. jours entiers d'Equation Gregorienne, à l'ancienne Epacte de 2500. ans; on trouvera pour Epacte Gregorienne de 2500. années Juliennes, 9. jours, 13. heures, $18' \; 7'' \; 39''' \; 34^{IV} \; 28^{V} \frac{4}{47}$. Mais cette Epacte Gregorienne est encore elle-même tant soit peu trop grande : sçavoir de $1'' \; 10''' \; 35^{IV} \; 26^{V} \frac{14}{47}$. Car nous avons ci-dessus démontré, que l'Epacte Gregorienne de 2500. années Juliennes, n'est au juste que de 9. jours, 13. heures, $18' \; 6'' \; 28''' \; 59^{IV} \; 1^{V} \frac{37}{47}$. L'excès de la méthode de Clavius est ici si leger, qu'on ne s'en apperçoit pas aisément. C'est en effet le moindre de tous ceux qui s'ensuivent de cette méthode, dont le plus grand excès dans la détermination Astronomique des Epactes Gregoriennes n'est que de $21'' \; 10''' \; 37^{IV} \; 53^{V} \frac{17}{47}$, & le plus petit de $1'' \; 10''' \; 35^{IV} \; 26^{V} \frac{14}{47}$. La raison est que ces excès sont toûjours proportionnez

à la quantité de l'ancienne Epacte des années exactement Juliennes : or la moindre des anciennes Epactes Astronomiques étoit précisément la dix-neuviéme partie de l'ancien mois Lunaire ; & la plus grande étoit au juste de 18. dix-neuviémes du même mois. C'est pourquoi le plus petit excès de cette méthode n'est que la dix-huitiéme partie du plus grand. Mais c'en est assez pour ne pouvoir la suivre dans la recherche des Epactes Astronomiques fût-elle la plus facille de toutes ; ce qui n'est pas. Notre seconde Regle est bien plus aisée, malgré son extrême exactitude.

Clavius a donc eu raison de n'appliquer sa méthode qu'à la détermination des Epactes Civiles, où l'on se borne aux jours entiers, ou tout au moins aux heures : en quoi le susdit excès depuis 1. jusqu'à 21. secondes, ne peut causer de varieté, & ne merite par conséquent aucune attention. Ainsi Clavius a bien raisonné par rapport aux Epactes Civiles Gregoriennes, en disant : L'Equation Lunaire est de 8. jours en 2500. années Juliennes : donc l'Epacte Gregorienne de ces 2500. ans,

doit être de 8. jours plus grande que dans l'Ancien Calendrier : donc l'Epacte Gregorienne de 1250. années Juliennes, doit être de 4. jours plus grande que l'ancienne : donc l'Epacte Gregorienne de 625. ans, doit être de 2. jours plus grande que l'ancienne Epacte Civile : donc l'Epacte Gregorienne de 312. ans & demi, doit être d'un jour plus grande que l'Ancienne : donc l'Epacte Gregorienne de 156. ans & un quart, doit être de 12. heures plus grande que l'Ancienne Epacte de cette quantité d'années Juliennes; & ainsi des autres Epactes Civiles. Mais ni Clavius, ni aucun des Mathématiciens du Pape Gregoire, n'a dit, & n'a dû dire, que cette Regle de proportion donnât les Epactes Gregoriennes dans toute la justesse du Calcul Astronomique. Après cela je laisse à penser si *Clavius eût été plus d'accord avec soi-même*, comme le prétend feu M. Cassini, *s'il se fût uniquement attaché aux Equations Gregoriennes* dans le calcul des Epactes Astronomiques.

VI. Feu Monsieur *Cassini* n'avoit donc pas suffisament approfondi la Regle des Equations Lunaires, & la

méthode des *Gregoriens*, & du Pere *Clavius*, lorſqu'il entreprit de l'éclaircir, dans les Memoires de l'Academie Royale des Sçiences, de l'année 1704. page 146. & ſuivantes. Il n'apprend pas même à ſes Lecteurs l'uſage qu'on doit en faire pour les Epactes Gregoriennes; & il n'en fait pas lui-même une juſte application à l'Epacte Aſtronomique de 3400. années Juliennes, qu'il dit n'être que d'une demi-minute: quoique ſelon cette méthode, elle dût être de 41. ſecondes, comme je l'ai ci-deſſus démontré. Il ne dit nulle part, & il ne paroît pas qui'il ſe ſoit apperçû, que cette méthode n'eſt Aſtronomiquement exacte, qu'aux intervalles de 19. années Juliennes: auſquels toutesfois on n'a eu nul égard dans l'établiſſement de l'Equation Lunaire. Car le terme de 2500. ans, n'eſt pas une dix-neuviéme, mais une onziéme année du Cycle Lunaire. Et il n'importoit en aucune ſorte ſous quel nombre d'or tombât ce terme, dès-là qu'il étoit le plus commode qu'on pût choiſir, & d'une juſteſſe plus que ſuffiſante. L'Equation de 8. jours en 2499. années Juliennes, eût ſans doute été plus

exacte ; mais elle eût été fort incommode. Dans cette Hypothèſe, le mois Lunaire n'eût été trop grand que de $9^{IV}\ 21^{V}\ \frac{19}{47}$, parce que l'ancienne & primitive durée du mois Lunaire Aſtronomique eſt de 29. jours, 12. heures, 44′ 3″ 10‴ ni plus ni moins. Mais dans un Calendrier, la commodité eſt preférable à la juſteſſe Aſtronomique. C'eſt à quoi feu Monſieur *Caſſini* n'a pas fait aſſez d'attention : car les Regles Gregoriennes des Equations Lunaires ne ſont pas auſſi conformes aux Aſtronomiques qu'il ſe l'eſt imaginé, & qu'il l'aſſure ſans preuve.

Quoiqu'en diſe donc ce ſçavant homme, le plus illuſtre éleve du P. *Riccioli* ; le P. *Clavius* a fait des Equations Lunaires, tout l'uſage que demandoit la forme fixe & perpétuelle du Calendrier Gregorien : & c'eſt avec raiſon, & ſans ceſſer d'être d'accord avec ſoi-même, que pour en montrer la juſteſſe, il s'eſt ſervi des Tables Aſtronomiques, qui paſſoient alors pour les meilleures. *Clavius* devoit-il donner à l'Hypothèſe Lunaire Gregorienne comme fait M. *Caſſini*, de pleine autorité & en Juge Souverain,

rain, la préférence sur toutes les Tables, & sur toutes les Hypothèses Lunaires des Astronomes passez, présens & avenir? C'eût été contrevenir à l'intention des Souverains Pontifes expressément marquée dans la Bulle de *Clement* VIII. à la tête de l'explication du Calendrier Gregorien ; l'Eglise n'ayant jamais prétendu garentir à perpetuité l'exactitude Astronomique des Hypothèses Gregoriennes, ni donner des bornes aux curieuses & sçavantes recherches des Astronomes ; quoique, par une spéciale providence du Seigneur Dieu, les Anti-Gregoriens eux-mêmes soient obligez de reconnoître avec M. *Cassini*, que le Pape *Gregoire* XIII. a mieux démêlé & mieux déterminé par sa prudence l'Hypothèse Lunaire, malgré la confusion où étoit alors l'Astronomie, que tous les Astronomes n'ont pû faire par leurs observations, depuis le rétablissement de cette belle science, par le P. *Riccioli*, qui en a été le premier Restaurateur.

Cet aveu de M. *Cassini* lui est fort honorable, & fait assez connoître, qu'il n'entroit pas dans les passions,

ni dans les vûës des Anti-Gregoriens ; & qu'il n'a pas écrit & agi contre le Calendrier Romain par averſion contre le Pape *Gregoire*. On ſçait qui ſont ceux qui haïſſent ce Pontife, auſſi-bien que *Clement* XI. & qui pour les mêmes ou ſemblables raiſons, ſont jaloux de la gloire de ces deux grands Papes. *Gregoire* XIII. a publié le premier & confirmé la Bulle du Saint Pape *Pie* V. contre les erreurs de Baïus. *Clement* XI. a condamné par ſa Bulle *Unigenitus* les même erreurs renouvellées avec pluſieurs autres. De-là vient qu'aujourd'hui les Anti-Gregoriens ſont devenus Anti-Clementins. C'eſt ſans les bien connoître, & par un pur malheur, que feu M. *Caſſini* s'eſt fait leur Avocat contre le Calendrier Gregorien, & contre ceux qu'il appelle avec mépris les *Gregoriens*. Auſſi lui eſt-il arrivé ſous *Clement* XI. ce qui étoit arrivé à *Viete* ſous *Clement* VIII. Ils ont l'un & l'autre perdu leur procès en Cour de Rome : avec cette différence toutesfois ; que l'audace de *Viete* eſt avec raiſon traitée d'impudence dans la Bulle de *Clement* VIII. & que la modération de M. *Caſſini* a

fait que le Pape s'est contenré de rejetter ses nouveaux projets de Réforme du Calendrier, par le Pape *Clement* XI. en plein Consistoire.

M. *Cassini* page 153. des susdits Memoires, reproche encore au P. *Clavius*, de n'avoir fait *dans l'execution* de la correction Gregorienne, l'Equation Lunaire que de trois jours; quoique *suivant la Regle du Calendrier*, elle dût être de 4. jours. Mais comment le P. *Clavius* a-t-il pû être l'Auteur de l'augmentation de trois jours, au lieu de quatre? Lui qui n'a fait l'Explication du Calendrier Gregorien, que par l'ordre de *Clement* VIII. plus de vingt ans après la publication de ce Calenlendrier; & lorsque les corrections tant Lunaires que Solaires de *Gregoire* XIII. avoient été long-tems auparavant mises en exécution, non seulement à Rome & dans l'État Ecclesiastique, mais dans tous les États des Princes Catholiques. Ce n'est donc pas sur *Clavius*, mais sur *Gregoire* XIII. que tombe ici le reproche de M. *Cassini*, & qu'il a emprunté de *Viete*. Mais il eût été dangereux d'attaquer de front, & de blâmer ouvertement

un ſi ſage Reglement du Pape *Gregoire* XIII. Il falloit pour cela l'attribuer à *Clavius*, & l'en rendre ſeul reſponſable; quoiqu'il n'ait fait que le défendre par de très-ſolides raiſons. La principale eſt, que ſi l'on avoit augmenté les anciennes Epactes de 4. jours, les nouvelles Lunes Paſcales euſſent ſouvent été trop avancées d'un jour dans la forme Gregorienne du Calendrier. C'eſt à cette forme que M. *Caſſini* vouloit donner atteinte, autant à peu près que *Viete* cent ans auparavant, ſous le nom de *Clavius*. Le Sçavant Italien n'a point fait paroître qu'il eut un tel deſſein. Il n'ignoroit pas ſans doute que *Clement* VIII. avoit expreſſément déclaré dans ſa Bulle contre *Viete*, & en faveur du Calendrier Gregorien, que cette forme Gregorienne ſeroit invariable, quoique *peut-être* il ſurvînt après un grand nombre de ſiécles, quelque changement à faire aux Equations Gregoriennes, à raiſon des mouvemens du Soleil & de la Lune. Feu M. *Caſſini* favoriſoit, ſans le ſçavoir, un parti, qui depuis cent cinquante ans met inutilement tout en uſage, pour faire varier l'Egliſe Romaine dans ſes

décisions les plus utiles & les plus universellement reçûës.

Pour revenir aux Equations Gregoriennes à l'occasion desquelles M. *Cassini* fait aux Gregoriens en general, & à *Clavius* en particulier, tant de reproches & si mal fondez, ne pourroit-on pas lui reprocher à lui-même & à plus juste tître, qu'il ne donne nulle-part aucune notion distincte de ces Equations, & qu'il ne paroit pas en avoir eu une juste idée ? Selon lui, les Equations Lunaires du Calendrier Cregorien, ne sont rien autre chose, que les Equations *des mois Lunaires, & des années Juliennes.* Comme si le Pape *Gregoire* & ses Mathematiciens s'étoient proposé d'égaler de tems en tems, ou du moins au bout d'un certain terme, les mois Lunaires avec les années Juliennes ; ce qui ne sçauroit exactement arriver dans l'Hypothèse Gregorienne qu'au bout de 6939689, années Juliennes ; terme chimérique, & de nulle utilité. On s'est tout au contraire proposé dans l'Hypothèse Gregorienne de rompre l'égalité qui se rencontroit dans l'ancienne Hypothèse entre 235. mois Lunaires & 19.

années exactement Juliennes : comme M. *Caſſini* le reconnoît lui-même en termes équivalens, page 149. Je rapporterai bien-tôt ſes paroles.

Il eſt vrai qu'en Aſtronomie par le terme d'Equation, on entend les différences de deux diverſes ſortes de quantitez de tems ou de mouvement. Mais en ce ſens-là-même, les Equations Lunaires Gregoriennes ne ſont pas, comme M. *Caſſini* le ſuppoſe, les Equations des mois Lunaires & des années Juliennes : car les differences Gregoriennes des mois Lunaires & des années Juliennes, ſont les Epactes, & non pas les Equations Gregoriennes. Et quoique les Epactes & les Equations Gregoriennes ſoient égales entre elles tous les 19. ans, il s'en faut toutesfois beaucoup que l'idée & la notion des unes ſoit la même que celle des autres. M. *Caſſini* ne les diſtinguant nulle part, confond manifeſtement les Equations Gregoriennes avec les Epactes. En un mot, ce ſont les ſeules Epactes Gregoriennes, qu'on puiſſe proprement appeller *les Equations des mois Lunaires & des années Juliennes :* au lieu que les Equations Gregorien-

nes, dont il eſt ici queſtion, ſont les Equations des anciennes Epactes, ou les différences des Epactes Grégoriennes d'avec les anciennes Epactes.

C'eſt conformément à ſa fauſſe notion des Equations Lunaires Gregoriennes, que M. *Caſſini* conclut ainſi pag. 149. » La Regle des Equations » Gregoriennes attribuë donc des » Epactes aux intervalles compoſez de » Cycles de 19. années Juliennes, » auſquels les Anciens n'en attri- » buoient point. Et c'eſt dans cette » Epacte inconnuë aux Anciens, diſ- » tribuée proportionnellement aux an- » nées Solaires Juliennes, à raiſon de » 8. jours en 25 ſiécles, que conſiſte » l'Equation Gregorienne ». Voilà nettement l'Equation Lunaire Gregorienne traveſtie en ſimple Epacte, & dans une exacte proportion avec 8. jours en 2500. ans. C'eſt donner manifeſtement à entendre, que l'Epacte Gregorienne de 2500. années Juliennes eſt préciſément de 8. jours : d'autant plus que le ſecond & le quatriéme terme d'une proportion doivent être de même nature & parfaitement ſemblables entre eux, de même que le

premier & le troiſiéme terme. Je connois de très-habiles gens qui y ont été trompez, & qui ont eu peine à s'en deſabuſer ; & à concevoir que quoique l'Equation Lunaire Gregorienne de 25. ſiécles ne ſoit que de 8. jours, l'Epacte Gregorienne de 25. ſiécles ne laiſſoit pas d'être de 9. jours, & plus de 13. heures. M. *Caſſini* ne leur avoit pas appris à diſtinguer ces deux choſes: & tout ce qu'il dit des Equations Grégoriennes, & la Regle qu'il en donne s'accorde avec cette erreur, & porte à croire que l'Epacte Gregorienne de 2500. années Juliennes n'eſt que de 8. jours.

M. *Caſſini* ne s'explique pas mieux au ſujet de l'Epoque Lunaire ou des nombres d'or, dont il paroît vouloir abolir l'uſage. Voici comme il s'exprime pages 154. & 155. » La plus » célebre de toutes les Epoques des » Epactes Lunaires, eſt préſentement » (ne l'a-t-elle pas été de tout tems ?) » l'année même de Jeſus-Chriſt, ſui» vant l'uſage Vulgaire, qui, dans le » rang des années Juliennes, eſt ſuppo» ſée Biſſextile ..... La Lune eut ſept » jours accomplis d'Epacte Aſtrono-

„ mique, (elle en eut huit accomplis „ par rapport à la Phaſe moyenne:) „ l'année même de Jeſus-Chriſt biſſextile „ . Que veut dire ici M. *Caſſini* par ces paroles, *l'année même de Jeſus-Chriſt, ſuivant l'uſage vulgaire, Biſſextile, ou ſuppoſée Biſſextile?* L'année-même de Jeſus-Chriſt ſuivant l'uſage vulgaire, n'eſt certainement que l'année Julienne, qui commença huit jours après ſa naiſſance, ſuivant la maniere vulgaire de compter les années de Jeſus-Chriſt. Quoi donc? Cette année-là étoit-elle Biſſextile, ou eſt-elle ſuppoſée l'avoir été; elle qui eſt la premiere dans le rang ou dans l'ordre civil des années Juliennes, & qui eſt ſuppoſée dans l'uſage vulgaire avoir été la premiere après la Biſſextile de l'incarnation du Sauveur? M. *Caſſini* eſt-il ici d'accord avec lui-même en deux ou trois lignes, & dans un point ſi aiſé à entendre & à expliquer? Qui peut croire après cela, qu'il ait aſſez bien entendu le Calendrier Gregorien & les longues & ſçavantes explications de *Clavius*?

Ceux que la grande réputation de feu M. *Caſſini* a peut-être éblouïs &

prévenus contre le Calendrier Gregorien, ſeront, je l'eſpere, deſabuſez par les réflexions que je viens de faire, & les taches où les Eclipſes de ce Soleil Aſtronomique dans ſon oppoſition aux Gregoriens, leur apprendront qu'à quelque degré de ſcience & de vertu que ſoit parvenu un grand perſonnage, il ne manque jamais de ſe tromper, & de meriter qu'on ne l'écoute plus, en tout ce qu'il avance contre les Decrets ſolemnels des Souverains Pontifes, & contre ceux qui en ont avec ſuccès entrepris la defenſe.

ARTICLE LXXXVIII.

SANCTI CÆCILII CYPRIANI, &c. Opera...... recognita, &c. C'eſt-à-dire, *Nouvelle Edition des Oeuvres de Saint Cyprien... avec une nouvelle vie du Saint. Par un Pere Benedictin de la Congregation de Saint Maur, &c.* in fol.

Suite de l'Article LX. du mois de Juin 1728. *pagg.* 1035.

PLuſieurs Auteurs avoient déja écrit la vie de Saint Cyprien. Outre celle qu'écrivit dès le III^e Siécle *Ponce* Diacre de l'Egliſe de Carthage, & temoin oculaire de la plûpart des choſes qu'il raconte, *Pamelius*, ſur les Ecrits du Saint Martyr en compoſa une qu'il mit à la tête de l'Edition qui parut en 1568. Les *Annales Cyprianiques* compoſées par Jean *Pearſon* Evêque de Cheſter en Angleterre, peuvent paſſer pour une nouvelle vie de Saint Cyprien; elles furent imprimées pour la premiere fois en 1682. dans l'Edition d'Oxford. Ceux qui dans ces der-

niers tems ont travaillé ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique, le Cardinal *Baronius*, Mr l'Abbé *Fleury*, Mr De *Tillemont* dans ſon Hiſtoire des Empereurs; d'autres Ecrivains, comme Mrs *Du Pin*, *De Launoy*, *Baillet* & Monſieur *Lombert*, qui publia en 1672. une Traduction Françoiſe des Œuvres de Saint Cyprien; tous ont traité même aſſez en détail les principaux points de la vie de l'Evêque de Carthage. Ce grand homme avoit trop de part aux affaires de l'Egliſe dans le III[e] Siécle pour ne pas trouver place dans les écrits de ces Auteurs. Enfin en 1717. Dom *Gervaiſe* connu par d'autres Ouvrages, fit imprimer en François une nouvelle vie de Saint Cyprien, avec des Diſſertations ſur les differentes conteſtations, qui ſe ſont élevées depuis à l'occaſion de quelques endroits des Ecrits du même Saint. On a parlé de cet Ouvrage dans nos Mémoires au mois de Janvier 1718. L'Extrait eſt d'une habile main & rempli d'une Critique judicieuſe & ſçavante. L'Ouvrage en avoit beſoin.

Après tous ces Auteurs le P. *Maran* a cru pouvoir entreprendre une vie de

Saint Cyprien , qui pût encore piquer la curiosité des Sçavans , & interesser la piété des vrais Catholiques. En effet la plûpart de ceux qui ont travaillé avant lui, traitent la matiere conformément à leurs prejugez. Les uns ont voulu faire Saint Cyprien garant des erreurs de leur prétenduë Reforme : d'autres quoique dans le sein de l'Eglise Catholique, mais ou prevenus contre l'Autorité des Papes, ou par un secret penchant pour les nouveautez, ont touché certains points délicats de la vie du Saint Evêque de Carthage d'une maniere à fournir des armes aux Novateurs.

Pour tracer un plan exact de cette nouvelle vie, nous en donnerons d'abord un abregé selon la Chronologie qu'a suivi le Pere *Maran*, avec la datte précise des Lettres & des Traitez qui nous restent de Saint Cyprien , reservant pour la fin de cet Extrait deux Dissertations que l'Auteur a inserées dans la Vie.

On ne sçait point sûrement le lieu de la naissance de Saint Cyprien : on convient seulement qu'il étoit Africquain. Dom *Gervaise* dit que Carthage

étoit sa Patrie, qu'il étoit de famille Senatoriale, & qu'il avoit exercé les principales Magistratures dans le Senat de Carthage, fondé sur un passage de sa Lettre à *Donat*, ou sur un autre de Saint *Augustin* (1). Tous les Auteurs s'accordent à dire qu'il professa la Rhetorique avec beaucoup d'éclat; mais il n'est pas plus vrai qu'il ait vû porter devant lui les faisceaux, qu'il est vrai qu'avant sa conversion il étoit addonné aux vices les plus honteux & les plus indignes d'un honnête homme. Le Passage de la Lettre à *Donat* ne prouve ni l'un ni l'autre, non plus que celui de Saint *Augustin.*

Un Prêtre de Carthage nommé *Cecilius* ne contribua pas peu par ses instructions à le gagner à la Religion Chrétienne. Saint Cyprien par reconnoissance voulut depuis porter le nom de son maître. Il n'étoit encore que Cathecuméne lorsqu'il fit vœu de continence perpetuelle, & distribua tous ses biens aux pauvres.

Peu après son Baptême Saint Cyprien fut élevé à l'Episcopat; c'est sur cela que notre Auteur croit pouvoir

(1) Serm. 311.

fixer ſon Baptême à l'année 244. ou 245. quatre ans avant ſon Epiſcopat. Dans cet intervalle on place la Lettre à *Donat* & le Livre *de la vanité des Idoles.* Ces deux Ouvrages ſe reſſentent encore de cette Eloquence belle & fleurie dont il avoit donné des Leçons à Carthage, & conviennent parfaitement au tems où ce grand homme plein de la grace qu'il venoit de recevoir met dans tout ſon jour les raiſons qui l'avoient fait changer de Religion & renoncer au monde. Ce fut dans le tems de ſon Sacerdoce, ou dans les commencemens de ſon Epiſcopat, qu'il compoſa les trois *Livres* addreſſez à un certain *Quirinus* qu'il avoit converti à la Foi. Cet Ouvrage n'eſt qu'un tiſſu de paſſages de l'Ecriture Sainte raſſemblez ſous differens Titres. C'eſt auſſi probablement dans le même tems qu'il écrivit ſon Traité *de la parure des Vierges*, auſſi bien que la LXVI^e^ Lettre *au Clergé & au Peuple de Furnes* à l'occaſion d'un Prêtre qu'on avoit chargé d'une Tutéle, & quelques autres *Lettres* (1) dont la datte n'eſt pas aiſée à fixer ; mais qui furent vraiſemblable-

(1) LXI, & LXII.

ment écrites dans un tems où la paix de l'Eglise laissoit un libre commerce entre les Evêques d'Afrique, & leur permettoit de s'appliquer à la reforme des moindres abus qui se glissoient dans leurs Diocèses.

En 250. la premiere ou la seconde année que Saint Cyprien fut placé sur le Siége de Carthage, commença la persecution de *Déce*, qui fut une des plus affligeantes pour l'Eglise, tant par la cruauté & la malice des Persecuteurs, que par la chute d'un grand nombre de Fidéles qu'une longue paix avoit amollis & corrompus. Les Payens en vouloient particulierement aux Évêques : le Peuple de Carthage demanda plusieurs fois à cris redoublez dans le Cirque qu'on exposât aux lions *Cyprien* Evêque des Chrétiens. Le Saint pour ne pas irriter les esprits déja fort animez contre lui, & de peur d'allumer de plus en plus le feu de la persecution, crut qu'il étoit de la prudence de ceder au tems, il sortit de Carthage secrettement & se retira avec quelques-uns de son Clergé : si l'on en croit l'Auteur contemporain de sa vie, il ne le fit que par un ordre exprès

de Dieu, qui voulut le reserver pour le bien de son Eglise. Le P. *Maran* fixe sa retraite au mois de Février de cette même année 250.

Notre Saint Evêque éloigné de son cher Troupeau ne se crut pas dispensé de veiller encore à sa garde. Ce fut pendant sa retraite qu'il écrivit tant & de si belles Lettres, dont quelques-unes, par un malheur qu'on ne peut assez deplorer, ont été perduës. Le Pere *Maran* croit & prouve très-bien que des 13. Lettres dont il est parlé dans la XV^e^, ils ne nous en reste plus que sept; sçavoir la V^e^, la IX^e^, & les cinq suivantes. L'Auteur des *Annales Cyprianiques* retrouve les six qui manquent dans la VI^e^, VII^e^, VIII^e^, XXXVI^e^, XXXVII^e^, & LXXXI^e^, de l'Edition de *Pamelius*. Monsieur de *Tillemont* n'est pas de son avis pour les quatre premieres qui ont été écrites évidemment vers la fin de la persecution, & aux approches de la Paix que Dieu accorda enfin à son Eglise; la XXXVII^e^ porte la même datte comme le Pere *Maran* le prouve; pour le LXXXI^e^ où il est parlé du Martyre du Prêtre *Rogatien*, qui survécut à la Persecution, il est évi-

dent qu'elle n'a pû être écrite au commencement de cette même perſecution. *Pamelius* renvoye celle-ci au tems de la Perſecution de *Valerien*, mais c'eſt une erreur. Au reſte on peut voir d'un coup d'œil la datte preciſe des Lettres & des Ecrits de Saint Cyprien dans la table qu'en a fait notre Auteur, conformément à ce qu'il en dit dans la vie du Saint. Monſieur *Baluze* pour les raiſons qui ſe trouvent dans une de ſes Lettres inſerée dans nos Memoires au mois de Septembre 1714, n'a pas jugé à propos de ſuivre dans cette Edition d'autre arrangement que celui de *Pamelius*.

Les Ennemis de Saint Cyprien profiterent de ſon abſence pour exciter des troubles dans ſon Egliſe. Cinq des principaux de ſon Clergé, qui s'étoient ouvertement oppoſez à ſon Election quand il fut fait Evêque, exciterent, ou fomenterent ces troubles. La facilité qu'eurent les Martyrs à accorder des recommandations à la plûpart de ceux qui étoient tombez durant la perſecution leur ſervit de pretexte pour accorder la Communion à une infinité d'Apoſtats que la diſcipline de l'E-

gliſe vouloit qu'on n'admît à la participation des Sacremens qu'après une longue & laborieuſe penitence, proportionée à leur crime. Notre Saint s'oppoſa fortement à toutes leurs entrepriſes, & ſans aucun menagement pour ces eſprits broüillons, dont il excommunia quelques-uns, il declara nulles toutes ces abſolutions données contre les regles de l'ancienne diſcipline; reſervant au tems que la perſecution auroit ceſſé, l'examen & la deciſion de toute cette affaire. Le ſeul temperamment dont il uſa en conſideration des Martyrs, fut de permettre qu'on accordât la Paix & la communion à ceux qui ayant fait penitence depuis le moment de leur chute, ſe trouveroient en danger de mort avant le terme marqué pour leur réconciliation à l'Egliſe.

Ses Ennemis avoient encore prevenu le Clergé de Rome au ſujet de ſa retraite, & avoient depeint ſa conduite avec les plus odieuſes couleurs. Les Romains ſurpris écrivirent en Afrique pour mettre ordre au Gouvernement de l'Egliſe de Carthage qu'ils regardoient comme abandonnée & de-

pourvuë de Pasteur. On conçoit aisément combien Saint Cyprien dut ressentir de pareils coups : il vint à bout dans la suite de detromper Rome ainsi prevenuë, & se justifia si pleinement, qu'elle approuva authentiquement tout ce qu'avoit fait notre Saint Cette conduite du Clergé de Rome déconcerta les intrigues secrettes des Ennemis de S. Cyprien & les obligea à se declarer ouvertement. *Felicissime* soutenu de *Novat* & de quelques autres partisans leva l'étendart du Schisme; ce fut peu de tems avant le retour du S. Evêque dans son Eglise. Il revint aussi-tôt après la Fête de Pâque de l'année 251. & n'avoit été absent qu'environ un an & quatre mois.

La Persécution alors n'étoit qu'assoupie; parce que le Tyran, occupé ailleurs contre un Ennemi redoutable, qui s'étoit déclaré son Competiteur à l'Empire, avoit suspendu sa fureur contre les Chrétiens. Les Fidéles de Rome profiterent de ces momens de rélâche pour choisir un Successeur à Saint *Fabien*; le Siége ayant été vacant tout le tems de la persecution. Ce fut Saint *Corneille* qui fut élevé sur le Trône

Pontifical. Saint Cyprien dit que *Déce* fut moins piqué de la révolte de *Priscus* qui vouloit lui enlever l'Empire, qu'il ne le fut quand il apprit qu'on avoit établi à Rome un Pontife des Chrétiens. *Novatien* homme artificieux & entreprenant, jaloux qu'on lui eut préferé quelqu'un dans cette Election, forma un Schisme ã Rome : il fut secondé par le même *Novat* qui, après avoir broüillé en Afrique, passa en Italie, & s'attacha à l'Antipape.

Cependant Saint Cyprien qui depuis son retour avoit composé le Livre *de Lapsis* tenoit un Concile à Carthage, dans lequel il examinoit avec ses Collégues la conduite qu'on devoit tenir soit par rapport aux *Libellatiques*, soit par rapport à ceux qui avoient véritablement sacrifié aux Idoles. Les premiers comme les moins coupables obtinrent leur entiere absolution dans ce Concile; les autres furent différez, & on ne les reconcilia pleinement à l'Eglise que l'année suivante avant la persécution qui s'éléva sous *Gallus* & *Volusien*. Il étoit de la prudence, dit notre Saint, de rassembler dans le camp de J. C. toutes les Troupes à la veille du combat.

Septembre 1728.

Ce Concile n'étoit pas encore fini qu'on reçut à Carthage des Lettres d'Italie au sujet de l'Election du Pape S. *Corneille* & des oppositions que *Novatien* formoit à cette Election. Les Evêques assemblez prirent le parti de deputer à Rome deux d'entre eux, *Caldonius* & *Fortunat*; & ne crurent pas devoir prononcer sur ce differend avant leur retour. Il paroît cependant qu'on étoit convaincu dés-lors en Afrique de la Canonicité de l'Election de *Corneille*; puisque, peu après le départ des deux Deputez, quelques Partisans de *Novatien* étant venus en Afrique, & ayant publié son ordination, Saint Cyprien & ses Collégues les excommunierent. Il est vrai que ce ne fut qu'après le retour de *Caldonius* & de *Fortunat* qui apporterent les Lettres des Evêques qui avoient assisté à l'Ordination du Pape *Corneille*, qu'on se déclara hautement pour lui contre l'Antipape *Novatien*. Deux autres Evêques Africains, *Pompée* & *Etienne* qui, étant allez à Rome pour leurs affaires particulieres, s'y étoient trouvez au tems de l'Election, arriverent à Carthage en même-tems que les Deputez du Concile & confir-

merent de bouche tout ceque portoient les Lettres. Ce fut en ce tems-là que S. Cyprien composa son excellent Ouvrage de *l'unité de l'Eglise*, au sujet des Schismes d'Afrique & d'Italie.

Les Schismatiques deCarthage, pour consommer leur Schisme & en quelque façon l'autoriser, firent consacrer Evêque de cette Ville par les mains de quelques Evêques gagnez à leur Parti un des cinq Prêtres, Ennemis de Saint Cyprien, nommé *Fortunat*. Les Emissaires de *Novatien* en Afrique firent aussi consacrer de leur côté Evêque de Carthage un certain *Maxime*; mais ce fait est demeuré fort obscur, & Saint Cyprien ne dit pas un mot de ce dernier dans les Lettres qu'il écrivit à Rome.

A peine *Fortunat* se vit-il Evêque, qu'il voulut prevenir le Pape en sa faveur. Dans ce dessein il deputa à Rome *Felicissime* qui avoit été le premier Auteur du Schisme. Le Pape chassa d'abord de l'Eglise ce Deputé, & montra, comme dit Saint Cyprien, une vigueur toute Episcopale; mais peu-après ne recevant aucunes nouvelles d'Afrique sur ce sujet, & épouvanté par les menaces de l'impie *Felicissime*, il écrivit

deux Lettres à Saint Cyprien dans l'une desquelles il déclare qu'il a excommunié ce Schismatique ; mais dans l'autre il fait assez appercevoir l'effet qu'avoient fait sur lui ses menaces. Notre Saint répondit à ces deux Lettres d'une maniere assez vive ; c'est la LV^e^. Lettre, dans laquelle après avoir témoigné son chagrin de ce que le Pape avoit écouté des Schismatiques au préjudice d'un Evêque legitimement & canoniquement élû, il reconnoît que le Siége de Rome est le centre de l'unité Sacerdotale ; cependant il ajoûte qu'il est à propos de renvoyer de pareils coupables pour être jugez sur les lieux où ils ont commis le crime. Il y a d'autres Lettres de Saint Cyprien au Pape *Corneille* qui prouvent bien l'union & la sainte amitié qui fut toûjours depuis entre ces deux grands hommes.

Une Peste violente qui fit d'étranges ravages dans plusieurs Provinces de l'Empire réveilla la fureur des Persécuteurs de l'Eglise. Les Empereurs *Gallus* & *Volusien* firent publier un Edit qui fut le commencement d'une nouvelle persécution : Saint *Corneille* en

 ressentit

réssentit les premiers effets tandis qu'elle épargne l'Antipape *Novatien*. Le Pape fut d'abord exilé à *Centumcelles* petite Ville d'Italie ; Saint Cyprien lui écrivit pour le feliciter sur la gloire qu'il venoit d'acquerir en confessant ainsi le nom de J. C. Peu-après ; c'est-à-dire au mois de Septembre de l'année 252. ce Saint Pontife mourut dans son exil.

Le Pape *Lucius* qui lui succéda ne tarda guéres à le suivre, car, après un exil fort court, il fut rappellé à Rome, où il souffrit le martyre après cinq mois & quelques jours de Pontificat. Le Pere *Maran* place sa mort au 5^e^. de Mars 253. & quelques jours après l'Election du Pape Saint *Etienne* vers la fin de l'Empire de *Gallus* qui laissa desormais respirer les Chrétiens jusqu'à sa mort qu'on fixe ici au mois de Mai de cette même année 253. A l'occasion de la Peste qui continuoit toûjours S. Cyprien composa le Livre *de la mortalité*, celui *de l'aumône & des bonnes œuvres*, aussi-bien que quelques-unes de ses *Lettres* LXVII^e^. LXVIII^e^. LXIX^e^. de la datte desquelles les Sçavans ne conviennent pas entre-eux ; pour le Li-

vre *contre Demetrien*, il eſt plus probable qu'il ne parut qu'après que la perſécution eut ceſſé, s'il fut composé lorſqu'elle commença.

Sur la fin de 253. ou au commencement de 254. on vit s'élever d'abord en Orient la celebre diſpute ſur le Baptême des Herétiques, ſuivant l'opinion du Pere *Maran*, qui prouve cette circonſtance contre M. de *Tillemont* & l'Auteur des *Annales Cyprianiques* par un paſſage tiré de la Lettre de *Firmilien*, qui paroît decisif ſur ce point. Il eſt difficile de fixer préciſément le tems auquel cette diſpute commença en Afrique; au reſte la choſe n'eſt pas d'une extrême conſéquence, pourvu qu'on convienne qu'avant le premier Concile de Carthage ſous Saint Cyprien où l'on traita cette matiere, les diſputes avoient déja commencé en Afrique; & c'eſt ce que Saint Cyprien fait aſſez clairement entendre dans ſes Lettres. Celle qu'il adreſſe à *Quintus* fut écrite entre le premier & le ſecond des trois Conciles qu'aſſembla Saint Cyprien pendant le cours de cette affaire. Il y eut aſſez peu d'intervalle entre les deux premiers; ce fut enſuite

du ſecond & au nom des 70. Evêques qui le formoient, que notre Saint écrivit au Pape : c'eſt la LXXII^e. Lettre dans cette édition. Les Peres de ce même Concile deputerent à Rome des Evêques qui furent fort mal reçus ; le Pape *Etienne* avoit deffendu aux Fidéles de les recevoir & de communiquer avec eux. Il paroît que ce ne fut qu'une menace, qui n'eut point ſon effet, du moins quant au premier Article.

Monſieur de *Tillemont* met la députation après le 3^e. Concile de Carthage, qui ne fut tenu qu'au mois de Septembre de l'année ſuivante ; mais ce ſentiment n'eſt pas recevable comme notre Auteur le démontre. En effet eſt-il probable que dans l'eſpace de trois mois au plus, c'eſt-à-dire, depuis le 1^er^.de Septembre juſqu'au commencement de l'Hyver, on puiſſe placer la tenuë du Concile ; le voyage des Députez à Rome & leur retour : le voyage de Rogatien qui porta les Lettres de S. Cyprien à l'Evêque de *Ceſarée* en Cappadoce & ſon retour en Afrique. D'ailleurs les raiſons, ſur leſquelles M. de *Tillemont* appuye ſa conjecture, ne

ſont pas aſſez fortes pour enlever le ſuffrage des Critiques. Car s'il eſt vrai que le Pape fut déja aigri contre quelques Orientaux au ſujet de la rebaptiſation, il ne doit plus paroître étonnant qu'à la premiere nouvelle qu'il eut de ce qui s'étoit paſſé en Afrique, il ne dût être fort irrité. Mais, ajoute-t-on, Saint Cyprien dans ſon 3ᵉ. Concile ne parle point de la reception de ſes Députez à Rome. Ce ſilence n'eſt qu'un argument negatif, qui prouve, dit le Pere *Maran*, la modération de Saint Cyprien & rien davantage; d'autant plus que le Saint dans ſa Lettre à *Jubaïen*, où il ne fait mention que du 2ᵉ. Concile, ſe plaint qu'on le traite lui & ceux de ſon Parti *de prévaricateurs de la vérité & de gens qui trahiſſent l'unité*: ce qui prouve ou qu'il avoit déja vû la Lettre du Pape Saint *Etienne*, ou qu'il ſçavoit déja comment on avoit reçû à Rome ſes Députez; puiſque dans ſa Lettre au Pape, il lui marquoit expreſſément que la diverſité des opinions entre les Evêques d'Afrique n'avoit point altéré la Paix & la Concorde.

Avec la Lettre que Saint Cyprien écrivit à Jubaïen, il lui envoya ſon Livre

des avantages de la patience qui avoit été composé dans le fort des disputes sur le Baptême, aussi-bien que celui du *Zéle* & de *l'Envie*. La Lettre du Pape Saint *Etienne*, dont *Pompée* Evêque de *Sabrate* demanda communication à S. Cyprien, donna occasion à celui-ci de lui écrire la LXXIV^e. Lettre qui est une réponse peu mesurée à la Lettre du Pape. La LXXVI^e. Lettre à *Magnus*, qui fut aussi écrite dans le même-tems est du même stile que celle à *Pompée*. Les Saints sont vifs quelquefois ; & les Afriquains plus que les autres : Saint Cyprien à lavé cette faute dans son sang, dit Saint *Augustin* ; au reste ses adversaires ne le menageoient guéres, comme on voit par le Livre du Baptême des Herétiques qu'on a faussement attribué à Saint *Etienne*.

Le Pere *Maran*, après M. de *Tillemont* & *Pearson*, fixe le 3^e. Concile de Carthage à l'année 256. un an avant la mort du Pape Saint *Etienne*, qui souffrit le Martyre sous *Valérien*. En effet la persécution, ne commença qu'en 257. Ceux qui placent la mort de ce Pape deux ans plûtôt doivent d'abord détruire les preuves qu'on a de son

Martyre, & expliquer comment Saint Cyprien depuis son 3e. Concile que tout le moi de sçait avoir été célébré du vivant du Pape Saint *Etienne*, demeura tranquille & ne fit plus rien au sujet de son grand différend sur le Baptême; car on ne trouve dans sa vie aucun fait qu'on puisse placer dans cet intervalle de deux ans jusqu'au commencement de la persécution. Il est vrai que l'on fait une difficulté au sujet des 3. Lettres de *Denis* d'Alexandrie, écrites au rapport d'*Eusébe* sur ce différend, & adressées au Pape S. *Xyste*, Successeur de Saint *Etienne* dont le Pontificat auroit été très-court, si S. *Etienne* ne fut mort qu'en 256. Cette difficulté peut embarrasser *Pearson*, & ceux qui prétendent que les disputes sur le Baptême en Orient ne furent qu'une suite de celles d'Afrique; mais, dans le sentiment contraire du Pere *Maran*, on conçoit aisément que le Patriarche d'Alexandrie à pu n'être instruit du trouble des Eglises d'Afrique que longtems après sa naissance, & n'être à portée d'écrire à Rome sur ce sujet, que sous le Pontificat de Saint *Xyste*.

Quoiqu'il en soit, le 3e. Concile de

Carthage ſur la rebaptiſation des Héré-tiques fut encore plus Solemnel que les deux précédens. On a encore les actes de ce Concile avec les ſuffrages des 87. Evêques dont il étoit composé. L'ouverture s'en fit le premier de Septembre par la lecture des deux Lettres de *Jubaïen* à Saint Cyprien, & de la réponſe que celui-ci avoit faite à la premiere des deux. Enſuite Saint Cyprien fit un diſcours fort vif à tous les Peres aſſemblez : diſcours dont les *Donatiſtes* abuſoient déja du tems de Saint *Auguſtin*, & dont les Hérétiques ont abuſé depuis pour combattre l'autorité du Saint Siége. Les Peres & les Théologiens Catholiques qui ont parlé de ce diſcours préliminaire de Saint Cyprien, ſont tous bien éloignez d'admettre les Principes qu'il paroît y établir. Le P. Alexandre parlant de ces paroles *neque enim quiſquam noſtrûm Epiſcopum ſe eſſe Epiſcoporum conſtituit*, dit (1) que „ ſi Saint Cyprien avoit eu deſſein d'y „ comprendre le Pape, l'Egliſe ne l'a„ voit jamais approuvé, parce que ces „ maximes ne ſont pas de JESUS-„ CHRIST, mais de Saint Cyprien,„

(1) IV. Diſſert. I. Sæc. Hiſt Eccl.

„ c'eſt-à-dire, d'un homme irrité & „ en colere contre Saint *Etienne* „.

Ce fut après le 3ᵉ. Concile que S. Cyprien écrivit à *Firmilien* Evêque de *Ceſarée* en Cappadoce, en lui envoyant tout ce qu'il avoit écrit ſur le Baptême des Hérétiques, & peu après il reçut pour réponſe cette violente Lettre qui eſt la LXXVᵉ. Le Pere *Maran* penſe de cette réponſe *de Firmilien*, ce qu'en doit penſer tout bon Catholique. Seulement, pour excuſer l'Auteur, il dit qu'il eſt perſuadé que ce S. Evêque auroit lui-même effacé les invectives dont ſa Lettre eſt remplie, s'il s'étoit donné le loiſir de la relire. On pourroit dire avec de très ſçavans Critiques, que cette Lettre eſt ſuppoſée.

Avant la Perſécution de *Valérien* Saint Cyprien écrivit à l'Evêque *Cecilius* au ſujet d'un abus, qui s'étoit gliſſé dans quelques Villages d'Afrique, de ne ſe ſervir que d'eau dans le ſacrifice du matin; cette Lettre eſt la LXIIIᵉ. de cette Edition. Ce fut auſſi aux approches de cette perſécution que le S. compoſa ſon Traité pour exhorter les Chrétiens au Martyre à la Priere d'un certain *Fortunat* auſſi Evêque. Le Dia-

cre *Ponce* place cet Ouvrage après ceux de la *Patience*, du *Zéle*, & de *l'Envie* qui certainement furent composez pendant les disputes sur le Baptême.

Saint Cyprien fut une des premieres victimes de la Persécution sous *Valérien* & *Gallien*. Il confessa le nom de J. C. devant le Proconsul *Paterne* vers la fin du mois d'Août de l'année 257. Son exil à *Curubes* suivit de près sa Confession. Ce fut pendant cet exil qu'il écrivit sa LXXVII^e^. Lettre aux Confesseurs qui avoient été condamnez aux mines. On trouve parmi les Lettres de Saint Cyprien trois Lettres de ces mêmes Confesseurs, qui lui sont adressées, pour le remercier des secours qu'il leur avoit envoyez.

Galere Maxime Successeur du Proconsul *Paterne* rappella Saint Cyprien, de son exil: le Saint profita de son retour à Carthage pour s'instruire de ce qui se passoit à Rome; il apprit le Martyre du Pape Saint *Xyste* & de plusieurs Diacres: il fit part de ces nouvelles à ses Collégues & écrivit à l'Evêque *Successus* la LXXXII^e^. *Lettre*. Ensuite ayant sçu qu'on devoit le conduire à *Utique*

où étoit le Proconſul il prit le parti de ſortir de Carthage ſecrettement; ce fut pendant cette retraite qu'il écrivit à ſon Egliſe ſa LXXXIII^e. *Lettre* où il apporte pour raiſon de ſa fuite qu'il étoit plus convenable qu'un Evêque mourût à la vuë de ſon Peuple que dans une terre étrangere. En effet auſſi-tôt qu'il ſçut que le Proconſul étoit à Carthage, il y revint de lui-même, & malgré les ſollicitations de ſes amis qui lui offroient une retraite, il attendit tranquillement les ordres du Tyran, qui le condamna à avoir la tête tranchée le 14. de Septembre de l'année 258.

On trouve dans cette Edition comdans les autres, les Actes Proconſulaires du Martyre de Saint Cyprien, à la ſuite de ſa vie écrite par le Diacre Ponce.

Diſſertation ſur les deux Saints Cyprien l'un d'Antioche, & l'autre de Carthage.

Saint *Gregoire* de Nazianze a composé à la louange de Saint Cyprien, Evêque & Martyr de Carthage, un

discours entier qui embarrasse fort nos Critiques. Ce Pere de l'Eglise y fait un Portrait de ce Saint Martyr qui ne paroît guéres convenir à celui dont nous venons de parler. Les uns, comme l'Editeur d'Oxford, ont traité de fables tout ce qu'on dit sur la magie à laquelle il étoit adonné, sur les circonstances de sa conversion & le Martyre qu'il souffrit avec Sainte Justine : ils prétendent que tout cela n'a été inventé qu'après coup pour orner la vie du seul véritable Saint Cyprien, qui est celui dont nous avons les Ouvrages. L'Editeur des Œuvres de Saint *Gregoire* à la tête du discours sur Saint Cyprien, a mis une espece de Préface dans laquelle, pour résoudre la difficulté, il dit qu'on peut supposer qu'il y a eu deux Saints Martyrs du même nom, tous deux Citoyens & Evêques de Carthage, à l'un desquels convient le Portrait qu'en a tracé Saint *Gregoire*, & qui fut martyrisé pendant la Persécution de *Déce* : l'autre est celui qui souffrit le Martyre sous *Valérien* & *Gallien* ; mais c'est sans aucune preuve qu'il propose sa conjecture.

Le P. *Maran* prend une autre route :

il ne fait point difficulté d'avoüer que Saint *Gregoire* a confondu deux Evêques du même nom, quoique fort differens pour le lieu de leur naissance, pour les circonstances particulieres de leur vie & de leur mort. L'un étoit Asiatique & l'autre Afriquain. L'Asiatique s'adonna quelque tems à la magie, & eut des liaisons avec sainte *Justine* qui furent l'occasion de sa conversion au Christianisme; il fut depuis Evêque d'une ville *d'Antioche* que le P. *Maran* place dans la *Phenicie* & qu'il pretend n'être pas la grande *Antioche* de *Syrie*. Le S. *Cyprien* d'Afrique ne fut Evêque de Carthage que long-tems aprés. Notre Auteur appuye son opinion, 1°. sur ce que l'Eglise fait separément la Fête de deux Sts *Cyprien*; l'une le 16. de Septembre, & l'autre le 26. du même mois. 2°. sur le temoignage de *Photius*, qui fait mention dans sa Bibliotheque d'un Ouvrage en vers de l'Imperatrice *Eudozia*, dont la premiere partie contient la conversion de sainte *Justine* & de S. *Cyprien*; la seconde, la vie du même Saint avant sa conversion; & la troisiéme, le martyre du Saint

Evêque & de la Sainte 3°. ſur trois anciens monumens qui ſont parfaitement conformes à l'Ouvrage dont parle *Photius*, & qu'on trouve imprimez dans le treſor des *Anecdotes* de D. *Martene* & de D. *Durand*.

Diſſertation ſur les Libellatiques.

C'eſt encore un point de critique aſſès embarraſſant que de fixer en quoi conſiſtoit le crime des *Libellatiques*, dont on ne commence à parler dans nos Hiſtoires qu'au III^e^ ſiécle, pendant la perſecution de Déce.

L'opinion de *Rigault* & du Pere *Alexandre* ſur ce point n'a aucun fondement; en effet auroit-ce été un crime de ſe redimer de la vexation; & pour n'être pas obligé de renoncer au Chriſtianiſme, pour n'être point inquiété, de ſe mettre ſous la protection des Magiſtrats infidéles, qui moyennant une ſomme d'argent auroient donné un écrit ſervant de ſauvegarde? C'eſt payer contribution aux ennemis.

L'Auteur des *Annales Cyprianiques* pretend que les *Libellatiques* avoient renoncé à J. C. par un acte public,

Saint *Augustin* dit qu'ils promettoient par écrit d'offrir de l'encens aux Idoles. *Baronius* soutient contre S. *Augustin* qu'ils ne donnoient aucun écrit, mais qu'ils en recevoient un. M. de *Tillemont* aussi bien que M. *Arnaud* pensent qu'ils faisoient l'un & l'autre. Cette diversité d'opinions entre les Sçavans a enhardi le P. *Maran* à proposer sur cela ses conjectures : Les voicy.

Le Crime des *Libellatiques* consistoit en ce qu'après avoir confessé devant les Magistrats qu'ils étoient Chrétiens, & qu'ils ne vouloient ni ne pouvoient sacrifier aux Idoles, ils souffroient cependant que ces mêmes Magistrats écrivissent sur les Registres publics leur nom parmi ceux qui avoient veritablement renoncé au Christianisme. Notre Auteur tire la preuve de son opinion. 1°. d'un passage du Livre de *l'exhortation au Martyre*, où S. *Cyprien* compare la faute des *Libellatiques* à celle qu'on conseilloit au genereux *Eleazar*. 2°. d'un autre passage de l'Epître LII^e à *Antonien*, qui fait voir que les *Libellatiques* avoient secrettement fait profession du Chris-

tianiſme devant le Magiſtrat & qu'ils n'avoient rien dit, ni écrit de contraire à cette Profeſſion : ils avoient ſeulement ſoüillé leur conſcience, dit S. *Cyprien*: ce ne pourroit donc être que par connivence à ce qu'on avoit écrit pour eux dans les Actes publics. Le paſſage de la *Lettre* du Clergé de Rome qui ſe trouve la XXXIe. parmi les Lettres de S. *Cyprien* dit la même choſe quoiqu'en differens termes.

Il y avoit deux ſortes de *Libellatiques*: les uns alloient eux mêmes trouver le Magiſtrat; d'autres chargeoient quelqu'un de le faire pour eux. Pour ce qui eſt de l'écrit que recevoient des Magiſtrats les *Libellatiques*, il étoit bien different de ce qui ſe trouvoit dans les Actes publics; ſans cela les *Libellatiques* auroient été bien plus coupables, & S. *Cyprien*, auſſi bien que le Clergé de Rome, n'auroit pas manqué de le leur reprocher. Il eſt probable que dans cet écrit, ſans aucun rapport à ce qui étoit dans les regiſtres publics, on deffendoit préciſément de les inquiéter ſur leur Religion.

Il y avoit des *Libellatiques* non ſeu-

lement en Afrique, mais encore en Italie, en Espagne. On ne sçait si les *Libellatiques* d'Egypte étoient comme ceux d'Afrique ; ce qu'en dit S. *Pierre* d'Alexandrie pourroit le faire croire. En un mot quelque sentiment qu'on prenne, il faut toûjours supposer, comme indubitable, que les *Libellatiques* étoient coupables, mais moins que ceux qui avoient sacrifié aux Idoles ou renoncé J.C. de bouche ou par écrit.

ARTICLE LXXXIX.

REMARQUES SUR L'ARTICLE XLI. des Memoires d'Avril dernier. Par le P. H. J.

Suite de l'Article LXXIX. du mois d'Août. 1728. pp. 1461.

AU reste, ainsi que la plûpart des Antiquaires, je ne crois pas que vous vous accommodiez de ces Généalogies sans aucune preuve, qui transmettent ces noms par succession depuis Commode jusques aux enfans de Constantin : & qui par consequent sont des noms de Familles ; de ce qui paroît si bien être des

Titres d'honneur par la Dissertation, dont nous venons de parler. (du mois de Juin, 1714.)

Je l'avois méprisée, cette belle Dissertation, pour ses raisonnemens pitoyables, mais plus parce que j'y lisois, que dans les Généalogies que j'ai dressées sur les Médailles, *je fais paroître une infinité d'Imperatrices supposées, & de Princesses inconnues aux Historiens.* Une accusation si évidemment fausse m'avoit fait mépriser l'écrit entier. Pourroit-il produire, de cette infinité d'Imperatrices qu'il dit que j'ai supposées, une seule dont on n'ait pas la Médaille ? Pour des Princesses inconnuës aux Historiens, Severine Femme d'Aurélien en est une ; Tranquilline femme du jeune Gordien, une autre: Etruscilla femme de Déce encore une autre. Les Sçavans n'ignorent pas que j'en puis nommer plusieurs, que l'on ne connoît point par les Historiens, mais seulement par les Médailles. L'Auteur n'est-il pas agreable de trouver étrange, que je suppose que tous les Empereurs & les Imperatrices, ont eus des Peres & des Meres, des Ayeuls & des Ayeules, de même nom qu'eux

& elles ? Ces Meres & ses Ayeules, les Sœurs, les Nieces & les petites-Filles, ne sont pas pour cela Princesses, que lorsqu'elles vivent avec le Prince regnant, & qu'il veut bien leur en donner le rang.

Fait-on des Généalogies *sans preuve, sans titres, sans monument*, (car il parle ainsi :) quand on produit pour preuve les mêmes noms des Illustres Familles qui ont precedé, sur les Médaille des Princes du même rang, qui les ont suivis ? Si l'on trouvoit une Médaille ou monnoye de Loüis I. Duc de Bourbon, petit Fils de saint Loüis; toutes les Histoires fussent-elles fonduës, pourroit-on douter que la Maison Royale des Bourbons en descend ? PIVS FELIX est tout de même PIVS. est le surnom de Pompée, que son mariage avec la Fille de Metellus Pius l'obligea de prendre, comme j'ai déja dit : & MAGNVS est l'autre surnom, que le Senat lui avoit donné auparavant, au retour de sa Victoire en Afrique. C'est ce que Pline nous apprend. De là vient que sur ses Médailles il n'a point d'autre nom que ses deux surnoms, MAGNVS PIVS : Que le premier

de ſa race qui ſoit parvenu à l'Empire, c'eſt Antonin, qui tenoit de Pompée le ſurnom de PIVS : Qu'un des petits-Fils de cet Antonin, Fils de l'Empereur Severe, eut à ſa conſecration le ſurnom de DIVO ANTONINO MAGNO, qui eſt l'autre ſurnom de Pompée; non pas un tître, que le Fils de Severe eût merité par ſes beaux faits, préferablement à tant d'autres Empereurs ſes predeceſſeurs; il ne l'a pas eu de ſon vivant : mais c'eſt qu'il falloit diſtinguer ſon Epitaphe de celui de ſon Ayeul, qui étoit DIVO ANTONINO PIO : par l'autre ſurnom de la Famille : mais ſurnom que perſonne n'avoit jugé neceſſaire pour marquer ſa naiſſance: On n'avoit voulu employer pour cela, que le Fils même du Grand Pompée, nommé SEX. MAGNVS PIVS. *Pius* tout ſeul diſoit plus : car ſans déroger à l'ancienne nobleſſe des Pompées, qui deſcendoient de Numa Pompilius Roi des Romains, comme les Médailles de Pompée le démontrent, par Métellus Pius, les alliances du Grand Pompée remontoient juſqu'aux Scipions.

FELIX eſt de même le dernier ſur-

nom de Commode. Ce Prince est le premier qui les ait pu joindre tous deux, étant petit-Fils d'Antonin Pie : & le Senat lui ayant donné ce surnom, à cause de la Victoire, dont j'ai parlé. N'est ce pas une preuve suffisante & demonstrative que tous ceux qui ont les mêmes surnoms & dans le même ordre, le tiennent de lui par leur origine ?

Je dis, dans le même ordre. Ce sont les Grecs de Tarse, qui m'ont suggeré cette restriction. Sçachant bien que quelque heureux que fut l'Empereur Philippe, & descendant de même tige qu'Antonin Pie, il n'étoit pas toutesfois permis, à parler juste, de lui donner le tître d'Heureux après le surnom de Pie; de peur qu'on ne prît le tître d'Heureux, comme celui de Pie, pour un surnom hereditaire : ils ont mis sur un beau Médaillon que j'ai rapporté dans son Histoire; & que j'ai vu depuis cité dans le *Thesaurus Britannicus*, tome 1. page 272. ΦΙΛΙΠΠΟΝ ЄΥΤ ЄΥC CЄB. *Philippum Felicem Pium Augustum* : Ils donnent à Philippe le Pere le tître particulier de Philippe l'Heureux; comme à Tra-

jan autrefois celui d'OPTIMVS, de Trajan le bon, avant tout autre tître, avant même son dernier surnom, qui est PIVS.

L'Auteur de la Dissertation du mois de Juin, 1714. pour prouver que PIVS FELIX sont des tîtres d'honneur, qu'on met après les noms propres, apporte pour exemple ce qui est en usage parmi nous : sçavoir qu'on dit, *Très-Haut, Très-Puissant, & Très-Excellent Prince, Loüis de Bourbon, Prince de Condé, & Premier Prince du Sang*. Ces legendes, dit-il, commencent par de purs tîtres d'honneur. Oüi: mais ce sont pures Epithétes, qui peuvent varier, & peuvent être attribuées à d'autres qu'à des Princes du Sang. Mais *Prince de Condé* & *Premier Prince du Sang*, ne sont pas de purs tîtres d'honneur, ou même de Fonction passagere, comme seroit celui de Généralissime des Armées du Roi : c'est la naissance qui les donne : comme IMP. CAES. qui précede les noms & surnoms sur les Médailles, & comme PIVS FELIX qui les suit, dans les Princes du Sang de Commode. Ainsi l'éxemple que cet Auteur apporte pour sa cause, fait contre lui.

Je n'ai pas prétendu pour cela, & on le peut voir par l'examen que j'en ai fait, que ces mots PIVS FELIX marquent toûjours un Prince issu de Commode; en sorte qu'on ne les aît jamais donnez à d'autres Princes. J'ai dit seulement, qu'ils ne se donnent qu'à très peu d'autres; c'est-à-dire, à deux ou trois; & toûjours d'une maniere, qui sert à confirmer, que dans tous les autres ce sont noms hereditaires qui marquent la naissance. Ils sont sur quelques Médailles des derniers Rois & Reines d'Angleterre. Voudroit-on inferer de-là, qu'ils ne marquoient pas sur les Médailles anciennes les descendans de Pie & de Commode, parce qu'ils ne le signifient pas sur celles-ci?

Julia Femme de septime Severe, est la premiere des Imperatrices, à qui nous trouvons les titres de PIA FELIX. *Son Mari n'a pris le nom ou titre de* PIVS, *qu'à sa huit ou neuviéme année de Puissance Tribunicienne, & ne porta jamais celui de* FELIX.

D'où vient cela, sinon parce que le Senat s'y seroit opposé, après l'avoir donné à Commode, pour être

hereditaire à ses descendans ? S'il a pris PIVS comme un tître, que ne prenoit-il en même tems celui de FELIX, du moins à la huitiéme année de son Empire, lorsqu'on mit sur ses Médailles & celles de son Fils, VICTORIAE AVGG. FEL. *Victoriæ Augustorum Felicissimæ.* ADVENTVI AVG. FELICISSIMO : FELICITAS PVBLICA : & ANN. AVG. SAECVLI FELICISSIMI ? A quoi pensoit-il de ne se pas surnommer FELIX, après l'exemple de Commode, si en ce tems-là il étoit permis de prendre ces noms dans le sens d'un simple éloge ? Pour le surnom de PIVS, j'ai averti il y a vingt ans, qu'il avoit quelque tems négligé de le prendre : Pourquoi ? Parce qu'étant PIVS par sa Mere, Sœur de PERTINAX PIVS, on sçavoit que mettre PERT. c'étoit suffisamment se declarer PIVS. Dès qu'il paroît sur les Médailles, & tous les ans de son gouvernement, les surnoms de PERT. ou de PIVS s'y trouvent. Ce qui prouve invinciblement, que PIVS est un surnom, comme PERTINAX. Depuis sa huitiéme année, c'est-à-dire, depuis la mort de Pertinax son Oncle, il n'est plus ordinairement que

SEVERVS PIVS & très-rarement on omet ce ſurnom, qui marquoit auſſi, outre ſon origine des PIVS, ſon alliance avec Marc Auréle, dont il étoit gendre; Alliance, dont il ſe fait honneur ſur ſes Médailles, pour aſſurer à ſon Fils Auréle Antonin Severe la ſucceſſion à l'Empire. Ce qui fait voir manifeſtement, que PIVS eſt un ſurnom hereditaire depuis Antonin Pie. On ne donne à Severe après ſa mort dans la belle Médaille de ſa conſécration, que le ſurnom de PIVS: DIVO SEPTIMIO SEVERO PIO. *Vaillant* cite cependant un Médaillon, ou les deux ſurnoms, PIVS PERT. ſe trouvent, parce que le volume le comporte. PIVS avant PERTINAX eſt une démonſtration en grand bronze, que PIVS eſt auſſi-bien un ſurnom que PERTINAX. PIVS eſt ici le premier, & par tout ailleurs, parce qu'il eſt le premier parvenu à l'Empire. Et c'eſt par conſequent un ſurnom, du moins quand il eſt ſeul. En Grec PIVS ſe traduit plus ordinairement ΕΥϹΕΒΗϹ que ΠΙΟϹ. Mais ce n'en eſt pas moins un ſurnom, que dans *Peſcennius Niger Juſtus*, qui a gouverné en partie l'Em-

 pire

pire avec Severe trois ans, IVSTVS n'eſt point un éloge, mais un ſurnom; quoique les Grecs ſur ſes Médailles l'expriment par ΔΙΚαιος.

Julia jeune ne porta jamais que le nom de IVLIA AVGVSTA, *ou* IVLIA DOMNA AVGVSTA.... *elle eſt dans un âge plus avancé ſur celles, où l'on lui trouve les titres de* PIA FELIX. Eſt-ce qu'elle devint *Bonne* en vieilliſſant? Il y a à Rome chez un ami une Médaille de petit bronze: IVLIA PIA FELIX AVG. Au revers, FORT. RED. TR. POT. III. COS. II. C'eſt la troiſiéme année de Severe: n'étoit-elle pas jeune alors? Elle étoit PIA par ſa naiſſance; je l'ai fait voir il y a long-tems. Et la Médaille Grecque, que j'ai citée du Cabinet du Roi, ΙΟΥΛΙΑ ΠΙΑ ΑΥΓΟΥCΤΑ, écrivant ΠΙΑ, & non pas ΕΥΣΕΒΗC: fut-elle ſeule? n'eſt-elle pas une preuve démonſtrative, que c'eſt un ſurnom, auſſi-bien que dans les Médailles de ſon mari l'Empereur Severe, CEΥΗΡΟC ΠΕΙΟC? Et ſi PIVS eſt un ſurnom dans Severe, pour deſcendre d'un PIVS comme Antonin, & pour être gendre de Marc Auréle Pie, pourquoi FELIX n'en ſera-

t'il pas un aussi dans Commode & ses Descendans ? Il y a bien des années que j'ai dit tout cela en Latin : faut-il que je le repete en François pour le faire entendre ?

Dans Julia Domna, qui ne descendoit pas de Commode, FELIX n'est qu'un éloge, par lequel on dit qu'elle est heureuse d'avoir un mari Empereur & deux enfans jeunes Cesars ; heureuse encore ensuite, de les voir tous deux Augustes ; bonheur qu'aucune Imperatrice avant elle n'avoit eu : heureuse enfin de les voir parfaitement & constamment unis ensemble quoiqu'ils fussent fils d'un même Pere, & non pas d'une même Mere ? C'est ce que témoigne la Médaille de ces deux Augustes, CONCORDIA FELIX : & une autre, CONCORDIA PERPETUA : Monumens *authentiques*, qui démentent l'Histoire. Mais le titre de FELIX dans Julia Domna étoit sans consequence ; n'étant pas donné comme un surnom, qu'elle pût transmettre à son fils Geta. Il ne l'eut jamais : il a toûjours eu le surnom de PIUS, comme son Pere & sa Mere : & n'a jamais eu celui de FELIX.

Septembre 1728.

Severe, Mari de Julia, ne le prit jamais aussi : il eut choqué le Senat, & la Famille de Commode à qui le Senat avoit donné ce surnom en propre pour être héréditaire aux Enfans, fils & fille, que Commode avoit laissez en mourant, comme les Médailles nous l'apprennent. Il eut choqué l'Empereur Clodius Septimius Albinus son parent, qui, les trois premieres années de Severe, avoit gouverné en partie l'Empire avec lui : & qui étoit Tuteur des enfans de Commode, comme me l'a appris une belle Médaille fourrée, qui est chez M. l'Abbé Fauvel, & dont j'ai l'empreinte.

Au reste, le nom de Domna me fait venir une idée. Suétone dit, qu'Auguste rejetta le nom de Dominus : ..... *Severe l'ayant épousée, à ce que nous apprend Spartianus, parce qu'elle devoit par son horoscope épouser un Roi, ou plûtôt un Souverain.*

Spartien a dit une sottise, en disant *regi* : pour corriger l'horoscope, en est-elle moins frivole ? Les Romains n'ont point eu de Roi depuis l'établissement de la Republique : quoique pour dire *Imperante*, les Grecs de Cios

en Phrygie ne trouvant pas qu'Ἄρχοντος suffît pour l'exprimer, parce que tous les Grecs le donnoient à leurs Maires, ayant mis ſur une Médaille de l'Empereur Severe; CЄ ΥΗΡΟΥ ΒΑCΙΛЄΥΟΝΤΟC Ο ΚΟCΜΟC ЄΥΤΥΧΕΙ. *Severo imperante Felix eſt Orbis.* Voilà le *Peuple* qui *lui atrribuë ſon bonheur*, ſans l'appeller FELIX.

Il ſouffrit apparemment, que les Romains lui donnaſſent le nom de DOMNA, *qui marque la puiſſance Souveraine.*

Il n'y a nulle apparence à tout cela. Il faut citer un Dictionnaire qui diſe, que *Domna* ſignifie la puiſſance Souveraine. DOMNA eſt ici un ſurnom de Famille Latine; de laquelle eſt un Magiſtrat, ſur un Médaillon Grec de l'Empereur Severe même, dans le *Muſeum Piſanum.* ΕΠΙ CΤΡΑΤΗ. ΖΩCΙΜΟΥ ΔΟΜΝΟΥ. ΚΕΡΕΤΑΠΕΩΝ. Ce Domnus étoit fils d'une Domna, apparemment tante de la Julia Domna de Severe; puiſqu'il eſt contemporain, & qu'il a de l'emploi ſous Severe. Ce bronze ne vaut-il pas un tître ſur du papier ou du parchemin? Ainſi DOMNA n'eſt point un tître, c'eſt un ſurnom. Julia eſt DOMNA, parce qu'elle

eſt fille d'un *Domnus*, Spartien (quel nom ! quel Auteur ! Il faut n'avoir point lû, ni Caſaubon dans ſa Préface ſur les ſix prétendus Auteurs de l'Hiſtoire Auguſte, ni la ſçavante Lettre d'un Ami à Monſieur *Galland* habile Antiquaire ; pour ignorer, qu'il n'y a point de plus miſerable Ecrivain, queces ſix, qui n'en font qu'un, ſelon eux). Quoiqu'il en ſoit, *Spartien* n'a pas bien connu Julia Domna, puiſqu'il la fait Syrienne.

Les Grecs plus flateurs le lui donnent toûjours, le nom de Domna: *les Médailles où ce nom ſe trouve, ſont très-communes*. Ce n'eſt point flaterie d'appeller les gens par leur nom & ſurnom.

Page 628. *Il eſt certain qu'aucune autre Imperatrice ne paroît avoir tant fait d'Actes de la Souveraine puiſſance qu'elle*. La Republique vouloit donc avoir des Maîtres des deux ſexes; des Souveraines avec des Souverains.

Nous ſçavons qu'ainſi que Fauſtine la jeune, elle ſuivit ſon Mari dans ſes expéditions militaires ; puiſqu'elles paroiſſent avec le titre de MATER CASTRORUM. Mauvaiſe conſequence. Julia Mamæa eſt auſſi MATER CASTRO-

RUM ſur une Médaille Latine, ſelon Monſieur Vaillant : & ſur une Grecque que j'ai vûë chez Monſieur Foucault, ΜΗΤΗΡ ΣΤΡΑΤΟΠΕΔΩΝ. Mais ces legendes ne ſignifient autre choſe, ſinon que ces Princeſſes affectionnoient les Troupes avec une tendreſſe & une vigilance de Mere, pour ſolliciter le payement de leur Solde, pour leur faire fournir des vivres, & les faire habiller. Les Symboles qui ſont ſur les Médailles où ces Princeſſes ont le tître de MATER CASTRORUM, ne ſignifient rien plus que ce que je dis. Sur celles de Severe, PROFECTIO AUG. FEL. on voit Severe à cheval : y a t'on vu Julia Domna *ſuivre ſon Mari dans ſes expéditions militaires ?*

Une Médaille de grand bronze très-rare, JULIA AUGUSTA : *au revers*, VICT. AUG. TR. P. II. COS II. P. P. *C'eſt une victoire de Severe : mais puiſqu'elle eſt marquée au revers de Julie, elle l'a apparemment partagée, ou par ſa preſence, ou par ſes conſeils.* Des femmes dans la Republique partager avec leurs Maris la victoire ! Expliquer ainſi les Médailles, c'eſt vouloir les faire mépriſer. Le ſens de celle-ci eſt, que l'on

congratule la Princesse, de ce que l'Empereur son mari a remporté une victoire dès la seconde année de son Gouvernement.

Page 629. *L'on voit sur une Médaille du Cabinet de son Altesse Serenissime Monseigneur le Duc du Maine, d'un côté la tête de Severe, & celle de Julie en regard : & la legende,* FELICITAS PUBLICA : *& au revers les têtes de Caracalla & de Geta ; & pour legende,* CONCORDIA PERPETUA. *Depuis le commencement de l'Empire jusqu'à Julien l'Apostat, je ne connois point d'exemples d'une Médaille, qui ne porte point le nom de l'Empereur qui l'a fait fraper : encore celles de Julien portent bien ses traits : mais il y est sous la figure de quelque divinité.* Nous le verrons bien-tôt se dédire, & rétracter lui-même cette proposition, dont il a senti la fausseté trop tard.

Ici ce sont les têtes de Severe & de Julie ; & ce sont eux ensemble, qui font la felicité publique : l'égalité est entre l'Empereur & elle. La Médaille ne met pas d'égalité entre les deux sexes : cela revolteroit encore aujourd'hui. Les deux inscriptions ne font ici qu'un sens ; sçavoir : Que la felicité publique vient

du bon accord de toute la Famille Auguste.

Page 630. 631. & 632. Il produit quatre Médailles : La premiere, JULIA DOMNA AUG. Au revers, LIBERAL. AUG. La seconde JULIA AUGUSTA : au revers, LIBERAL. AUG. II. La troisiéme, de même ; au revers, AEQUITATI PUBLICAE, & le Type des trois monnoyes. *J'avouë*, poursuit-il, *que ce revers se trouve aux Médailles de Julia Paula, d'Aquilia Severa, de Julia Mæsa, de Salonine ..... Vaillant en cite une d'argent avec* MONETA AUG. (c'est la quatriéme :) *Julie à donc fait fraper de la monnoye : elle en a donc eu la puissance.*

Que la Princesse ait contribué à la liberalité du Prince, que les deux premieres Médailles préconisent ; est-ce une marque de Souveraine Puissance ? Cette Inscription signifie seulement, qu'on felicite l'Imperatrice d'avoir un Mari si liberal envers le Peuple Romain. MONETA AUG. (il y a longtems que je l'ai dit) ne signifie pas de la monnoye frapée par l'ordre du Prince, encore moins de la Princesse. Il signifie la Cour de la monnoye,

dont les Officiers étoient mis par le Prince, & faisoient battre monnoyes & Médailles à leur profit, en même-tems qu'ils le faisoient à l'honneur du Prince & de sa Maison. De là vient que les trois Déesses, qui representent les trois métaux, se trouvent sur l'argent & le bronze. Et que depuis Diocletien sur tout, & Maxence, qui a aussi des Médailles avec la même Inscription & le même symbole; le plus grand nombre des Médailles, avant le nom du Prince, ne met que D. N. *Dominus noster*. Preuve visible, que ce n'est pas le Prince qui les faisoit fraper. Car le Roi ne mettroit pas sur sa monnoye, *Notre Maître & Seigneur Loüis*. Enfin AEQUITATI PUBLICAE ne veut dire autre chose, si non que la Cour de la monnoye, qui est répresentée sur ce grand bronze, travaille à ce que le Public soit assuré du poids égal & juste de la monnoye. Ainsi Julie n'a jamais fait fraper de monnoye, comme on l'avance ici; & n'en a jamais eu la puissance.

Vaillant cite encore une Médaille de Julia, au revers de laquelle on lit VICT. AETERNA. *Je ne crois pas qu'elle se soit*

trouvée à la tête des Armées pour les commander : mais quelque victoire remportée dans les provinces, que son Mari absent lui avoit laissées à regir, a pu occasionner ce revers. Il ne l'a pas pu certainement ; puisque des Provinces données à regir à une femme, dans la République Romaine, est une Chimere. VICTORIA AETERNA n'est là que la Victoire que Severe & son fils remporterent sur les Parthes, qui est sur les Médailles, VICT. PART. MAX. & qui fit donner à l'un & à l'autre le titre de PART. MAX. *Particus Maximus.* Victoire, disoit-on, dont le fruit dureroit à perpetuité.

Voici qu'elle est donc mon idée. Severe persuadé que sa femme avoit contribué à son élevation à l'Empire par son horoscope, qui lui promettoit un Mari Souverain : Ne diroit-on pas avec plus de probabilité au contraire, que l'élevation de Severe a contribué à l'horoscope de Julie sa femme ? Et quelle Souveraineté donne le titre d'*Imperator* au Prince qui le porte, que dans les années de l'Empire, où il est *Imperator* ; c'est-à-dire, Généralissime ? Est-ce-là la Royauté que promet l'horoscope ?

Lorsqu'il passa en Angleterre avec son fils, il s'éloignoit extrêmement des Provinces d'Orient. Il laissa Julie à Rome pour gouverner les Provinces, dont il se trouvoit trop éloigné pour y pouvoir donner ses soins. Certainement ni les Médailles ni les Histoires ne donnent point cette *idée* là : le Senat gouvernoit toûjours, soit que le Prince fut à Rome, où qu'il n'y fut pas.

Page 633. JULIA PIA FELIX AUG. *& au revers*, MAT. AUGG. MAT. SEN. MAT. PAT. *Severe ne donna la puissance Tribunicienne à Geta, qu'en partant pour la Grande Bretagne.* L'Empereur ne donnoit pas la Puissance Tribunicienne: c'étoit le Senat & le Peuple, qui donnoit aux Cesars-mêmes le pouvoir de faire des loix dans Rome, & autres Villes Latines, pour la police, ausquelles le Tribun du Peuple ne pourroit s'opposer. C'étoit une Dictature perpetuelle, qui se renouvelloit tous les ans, sans avoir le nom odieux de Dictateur.

Nous la voyons enfin sur la Médaille, Mere de la Patrie; ce que l'on ne voit a nulle autre qu'elle; excepté la premiere Imperatrice, s'il faut l'appeller ainsi; je veux dire Livia femme d'Auguste; qui

dans une belle médaille de grand bronze, qui est chez le Roi, est appellée AUGUSTA MATER PATRIAE, tout au long. Je l'ai citée il y a vingt ans. Si Julia Domna est Mere de la Patrie, elle n'est donc pas Syrienne comme Spartien l'a Imaginé. Mere du Senat, Mere de la Patrie; cela s'entend de la bonté & de l'affabilité avec laquelle elle recevoit les Senateurs, comme feroit une bonne Mere; & du soin qu'elle prenoit de procurer le bien du Peuple par son crédit sur l'esprit de ses deux Fils. L'affabilité, la maniére douce & honnête de parler aux gens & de les entendre, étoit son caractere: la nature l'avoit ainsi formée: c'est le sens de ces legendes qui sont sur ses Médailles en or chez le Roi: VENUS GENETRIX. & VENERI GENETRICI.

On donnera la suite de ces remarques le mois prochain.

ARTICLE XC.

TRAITEZ PHILOSOPHIQUES & Pratiques d'Eloquence & de Poëſie, contenant des exemples de chaque ſorte de Piéce d'Eloquence & de Poëſie, ſuivis de Réflexions Critiques, avec une Notice des Auteurs les plus renommez, qui en ont traité. Par le P. Buffier de la Compagnie de Jeſus. A Paris. Chez Nicolas le Clerc, ruë de la vieille Bouclerie, Jean Muzier, Quai des Auguſtins; Claude Thibout, Place de Cambrai, & ſe trouvent auſſi à Lion chès Claude Plaignard, Ruë merciere, au Grand Hercule. In 12. Traité d'Eloquence pp. 270. Traité de Poëſie pp. 336.

ON ſemble d'abord prendre à tâche de faire bien connoître la nature de l'Eloquence. L'Auteur la fait conſiſter uniquement dans le *talent de faire ſur l'ame des autres, par l'uſage de la parole, l'impreſſion de ſentiment ou de mouvement que nous prétendons.*

C'eſt ſur quoi il marque la difference entre ce qui paroît ſouvent

Eloquence, d'avec ce qui l'eſt en effet.

Un Prédicateur, ou un Avocat, ſelon lui, peut s'attirer de l'applaudiſſement, par un diſcours où il ſe trouvera des traits ingénieux, des réfléxions délicates, des comparaiſons juſtes & nouvelles; ſans que néanmoins il ſe trouve dans ſon diſcours une vraye Eloquence; Pourquoi? Parce qu'il n'a point fait dans l'ame de ſes Auditeurs l'impreſſion de ſentiment qu'il prétendoit, & qu'il devoit prétendre. Un Orateur de ce Caractere, dit notre Auteur, eſt *diſert*, mais non pas éloquent. L'Orateur diſert, dit-il enſuite, à pour fin le diſcours-même, & l'applaudiſſement qui en revient: L'Orateur éloquent employe le Diſcours, non pour l'applaudiſſement, mais pour former dans ſes Auditeurs des ſentimens & des diſpoſitions, telles que l'exige l'importance de ſon ſujet. Les Panégyriques, ajoûte-t-on, comportent plus que d'autres le caractere de *diſert*; néanmoins ils doivent tendre à exciter de l'eſtime, non pour l'eſprit de celui qui loüë, mais pour le mérite de celui qui eſt loüé. Il en eſt

à peu près de même des autres Discours, qui sont plûtôt de parade que de nécessité.

Mais en quoi consiste le *stile disert*? c'est, dit le P. *Buffier*, *dans un choix & un arrangement recherché de mots & de pensées*, où les *pensées tirées de trop loin sont en quelque sorte assujetties aux mots.* Leur caractere le plus marqué est de disparoître, quand on les veut exprimer en d'autres termes, ou traduire dans un autre Langue. La vraye Eloquence néanmoins employe quelquefois le stile disert, quand il ne nuit point à son but essentiel, comme on le voit dans Pline le Jeune, & dans M. Flechier, qui en usoient pour s'accommoder au goût de leurs Auditeurs; car sur ce point, les goûts ont quelquefois paru différens, & ont même été l'occasion d'une espece de Schisme parmi les Sçavans; les uns ayant trouvé trop unis les Panégyriques de Ciceron, ou ceux du P. Bourdalouë, les autres ayant trouvé trop brillans ceux de Pline le Jeune, & de M. Flechier. Il est certain que l'attention étant quelquefois réveillée par des traits du Stile disert, la vraye Elo-

quence en peut uſer; pourvû que l'uſage en ſoit modéré, & qu'il ne détourne point l'eſprit du fond des choſes que doit faire ſentir l'Orateur.

Après cette diſcuſſion particuliere ſur le caractere d'un Diſcours & d'un ſtile *diſert*, l'Auteur revient à la nature de la vraye Eloquence, laquelle, ſelon lui, tire peu de ſecours des Regles ordinaires ; en ſorte qu'elle dépend pour le moins autant du génie, que la Poëſie : & ſi le génie, ajoûte-t-on, ſe montre plus fréquemment dans nos Poëtes, que dans nos Orateurs; c'eſt que, ſelon la remarque de Ciceron, il eſt plus rare & plus difficile de trouver d'excellens Orateurs, que d'excellens Poëtes. Par-là, ſelon le P. Buffier, on ne s'en doit pas tenir à l'Axiome, *naſcimur Poetæ, fimus Oratores*. L'Art & es Régles données ſi fréquemment pour l'Eloquence, n'ont jamais ſervi à faire un homme plus éloquent, que l'Art & les Regles de la Poëſie à former un Poëte. L'une & l'autre de ces facultez ne tirent guéres du ſecours, que de la lecture & du fréquent uſage des Orateurs & des Poëtes excellens; & du ſoin de s'exercer à compoſer; ſur

tout quand un ami, ou un Maître habile, corrige ou fait corriger les endroits où l'on auroit moins réussi.

Le Principe de l'Auteur sur l'insuffisance des Régles ordinaires d'Eloquence, est qu'elles ne peuventêtre que générales & vagues. Elles sont vrayes en elles-mêmes, mais inutiles dans la pratique; par la quantité infinie de circonstances, où elles doivent avoir des applications particulieres, dont il est impossible d'indiquer le detail. Ainsi, dit le P. Buffier, compter d'y réussir par le moyen des regles, c'est comme si avec une Carte Géographique de la France en général, on croyoit pouvoir connoître les chemins & les sentiers particuliers des Campagnes, des Villages, & des Hameaux du Royaume. C'est ce qu'il expose à l'égard des régles ordinaires, touchant les parties principales du Discours, telles que l'Exorde, la Narration, la Confirmation, la Contention, & la Peroraison. Il entre sur tout cela en des particularitez capables de faire plaisir à ceux-mêmes qui ne seroient pas de son opinion.

Il observe une chose qui pourroit

bien être vraye, au ſujet de la *Narration* : c'eſt que les régles ne la devroient pas mettre généralement pour la ſeconde partie du Diſcours, puiſque la plûpart des diſcours n'ayant aucun fait à expoſer, n'ont point de *narration*, & n'en doivent point avoir. ſi l'on cherche pourquoi on l'a miſe dans les régles communes de la Rhétorique; c'eſt que l'Auteur de ces régles ſuppoſant, avec raiſon, que Ciceron a été un des plus grands Orateurs du monde; il s'eſt imaginé ſans raiſon, que toute les pieces d'Eloquence devoient être dreſſées ſur leur modéle : mais il n'a pas fait attention que c'étoient des Plaidoyers, ſur des faits, qu'il s'agiſſoit d'expoſer; ce qui ne ſe trouve point dans les diſcours ordinaires, comme les Sermons, les Panégyriques, & autres, où la narration n'eſt guéres diſtinguée de l'Exorde où l'on expoſe le ſujet qu'il s'agit de traiter. L'Auteur inſinuë encore, qu'on ne peut donner de juſtes régles pour la partie du diſcours, appellée dans les préceptes ordinaires *Contention* ou *Mouvement*, qui doit être répanduë en divers endroits avec plus ou moins

de force, ſelon que les aménent les divers tours donnez au ſujet. Ce ſeroit un mouvement de paſſion aſſez plaiſamment excité, que celui qu'on placeroit, ſans voir ſi la place qu'on lui donne, le comporte; & comment, & juſqu'à quel point elle le comporte: cette régle reſſembleroit à celle qu'on donneroit aux gens pour ſe mettre en colére.

Touchant les *Figures de Rhetorique*, l'Auteur obſerve que ce ſont des tours ſi naturels à tout Diſcours humain, que l'Art ne ſçait qu'y prêter des noms, pour faire ſouvenir que leur varieté ſert à en mettre dans le Diſcours, ce qui ſe préſente comme de ſoi-même à tout homme qui n'a pas une imagination froide. Il eſt cependant cinq ou ſix de ces figures qui meritent une attention particuliere par leur caractere & leur uſage, & on les marque ici.

Mais une figure, qui paroît la favorite de l'Auteur, dans laquelle même, ſelon lui, conſiſte proprement l'Eloquence; c'eſt l'*Expoſition*, qui fait voir une même propoſition, par tous les jours & les faces différentes dont

elle eſt ſuſceptible. Il en apporte des exemples: Il juge que c'eſt par-là uniquement, qu'on trouve le ſecret de faire une juſte *Amplification.* Car ſi le ſujet eſt capable de faire impreſſion ſur l'eſprit, & qu'il ne le faſſe pas, c'eſt qu'il n'eſt pas vû dans tous ſes jours; & c'eſt l'expoſition qui produit cet effet. Au reſte elle entre dans toutes les autres figures particulieres, pour ſe revétir, ſelon les diverſes occaſions, de leurs divers tours; c'eſt ce qu'on montre encore ici par des exemples.

Pour la maniere d'employer l'*expoſition*, on n'y peut guéres marquer de régles; ſi ce n'eſt de proportionner ce que l'on dit à la capacité, à l'état, & à la diſpoſition des perſonnes à qui l'on parle. Une même vérité de l'Evangile doit s'expoſer aux perſonnes de la Cour & à des Païſans; mais aux premiers, ſous un tour fin & élevé, qui ne produiroit nul effet ſur le Peuple de la Campagne, pour lequel il faut en quelque ſorte *épaiſſir* ce que l'on dit, afin de le lui rendre ſenſible. Ainſi on pourroit dire aux uns, que *l'amour propre vous rempliſſe tant qu'il*

vous plaira, de l'idée de votre propre excellence, plus vous concevrez que vous êtes quelque chose de grand & d'important, plus vous concevrez l'importance de servir Dieu, pour lequel vous êtes uniquement fait ce que vous êtes. On pourroit dire à des gens de la Campagne, avec un tour grossier peut-être, mais plus utile par rapport à eux: *si une bête de charge destinée à vous servir, étoit si indomptable, qu'elle refusât de vous rendre aucun service; n'aimeriez-vous pas autant la tuer que de la nourrir à vos dépens. Il en est ainsi de vous qui êtes destiné uniquement à servir Dieu; si vous ne le faites, vous ne méritez plus de vivre.* Quelques-uns regarderoient ces deux tours comme des choses différentes; c'est néanmoins une même vérité, qui est *l'importance de servir Dieu, pour lequel nous sommes faits.* La véritable Eloquence ne dédaigne pas des expressions populaires, quand elles servent à son but, qui est d'imprimer le sentiment qu'elle prétend. Il s'ensuit des principes de l'Auteur une sorte de Paradoxe, qui néanmoins a sa verité & son usage: c'est que l'Eloquence consiste souvent

à dire une même choſe, mais par differens traits, qui par leurs divers jours, empêchent l'eſprit d'en être rebuté: au même tems qu'elle y entre davantage, s'y préſentant à diverſes fois, qui chacune font leur impreſſion.

L'Auteur marque dans la ſeconde Partie, ce que l'on doit obſerver dans les eſpeces particulieres de Diſcours. Dans un Plaidoyer, dit-il, rien ne paroit meilleur que d'expoſer d'abord & ſans circuit, quelle eſt la perſonne & la cauſe dont il s'agit, & le point juſte de la conteſtation. L'Avocat doit montrer enſuite la juſtice & le droit de ſa partie, ſans jamais quitter ou laiſſer quitter aux Juges, par des digreſſions quelques brillantes qu'elles ſoient, la vuë de ce qui fait le Capital de la cauſe. Après quoi il faut réfuter les raiſons du Parti contraire, non en les déguiſant, ce qui ſeroit une eſpéce de ſupercherie, qui donneroit du mépris de l'Orateur, & de juſtes ſoupçons contre la cauſe; mais en faiſant ſentir le poids des raiſons contraires.

Au ſujet des ſermons, les obſervations de l'Auteur paroiſſent encore plus

détaillées : il n'eſt pas pour les longs Exordes ; & il voudroit que ſur le modéle des ſermons du P. *Cheminais*, on ſupprimât tout ce qui ne ſert point à indiquer le fonds du ſujet ; en ſorte que l'Exorde fût, pour ainſi dire, le plus court chemin du Texte Sacré, que l'on cite d'abord, à la diviſion qui fait le fonds du Diſcours. A cette occaſion, le P. *Buffier* fait une réfléxion aſſez naturelle, ſur la pratique de beaucoup de Prédicateurs ſuperficiels, & ſur tout des Commençans. Ils ne s'occupent d'abord, qu'à chercher une Diviſion ; mais ſans avoir encore préſente à l'eſprit l'étenduë de la matiere qu'ils ont à traiter ; c'eſt-à dire » qu'ils diviſent avant que d'a- » voir rien à diviſer. Ils font le parta- » ge des choſes qui ne ſubſiſtent point » encore par rapport à eux, puiſqu'ils ne les connoiſſent pas». Il faut donc qu'un Orateur ramaſſe d'abord les matériaux de ſon Diſcours ; qu'il s'en rempliſſe l'eſprit ; & alors les choſes s'arrangeant peu à peu dans ſa tête, lui fourniront une juſte diviſion ; & même des ſous-diviſions de chaque partie, qui le conduiront naturelle-

ment dans toute la ſuite de ſon Diſcours. L'Auteur ajoûte pluſieurs autres Réflexions, qui peuvent être d'uſage pour la pratique.

Elles deviennent encore plus ſenſibles par les Obſervations critiques, qu'il met à la fin de chacune des Piéces d'Eloquence, dont il apporte l'exemple ; comme de Plaidoyers anciens & modernes, de Sermons, de Morale, de Panégyriques de Saints, d'Oraiſons Funebres, de Complimens. Sur le Plaidoyer de Perſée contre Demetrius, il obſerve que l'Exorde n'y contient que deux ou trois lignes, & qu'on n'y trouve point les parties appellées d'ordinaire *Narration & Confirmation* ; parce que, comme il a marqué dans les principes ; ſouvent dans un Diſcours il s'agit moins de prouver, que de rendre ſenſible ce qui eſt prouvé, ou ce que l'on ſçait d'ailleurs. Ainſi Perſée, au lieu de s'arrêter à prouver que ſon Frere avoit voulu l'aſſaſſiner, en venant chez lui ; il entre d'abord dans une ſorte de mouvement, diſant à ſon pere : *falloit-il me laiſſer égorger, pour vous perſuader qu'il en avoit le deſſein.* Il ne paroît pas qu'on puiſſe donner

une meilleure pratique d'Eloquence, que les réflexions qui s'appliquent ainsi à chaque partie d'un Discours, pour observer comment on y peut ou observer ou omettre les regles générales. On trouvera de semblables réflexions à la fin du Plaidoyer de M. *Patru* en faveur des Captifs de Barbarie, & à la fin des Sermons, & des autres Discours, au sujet desquels on entre en des détails, qui paroissent capables d'aider beaucoup les jeunes Orateurs.

Outre les Discours, dont on rapporte toute la suite, l'Auteur rapporte encore des morceaux détachez de divers Orateurs; où il semble vouloir justifier son principe général, que tout le secret de l'Eloquence consiste dans *l'Exposition*; qui par ses divers traits montre un objet dans toutes les faces & les jours, dont il est susceptible, pour l'imprimer vivement & sensiblement dans l'esprit.

Les Observations que l'Auteur fait à la fin sur la *Rhétorique d'Aristote*, sur les *Ouvrages de Ciceron touchant l'Eloquence*, & sur l'*institution de l'Orateur* par Quintilien, meritent de l'atten-

tion. Il s'attache à ce que ces Traitez lui ont paru avoir de plus ou de moins parfait. Il les trouve en général dignes de la haute réputation de leurs Auteurs; mais il ne croit pas qu'ils aident beaucoup à la pratique de l'Eloquence: les maximes en paroissent d'ordinaire trop vagues : ce qui arrive peut-être parce qu'on ne les entend pas assez; particulierement Aristote; témoin ce qu'on lit dans la Traduction Françoise pag. 4. que d'*enseigner à faire les parties d'un Discours, c'est tendre à alterer l'esprit du Juge; que la Rhétorique consiste dans l'Artifice de la preuve, que cet artifice consiste à rendre un homme puissant en Enthymêmes.* Touchant Ciceron, on insinue que ses Traitez semblent plutôt écrits, pour occuper agréablement l'esprit au sujet de l'Eloquence, que pour en rien enseigner de particulier. Enfin Quintilien a embrassé dans son Ouvrage une grande étenduë de sujets utiles, qui ont rapport de près ou de loin, à ce qui peut servir pour un Orateur : mais ce qui occupe la moindre partie de l'Ouvrage est ce qui regarde directement l'Eloquence.

Septembre 1728.

ARTICLE LCI.

TRAITÉ DU JAUGEAGE, ou le Jaugeage reduit à des Principes généraux & géométriques, & à une pratique courte & facile. A Paris, chez Jombert. 1728.

L'Auteur, qui n'eſt pas nommé, eſt Géométre, & Géométre habile dans les nouveaux calculs qu'il manie fort bien. Son Ouvrage eſt complet, & allie la Théorie avec la Pratique, avec une parfaite ſubordination de celle-ci à celle-là. Car le Jaugeage, qui paroît une affaire de pure pratique, n'a pas laiſſé de mériter l'attention des Géométres les plus ſpéculatifs; & notre Auteur l'a trouvé ſuſceptible d'une Géométrie aſſez haute.

Dans la premiére Partie, qui eſt théorique, il examine la nature, les dimenſions, la ſolidité des figures géométriques, auſquelles on peut rapporter celle d'un tonneau; & de la nature de ces ſolides, il tire des Equations, qui, comparées entre elles, fourniſſent les Regles du Jaugeage. C'eſt la courbu-

re des tonneaux dans leur longueur, qui fait ici toute la difficulté. Entre les mains des tonneliers cette courbure n'a point de régles fixes, & un coup d'œil à demi distrait en décide. C'est beaucoup que de vouloir reduire aux régles fixes & invariables d'une Géométrie austere, une courbure arbitraire, & le plus souvent faite au hazard.

Cependant, comme les Artisans-mêmes ont leur routine qui les dirige, & qu'ils attrapent toûjours à peu près un certain point, & qu'enfin cet *à peu près* suffit aussi à la Géométrie qui se rapporte à la pratique; l'Auteur remarque que les tonneaux dont la courbure est médiocre, se rapportent au Conoïde parabolique tronqué; & que ceux, dont la courbure & la capacité sont les plus grandes, se rapportent au Conoïde elliptique & qu'enfin ceux qui n'ont point de courbure, & qui ont le moins de capacité, se rapportent au Cône tronqué.

L'Auteur prend le Conoïde parabolique, pour fixer une Equation, & comme une anomalie moyenne qui sert de base à toute la Théorie, & ensuite à la pratique du Jaugeage; & il

trouve par le calcul infinitésimal direct & réciproque, que le Conoïde parabolique tronqué, qui fait la moitié du tonneau de cette figure, est égal à un cylindre, dont la base vaudroit la moitié de la surface du grand cercle, plus la moitié de la surface du petit; le tout multiplié par la hauteur du Cône tronqué.

Il trouve ensuite par la même méthode, que la solidité de l'Ellipoïde tronqué est égale à un Cylindre, dont la base est les deux tiers de la surface du grand cercle, plus le tiers de celle du petit; le tout multiplié par la hauteur de l'Ellipoïde: & trouvant de même la solidité du Conoïde rectiligne tronqué, il aboutit à faire voir que le Conoïde parabolique tronqué surpasse le Cône tronqué de mêmes base & hauteur, d'une quantité résultante de la multiplication de la hauteur commune, par la sixiéme partie du Cercle inscrit dans le quarré de la différence des diamétres, &c.

Comparant ensuite les formules des Conoïdes parabolique & elliptique, il découvre la capacité des tonneaux, ou Conoïdes intermédiaires. Car

prenant la différence des deux membres de la formule du Conoïde parabolique, & l'ajoûtant à ce Conoïde ; on trouve précisément le Conoïde elliptique qui ne differe du parabolique que de cet excès. Si l'on prenoit donc une quantité moindre, & qu'on l'ajoûtât à l'un, ou qu'on l'ôtât à l'autre ; on trouveroit quelqu'un des Conoïdes intermédiaires plus ou moins rapprochez de ces deux extrêmes. Or on peut en trouver autant qu'on voudra, en divisant la différence susdite des deux Conoïdes, par le nombre moins un, des Conoïdes moyens arithmétiques, qu'on veut trouver, & ajoûtant le quotient, &c.

Pour ne laisser rien à désirer dans cette théorie, l'Auteur trouve aussi les Conoïdes intermédiaires entre le parabolique & le rectiligne. Enfin, pour rendre cette théorie usuelle, & découvrir les courbures particulieres des tonneaux de différentes fabriques, l'Auteur ajoûte ce Problême. La capacité d'un tonneau, sa longueur, le diamétre du Cercle à la Bonde, & le diamétre de ses fonds étant connu ; trouver une formule générale qui exprime la

quantité des parties de la surface du grand cercle, & la quantité de celles du petit, qui doivent former la base moyenne du Cylindre, auquel le tonneau se reduit.

Dans la seconde Partie, qui traite de la pratique, l'Auteur donne la description d'une Baguette Pithométrique, d'un Compas Pithométrique, d'une jauge particuliere propre à déterminer en septiers la capacité des tonneaux; & donne la méthode pour découvrir à quelle espece de tonneaux se rapportent ceux des différentes fabriques. Enfin il donne un Tarif pour le Jaugeage. Cet Ouvrage est curieux pour les Géométres, & utile pour les Artistes.

ARTICLE XCII.

INSTRUCTION GÉNÉRALE pour les Intéressez au Canal de Picardie. A Paris chez Pierre Simon, Imprimeur du Parlement. 1728. *In* 4°. *Brochure.*

CEtte Brochure contient toutes les Piéces qui peuvent mettre au

fait les Curieux sur le Canal qu'on va faire en Picardie.

1°. Une notice générale de tout le dispositif de ce Canal & des Opérations projettées.

2°. L'Edit du Roi, qui accorde la permission de le faire, & quelques autres Edits & Arrêts en conformité.

3°. Le Tarif général & détaillé des Droits du Roi, sur la Navigation de ce Canal.

4°. Le Traité fait entre les Sieurs *de Marcy*, *Crozat*, & autres intéressez dans cette affaire.

L'utilité générale des Canaux est reconnuë. Celui-ci, un des plus vastes qu'on ait entrepris, favorisera le Commerce du *Nord* avec la Partie *Meridionale*, la *Manche* avec la Méditerranée, & *Paris* en sera le Centre.

En effet la *Somme* passe par *S. Quentin*, *Ham*, *Péronne*, *Brai*, *Corbie*, *Amiens*, *Pequigny*, *Abbeville*, & *S. Valleri*, où elle se perd dans la Mer. Les Provinces Adjacentes sont le *Ponthieu*, le *Vimeux*, le *Boulonois*, le *Païs Conquis*, la *Flandre*, l'*Artois*, le *Cambresis*, le *Hainaut*. La Riviere *d'Oise* passe par *Guise*, *la Fere*, *Chaulni*, *Noyon*,

Compiegne, &c. Ces Rivieres en joignent beaucoup d'autres. Ainſi leur jonction & le projet de les rendre navigables, ne peut être qu'infiniment utile à tout le Royaume.

Les Ouvrages ſont ouverts au mois de Mars de cette année 1728. La premiere operation, qui va à rendre l'Oiſe Navigable, commence à *Chaulni*, & s'étendra juſqu'à *Siſſi*. On la nétoye, on l'élargit, on évite les détours par des Canaux tirez en droiture, on raccommode les Écluſes, & on en fait quatre nouvelles. On compte un an & demi pour ces travaux.

La ſeconde Opération, qui demande le même tems, conſiſte en un Canal tiré de *l'Oiſe* à la *ſomme* depuis *Siſſi* juſqu'à *St Quentin*, diſtant de trois petites lieuës. Il aura 48. pieds de largeur ſur ſix de profondeur.

La troiſiéme Opération ſe réduira à rendre la *Somme* Navigable par tout où elle ne l'eſt pas; depuis *S. Quentin* juſqu'à *Amiens*, en paſſant par *Ham*, *Péronne*, *Brai*, *Corbie*, & depuis *Amiens* juſqu'à *Pequigni*. On compte ſur *cinq millions ſix cens quatre vingt-un mille huit cens livres* pour tous les frais de

ces trois Opérations. Les Sieurs *Oudart* & *Dumont* ci-devant Entrepreneurs du Canal de *Loin*, conduiront aussi celui-ci.

ARTICLE XCIII.

*LA RELIGION DES GAULOIS tirée des plus pures sources de l'Antiquité. Par le R. P. Dom*** Religieux Benedictin de la Congrégation de S. Maur. Ouvrage enrichi de figures en taille douce. 2. voll. in 4°. A Paris, Chez Saugrain fils, Quai des Augustins.* 1727.

Suite de l'Article LXXX. au mois d'Août M. DCCXXVIII. pp. 1478.

LE second volume de cet Ouvrage est partagé en trois Livres dont le premier contient l'explication des bas reliefs d'une Colonne antique & de quelques monumens trouvez dans la Cathedrale de Paris. Le second Livre traite des Dieux Gaulois de la seconde Classe, & le troisiéme qui est le cinquiéme & le dernier de tout l'Ou-

vrage, rapporte les Mausolées, les Tombeaux, les Urnes, les Inscriptions Sepulcrales, & tout ce qui regarde les Funerailles des Gaulois. Nous rendrons encore volontiers à l'Auteur la justice de dire, que tous les amateurs de l'antiquité doivent lui sçavoir gré du soin penible, qu'il a pris de rassembler de toutes parts, tout ce qui nous reste d'anciens Monunumens sur une matiere si intéressante, soit qu'on adopte les explications qu'il donne de ces Monumens, soit qu'on les rejette. Car si les conjectures de l'Auteur ne paroissent pas à tous les Lecteurs assez solidement appuyées, pour fonder quelque connoissance certaine, elles pourront du moins servir à parvenir quelque jour à un Systême plus vraisemblable. Il en est de la connoissance de l'antiquité comme de la Physique; c'est-à-dire qu'il n'est pas moins dangereux en matiere d'antiquité de hazarder un Systême sur un ou deux Monumens presque toûjours susceptibles de differentes explications, qu'il l'est en matiere de Physique d'établir un Systême sur une ou deux experiences, dont

les causes peuvent être très differentes de celles qu'on imagine. Aussi voit-on souvent les plus fameux Antiquaires faire en ce genre des méprises aussi grossieres que les Peripateticiens en Physique ; & il y auroit dequoi en faire un beau Livre. Mais leurs méprises-mêmes servent quelquefois à decouvrir la verité, & le Public doit toûjours leur sçavoir gré des efforts qu'ils ont faits, & plus encore de la peine qu'ils ont prise de rassembler les anciens monumens ; puisque ce n'est que leur nombre & leur grand nombre, qui peut fonder quelque Systême raisonnable. Nous ne prétendons cependant pas appliquer ce que l'on vient de dire à l'Ouvrage dont nous parlons. Car l'Auteur également éclairé & modeste ne donne que pour conjecture ce qui n'est que conjecture, & si quelquefois il assure que ce qu'il devine est constant, ou du moins très probable, ce sont des expressions qui échapent quelquefois à un Auteur par un effet du desir qu'il a naturellement de faire adopter ses conjectures. Au reste la matiere est encore ici si vaste & si variée que nous

aurons de la peine à en rassembler seulement les principaux traits pour donner une idée suffisante de l'Ouvrage.

Le premier objet qui se presente, est une belle Colonne observée pour la premiere fois par M. de *Mautour*, auprès du village de Cussi à trois lieuës de Beaune. Cette Colonne qui a heureusement échapé au tems, a un pied-d'estal octogone, dont chaque face est chargée d'une figure de fort bon goût, tirant partie sur le Romain, partie sur le Gaulois. Les deux premieres figures représentent Minerve & Junon, toutes deux reconnoissables; l'une par son Casque orné d'une aigrette; l'autre par un Paon qui est à ses pieds. La troisiéme figure est peut-être celle de Jupiter, & à ce *peut-être* on en ajoûte encore un second, sçavoir que si c'est Jupiter, c'est peut-être le Taranis des Gaules, c'est-à-dire le Jupiter Tonnant des autres Nations; si pourtant il est vrai que Taranis soit Jupiter, ce qui n'est pas bien sûr. Voilà tout ce qu'on en peut dire. Mais il faut avoüer que l'explication que l'Auteur donne de la quatriéme figure est très ingénieuse, & paroît beaucoup plus heureuse,

C'eſt une Femme armée d'un Caſque, qui de ſa main droite donne à boire dans une patere à un Aigle, qu'elle ſoutient de la main gauche, & qui paroit s'élancer vers le vaſe. Cette Femme ſelon quelques Antiquaires, eſt Hebé Déeſſe de la jeuneſſe, & qui avant Ganimede fut chargée de verſer à boire à Jupiter. Mais à cette explication qui n'a aucune vraiſemblance dans la religion des Gaulois, l'Auteur en ſubſtituë une autre beaucoup plus naturelle & plus heureuſe. Cette Statuë, ſelon lui, repréſente la victoire que les Gaulois honoroient d'un culte exceſſif ſous le nom d'Andarte, Andraſte, ou Andate. Nous ne rapporterons point ici les raiſons de convenance qu'il y a entre cette figure & l'Andate des Gaulois; mais nous ſommes perſuadez qu'il ſeroit difficile de l'expliquer d'une maniere plus vraiſemblable. La cinquiéme figure repréſente un jeune homme nud, coëffé d'une peau, & appuyé ſur un bâton les jambes croiſées. Ce ſeroit un Hercule à des yeux moins ſçavans; mais c'eſt un Pluton Gaulois, ſelon notre Auteur, & cette explication n'eſt pas

dépourvuë de vraisemblance : elle est du moins soutenuë par beaucoup d'érudition. La sixiéme figure qui est selon quelques-uns une Venus inférieure ou *Libitine*, est selon l'Auteur, une Druidesse &, selon d'autres ce sera toute autre chose ; car dès qu'on est reduit à deviner, chacun devine à sa façon. La septiéme figure n'est pas équivoque. C'est un Hercule bien caracterisé, & l'Auteur prend de là occasion d'exposer en détail le Culte que les Gaulois rendoient à ce demi-Dieu, & l'origine de ce Culte. Car les Gaulois croyoient que Hercule étoit venu dans les Gaules, & que la grande quantité de pierres, qu'on voit dans cet endroit de Provence qu'on nomme *La Crau*, vient de ce que Hercule étant sur le point d'être accablé par les Liguriens, Jupiter fit pleuvoir autour de lui une prodigieuse quantité de pierres, avec lesquelles il défit entierement ses ennemis. L'Auteur explique aussi le Hercule *Macusan*, le *Deusoniensis*, le *Krutzman* de Strasbourg & le Hercule Saxan de Lorraine. Mais ce détail merite d'être lû dans l'Ouvrage même. Enfin la derniere figure de

la Colonne représente selon l'Auteur un homme destiné à servir de victime selon l'usage de ces tems-là.

Le second Monument considerable qu'on examine, consiste en quelques pierres Sculpées, qu'on déterra en 1711. dans l'Eglise de Notre Dame de Paris, & qui ont déja exercé la sagacité & l'érudition de plusieurs Sçavans. Chacun d'eux y a trouvé une explication complette ; car un Antiquaire de profession n'aime point à demeurer court ; mais notre Auteur peu content de leurs conjectures sur plusieurs points, en donne de nouvelles, mêlées de notes grammaticales, de traits historiques & d'observations étymologiques. Un Dieu *Cernunnos* qui se trouve dans ce Monument, donne matiere à une longue Dissertation sur les Dieux *Cornus*, qui étoient honorez des Gaulois, & on examine si Bacchus étoit de ce nombre.

De-là l'Auteur passe à la seconde Classe des Dieux Gaulois. Vulcain y tient le premier rang, comme le Dieu qui presidoit aux ouvrages de métal. mais outre *Vulcanus*, on trouve encore dans quelques Monumens antiques

un Dieu *Volianus*, qui embarrasse les Sçavans. Chacun l'explique comme il peut; & notre Auteur prétend que ces deux Dieux sont le même Vulcain, dont le nom alteré à produit *Volianus*. Car, selon lui, *Vulcanus*. vient du Celte ou bas-Breton *poul* qui signifie *fosse* ou *fournaise*, ajoûte-t-il, mais ce n'est pas du moins dans le bas-Breton qu'on parle aujourd'hui) & de *Can* qui signifie *blanc de feu*, *candens* en Latin & de *poul can* vient *Vulcanus* ou *Volcanus*, & de *Volcanus* vient *Volianus*. On ne peut pas du moins nier que cette étymologie ne convienne assez bien au mot *Volcan*, qui signifie une fosse profonde embrasée de feu qu'elle vomit au dehors.

Après Vulcain vient Bacchus qui n'avoit garde d'être oublié des Gaulois. Ce Dieu étoit honoré par un Culte tout singulier ». Dans une petite
» Isle située à l'embouchure de la
» Loire, il y avoit un Temple de Bac-
» chus, où les femmes seules se con-
» sacroient au service de ce Dieu. Les
» hommes ne mettoient jamais le
» pied dans l'Isle, afin que ces fem-
» mes n'étant jamais distraites, par

» leur vûë, fussent uniquement occu-
» pées du soin des Mysteres dont elles
» étoient chargées ; seulement ve-
» noient-elles une fois tous les ans voir
» leurs maris pour en avoir des en-
» fans. Ce que ces femmes obser-
» voient de plus particulier, c'étoit
» qu'elles ne manquoient jamais cha-
» que année d'ôter & de remettre elles-
» mêmes en un même jour, & avant
» que le Soleil fût couché, le toit du
» Temple qu'elles desservoient ; &
» comme en y travaillant elles célé-
» broient les Orgyes, & toutes ces ac-
» tions violentes qui étoient propres
» aux Bacchantes, il étoit rare que
» quelqu'une d'entre elles ne laissât
» tomber son fardeau. Alors toutes
» ses Compagnes croyoient faire un ac-
» te de religion de la mettre en pieces,
» quoi qu'elles eussent contribué à sa
» faute en se poussant les unes les au-
» tres. Denis Perigéte observe qu'elles
» étoient couronnées de Lierre, qu'el-
» les celebroient leurs mysteres pen-
» dant la nuit, & qu'elles le faisoient
» avec des clameurs qui passoient
» celles des Thraces & des Indiens ;
» qu'au reste elles étoient les plus qua-

„ lifiées de la Nation „ . Mais au lieu que dans les anciens Monumens, Bacchus eſt repréſenté jeune & rarement avec des Cornes, dans les Gaules il étoit preſque toûjours repreſenté en vieillard & avec des Cornes.

Nous paſſerons pour abreger ce que l'Auteur dit de deux buſtes qu'il ſoupçonne repréſenter le Dieu *Hymen*, & du vent de Biſe deïfié ſous le nom de *Circh* ou *Circius*, vent redoutable dans les Gaules, à qui l'Empereur Auguſte fit bâtir un Temple en conſequence d'un vœu qu'il lui avoit fait, dans la crainte que ce vent ne bouleverſât toutes les Gaules. Nous renvoyerons auſſi les Lecteurs à ce que l'Auteur raconte lui même du Culte de *Cybele*, de *Cerès*, de Proſerpine, & des *Cabires*. Mais ce qu'il dit de *Diane* merite ſur tout d'être lû. Cette Déeſſe étoit connuë des Gaulois & honorée ſous le nom de *Ardoina*. La forêt des Ardennes lui étoit conſacrée, & en prit le nom, ſi ce ne fût pas plûtôt la Déeſſe, qui prit le nom de la forêt. Car, ſelon l'Auteur, le nom d'Ardennes vient du Celtique *ar coët duen* qui ſignifie la forêt noire : au lieu de quoi on diſoit

pour abreger *ar duen*, la noire, en ſous-entendant forêt, & de *Arduen* eſt venu *Arduina*, *Arduena* & *Ardoina*. On peut encore faire dériver le nom d'*Arduina* du Celtique ou bas-Breton *Duin*, qui ſignifie gouffre d'eau & de l'article *ar*; car il y avoit dans la forêt d'Ardennes pluſieurs Lacs & Marais profonds, & c'étoit ſur tout dans ces Lacs que les Gaulois honoroient Diane, avant qu'ils euſſent l'uſage de repréſenter les Dieux ſous des figures ſenſibles ». On voit par-là combien ſe » trompent ceux qui penſent que le » nom d'*Ardoina* donné à Diane ve- » noit des Sabins. Il faut dire au con- » traire que le Culte d'Ardoina n'a été » connu dans la Sabine que parce que » *M. Quartinius* Gaulois de Reims » s'établit dans la Sabine; où conti- » nuant à rendre aux Dieux de ſes » Peres le Culte dans lequel il avoit » été élevé, il porta les Sabins à ad- » mettre ces Dieux étrangers & à les » adorer ». Ce fait eſt prouvé par un marbre que l'Auteur rapporte dans le premier volume.

» Les Miniſtres de Diane dans les » Gaules étoient des hommes. Dans

» la decadence du Paganiſme, les Gau-
» lois celebroient les myſteres de cet-
» te Divinité avec des chants exceſſifs,
» & toutes les débauches que produi-
» ſoient l'amour & le vin. C'eſt du
» moins ce qu'ils pratiquoient ſur la
» fin du ſixiéme ſiécle ſur une mon-
» tagne des Ardennes, qui eſt dans le
» Luxembourg à 4 petites lieuës d'I-
» voix, ſur les confins de l'Archevêché
» de Trêves. Mais S. *Vulphilaicus*
» Lombard de nation mit fin aux abo-
» minations, qui ſe commettoient
» dans ces quartiers. Voici comme il
» s'y prit. Ce Saint pour ramener les
» Eſprits, éleva de ſes propres mains
» une Colonne tout proche d'une Sta-
» tuë de Diane, d'une grandeur énor-
» me qui étoit l'objet univerſel de la
» vénération de tout le Païs, & il fit
» ſa demeure ſur cette Colonne à l'e-
» xemple des Stylites d'Orient. La
» nouveauté de ce Spectacle frappa les
» Peuples, & le Saint en prit occaſion
» de leur prêcher ſur la vanité de l'I-
» dole. Dieu donna enfin tant de for-
» ce à ſes paroles, qu'ils ſe rendirent,
» & le Saint les détermina à abbattre
» eux mêmes la Statuë. Quand on

„ voulut mettre la main à l'œuvre, „ on n'en pût jamais venir à bout, „ jusqu'à ce que le Saint ayant versé „ bien des larmes devant Dieu & fait „ d'ardentes prieres, le charme fut ôté, „ la statuë renversée & mise en pié- „ ces„ .

Les Gaulois avoient encore une singuliere veneration pour la Lune. Cette Déesse étoit surtout honorée dans une petite Isle du Païs de Cornoüaille en basse-Bretagne, qu'on nomme encore aujourd'huy l'Isle de Sain. La Déesse y rendoit des Oracles. Des Femmes étoient chargées des Sacrifices & des Mysteres, au nombre de neuf, & elles gardoient toute la vie la virginité. Leur état & leur condition les faisoit passer pour être animées d'un genie tout particulier. Elles usoient de charmes pour exciter des tempêtes ; elles prenoient la figure des animaux qu'il leur plaisoit. Elles guerissoient les maladies, predisoient l'avenir. Du reste elles n'avoient d'autre nom que celui de l'Isle qu'elles habitoient, ou plûtôt l'Isle avoit pris le nom de *Sena* de celui qu'elles portoient. Ce que l'Auteur cite de Burchard sur les extravagan-

ces, où le Culte de la Lune portoit les Femmes Gauloises, ressemble parfaitement au Sabbat moderne de nos Sorciers. » Ces Femmes entêtées d'u-
» ne troupe de Démons transformez
» en Femmes & avec lesquelles elles
» s'associoient ; alloient durant la
» nuit montées sur des bêtes faire des
» courses dans les airs, ayant à leur
» tête Diane qu'on appelloit encore
» *Herodias*, & *Bensozia*, dont il fal-
» loit dépendre sans réserve, & lui
» obéïr aveuglément. La Troupe ou
» Société se nommoit *Holda*. Les
» Femmes toutes couchées qu'elles
» étoient à coté de leurs maris, sor-
» toient les portes fermées, s'élevoient
» dans les nuës, tuoient sans le secours
» d'aucunes armes visibles des hom-
» mes baptisez & rachetez du Sang de
» Jesus-Christ ; faisoient cuire leur
» chairs & les mangeoient ; ouvroient
» leur corps ; en arrachoient le cœur,
» à la place duquel elles substituoient
» de la paille, du bois ou autre cho-
» se ; mangeoient ce cœur & faisoient
» revivre ce corps comme auparavant.
» Ces courses étoient quelquefois en-
» treprises pour aller livrer des com-

„ bats à d'autres femmes ſemblables ,
„ les bleſſer & en recevoir récipro-
„ quement des bleſſures. Au reſte el-
„ les ne pouvoient ſe diſpenſer de ſe
„ trouver à ces aſſemblées „ .

C'étoient donc, conclut l'Auteur, de vraies Sorcieres que les Druideſſes. Nonobſtant cela elles étoient en ſi grande conſideration, que toutes les femmes de qualité ſe piquoient d'en être. On comptoit dans ce nombre *Baſine* femme du Roi de Turinge, Mere du Tyran Magnence. Gregoire de Tours en parle ſous le nom de *Pythies* ou *Pythoniſſes*. Les Capitulaires du Roi Dagobert de l'an 630. les appellent *Striæ* ou *Herbariæ*. Ceux de Charlemagne de l'an 798. ne leur donne que le nom de *Striæ*, & ſuppoſent qu'elles mangeoient des hommes. Elles y ſont encore appellées *Genichniales*. On trouve auſſi ce mot dans Hincmar de Reims avec celui de *Lamies*. Dans le Gloſſaire de Ducange il eſt parlé d'une eſpece de femmes appellées *Lames* qui parcouroient les maiſons durant la nuit, ſe gliſſoient dans les muids de vin, foüilloient dans les paniers, dans la vaiſſelle & les marmites, enlevoient

les Enfans des berceaux, allumoient les chandelles & tourmentoient quelquefois les personnes qui réposoient. L'opinion que ces femmes se repaissoient de chair humaine, étoit déja établie du tems de Plaute, comme il paroît par les vers que l'Auteur en rapporte.

La Déesse de l'Isle de *Sain* qui étoit la Lune étoit aussi la même que celle que les Gaulois appelloient *Nehalennia*, & tous les Lecteurs qui voudront lire l'Ouvrage dont nous ne donnons qu'un extrait fort superficiel, conviendront que ce point y est traité avec beaucoup d'érudition & de vraisemblance.

L'Auteur donne ensuite l'éxplication de diverses autres Divinitez, dont on a déterré des monuments en différens endroits des Gaules. On y trouvé une *Onuava*, ou Venus céleste, sous une figure tout a fait extraordinaire. On y voit une *Derceto*, dont tout le corps étoit poisson à l'éxception de la tête. Diodore de Sicile raconte ainsi d'après les Syriens, l'origine de cette Divinité. Venus irritée contre *Derceto* lui avoit inspiré de l'amour pour un de ses Sacrificateurs. Elle en eut une

fille ; mais ayant concû de l'horreur de ſon crime, elle tua ſon Amant, & expoſa ſon fruit qui fut pourtant ſauvé par des colombes. Après quoi *Derceto* accablée de douleur & de confuſion ſe precipita dans un lac, où ſon corps fut metamorphoſé en poiſſon. Dès-lors les Syriens ſe firent une religion de s'abſtenir de poiſſons, parce-qu'ils les régardoient comme des Dieux.

Après ces Divinités viennent le *Dagon* des Philiſtins, l'*Atargatis* des Pheniciens, la *Salambas* des Babyloniens, qui étoit apparemment la même Divinité qu'ils honoroient ſous le nom d'*Oannes* au rapport de Beroſe. Tout ſon corps étoit poiſſon excepté les pieds, qui naiſſoient de ſa longue queuë. Ce Monſtre, diſoit on, ſe rendoit tous les jours de la Mer rouge à Babylone, d'où il ne ſe retiroit que le ſoir ; & comme il avoit une voix humaine, il s'en ſervoit pour apprendre aux hommes toutes ſortes d'Arts & de Sciences ; l'écriture, l'Agriculture, l'Architecture, la Politique & tout ce qui appartient à la vie civile. Beroſe ajoûte qu'on conſervoit ſon portrait encore de ſon tems. Hellidius dit a peu-près la même cho-

ſe d'un autre Monſtre qu'on nommoit *Oen*, & qui avoit enſeigné les Lettres & l'Aſtronomie. Sans doute ces prétendus Monſtres avoient été des hommes, & ce qui avoit donné lieu à la fable du corps de poiſſon, c'eſt que ces hommes ſe ſervoient apparemment pour ſe couvrir de la peau de quelque Monſtre Marin. Il eſt encore aſſez vraiſemblable que l'*Onuava* des Gaules n'étoit autre choſe que l'*Oannes* & l'*Oen* de l'Orient.

La Déeſſe *Iſis* fait auſſi le ſujet d'un grand Chapitre; & ce qui y a donné occaſion, c'eſt un diſcours d'un Académicien, qui a avancé que cette Déeſſe étoit inconnuë aux Pariſiens & qu'ils ne l'avoient jamais adorée. On démontre le contraire dans ce Chapitre par des autoritez & des raiſons ſi convainquantes, qu'on eſt étonné que l'Académicien qui eſt habile Antiquaire, ait pû avancer un tel Paradoxe. En effet les inſcriptions trouvées à Nîmes, en Flandre & à Soiſſons ne laiſſent aucun lieu de douter du culte, que l'on rendoit à *Iſis* dans les Gaules; & par conſequent à Paris. Une démonſtration ſans réplique, c'eſt une Statuë

d'Isis conservée jusqu'au tems de Loüis XII. dans l'Eglise de l'Abbaye de Saint Germain dès prez, & depuis encore jusqu'en 1514. que Guillaume Briçonnet Evêque de Paris la fît ôter sur ce qu'on lui rapporta, qu'on *avoit trouvé une femme à genoux devant icelle idole, tenant une touffée de chandelles allumées, & deplorant quelque perte qui lui étoit avenuë, & interrogée ce qu'elle faisoit là, répondit que des Ecoliers au pré aux Clercs lui avoient donné ce Conseil, &c.* C'est du Breüil Religieux de la même Abbaye qui rapporte ce fait dans ses Antiquitez de Paris. On sçait d'ailleurs que la Ville de Melun qui n'est qu'à une petite journée de Paris, & qui s'appelloit de tout tems *melodunum*, s'étant depuis César consacrée au Culte *d'Isis*, s'appella *Iseos* ou *Isia*. Elle conservoit encore ce nom à la fin du 9^e^. Siécle; & Abbon Religieux de Saint Germain, qui composa dans ce tems-là son Poëme sur les Siéges que Paris avoit soutenus contre les Normands, ne manque pas de dire que la Ville de Paris autrefois appellée *Lutetia*, avoit changé son nom en celui de *Parisius* indeclinable par imitation de Melun

Isia, dont elle étoit la rivale pour le Culte d'*Isis*. L'Auteur réleve encore l'Académicien sur quelques autres méprises, mais ce détail nous méneroit trop loin.

Le IV. Livre finit par une dissertation sur les Déesses *Meres*, *Maires* ou *Matrones*, autres Divinitez extrêmement honorées des Gaulois. C'étoient les Parques, & elles présidoient aux accouchements. Mais ce qui ne surprendra pas moins les Lecteurs, c'est que les *Sylphes* du Comte Gabalis trouvent aussi leur place parmi les Divinitez Gauloises, avec les *Suleves*, les *incubes*, les *Mangeurs d'œufs*, selon l'explication que l'Auteur donne au mot *Comedoves*. La discussion de toute cette doctrine est d'un trop grand détail pour pouvoir être rapportée ici; & nous nous contenterons de dire que tous ces Dieux ou demi-Dieux n'étoient à peu-près, que les Nymphes, les Satyres, & les Pans des Grecs & des Romains, quoique les Gaulois étendissent leurs fonctions, & leurs rapports avec les hommes beaucoup au-delà des Grecs & des Romains. La pluspart des Nobles Gaulois faisoient gloire de

descendre d'une *Sylphide*. L'Auteur le fait observer ; & il auroit pû ajoûter pour faire sentir le rapport de ce Culte & de cette créance à celle des Anciens Grecs, que rien n'étoit aussi plus commun parmi les Grecs que d'attribuer ainsi son origine à quelque Nymphe.

Il nous reste encore à rendre compte du cinquiéme Livre de cet Ouvrage, qui est le dernier, & qui comprend les usages des Gaulois dans les funerailles, leurs sentimens sur l'état des ames après la mort, & beaucoup d'autres points également curieux & interessans ; mais l'abondance de la matiere nous oblige d'en remettre l'extrait à une autre fois.

ARTICLE XCIV.

HISTOIRE de Polybe *nouvellement traduitte du Grec par Dom Vincent Thuillier Benédictin de la Congrégation de S. Maur, avec un Commentaire ou un Corps de science Militaire, &c. Par M. de Folard Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Loüis, Mestre de Camp d'Infanterie.* A Paris. Chez les deux Gandouin, Giffart, & Armand, 1727.

COmme nous avons déja parlé du Texte de *Polybe*, il ne nous reste qu'à rendre compte du Commentaire; & nous l'allons faire, autant qu'il sera possible, par les propres paroles de l'Auteur.

„ Que le mot de Commentaire, dit M. le Chevalier *de Folard*, „ n'effarouche point les Lecteurs. Ce n'est „ point ici un vain étalage d'érudition, „ un assemblage de Notes triviales, „ surannées, & pédantesques...... „ L'Aûteur marche en habit de campagne avec un corps de science militaire .... Si les Dissertations

„ ſont un peu longues, il ne croit pas „ qu'on doive s'en plaindre, lorſ- „ qu'on fera réflexion aux avantages „ qui en reviennent. S'il s'en trouve,„ dit-il, „ à qui cette grande étenduë dé- „ plaiſe, ſans difficulté j'en entrevois „ un plus grand nombre qui m'en re- „ merciera; parce que je ne dis rien „ d'inutile, ni rien de ſuperflu. Tout „ porte coup ...... J'offre ici un feſtin „ abondant, composé de toutes ſortes „ de mets & de fruits tirez de mon cru. „ Il eſt libre à chacun des Conviez de „ choiſir & de prendre ce qu'il trouve- „ ra plus à ſon gré „.

L'Auteur donne encore une idée plus préciſe de ſon Commentaire. „ On ſera peut-être ſurpris, „ dit-il, „ que je ne ſuive pas la route ordinaire „ des Commentateurs, dont la fonc- „ tion eſt de déveloper les penſées de „ leur Auteur, & de bien expliquer les „ choſes plûtôt que les paroles; de l'ad- „ mirer en tout comme l'objet de leur „ culte, & de s'enchaîner dans ſon Tex- „ te, ſans le quitter, ſans le perdre un „ moment de vûë. Il s'en faut bien que „ je m'y enchaîne autant qu'on le penſe. „ Cela va même plus loin que je n'aurois

„ cru. Je ne crains pas qu'on m'accuſe
„ de méditer régulierement ſur une
„ choſe & de ne point prendre le change.
„ Un homme qui veut de la méthode
„ & de la regularité par tout, ne la trou-
„ vera pas partout dans cet Ouvrage. Je
„ ſuis ſi peu contraint à l'égard de mon
„ texte, que je l'abandonne le plus ſou-
„ vent, & quelquefois mon ſujet : de
„ ſorte que mon Lecteur ſe trouve tout
„ d'un coup tranſporté dans des lieux
„ tout nouveaux, &c. Veut-on, „ a-
joûte-t-il, „ que je marche ſerré, & uni
„ comme une colonne, ſans digreſ-
„ ſions, ſans ſuperfluitez, ſans cita-
„ tions, & ſans exemples ? franche-
„ ment, c'eſt une grande ſervitude que
„ cela : c'eſt ſe mettre à la chaîne . . . . .
„ Ainſi M. de Folard imite ſon auteur :
„ il s'en tient au jugement des plus
„ grands Connoiſſeurs, & ſe laiſſe en-
„ traîner à la nature ; comme Michel
„ de Montagne ; nature, contre la-
„ quelle la Rhétorique, toutes ſes Re-
„ gles & ſes Profeſſeurs, viennent ſe
„ briſer comme contre un roc . . . .
„ *M. de Folard* eſt, „ dit-il agréable-
ment, „ un libertin & un amuſant de
„ la République des Lettres Il

» nous donne des fleurs & des fruits
» en abondance, pêle-mêle, & sans
» ordre, come un Trophée ; & le tout
» ensemble compose une odeur très-
» douce & très-agréable : bien assuré
» que cette méthode bizarre en appa-
» rence, attirera davantage l'attention
» & la curiosité des Lecteurs. «

Souvent un beau desordre est un effet
de l'Art.

On nous assure d'ailleurs que tous les morceaux, qui composent cet Ouvrage ne divertissent pas moins les uns que les autres ; en sorte que le Lecteur n'a seulement pas le tems de s'ennuyer, ni de se plaindre : que le Commentaire delasse, plaît, & amuse : qu'on n'y trouvera pas moins de variété, d'ornement, & d'érudition, dans un endroit que dans l'autre. On ajoûte qu'on espére que l'Ouvrage, que l'Auteur donne aujourd'hui, ne plaira pas moins, que celui qu'il donna il y a quelques années, intitulé : *Nouvelles Découvertes sur la Guerre* : parce que celui-ci est composé sur les mêmes principes, & que ces deux Ouvrages ne différent que par l'étenduë des matieres, qui sont dans celui-ci traitées plus au long.

Voilà, selon M. de Folard lui-même, quel est le stile & la méthode de cet Ouvrage : méthode si nouvelle, ou » si bi» zarre, » comme l'Auteur l'appelle, » qu'il ne sçait quel nom donner à son » Commentaire, & qu'il prie les Lec» teurs d'en imaginer quelqu'un qui » lui convienne. » En effet, *M. de Folard* peu attaché à son texte & à sa matiere, passe rapidement de la Guerre à la Politique, de la Politique à la Religion, de la Religion à l'Histoire naturelle. Il va de Leuctres ou de *Mantinée* à *Malplaquet*, à *Denain*, ou ailleurs, selon l'occasion. On croit lire *Polybe*, & on se trouve au milieu de *Plutarque*. *Thucidide* vient à la suite de *Xenophon*. Des Anciens il passe aux Modernes, & des Modernes aux Anciens, critiquant en passant tous les Généraux d'Armée qu'il trouve en faute; & si *Polybe* a negligé de s'étendre sur l'Histoire de quelque Prince ou de quelque Capitaine célebre, le Commentateur y supplée par les Secours qu'il emprunte des autres Historiens. Voilà ce qui répand sur le Commentaire cette agréable variété, qu'on annonce aux Lecteurs.

Les amateurs de la précision & de la justesse pourroient cependant trouver à redire que l'Auteur ait négligé des Regles si nécessaires pour bien écrire sur-tout dans le genre *didactique*, lorsqu'on veut réduire un Art à des préceptes & à des maximes. Car au lieu de *marcher toûjours serré & uni comme une Colonne*, il laisse pour parler en stile militaire, tous ses Bataillons se débander; sa Cavalerie se dissipe, ses Escadrons s'écartent pour piller çà & là. L'un escarmouche contre *Tite-Live*, l'autre harcele en queuë *Juste-Lipse* ou *Machiavel.* Quelquefois une flotte survient, & l'Auteur met à la voile. Cette objection qu'on peut faire à M. *de Folard* a d'autant plus de force, que c'est en effet cette suite méthodique & cet enchaînement d'exemples, de raisons, & de réflexions, qui persuade insensiblement le Lecteur, & l'améne au but qu'on s'est proposé. Et qu'arrive-t-il autrement? C'est que le Lecteur ainsi promené comme dans une épaisse forest, qui n'est point percée de routes & d'allèes, peut bien dire qu'il a fait beaucoup de chemin; mais il ne sçait ni par où il est entré, ni par où il sortira, ni où il ya. Mais aprés

tout, ce qui seroit un crime dans un Rhéteur, a quelquefois de la grace dans un Auteur Militaire. Le métier de l'un est de sçavoir arranger ses phrases, & de donner de l'ordre à ses pensées & à ses réflexions : aulieu que l'homme de guerre ne doit sçavoir que ranger des troupes en bataille : & comme il faudroit pardonner à un Rhéteur d'avoir mal disposé l'ordonnance d'une bataille ; il faut aussi excuser un Guerrier, qui ne donne point à ses notes & à ses réflexions un ordre & un arrangement bien exact.

Venons à la matiere du Commentaire. L'Auteur » s'attache principale» ment aux faits, qui ont rapport à » l'Art Militaire ; combats, batailles ; » siéges, marches, mouvemens géné» raux de toute espece, retraites, en» treprises grandes & extraordinaires, » enfin tout ce qui regarde la guerre. » La science du Chef comme celle de » tous ses Membres, il l'embrasse & » la traite dans toutes ses parties. »

La matiere de ce Commentaire est donc de traiter l'Art de la Guerre : & comme le principal objet de cet Art est de gagner des batailles, ou de défendre

des Places; l'Auteur a fait trois Traitez exprès ſur ces trois points importans. Le premier s'appelle *Traité de la Colonne*; le ſecond, *Traité de l'Attaque des Places*; & le troiſiéme, qui n'eſt pas encore imprimé, *Traité de la défenſe.*

Dans le Traité de la *Colonne* M. *de Folard*, après avois défini la Colonne de la façon qu'il l'entend, & qu'il la propoſe, apprend la maniere de la former, & à cette occaſion rapporte pluſieurs recherches curieuſes & ſçavantes, qu'il a faites ſur le coin (*cuneus*) des Anciens; le *roſtrum*, la tête de porc, leurs quarrez, leurs triangles: matiere qu'on a d'autant plus d'obligation à l'Auteur d'avoir débroüillée, qu'elle eſt communément aſſez mal entenduë par les Commentateurs. Il fait voir enſuite les avantages de la colonne dans une bataille, & prouve ſon ſyſteme par des raiſons, des autoritez & des exemples. Enfin il propoſe à notre Infanterie une Pertuiſanne, dont il marque les proportions & l'utilité. Tous ces differens articles meritent d'être lûs dans le Livre-même; & ſi nous n'en faiſons pas ici un plus grand détail ce n'eſt pas que nous ne ſoyons perſuadez

que ce Traité mérite l'eſtime des Connoiſſeurs, quand même il ne ſeroit pas vrai dans toutes ſes parties. Mais c'eſt 1°. que cette matiere n'eſt pas du reſſort litteraire, & 2°. qu'elle ne peut être bien traitée qu'avec des figures & des planches.

Le Second Traité, qui eſt de l'Attaque des Places, & qui occupe plus de la moitié du ſecond volume, ne fait pas moins d'honneur à l'Auteur par l'érudition militaire, dont il eſt rempli. Tout ce que les Anciens ont autrefois employé de méthodes, & de machines pour attaquer les Places, y eſt détaillé avec beaucoup de ſoin. Les premiers Chapitres roulent ſur les lignes de circonvallation & de contrevallation, dont il fait remonter l'origine longtems avant David & Moïſe. » Les » Grecs, » dit-il, » pleins de l'opinion » de leur mérite, s'attribuent les plus » belles découvertes militaires...... » vanité impertinente : pas un mot de » vrai. Les Romains ne veulent pas » non plus ſe dépoüiller de la gloire d'u- » ne infinité d'uſages & de découver- » tes, dont ils ſe diſent les createurs » & les inventeurs; viſions que cela....

» Les Modernes ſe mêlent auſſi d'en
» avoir : leurs tranchées , leurs pa-
» ralléles , leurs ſappes ; tout cela ,
» diſent-ils , eſt tiré de leur cerveau.
» Ils s'abuſent très-groſſierement : ils
» apprendront ici tout doucement à
» ſe mieux connoître ». En effet, l'Auteur prouve ſans réplique , que les lignes de circonvallation ſont plus anciennes que les Grecs ; & il en tire la preuve des Livres ſacrez. Cela lui donne occaſion de parler des fameux ſiéges de *Platée* , de *Lylibée* , & de *Numance*. Sur quoi nous ferons remarquer , en paſſant , qu'en parlant de ce dernier ſiége , M. *de Folard* cite un paſſage d'une Traduction manuſcrite , que M. l'Abbé *de Vairac* a long-tems promiſe de *Mariana & qui eſt*, dit Notre Auteur , *infiniment meilleure que celle qui vient de paroître :* mais il devoit prendre garde que , dans le peu de lignes qu'il cite & qu'il louë tant , il y a mal - heureuſement un ſolécîſme contre la Langue Françoiſe.

Après les lignes de Circonvallation, M. *de Folard* vient aux approches de la Place ; & c'eſt ici un grand Champ de bataille pour lui. Il veut que les

Anciens aient connu & pratiqué des Tranchées même blindées, & des Paralléles comme nous. Il a à combattre tous les Auteurs qui ont traité de la Milice ancienne : mais il fait tête à tous, sans s'étonner du poids de leur autorité ; & couvert de quelques textes Grecs & Latins, il défie les plus hardis de le forcer à se rendre. Pour nous, nous ne croyons pas la chose assez importante pour nous jetter dans la mêlée ; & il nous convient mieux d'être simples spectateurs du combat, pour en rendre compte au Public. Mais comme le détail de ce Traité nous conduiroit insensiblement au-delà des bornes, il faut abréger la matiere : & nous nous contenterons de dire que, dans cette partie, M. *de Folard* justifie ce qu'il promet dans sa premiere Préface, *d'épuiser*, & de *couler à fond* les matieres qui y sont traitées, entre autres, les Terrasses, les Mantelets, & les Tortuës des Anciens, le *Musculus* & le *Pluteus*, les Tours, les Helepoles, les Béliers, les Catapultes, & les *Balistes*. Les gravûres n'y sont pas épargnées ; ce qui fait un Traité également curieux & recherché, digne d'être lû par les

Gens de Lettres, pour mieux entendre les Auteurs ; & par les Gens de guerre, pour se perfectionner dans leur Art.

Il nous reste à rendre compte des Notes ou des Remarques, que l'Auteur faites sur le texte de *Polybe*. C'est sur tout dans cette partie, que M. *de Folard* fait paroître ce *libertinage litteraire*, dont il s'accuse lui-même. Car beaucoup moins dissipé & plus méthodique dans ses Traitez, il donne ici une libre carriere au désir qu'il a de communiquer toutes ses connoissances au Public : & comme M. *de Folard* embrasse ici toutes les parties de la guerre, & decide sur chacune avec une liberté vraiment militaire ; nous ne pouvons nous empêcher de faire sur cela une réflexion qui tourne à la gloire de l'Auteur.

L'Art Militaire renferme plusieurs parties essentielles, dont chacune est un détail infini, comme l'Infanterie, la Cavalerie, l'Artillerie, les Marches, les Campemens, l'Ordre des batailles, l'Attaque & la défense des Places, sans parler de la Marine, qui fait une autre science à part, peut-être aussi étenduë que l'autre. Or quelle profondeur de

sçavoir, & quelle étenduë de connoissances ne faut-il pas avoir, pour donner aux Maîtres de l'Art des Regles sur toutes ces matieres ! Voilà pourtant ce que fait M. *de Folard*; il fait même plus; car tandis que d'habiles Officiers craignent quelque fois de porter leur jugement sur des actions modernes, ausquelles ils ont assisté, Notre Auteur croit pouvoir décider sur les batailles des Grecs & des Romains, dont on ne connoît que fort imparfaitement les circonstances & le terrain, sans parler du caractere des troupes, de la nature des armes, & des raisons qui faisoient agir les Généraux; toutes particularitez qu'il faut connoître pour juger, & dont la connoissance suppose dans M. *de Folard* une prodigieuse érudition, qu'aucun Auteur jusqu'à présent ne peut se vanter d'avoir acquise.

Il nous resteroit encore quelque chose à dire sur les plans de bataille, qu'on nous donne dans cet Ouvrage. Le Commentateur demande aux Auteurs de l'Histoire Romaine, où ils ont pris les leurs. Mais il ne craint pas qu'on lui demande aussi où il a pris les siens. Car *Juste-Lipse*, & tous les autres Auteurs

à sa suite, ne nous ont donné que leurs imaginations, & des systêmes pour des réalitez : au lieu que M. *de Folard* est toûjours sûr de la verité des faits qu'il avance : il la cherche cette verité dans les anciens Historiens ; & quoiqu'il n'y trouve souvent que deux ou trois mots équivoques sur une bataille, sa penetration extraordinaire & la grande intelligence qu'il a dans l'Art Militaire, suppleant au silence des Historiens, il dresse son plan, réforme celui des autres Auteues, & met cent mille hommes en bataille avec autant de facilité, qu'un Mestre de Camp forme deux bataillons. Que de reflexions à faire sur tout cela ! mais il est tems de renvoyer les Lecteurs à l'Ourage-même.

ARTICLE XCV.

Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois d'Octobre 1728.

Premier Satellite.

LE 2. Immersion à . . . . 2h 59' matin

Le 3 à	9	28	soir
Le 5 à	3	57	soir
Le 7 à	10	26	matin
Le 9 à	4	55	matin
Le 10 à	11	24	soir
Le 12 à	5	53	soir
Le 14 à	0	21	soir
Le 16 à	6	51	matin
Le 18 à	1	20	matin
Le 19 à	7	48	soir
Le 21 à	2	19	soir
Le 23 à	8	48	matin
Le 25 à	3	16	matin
Le 26 à	9	45	soir
Le 28 à	4	13	soir
Le 30 à	10	42	matin

Second Satellite.

Le 1	Immersion à	9h	41′	matin
Le 4	à	11	0	soir
Le 8	à	0	18	soir
Le 12	à	2	36	matin
Le 15	à	2	54	soir
Le 19	à	4	12	matin
Le 22	à	5	30	soir
Le 26	à	6	48	matin
Le 29	à	8	8	soir

Troisiéme Satellite.

Le 1	Immersion à	6	23′	} matin
	Emersion à	9	11	}
Le 8	Immersion à	10	24	soir
	Emersion à	1	13	matin
Le 16	Immersion à	2	21	} matin
	Emersion à	5	11	}
Le 23	Immersion à	6	25	} matin
	Emersion à	9	15	}
Le 30	Immersion à	10	25	soir;
	Emersion à	1	16	matin

ARTICLE XCVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ARTS.

DE PARIS. *Lettre d'un Physicien sur l'operation de changer le fer en cuivre.* Est-il vrai que dans la Manufacture établie récemment à Villeneuve-Saint-George, on change réellement le fer en cuivre ?

Voilà précisément, Monsieur, ce que vous me demandez. Là-dessus j'aurai l'honneur de vous dire précisément ce que j'ai vû.

J'allai dernierement à Ville-neuve. Monsieur le Comte de Salvagnac, qui a le secret, & qui est à la tête de la Manufacture, me fit toutes les politesses possibles ; c'est un homme d'esprit, un fort galant homme. A peine étois-je arrivé, que l'on commença de travailler. L'opération se fait dans une chaudiére ; la chaudiére est de plomb ; elle a deux pieds, environ, où deux pieds & demi de diamétre. On met d'abord de l'eau dans la chaudiere ; on y jette divers

ſels; on allume le feu ; le mélange s'échauffe & bout l'eſpace de vingt minutes : pendant ce tems-là, l'on met dans un panier de figure elliptique, lequel ſe ferme & s'ouvre par le milieu, quatre-vingt livres, environ, de fer. Le fer eſt diviſé en lames aſſez minces, afin qu'il préſente plus de ſurface au ſels dont l'eau eſt impregnée. Sur les lames de fer on répand une pincée d'une poudre particuliere, ſans quoi l'on aſſure que l'opération manqueroit. J'en vis jetter, lorſqu'on n'avoit, ce ſemble, nul ſujet de croire qu'on y fit attention ; cela ne paroiſſoit point affecté. On ferme le panier ; & avec une poulie on l'éleve & on le deſcend dans la chaudiere. bien-tôt il ſe fait un boüillonnement extraordinaire, cauſé peut-être par la fermentation des ſels avec le fer, mais plus certainement par la rarefaction de l'air qui ſe trouve entre les lames de fer. On laiſſe le panier pendant quinze minutes dans la chaudiere ; puis on le retire avec la poulie. On ouvre le panier ; & l'on voit toutes les lames de fer couvertes & comme incruſtées d'une pouſſiere métallique, rougeâ-

 tre,

tre assez semblable à de la limaille de cuivre rouge : on referme le panier.

Assez proche de la chaudiere est un vaisseau long & profond, plus d'amoitié plein d'eau claire. Au-dessus est une planche large, située horizontalement, percée en deux endroits où l'on attache le panier par les deux extrémitez de son plus long diamétre. Ensuite on descend avec une poulie la planche & le panier : le panier se trouve dans l'eau, & la planche dessus ; & avec un levier dont la force communique aux deux extrémitez du panier ou l'agite violemment. Dans l'agitation la poussiere métallique se détache des lames de fer, & tombe par les interstices du panier dans le fond de l'eau : on retire le panier. Le fond du vaisseau est couvert d'une couche de poussiere rouge ; & le fer paroit considérablement diminué dans le panier. J'ai vû quantité de lames presque toutes rongées.

On remet du fer neuf dans le panier à proportion que le premier paroit diminué. L'on remet dans la chaudiere un picotin de sels divers. Je fis peser le picotin plein de sels : le

poids des ſels ſe trouva d'environ quatre livres & demie. La ſeconde operation ſe faït comme la premiere. A chaque operation j'ai vû jetter un picotin de ſels dans la chaudiere ; j'ai toûjours vû remettre beaucoup de fer dans le panier ſans en voir ôter. J'ai vû cinq ou ſix operations : c'eſt toûjours le même jeu.

Après la derniere operation, l'on vuida l'eau qui couvroit la pouſſiere métallique. On mit cette pouſſiere dans un baquet, que j'eſſayai en vain de ſoulever ; il y en avoit plus de cent livres. Je n'avois vû mettre qu'environ vingt-cinq à trente livres de ſels ; & à la fin l'eau de la chaudiere en étoit très-chargée.

On fit fondre en ma préſence de la pouſſiere métallique dans un creuſet à un feu violent. On verſa le métal rouge & fondu dans un moule ; & l'on tira du moule un lingot d'environ quarante ou quarante cinq livres. On frapa l'un des côtez du lingot refroidi avec le tranchant d'un couteau, qui pénétra aſſez avant ; & la ſubſtance intérieure du lingot parut d'un fort beau rouge.

Septembre 1728.

Il eſt évident que l'opération donne un métal réel, & par cet endroit là ſeul, elle ſeroit très-curieuſe & très-digne d'attention. Ce métal, eſt-ce du cuivre? A l'œil c'eſt une eſpece de cuivre rouge. Monſieur de Salvagnac prétend néanmoins que ce n'eſt pas proprement du cuivre; que c'eſt un métal plus précieux, ayant les meilleures qualitez du cuivre ſans en avoir les défauts. Il lui donne le nom de *Tranſmétal.*

Ce métal avant que de paroître, étoit-il en effet dans les ſels & dans le fer? Ne fait-on que l'exprimer, ne fait-on que le ſéparer des ſels? Eſt-ce le fer véritablement changé? Je n'ai vû mettre dans l'eau qu'environ 30 livres de ſels, j'en ai vû tirer plus de cent livres de métal; & l'eau de la chaudiere étoit encore fort chargée de ſels. Je montrai quelque envie de voir le Magaſin de fer, & même le Magaſin des ſels. Le premier me parut bien fourni, & mieux que l'autre. Voilà tout ce que j'aurai l'honneur de vous dire aujourd'hui là-deſſus. Vous me permettrez d'ajoûter que je ſuis, &c.

De Portugal. On a publié dans

le Portugal, principalement à Liſbonne, pendant le cours de 1727. les Livres ſuivans, preſque tous écrits dans la Langue du Païs. La Chronique d'*Alphonſe Henriquez* I, Roi de Portugal : celle d'*Alphonſe* II : celle du Roi Sanchez I : elle eſt de M. RUIZ PINA.

La huitiéme partie de la *Monarchie* de Portugal, contenant l'Hiſtoire du Roi *Fernand*, & l'élection du Roi *Jean* I. Par le Pere Emmanuel DES-SAINTS, de l'Ordre de Cîteaux.

Le *Catalogue* Chronologique & Genealogique, Hiſtorique & Critique, des Reines de Portugal, par D. *Joſeph* BARBOZA Clerc Regulier de l'Academie de l'Hiſtoire de Portugal.

L'*Hiſtoire* de cette Academie Royale de l'Hiſtoire, par M. *Antoine* TELLEZ SYLVA Marquis d'Alegrette.

Nobiliarchia Luſitana, nouvelle Edition corrigée & augmentée par Ant. VILLALOBOS.

Le Mariage du Prince & de la Princeſſe des Aſturies : & celui du Prince & de la Princeſſe du Breſil, par D. Fr. MENNOS, en Eſpagnol.

Teſtament du Roi de la Meque, & un Sommaire de ſa Vie.

La *Gloire du Portugal*, ou ſon illuſtration par la Sainte Vie de ſes Reines SANCIA, THERESE, MAFALDE, ELISABETH & JEANNE.

La *Synopſe* des Annales de la Compagnie de JESUS en Portugal depuis l'an 1540. juſqu'en 1725. Par le P. Ant. FRANCUS, en Latin. Imprimé à Auſbourg.

Une *Diſſertation* pour prouver que Saint *Paul* & non Saint *Jacques* le Majeur eſt le premier Evêque d'Eſpagne. Par le P. *Michel* DE SAINTE MARIE, Ermite de S. Auguſtin & Profeſſeur en Théologie.

Le *Conſeiller Fidéle*; par le P. *Emmanuel* GUILLAUME Dominicain, Partie I. & II.

La *devotion* pour tous les jours de Fête de Saint *Antoine* en Portugal.

La Neuvaine de S. *Jean* Baptiſte.

Apologie du P. *Antoine* VIEYRA, contre un Ecrit de Sœur *Jeanne Agnès de la Croix*, Religieuſe de Saint Jerôme à Mexico. Par Sœur *Marguerite Ignace*, Religieuſe dans la même Ville.

L'Horloge de l'Ame.

Avis Salutaires, par D. *François Xavier*, Clerc Regulier.

Le *Recit* des Solemnitez pour la Canonization de Saint *Jacques* DE LA MARCHE.

La *Devote & Celeste Philothée*, par le P. *Augustin de S. Augustin*, Augustin déchaussé.

Le troisiéme Tome de l'*Exposition* des Veritez Catholiques.

La *Bibliotheque* Choisie des Prédicateurs.

Un troisiéme Volume du P. *Antoine de l'Expectation*, Carme déchaussé, contenant des Essais de Discours sur divers sujets.

Differens SERMONS Portugais : un sur la Passion de N. S. par Dom *François Xaxier*, Clerc Regulier de la divine Providence. Un sur Saint *François*, par le P. *Fernand de la Solitude*, Franciscain : un sur les SS. *Stanislas Koska* & *Loüis de Gonzague*, par D. *Joseph* BARBOSA, Clerc Regulier de la divine Providence : plusieurs du P. *André* CERQUEIRA Carme.

Sermons sur Notre-Dame de la Providence, par D. *François* RIBELO, Clerc Regulier.

RAMI *Evangelici*. Par le P. *Ignace* RAMOS Carme.

Septembre 1728.

L'Oraison funebre de Dom NUGNEZ ALV. PEREYRA, Duc de Par D. *Joseph* BARBOZA; un Poëme sur le même sujet. Par D. *Jerôme* FAVARIO.

La Pratique Judiciaire.

Les Césars de *Suétone*, Commentez par le P. ALMEIDA de la Compagnie de Jesus; en Latin, imprimé en Hollande.

La seconde Partie de la Vie de GOMEZ FRERIUS. Par le P. *Dominique* TEXEIRA Ermite de S. Augustin.

Notice abregée des Saints Protecteurs particuliers. Par le P. *Loüis* CARDOZO de la Congregation de l'Oratoire.

L'Histoire des Vies prodigieuses des Saints Noirs *Antoine* de Noto & *Benoît*; par le Pere *Joseph* PEREYRA BAYAMO.

L'INNOCENCE prodigieuse, & les Martyres de diverses jeunes personnes de l'un & de l'autre Sexe, avec la Vie de la Sainte Vierge depuis sa Conception jusqu'aux Epousailles; par le Pere *Emmanuel* CONSCIENCE.

Poësies Portugaises de D. *François* PINNA DE MELLO.

Deſcription d'un Monſtre envoyée au Grand Seigneur.

TRADUCTIONS en Langue Portugaiſe, de *Juſtin*; par D. TROIL. VASCONCELLI DE CUNEA: de la VIE Latine, de l'Imperatrice *Eleonore*, Femme de *Leopold*, par D. *Jean* LEOPOLD: d'une INSTRUCTION Caſtillane pour ceux qui ſe diſpoſent à l'ordination; par le P. *Antoine* QUINTANA DUVAHAS de la C. D. J.

THEOLOGIE, RELIGION, PIETÉ.

DE ROME. Le *Janſeniſme refuté par le Thomiſme*, ſe publie ici *in* 4°. de l'impreſſion d'Etienne *Abé*. Cet Ouvrage Latin, dedié avec tant de raiſon à N. S. P. le Pape BENOÎT XIII. eſt diviſé en cinq Livres. On a dans le premier un précis de la doctrine de *Janſenius* & du Janſeniſme en tous ſes progrès: le ſecond eſt une expoſition de la Concorde des deux volontez, de celle de Dieu & de celle de l'homme, à la maniere des Thomiſtes, on y voit le principe du ſentiment de cette Ecole ſur l'efficace de la Grace. Dans le troiſiéme, on confere ces deux doctri-

nes, l'une avec l'autre, la Janſenienne & la Thomiſtique, ſur les points principaux, afin d'en reconnoître les differences : au quatriéme, on en vient aux demonſtrations. Chacune a pour majeure un Axiome tiré des écrits de S. Thomas ; pour mineure, la Propoſition Janſenienne qu'on examine, ou la Propoſition Thomiſtique Contradictoire ; la Janſenienne ſe trouve toûjours convaincuë d'Héréſie dans la Concluſion, & la Thomiſtique y eſt démontrée Catholique. Les Objections en grand nombre ſont réfutées dans le cinquiéme & dernier Livre. L'Auteur, le Pere Joſeph de Saint FELIX eſt d'un Ordre qui a toûjours fait profeſſion d'un attachement ſingulier à la doctrine veritable de S. THOMAS. *Janſenii Doctrina ex Thomiſticæ Theologiæ præceptis atque inſtitutis damnata. Autore Joſepho* SANLICE *Societatis* JESU. 1728.

La *Liturgie des Grecs* pendant le Carême, traduite en Latin & éclaircie par de ſçavantes Notes, a paru ici depuis la promotion de ſon Auteur Monſieur le Cardinal QUIRINI ; & la ſuite en doit être imprimée bien-

tôt à *Brescia*, dont il est Evêque.

De Londres. *Novatiani Presbyteri Romani opera quæ super sunt Omnia.* L'Editeur, M. Jean Jackson Prêtre Anglican n'a point épargné les Notes, & les éclaircissemens : il discourt sur la Regle de Foi qu'à suivie son Auteur ; & il parcourt beaucoup de Monumens, cherchant partout la Coessencialité du Fils de Dieu avec Dieu le Pere seulement. *In octavo.* Chez Jean *Noon.*

De Palerme. La premiere des trois Parties de l'*Explication de la Doctrine Chrétienne* aux écoliers du College de cette Ville, par le P. *Octavio* Rissio de la C. D. J. contient l'exposition du *Credo* & ce qui regarde les Vertus Theologales. 1728. *in* 8°. Chez *Amato.*

La Vie du grand Serviteur de Dieu Dom *Paolo* Rissio e Saladino de la Maison des Princes *Di Campofiorito*, a été écrite par D. *Ant.* Mongitore, Consulteur & Qualificateur du sacré Tribunal du S. Office en Sicile. *In* 4°. Chez *Aiccardo* 1728.

De Paris. On lit ici avec beaucoup d'empressement & d'affection,

le Concile d'Embrun. Il contient les Decrets, les Actes, les Lettres Synodales, les Brefs, & les autres Monumens importans qui y ont rapport : les Actes y paroissent en Latin & en François. L'Edition de cet Ouvrage immortel est faite avec tout le soin & la magnificence qui convenoit. *Concilium Provinciale Ebredunense habitum ab illustrissimo & Reverendissimo Domino D. Petro* DE GUERIN DE TENCIN, *miseratione divina Archiepiscopo Principe Ebredunensi, Sancti Romani Imperii Principe & Tricamerario, Throno Pontificio assistente, Regi ab omnibus Consiliis. Anno Domini* 1727. *mensibus Augusto & Septembri.* A Grenoble, Chez *Faure*, 1728. *In* 4°. *pagg.* 268.

Le *Traité de la Charité envers le Prochain & de ses vrais Caractéres*, par M. l'Abbé LE PELLETIER Chanoine de Reims, & dedié à la Reine, est entiérement tiré de l'Ecriture Sainte; il est Dogmatique & Moral, ainsi que celui que le même Auteur vient de publier sur la *Penitence*; & on ne le confondra point avec celui qui a pour Títre, *Caracteres de la Charité, selon S. Paul.* Chez *Henri*, ruë S. Jacques.

Le P. de Courbeville a Traduit de l'Espagnol en notre Langue le Livre du Pere *Eusebe* Nieremberg qui a pour Tître, Préparation au passage du tems à l'Eternité : cet Opuscule où l'on apprend à se disposer à une bonne mort & à y disposer les autres, est different d'un autre Ouvrage du même Auteur, donné en François par le Pere Brignon, sous le Tître de *Difference du Tems & de l'Eternité.* Celui-ci est comme un Traité preliminaire par rapport à celui, que nous venons d'annoncer. *In* 12. 1728. Chez *Josse*, ruë S. Jacques.

De Naples. Le second Tome des Sermons ou Discours du Pere *Jean Thomas* Bianchi Dominicain sur le Rosaire, & qui est inscrit pour le mois de Février, est en vente chez Etienne *Abé*, *in* 4°. 1728.

L'incontinent sans excuse, où Défense du precepte divin touchant la pureté avec des moyens faciles pour l'acquerir & la conserver; par M. *Philippe* Meda, Milanois, Evêque de *Conversano*, divisé en vingt Entretiens familiers. *In* 4°. pagg. 538. Chez *Mosca* 1728.

HISTOIRE. ANTIQUITEZ. CHRONOLOGIE.

DE FLORENCE. L'Ouvrage de M. GORI ſur le *Columbarium* de *Livie* ſe diſtingue de ce qui a paru ſur ce monument par le nombre des planches, des diſſertations, & des explications.

M. le Chevalier GHEZZI donne auſſi une édition de ce monument, à la verité ſans notes, mais avec un détail nouveau pour le plan & les profils qu'il a deſſinez ſur le lieu même avec exactitude, & pour les Inſcriptions qu'il a copiées avant la démolition de l'édifice, ou qui ont été trouvées dans un endroit contigu par les recherches qu'à fait faire M. le Cardinal de POLIGNAC.

DE GENÊVE. L'Hiſtoire de cet Etat paroît chez *Fabri* & *Barillot* en deux Volumes *in* 4°, & en 4. Tomes *in* 12. C'eſt l'Hiſtoire de *SPON* rectifiée dans le texte & continuée juſqu'à nos tems, avec des notes tirées des Archives de la Ville, toutes les pieces authentiques qui peuvent ſervir de preuves, & pluſieurs Inſcriptions & Diſſertations. Le ſujet de la derniere eſt le pretendu

Mur de Cezar contre les Helvetiens. On y trouvera une Carte exacte, propre à redresser tous les Géographes: on assure qu'aucun d'eux n'a bien fait connoître le contour du Lac de Genêve, ni les endroits de la source du Rhône.

De Londres. La description Topographique & Historique du Comté de Cornouailles paroit chez Christophe *Batteman*, relevée de plusieurs Cartes & de beaucoup de planches gravées qui representent ce que cette Province a de plus remarquable; avec une table de la distance reciproque des Villes.

De Naples. M. Joseph Marie Perainezzi Minime, Evêque d'Oppido, dans la Calabre, Prélat domestique du Pape & Evêque assistant au Trône, vient d'imprimer une Dissertation contre un Ecrivain moderne de France, où il prouve qu'il n'est point vrai que les Bruttiens ayent abandonné les Romains pour se donner à Annibal, & qu'ils ayent été pour cela condamnez aux travaux servils comme on le pretend.

La vie du Glorieux Apôtre des Es-

pagnes *S. Vincent Ferrier*, par le R. P. *Albert-Marie* PONTIERI, de l'Ordre des FF. Prêcheurs ; & dédié au Général le R. P. TH. RIPOLL. *in.* 4°. pagg. 168.

DE PALERME. *Palermo Ammonito, penitente, e Grato, &c.* c'eſt-à-dire, *Palerme avertie, penitente & reconnoiſſante* dans le formidable tremblement de terre du premier Septembre 1726. Narration Hiſtorique, dans laquelle on expoſe le dommage cauſé par les ſecouſſes & tous les évenemens memorables de cette occaſion, par D. *Ant.* MONGITORE Chanoine de l'Egliſe Primatiale, *in* 4°, chez *Moſca*, pagg. 120. avec le plan de Palerme, où l'on marque les endroits ruïnez ou endommagez.

DE VERONE. Le Pape ayant deſiré que les quatre grandes Cartes Chronologiques du P. MUSARTI fuſſent de nouveau imprimées, on a dédié à Sa Sainteté cette édition, continuée depuis 1672.

JURISPRUDENCE. PHILOSOPHIE. POESIE. ARTS. ELOQUENCE.

DE MILAN. M. Loüis CAROELLI, *Septembre* 1728.

Comte du Saint Empire, orné des Titres & des Charges qui diſtinguent un Juriſconſulte, a composé des Diſſertations ſur les plus importantes matieres du Droit. Le premier Volume paroit *in* fol. & d'une très-belle impreſſion. ALOYſii CAROELLI..... *Diſquiſitiones Juridicæ*, &c. 1728.

DE LONDRES. L'Examen, ou le Commentaire de la Philoſophie de M. NEWTON, par M. PEMBERTON, ſe diſtribue aux Souſcripteurs, chez les *Innys*.

DE MESSINE. La Politique Civile & Militaire, diviſée en Maximes & en Aphoriſmes, pour l'inſtruction des Princes, des Magiſtrats, des Gens de guerre, par D. Joſeph GRILLO.

Adam, ou le Monde créé: Poëme Philoſophique, par D. Thomas CAMPAILLA Patrice, dédié à l'Empereur, 1728.

DE NAPLES. *Madeleine Penitente*: Poëme du Cavalier *Deſiderio* DE ANGELIS, avec les *Argumenti* de M. ROBERTI, chez *Moſca*.

DE CAMBRIDGE. M. MARKLAND, Membre du College a fait imprimer avec des notes & des corrections, P.

PAPINII STATII Sylvarum lib. 4.

DE LONDRES. *Magnum in parvo*, or the Marrow of Architecture. Ouvrage *in* 4°, ſur l'excellence de l'Architecture, par M. *Guillaume* HALPENNY. Il a ſuivi la methode du celebre *Palladio*, & l'a expliquée avec tant d'exactitude & de clarté qu'il ne faut, dit-on, que jetter les yeux ſur quelques-uns de ſes exemples pour entendre l'Architecture, quoiqu'on n'en eut auparavant appris aucun principe.

DE PARIS. SELECTA CARMINA. *Orationeſque quorumdam*, &c. ce tître eſt ainſi traduit, *Recueïl de diſcours publics*, prononcez par *pluſieurs* Profeſſeurs très-celebres de l'Univerſité de Paris, chez *Quillau* fils, ruë Galande 1728. petit *in* 12. & fort plat. Ce Recueïl qui eſt intitulé *Selecta Carmina*, &c. ne contient que des Harangues. Mais l'*Avertiſſement* declare d'abord que ces Harangues *ne ſont point des pieces de vers*; on y ajoute que ces huit diſcours ſont *Latins*; & *qu'on les a choiſis dans un bien plus grand nombre qui ont été compoſez* pendant plus de cinquante ans par les Profeſſeurs

de l'Université, nommément par les 17. qui ont fourni les petites pieces de vers, dont est formée la partie de ce Volume qui a déja paru : entre les Harangues de M. *Hersan*, on n'en a trouvé qu'une à choisir ; c'est l'éloge funebre de M. le Chancelier le Tellier, qui mourut en 1685. On laisse dans l'oubli tous les *discours publics qui ont été depuis ce tems-là prononcez* & composez *par plusieurs très-celebres Professeurs de l'Université*, & l'on vient tout d'un coup à M. *Grenan* de si recente mémoire ; on donne quatre Oraisons sous son nom, dont la premiere est sur la necessité, où l'Orateur pretend que sont tous les hommes & particulièrement les écoliers de lire, la Sainte Ecriture : les trois discours suivans sont de M. *Marin* : Il montre dans le premier que les Regens doivent enseigner gayement : Mais l'Editeur a prouvé par l'exemple de cet Orateur & des deux autres que l'Emploi est mortel : » M. *Grenan* & M. *Marin* y " étant » mort à la fleur de leur âge, & M. Her- » san ayant été obligé de quitter pour » ne pas éprouver le même sort » , ces trois representans pour le Latin n'é-

tant plus, l'Avertiſſement que l'Editeur a mis à la tête de ces huit pieces Latines, eſt écrit en une ſorte de François; on y a cherché une occaſion que Meſſieurs les Auteurs du Journal des Sçavans ne donnoient pas, pour citer des Vers choquans, qui ont été faits contre un de leurs Extraits. Le tout eſt précédé d'un " Avis aux acheteurs » trop lents; & s'ils n'achetent pas pendant le cours de l'année 1728. pour le prix de trois livres cinq ſols ce petit Volume, on leur ſignifie qu'après ce terme ils le payeront quatre livres, ſur le pied ſeulement d'un peu plus de vingt pour cent *d'interêt, étant cenſez* en demeure tout le téms que le Livre ne ſe vent point. Le taulx eſt encore plus haut pour les *Regles de Poëtique* par M. *Gaulyer.* Leur prix eſt de trente-cinq ſols; & après 1728. on les achetera cinquante ſols. On ne ſçait ſi l'uſage de ces taxes arbitraires s'inrtoduira; ou ſi cet avis d'autorité privée, n'eſt que comminatoire envers le public. Peut-être auſſi cet avis ne s'adreſſe-t'il qu'aux écoliers auſquels ſeuls ce *Recueil* paroit deſtiné ſi l'on en juge, avant que de le lire, ou par

l'approbation d'un connoisseur, ou par les qualitez de l'impression sous les yeux d'un sage Éditeur.

Les Maîtres & les Disciples avoient déja, quoique depuis peu, un secours considerable dans un *Recueïl* plus complet sous le tître *Bibliotheca Rhetorum.* Il est divisé en deux Tomes *in* 4°. L'on a dans l'un les pieces de Prose, dans l'autre, celles de Poësie; les unes & les autres en grand nombre & en tout genre convenable, sont soûtenuës par des traitez qui en prescrivent les Regles. On a rendu compte de cet Ouvrage, qui se vend à Paris, chez Dupuis, ruë Saint Jacques, dans les Mémoires de Trevoux de l'année 1725. au mois de Septembre. L'Auteur, qui survit à 20. années d'exercice dans le *penible emploi d'enseigner la Rhetorique à Paris matin & soir*, est le Pere Le Jay seul: il a aussi donné une Traduction Françoise du Grec de Denis d'Halicarnasse très-estimée des honnêtes gens, & il s'applique maintenant à traduire en notre Langue l'Histoire de France, composée par le Pere Daniel.

FIN.

Septembre 1728.

TABLE

Des Mémoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts.

Mois de Septembre 1728.

ART. LXXXVI. H*Istoire de la derniere Révolution de Perse. A Paris, &c.* Page 1613.

ART. LXXXVII. *Analyse Astronomique de l'Hypothèse Lunaire du Calendrier Grégorien, &c.* p. 1636.

ART. LXXXVIII. Sancti Cæcilij Cypriani, &c. Opera..... recognita, &c. *C'est-à-dire, Nouvelle Edition des Oeuvres de S. Cyprien...... &c.* p. 1667.

ART. LXXXIX. *Remarques sur l'Article* XLI. *des Memoires d'Avril dernier, &c.* p. 1696.

ART. XC. *Traitez Philosophiques & Pratiques d'Eloquence & de Poësie, &c.* p. 1717.

ART. CXI. *Traité du Jaugeage, ou le Jaugeage reduit à des Principes généraux & géométriques, &c.* p. 1731.

ART. XCII. *Instruction genérale pour* Septembre 1728.

Errata pour le Mois de Septembre 1728.

PAge 1617. lig. premiere, en 17 7, *lis.* en 1717. pag. 1627. lig. 20. *Emir Emse*, lis. *Emir, Emse* Pag. 1628. lig. 19. *Corosan lis. Corasan*. Pag. 1643. l. 16. jour o. *lis.* jours, o. P. 1646. lig. 5. Lunaires *lis.* Lunaire Pag. 1651. lig. 9. 55''' *lis.* 35''' *ibid.* lig. $\frac{33}{47}$ *lis.* $\frac{32}{47}$ lig. 25. jours *lis.* jour. Pag. 1659. lig. premiere le Pape *ajoutez* Clement XI. lig. 3. & 4. *effacez* par le Pape *Clement* XI. Pag. 1661. lig. 14. Cregorien *lis.* Gregorien Pag. 1673. lig. 27. pour le *lis.* pour la. Pag. 1681. lig. 2. épargne *lis.* épargna lig. 3. *Controncelles lis. Centumcelles* lig. 7. peu après; *lis.* Peu après, lig. 13. fut court *lis.* fort court Pag. 1683. lig. 24. rétour *lis.* retour Pag. 1684 lig. 8. irité *lis.* irrite Pag. 1690. lig. 17. com- dans *lis.* comme dans Pag. 1691. lig. 20. deux Sainte *lis.* deux Saints Pag. 1698. lig. 16. toute les *lis.* toutes les lig. 19. mêmes PIUS. est *lis.* même. PIUS est Pag. 1704. lig. 28 *Pescenius lis. Pescennius* Pag. 1705. lig. 21 ΕΥΣΕΒΗC *lis.* ΕΥCΕΒΗC. Pag. 1714. lig 26. les annees *lis.* les armées Pag. 1720. lig. 21. es Regles *lis.* les Régles Pag. 1728. lig. 10. Sermons, de Morale *otés* la virgule Pag. 1745. lig 7. *fosse* ou *lis. fosse* (ou Pag. 1751. lig. 6. lesquelles *lis.* lesquels Pag. 1757. lig. 20. rapporté eici *lis.* rapportée ici. Après le folio 1769. mettés 1770. au lieu de 1724 Pag. 1770. lig. 6. l'Auteur faites *lis.* l'Auteur a faites Pag. 1772. lig. 13. Auteues *lis.* Auteurs lig. 18. l'Ourage *lis.* l'Ouvrage Pag. 1774. lig. 13. &14. } matin *lis.* } soir Pag. 1776. lig. 9. au sels *lis.* aux sels Pag 1777. lig. 15. panier ou *lis.* panier, on Pag 1784. lig premiere envoyé *lis.* envoyée lig. 5. VASCONGELLI *lis.* VASCONCELLI Pag. 1788. lig. 3. MERENBERG *lis.* NIEREMBERG Pag 1789. lig 21. en4. Tome *lis.* en 4. Tomes Pag. 1792. lig. 7. A Loysii *lis.* Aloysii lig. 16. Apharismes *lis.* Aphorismes lig. 19. Monde crée *lis.* Monde créé Pag. 1796. lig. 5. déja gagné *lis.* déja quoique lig. 8. *Rhetorum*, est, *lis. Rhetorum*. Il est.

les Interessez au Canal de Picardie, &c. p. 1735.
ART. XCIII. *La Religion des Gaulois, tirée des plus pures sources de l'Antiquité, &c.* p. 1738.
ART. XCIV. Histoire de Pobybe *nouvellement traduite du Grec, &c.* p. 1759.
ART. XCV. Immersions & Emersions des Satellites de Jupiter, pendant le mois d'Octobre 1728. page 1773.
ART. CXVI. *Nouvelles Litteraires,* p. 1775.
D'ITALIE. *De Rome.* p. 1784.
De Naples, pagg. 1788. 1790. 1792.
De Milan. p. 1791.
De Florence. p. 1789.
De Verone. p. 1791.
DE PORTUGAL. p. 1779.
D'ANGLETERRE. *De Londres.* pagg. 1786. 1790. 1792. 1793.
De Cambridge. p. 1792.
DE SICILE. De *Palerme.* pagg. 1786. 1791.
De Messine. p. 1792.
DE FRANCE. *De Paris.* pagg. 1775. 1786. 1793.
De Genêve. p. 1789.

Addition à l'Errata du mois de Septembre 1728.

PAge 1780. *ligne* 29. Teſtament du Roy de la Meque, *corrigés*, *Teſtamentum Regis Mequinienſis*, Teſtament du Roy de Mequinés. Pag. 1783. *ligne* 2. Duc de, *ajoutés*, Cadaval. Pag. 1796. *ligne* 21. *matin & ſoir*, corrigés, *le matin ou le ſoir.*

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00668 4696